Rapport du Conseil fédéral

du 1er mars 2024

Motions et postulats des Chambres fédérales 2023

Editeur: Chancellerie fédérale de la Confédération suisse

Publication sur Internet: www.admin.ch

Motions et postulats des Chambres fédérales 2023

Rapport du Conseil fédéral du 1er mars 2024

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des commissions, Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport donne une vue d'ensemble du sort réservé à toutes les motions et tous les postulats transmis par les Chambres fédérales (état: 31.12.2023).

Le chapitre I comprend les interventions dont le Conseil fédéral propose le classement. Celles-ci sont mentionnées avec leur titre et le texte déposé, tel que publié dans Curia Vista. Conformément aux art. 122, al. 2, et 124, al. 5, de la loi sur le Parlement, le chapitre I s'adresse à l'Assemblée fédérale et paraît dès lors également dans la Feuille fédérale, en vertu des dispositions en vigueur de la législation sur les publications officielles.

Le chapitre II mentionne les interventions auxquelles le Conseil fédéral n'a pas encore donné suite plus de deux ans après leur transmission par les Chambres fédérales. A partir de ce moment, aux termes des art. 122, al. 1 et 3, et 124, al. 4, de la loi sur le Parlement, le Conseil fédéral doit rendre compte annuellement de ce qu'il a entrepris ou des mesures qu'il envisage pour donner suite aux mandats qui lui ont été confiés. Le chapitre II ne mentionne que le titre des interventions. En application de la loi, il s'adresse aux commissions compétentes.

L'annexe 1 mentionne les motions et postulats classés en 2023 dont le classement a été proposé par des messages.

L'annexe 2 répertorie les motions et postulats en suspens à la fin de 2023, transmis par les Chambres fédérales, auxquels le Conseil fédéral n'a pas encore donné suite ou que le Parlement n'a pas encore classés.

Les textes complets des interventions sont publiés dans Curia Vista.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des commissions, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

1^{er} mars 2024 Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Viola Amherd Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

Table des matières

Chapitre I	À l'intention de l'Assemblée fédérale: Propositions concernant le classement de motions et de postulats
Chapitre II	À l'intention des commissions compétentes: Rapport sur l'état d'avancement des motions et postulats non réalisés depuis plus de deux ans
Annexe 1	Vue d'ensemble des motions et postulats classés en 2023, dont le classement a été proposé par des messages89
Annexe 2	Vue d'ensemble des motions et postulats transmis par les conseils et en suspens à la fin 2023
Liste des abr	éviations

Chapitre I

À l'intention de l'Assemblée fédérale: propositions concernant le classement de motions et de postulats

Ce chapitre est également publié dans la Feuille fédérale.

Chancellerie fédérale

2019 M 18.4238

Mettre en place des interfaces électroniques au sein de l'administration fédérale pour simplifier l'échange d'informations (Franz Grüter)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé, d'ici à 2022, de mettre en place des interfaces électroniques pour permettre un échange direct d'information à l'intérieur de l'administration, ainsi qu'entre l'administration et les entreprises ou la population.

2019 M 18.4276

Faciliter l'échange d'informations en créant des interfaces électroniques au sein de l'administration fédérale (Beat Vonlanthen)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de créer d'ici à 2022 des interfaces électroniques qui permettent d'échanger directement des informations au sein de l'administration fédérale et entre l'administration fédérale et les entreprises et habitants.

La loi fédérale du 17 mars 2023 sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA, 172.019), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, donne suite aux motions. Conformément à l'art. 13 LMETA, les autorités fédérales veillent à pouvoir échanger des données au moyen d'interfaces électroniques. La Confédération gère la vue d'ensemble des interfaces disponibles sur la plateforme 114Y. Les interfaces électroniques (API) sont par ailleurs l'un des thèmes prioritaires de la stratégie Suisse numérique 2024.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des motions est atteint et propose de classer ces dernières.

2021 P 20.4348 Suisses de l'étranger. Améliorer les possibilités de participation démocratique (Andri Silberschmidt)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment l'envoi du matériel de vote relatif aux scrutins fédéraux et la remise du bulletin de vote pourraient être simplifiés pour les Suisses de l'étranger. Il élaborera un rapport sur la question en se fondant sur un projet pilote.

Ce dernier pourra comprendre les mesures suivantes :

- 1. recours au courrier diplomatique;
- 2. extension des délais pour l'envoi du matériel de vote.

Il s'agira, au moyen des mesures proposées ou d'autres mesures, de garantir que les Suisses de l'étranger reçoivent à temps leur matériel de vote pour les élections et les votations fédérales et puissent prendre part plus facilement au processus démocratique. La participation démocratique doit, dans la mesure du possible, être garantie même en cas de crise mondiale. L'opportunité d'une participation aux frais des Suisses de l'étranger vivant dans des régions isolées pourra être examinée.

Rapport du 17 mars 2023 «Exercice du droit de vote depuis l'étranger : bases, pratique actuelle et options» Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 20.4522 Le fédéralisme à l'épreuve des crises. Les leçons à tirer de la crise du Covid-19 (Damien Cottier)

Texte déposé:

- 1. Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il analysera le fonctionnement des mécanismes du fédéralisme dans le cadre de la crise du COVID-19, les avantages et inconvénients de l'organisation actuelle et les améliorations institutionnelles ou organisationnelles possibles dans le cadre de la lutte contre une épidémie ou une crise de santé publique.
- 2. Dans le même cadre, le Conseil fédéral est également prié d'analyser les leçons à tirer de la crise actuelle pour d'autres types de crise d'ampleur nationale (p.ex. crise de sécurité, attaque cyber, catastrophes naturelles de grande ampleur, défaillances d'infrastructures critiques, ...) et il proposera différentes pistes d'améliorations possibles au plan institutionnel ou organisationnel afin que la Suisse soit armée au mieux pour répondre à futur à tout type de crise de grande ampleur.
- 3. Le rapport présentera également la perspective des cantons sur les points traités et il sera réalisé en collaboration avec les cantons par le biais de la conférence des cantons (CdC) ou des conférences cantonales thématiques.

Rapport du 15 décembre 2023 « Le fédéralisme à l'épreuve des crises: Les leçons à tirer de la crise du COVID-19 »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 21.3205

Rôle de l'État-major fédéral Protection de la population dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (Groupe libéral-radical)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer le succès de l'organisation de crise choisie pour gérer la pandémie de COVID-19 et d'exposer cette évaluation. Il examinera en particulier le rôle de l'EMFP. L'EMFP a-t-il accompli efficacement les tâches qui lui étaient attribuées ? Avait-il les compétences nécessaires ? Que faut-il faire absolument pour qu'en cas de nouvelle crise, l'EMFP puisse être engagé à bon escient afin de protéger la population et de soutenir les autres offices fédéraux ?

2021 P 21.3449

Gestion de crise à l'échelon stratégique (Commission de la politique de sécurité CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment la gestion stratégique de crise de la Suisse peut être renforcée en vue de faire face à des situations de crise nationales et comment les cadres peuvent être formés et entraînés systématiquement à cet effet, et de présenter un rapport à ce sujet.

Il s'agit avant tout de répondre aux questions suivantes.

- 1. Quelle organisation stratégique et opérationnelle de gestion de crise à l'échelle fédérale est judicieuse pour les divers types de crise (panne d'électricité, attaque terroriste, pandémie, etc.) afin que le Conseil fédéral soit conseillé efficacement et dans les délais requis lors de la prise de ses décisions ?
- 2. Comment se déroule la coordination avec le Réseau national de sécurité afin de garantir que celui-ci est associé au processus de décision et de coordonner et soutenir la mise en oeuvre des décisions aux échelons fédéral et cantonal ?
- 3. Quels exercices et/ou modules de formation, intégrant la Formation supérieure des cadres de l'armée et l'Office fédéral de la protection de la population, sont nécessaires afin d'assurer la capacité de conduite de ces états-majors en situation de crise ?

2022 P 22.3343

Garantir enfin la capacité institutionnelle du Conseil fédéral à faire face aux crises (Groupe vert'libéral) Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il présentera les mesures qui lui permettront d'être mieux préparé aux crises et de réagir rapidement et efficacement aux grands bouleversements. Il décrira comment, lorsque surviennent des événements susceptibles d'entraîner une crise, il s'agit d'établir les faits, de réaliser des analyses, d'élaborer des scénarios, d'identifier les mesures à prendre et de préparer leur mise en oeuvre. Il détaillera aussi la manière dont ces éléments sont mis à la disposition de l'ensemble du Conseil fédéral en tant qu'aide à la décision. Il accordera pour ce faire une attention particulière à la phase correspondant au tout début de la crise. Enfin, il désignera le département responsable de l'anticipation des crises sur le plan politique, précisera la manière dont la responsabilité globale de l'organisation de crise est déterminée dès la survenance d'une crise et indiquera les éventuels changements qui s'imposent sur le plan institutionnel.

Rapport du 29 mars 2023 «Amélioration de l'organisation de crise de l'administration fédérale» Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

2021 P 21.3296 Pleine participation politique pour les personnes qui ont un handicap intellectuel (Marina Carobbio Guscetti)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui montrera les mesures à prendre pour que les personnes ayant un handicap intellectuel puissent participer pleinement à la vie politique et publique et qu'elles puissent voter et être élues, conformément au principe de non-discrimination.

Rapport du 25 octobre 2023 « Participation politique des Suisses qui on un handicap intellectuel » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 M 21.4377 Lancer des projets numériques phares d'intérêt public pour faire avancer la Suisse (Benedikt Würth)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases juridiques qui permettront de soutenir des projets phares d'intérêt public, auxquels il s'agit d'apporter un financement de départ. Celles-ci s'appliqueront aux projets privés et aux partenariats publics-privés qui servent un intérêt public et renforcent la place économique suisse. La loi fédérale du 17 mars 2023 sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA ; RS 172.019), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, donne suite à la motion (voir aussi motion 21.4490 de même teneur). L'art. 17 LMETA est la base légale permettant de financer les projets numériques phares.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

Département fédéral des affaires étrangères

Secrétariat d'Etat du DFAE

2014 P 13.3151 Bilan des relations entre la Suisse et l'UE (Thomas Aeschi)

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur l'état actuel des relations entre la Suisse et l'UE. Ce rapport détaillé aura pour but de présenter au Parlement et au peuple suisses les activités de l'UE sur les plans exécutif, législatif et judiciaire ainsi que l'influence que celles-ci ont sur le quotidien des Suisses. Quant à la manière de procéder, le Conseil fédéral s'inspirera des rapports "Review of the balance of competences" (32 sous-rapports), publié par le Royaume-Uni, et "Outside and Inside - Norway's agreements with the European Union" (environ 900 pages), publié par la Norvège.

2015 P 14.4080 Evaluation des accords bilatéraux conclus avec l'UE (Groupe des VERT-E-S)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié d'établir à l'intention du Parlement un rapport dans lequel il évaluera séparément et dans leur globalité les accords bilatéraux que la Suisse a conclus avec l'UE.

2018 P 17.4147 Participation à la coopération européenne (Martin Naef)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est invité à élaborer des stratégies et des mesures pour permettre aux entreprises suisses d'accéder directement, simplement et en permanence au marché européen, à exposer comment il peut garantir la participation de la Suisse à des coopérations européennes, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche et de la sécurité et, enfin, à définir ses objectifs et les mesures qu'il compte prendre afin que la Suisse soit apte et disposée à apporter sa contribution essentielle à l'intégration européenne.

2021 P 21.3618 Analyse des options de politique européenne après l'échec du projet d'accord-cadre (Groupe socialiste)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport comparant les effets, avantages et inconvénients des 4 options suivantes :

- 1. Abandon de la voie bilatérale et passage complet au statut d'État tiers (=option " État tiers ")
- 2. Maintien des accords bilatéraux existants sans mise à jour ni renouvellement des coopérations (= option " vitrification ")
- 3. Adhésion formelle à l'Espace Economique Européen (=option " EEE ")
- 4. Adhésion à l'Union Européenne (= Option " UE ")

Le Conseil fédéral évaluera ces options en particuliers sous les angles suivants :

- 1. Souveraineté démocratique et participations aux décisions qui concernent la Suisse.
- 2. Possibilité pour la Suisse de défendre durablement ses intérêts
- 3. Maintien de la prospérité économique et sociale (emploi, innovation, etc)
- 4. Développement sociétal (Recherche, formation, culture, environnement notamment)
- 5. Défense des intérêts géostratégiques de la Suisse.

2021 P 21.3654 Politique européenne. Evaluation, priorités, mesures immédiates et prochaines étapes (Damien Cottier)
Texte déposé:

1. Après sa décision du 26 mai de ne pas finaliser la négociation d'un accord-cadre institutionnel avec l'UE, le Conseil fédéral est chargé de réévaluer sans tarder les avantages et les inconvénients des diverses options et des différents instruments de politique européenne. Il tiendra compte des changements intervenus depuis la parution de son rapport du 17 septembre 2010 en réponse au postulat Markwalder 09.3560 "Politique européenne. Évaluation, priorités, mesures immédiates et prochaines étapes d'intégration". Il se fondera à cet effet sur les critères présentés dans le rapport Europe de 2006 concernant la poursuite de la voie bilatérale.

- 2. En outre, il est chargé de présenter un catalogue de priorités assorti de mesures concrètes pour la future politique européenne, lequel visera notamment à se conformer aux objectifs fixés par le Parlement dans le programme de législature 2019-2023, en particulier aux objectifs 4, 5 (chiffres 25-28), 7 (chiffre 40), 12, 13 (ch. 55 et 56) et 14 (ch. 58).
- 3. Enfin, il est chargé de décrire les prochaines étapes de la politique européenne de notre pays dans le but de consolider et développer les relations bilatérales que la Suisse a entretenues jusqu'à présent avec l'UE.

Dans ce contexte, il mettra en lumière les défis politiques et économiques, les conséquences positives et négatives possibles d'une non-signature de l'accord cadre. Il tiendra compte dans ce contexte des nombreuses attentes notamment des milieux économiques, de la formation et de la recherche et de la société civile.

2021 P 21.3667

Établissement d'un état des lieux complet en vue du développement de nos relations avec l'UE (Groupe des VERT-E-S)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral a, de manière précipitée, mis un terme aux négociations avec l'UE sur un accord institutionnel, s'inscrivant ainsi en faux contre toutes ses analyses précédentes, son programme de la législature et sa planification annuelle. De plus, il n'a toujours pas présenté de solution de rechange crédible pour le développement de nos relations avec l'UE.

C'est pourquoi nous le chargeons d'élaborer à l'attention du Parlement un rapport dans lequel il comparera les conséquences, les avantages et les inconvénients de différentes manières d'envisager nos relations avec l'UE, en tenant compte des risques qu'il a identifiés mais sur lesquels il garde encore et toujours le secret. Ce faisant, il prendra en considération non seulement les intérêts économiques de la Suisse (économie intérieure et industrie d'exportation) et la protection des salaires et des conditions de travail, mais aussi la collaboration dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la protection du climat, la protection du service public et les conséquences financières.

- 1. Il examinera à tout le moins les solutions suivantes :
- a. dénonciation des accords bilatéraux;
- b. maintien des accords bilatéraux ;
- c. reprise des négociations sur l'accord institutionnel;
- d. adhésion à l'EEE;
- e. adhésion à l'UE.
- 2. Pour chacune de ces solutions, il examinera les aspects suivants en particulier :
- a. aspect temporel : délai dans lequel un dossier pourra être présenté en vue de la prise de décision ;
- b. ampleur et faisabilité des éventuelles modifications législatives nécessaires en Suisse ;
- c. mise en oeuvre des objectifs de négociation qui avaient été définis pour l'accord institutionnel (protection des salaires, directive européenne sur la citoyenneté, aides étatiques, modalités de la reprise du droit) et des concessions/immunisations déjà obtenues (par ex. concernant le trafic transalpin);
- d. marge de manoeuvre autonome de la Suisse ;
- e. intégration dans le système de démocratie directe de la Suisse.

2022 M 21.4184

Élaborer une stratégie durable pour les relations entre la Suisse et l'Union européenne (Thomas Minder) Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie à moyen et à long terme pour établir une coopération durable entre la Suisse et l'Union européenne.

2022 P 21.4450

Analyser et quantifier les prestations de la Suisse en faveur de l'UE (Heidi Z'graggen)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de compléter son rapport sur les relations avec l'UE par une analyse des prestations de la Suisse en faveur de l'UE. Outre les exportations et les importations connues (balance commerciale), le rapport traitera notamment des sujets suivants :

- les prestations/investissements dans le domaine du trafic transalpin (transport individuel et de marchandises), comme la construction des NFLA, la réfection du tunnel routier du Gothard (avec la construction d'un second tube), la réfection des routes de transit endommagées par des charges excessives induites par le transit (augmentation de 28 t à 40 t), les heures d'embouteillage, les émissions de CO2;
- les prestations dans le domaine du transit d'électricité, en vue de la mise à disposition du tracé et ses compensations (in)suffisantes ;
- les prélèvements sur le pouvoir d'achat suisse, plus élevé, par des entreprises des pays membres de l'UE (prix plus élevés assumés pour les consommateurs et les entreprises suisses) ;
- les prestations de la Suisse en faveur des frontaliers et les conséquences sur le substrat fiscal de la Suisse :
- les coûts de la libre circulation des personnes sur les prix de l'immobilier, les biens environnementaux (par ex. consommation d'énergie, émissions de CO2, utilisation du sol), les heures d'embouteillage, l'aide sociale et leurs conséquences (négatives) sur le PIB de la population locale;

- les étudiants venant de l'UE et leurs coûts sur les dépenses d'éducation de la Confédération et des cantons, les éventuelles bourses et autres aides à la formation ;
- les éventuels transferts de prestations sociales ;
- etc

2022 P 22.3172 Évalue

Évaluer l'importance de la voie bilatérale pour les cantons frontaliers (Vincent Maitre)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de compléter son rapport sur la politique européenne par une évaluation de l'importance particulière de la voie bilatérale à la prospérité des cantons frontaliers.

Cette analyse évaluera tout d'abord de manière précise, documentée, quantifiée et exemplifiée l'apport de la voie bilatérale au développement économique et social des cantons frontaliers, puis pointera dans une seconde partie les risques possibles que font peser la dévitalisation des accords bilatéraux dans les domaines suivants :

- La potentielle non-actualisation de l'Accord de libre circulation des personnes (ALCP) pour le marché du travail des cantons frontaliers notamment en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale (Annexe II) et de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Annexe III) ;
- La non-actualisation partielle de l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce pour les chaines de valeur transfrontalières notamment dans la région tri-nationale du Rhin-supérieur ;
- L'éventuelle non-actualisation de l'accord sur le transport aérien (ATA) pour l'Aéroport international de Genève :
- L'exclusion de la Suisse du programme Horizon Europe pour les programmes de recherche regroupant des universités des mêmes régions transfrontalières ;
- Les potentiels de coopération transfrontalière en matière économique, sociale, culturelle et de santé, pouvant être bloqués du fait de l'impasse de nos relations bilatérales avec l'UE;

Rapport du 9 juin 2023 « État actuel des relations Suisse-UE »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des interventions est atteint et propose de classer ces dernières.

2021 P 21.3967 Améliorer les relations avec Taïwan (Commission de politique extérieure CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral présente un rapport indiquant dans quels domaines les relations avec la République de Chine (Taïwan) pourraient être progressivement approfondies, dans l'intérêt de l'économie, de la politique, de la science et de la culture.

Rapport du 19 avril 2023 « Relations avec Taïwan (Taipei chinois) : situation actuelle et possibilités d'approfondissement » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Direction du développement et de la coopération

2020 P 20.3469 Mesures pour enrayer la propagation des zoonoses et lutter contre leurs causes (Commission de politique extérieure CN)

Texte déposé:

Dans le cadre de la stratégie de coopération internationale 2021-2024, le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles mesures permettraient à la Suisse de proposer une stratégie de résilience à plus long terme visant à contribuer davantage à enrayer la propagation des zoonoses et à lutter contre leurs causes. Il présentera au Parlement un rapport sur le sujet.

Rapport du 16 août 2023 « Mesures pour enrayer la propagation des zoonoses et lutter contre leurs causes » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 20.4389 Sur quelles bases légales la Confédération finance-t-elle les ONG suisses? (Elisabeth Schneider-Schneiter)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport indiquant quelles activités des organisations non gouvernementales (ONG) établies en Suisse sont financées dans le cadre de la coopération internationale au développement, et sur quelles bases légales ?

Le rapport montrera de manière transparente quelles activités des ONG bénéficient d'une contribution de la Confédération, par quels instruments de financement et dans quel but. Il fournira une liste comprenant une description de toutes les ONG ainsi que des exemples concrets de leurs mandats de prestations mais aussi des projets et des contributions financières et subventions.

Par la même occasion, les liens d'intérêts des ONG financées et les représentants politiques faisant partie des organes de direction de ces dernières figureront dans le rapport. Celui-ci expliquera également les conditions qu'une ONG doit remplir afin que ses projets puissent bénéficier d'un financement de la Confédération et le rôle que joue la ZEWO en tant qu'organisme de certification.

Rapport du 11 octobre 2023 « Collaboration avec les ONG suisses : valeur ajoutée, bases légales applicables et liste des contributions et des mandats pour la période 2017-2020 »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Département fédéral de l'intérieur

Secrétariat général

2020 P 20.3886 Violences subies par des personnes handicapées en Suisse (Franziska Roth)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié de consacrer un rapport à la problématique des violences subies par les personnes en situation de handicap en Suisse. Il analysera dans quelle mesure ces personnes sont victimes de différentes formes de violence (d'ordre physique, psychique, sexuel, social, économique et structurel), de négligences ou de transgressions, ainsi que de quelle manière les cas peuvent être mieux identifiés, les intéressés mieux pris en charge et suivis, et la prévention renforcée.

Le rapport répondra aux questions suivantes:

- 1. A quel point les personnes en situation de handicap subissent-elles des actes de violence dans l'espace public, institutionnel et privé? De quelles données dispose-t-on sur la violence à laquelle des personnes handicapées ont été exposées? Sachant qu'il a été demandé en octobre 2019 à la Suisse, dans le cadre du monitorage de l'application de la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées, de fournir des statistiques sur l'exploitation, la violence et les abus (abus sexuels compris) dont ces personnes sont victimes, avec une ventilation par sexe, âge et lieu ou forme de domicile, de quels résultats dispose-t-on actuellement et quelles sont les possibilités de combler des lacunes dans les données?
- 2. Comment la Suisse veille-t-elle à une application non discriminatoire de la Convention d'Istanbul et, ce faisant, au respect des besoins particuliers et des conditions spécifiques des personnes en situation de handicap?
- 3. Comment assurer aux personnes handicapées un accès sans entraves et sans conditions à des structures d'accueil et de conseil indépendantes et à des lieux protégés pour les victimes de violences dotés de l'expertise nécessaire?

Rapport du 16 juin 2023 «Violences subies par des personnes handicapées en Suisse».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral de la culture

2021 P 21.3281 Quid de la sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse? (Marianne Maret)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un rapport sur la sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse mettant à jour celui de 2007 et présentant des possibilités d'amélioration de la situation.

Rapport du 9 juin 2023 «La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral de la santé publique

2007 M 06.3009

Financement uniforme des prestations hospitalières et ambulatoires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, avant la fin de l'année 2008, un projet de financement uniforme des prestations hospitalières et ambulatoires sur la base du projet de la CSSS-CE. Il conviendra à cet égard d'examiner également si et dans quelle mesure il serait opportun d'instituer un organe de compensation des paiements, et, dans l'affirmative, de prévoir aussi les compétences qui seraient les siennes ainsi que les conséquences de sa mise en place.

2011 M 09.3535

Uniformisation des financements des prestations LAMal (Groupe socialiste)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à l'uniformisation des financements des prestations LAMal, qui seront fondés sur les mêmes principes et la même répartition pour les secteurs stationnaire et ambulatoire.

2011 M 09.3546

Transparence dans le financement de l'assurance de base sociale (Christoffel Brändli)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un nouveau système de financement pour l'assurance de base lequel:

- crée la transparence pour ce qui est du financement de l'assurance de base;
- élimine les fausses incitations entre le secteur ambulatoire et le secteur stationnaire;

- fixe le pourcentage des coûts qui doit être financé par le biais des primes des assurés et celui qui doit l'être par les impôts, la répartition entre la Confédération et les cantons de la part financée par les impôts devant aussi être définie dans ce contexte.

Les motions ont été déposées en lien avec l'examen de l'initiative parlementaire 09.528 Humbel du 11 décembre 2009 « Financement moniste des prestations de soins ». Lors de cet examen, les thèmes abordés ont été repris et traités en détail par les Chambres fédérales. Sur la base de ces délibérations et de divers rapports et propositions de l'administration fédérale, une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (RS 832.) a été élaborée. Le 22 décembre 2023, les Chambres fédérales ont adopté la modification de la loi (financement uniforme des prestations).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des motions est atteint et propose de classer ces dernières.

2009 M 09.3089

Marge de distribution des médicaments (Verena Diener Lenz)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de fixer la marge de distribution des médicaments par canal de distribution, indépendamment du prix. Cette marge doit être calculée en référence à des prestations performantes et avantageuses.

2021 M 20.3936

Prix des médicaments. Freiner la hausse des coûts en éliminant les incitations négatives, tout en préservant la qualité et la sécurité de l'approvisionnement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de réviser, en accord avec les prestataires concernés, les parts relatives à la distribution visées à l'art. 38 OPAS, de sorte que celles-ci couvrent effectivement les coûts de distribution qui sont mentionnés à l'art. 67, al. Iquater, let. a, OAMal et qu'elles n'entravent plus la remise de médicaments plus avantageux, mais au contraire constituent une incitation en la matière.

Cette révision doit s'effectuer au moyen d'une part fixe indépendante du prix d'usine et, ce faisant, elle ne doit générer ni de hausse des coûts à la charge de l'AOS ni des coupes injustifiées dans les moyens disponibles pour assurer des soins médicaux de base de grande qualité.

Si la réalisation de ces objectifs devait conduire mathématiquement à une augmentation difficilement acceptable du prix des médicaments bon marché, le DFI/l'OFSP devra déroger à l'objectif de l'indépendance du prix de la part fixe relative à la distribution par rapport au prix d'usine et proposer une marge fixe en deux parties (marge fixe plus basse pour les médicaments à prix avantageux et plus élevée pour tous les autres médicaments). Afin d'éliminer les incitations inopportunes qui pourraient en résulter, le DFI/l'OFSP pourra prévoir un mécanisme compensatoire qui sera défini soit par voie d'ordonnance, soit entre les partenaires tarifaires.

Le nouveau modèle de parts relatives à la distribution indépendantes du prix d'usine devra impérativement entrer en vigueur au plus tard simultanément avec les autres trains de mesures visant à favoriser l'efficacité économique touchant aux médicaments.

2021 M 20.3937

Evaluation d'une rémunération des pharmaciens basée sur les prestations (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'établir une évaluation financière et qualitative de l'intégration d'un niveau de rémunération basée sur les prestations (RBP) des pharmaciens dans les mesures visant à freiner la hausse des coûts de la santé. De manière contraignante, un tel modèle devra être débattu au plus tard lors du traitement du 2e paquet de mesures d'économies.

En 2018, le DFI a mené une consultation sur une modification de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS ; RS 832.112.31). Les Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et du Conseil des États ont aussi été entendues en 2019. Entre-temps, il y a eu d'autres discussions avec les acteurs concernés pour développer une solution permettant d'adapter le modèle de calcul pour la part relative à la distribution. Le 8 décembre 2023, le Conseil fédéral a adopté les mesures concernant cette part, soit l'adaptation du modèle de calcul et l'introduction d'une part uniforme pour les médicaments contenant la même substance active (modification du 8 décembre 2023 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie [OAMal] ; RS 832.102; RO 2023 794) et pris acte de la modification du 8 décembre 2023 de l'OPAS (RO 2023 807). Afin que les fournisseurs de prestations, les assureurs et les entreprises pharmaceutiques disposent de suffisamment de temps pour la mise en œuvre technique, les modifications de l'OAMal et de l'OPAS entreront en vigueur le 1er juillet 2024.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des motions est atteint et propose de classer ces dernières.

2017 P 15.3464 Loi sur l'assurance-maladie. Feuille de route pour désenchevêtrer les rôles que jouent les cantons (Ignazio Cassis)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport qui montre aux cantons, sous la forme d'une feuille de route, comment désenchevêtrer les différents rôles qu'ils jouent dans le système de santé, cette confusion étant souvent critiquée. Ce rapport montrera comment des structures de gouvernance claires permettent d'éviter d'importants conflits d'intérêts, tout en renforçant la concurrence et en rendant l'offre plus efficiente.

Le présent postulat est à considérer en lien avec l'examen de l'initiative parlementaire 09.528 Humbel du 11 décembre 2009 « Financement moniste des prestations de soins ». Par la modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), toute incitation à favoriser les prestations hospitalières ou ambulatoires sera supprimée (financement uniforme des prestations). La distortion de concurrence entre les prestations hospitalières et les prestations ambulatoires critiquée par le postulat disparaît ainsi. La modification du 30 septembre 2022 de la LAMal (RO 2023 630) mesures visant freiner la hausse des coûts, volet 1b), qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024, permettra en outre aux organisations d'assureurs de bénéficier d'un droit de recours contre les décisions des gouvernements cantonaux en matière de planification des hôpitaux, des maisons de naissance et des établissements médico-sociaux.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2019 P 18.4102 Stratégie de données cohérente pour le domaine de la santé (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de développer une stratégie en matière de données visant à améliorer la transparence du système dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et d'identifier des mesures à même de maîtriser les coûts. Il présentera notamment un rapport dans lequel il répondra aux questions suivantes:

- Actuellement, quelles sont les données relevées ? Qui les relève et d'où proviennent-elles?
- Pour qui telles ou telles données sont-elles nécessaires et dans quel but?
- Comment les données souhaitées peuvent-elles être relevées de manière fiable et le plus simplement possible?
- Comment la protection des données personnelles des assurés-patients est-elle garantie?
- La mise en place d'une stratégie de données cohérente nécessite-t-elle de modifier la législation?

Rapport du 8 décembre 2023 « Stratégie de données cohérente pour le domaine de la santé »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 M 19.3743 Eliminer l'hépatite. Inscription de la maladie dans un programme national de lutte contre les infections transmissibles sexuellement et par le sang (Damian Müller)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'ajouter l'hépatite virale au programme qui succédera au programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI), afin de jeter les bases nécessaires à l'élimination non seulement du VIH, mais aussi des hépatites B et C d'ici 2030.

Lors de sa séance du 29 novembre 2023, le Conseil fédéral a décidé le lancement du nouveau programme national « Stop au VIH, aux virus des hépatites B et C et aux infections sexuellement transmissibles (NAPS) ». Ce programme vise à éliminer en Suisse toute nouvelle transmission du VIH et des virus des hépatites B et C d'ici 2030. Les demandes de la motion ont été entièrement prises en compte et mises en œuvre.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2020 P 20.3135 Clarifier les conséquences, en matière de coûts de la santé, de la pandémie sur les différents agents payeurs (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport concernant les conséquences, en matière de coûts de la santé, de la pandémie sur les agents payeurs (Confédération, cantons, assureurs et assurés). Ce rapport indiquera :

- les coûts d'infrastructure que les cantons doivent supporter dans le cadre de la lutte contre la pandémie ;
- les capacités usuelles et nouvelles, depuis le début de la crise, dont disposent les cantons pour lutter contre la pandémie (lits, soins intensifs, etc.) ;
- les coûts des prestations d'intérêt général que les hôpitaux fournissent dans les cantons pour lutter contre la pandémie (protection contre les catastrophes) ;
- les conséquences sur les assurés et sur les primes d'assurance-maladie pour 2021;
- l'utilisation des réserves des caisses-maladie.

Rapport du 21 juin 2023 «Clarifier les conséquences, en matière de coûts de la santé, de la pandémie sur les différents agents payeurs»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 M 19.4290 Garantir les prestations médicales à tous les enfants (Angelo Barrile)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de manière à garantir aux enfants et aux mineurs l'accès aux prestations médicales même lorsque leurs parents ne respectent pas l'obligation de paiement des primes de l'assurance-maladie.

La motion demande que les enfants dont les parents n'ont pas payé les primes d'assurance-maladie dans les délais impartis puissent tout de même avoir accès aux prestations médicales ; cette requête a été reprise dans le cadre de la modification du 18 mars 2022 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (RS 832.10; RO 2023 678) concernant l'exécution de l'obligation de payer les primes (en relation avec l'initiative déposée par le canton de Thurgovie 16.312).

Lors de sa séance du 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la modification de la LAMal, de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (RS 281.1; RO 2023 678) et de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (RS 832.102; RO 2023 751) concernant l'obligation de payer les primes. Les dispositions concernant les règles applicables aux mineurs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 M 20.3243 Covid-19. Accélérer le processus de numérisation dans le domaine de la santé (Groupe libéral-radical)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié, en collaboration avec les acteurs concernés, de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer le processus de numérisation de notre système de santé. L'accent sera entre autres mis sur les éléments suivants :

- 1. Le dossier électronique du patient doit rapidement devenir la norme pour tous les acteurs de la santé.
- 2. Le recours à la télémédecine est reconnu et encouragé.
- 3. Toute la correspondance entre les acteurs de la santé se fait par voie numérique. Des exceptions peuvent être prévues pour la communication avec les patients ayant un accès restreint aux moyens numériques de communication.
- 4. L'emploi d'applications permettant au patient de suivre son état de santé est encouragé, aussi dans l'assurance de base.
- 5. La commande en ligne de médicaments est facilitée, et encouragée en période de crise sanitaire.

Depuis 2021, le Conseil fédéral a fait avancer la numérisation dans le secteur de la santé au moyen de deux mesures en particulier:

a) Le 4 mai 2022, il a chargé le DFI d'élaborer, en collaboration et en coordination avec d'autres services de l'administration fédérale, un programme de promotion de la transformation numérique du système de santé (programme Digisanté). En collaboration avec les parties prenantes, ce programme encouragera la mise en place de l'Espace suisse des données de santé, afin d'améliorer la qualité des traitements, l'efficience, la transparence, la sécurité des patients, et de renforcer la recherche. Dans cette optique, il importe de bien coordonner les projets numériques des différents acteurs. Ce rôle sera assumé par la Confédération.

Le 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a donc adopté le message concernant un crédit d'engagement destiné à un programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (Digisanté) pour les années 2025 à 2034 (FF 2023 2908) et l'a transmis au Parlement.

b) Deux projets de révision de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1) sont en cours. Le premier prévoit un financement transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision complète de la LDEP et est en cours d'examen au Parlement. Le Conseil fédéral a transmis le message correspondant au Parlement le 6 septembre 2023 (FF 2023 2181). Le second projet, qui consiste en une révision complète de la LDEP, comprend des mesures pour la diffusion et l'utilisation du dossier électronique du patient, une réglementation du financement ainsi qu'une répartition claire des tâches et des compétences entre la Confédération et les cantons. Le rapport de consultation relatif à ce projet est en cours d'élaboration et le message est en préparation.

L'objectif d'accélération du processus de numérisation est pris en compte et mis en œuvre dans la mesure du possible. Les travaux relatifs à la LDEP progressent tant sur le plan financier que sur le fond. Le programme Digisanté est précisément conçu pour promouvoir la correspondance numérique.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 M 20.3263

Coronavirus. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de tirer les enseignements de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) pour le système de santé suisse et de proposer des mesures appropriées, notamment :

1. en analysant les conséquences de la pandémie sur le recours aux soins d'urgence des hôpitaux et des cabinets médicaux, sur la structure de l'offre de soins et sur les réformes en cours de la LAMal;

2. en imposant d'urgence le passage au numérique dans le domaine de la santé, en particulier l'échange électronique de données et le dossier électronique du patient ;

3. en veillant à ne pas reporter sur les primes les coûts indirects de la pandémie, tels que les pertes de revenu des fournisseurs de prestations, en particulier celles des hôpitaux;

4. en revoyant le plan suisse de pandémie Influenza de manière à garantir les responsabilités et la mise en oeuvre.

2021 M 20.3282

Covid-19. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse (Erich Ettlin) Texte dénosé:

Le Conseil fédéral est chargé de tirer les enseignements de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) pour le système de santé suisse et de proposer des mesures appropriées, notamment :

- 1. en analysant les conséquences de la pandémie sur le recours aux soins d'urgence des hôpitaux et des cabinets médicaux, sur la structure de l'offre de soins et sur les réformes en cours de la LAMal;
- 2. en imposant d'urgence le passage au numérique dans le domaine de la santé, en particulier l'échange électronique de données et le dossier électronique du patient ;
- 3. en veillant à ne pas reporter sur les primes les coûts indirects de la pandémie, tels que les pertes de revenu des fournisseurs de prestations, en particulier celles des hôpitaux ;
- 4. en revoyant le plan suisse de pandémie Influenza de manière à garantir les responsabilités et la mise en peuvre

Les deux interventions ont été déposées en 2020 dans le contexte de la première vague de la pandémie de COVID-19 et transmises en 2021. Dans son rapport du 3 mars 2023 sur les motions et postulats des Chambres fédérales de l'année 2022 (FF 2023 870, p. 23 et 24), le Conseil fédéral a exposé de manière spécifique quels travaux il a entrepris pour lutter contre la pandémie.

En exécution du postulat 20.3135 CSSS-CE du 21 avril 2020 « Clarifier les conséquences, en matière de coûts de la santé, de la pandémie sur les différents agents payeurs », le Conseil fédéral a adopté le 21 juin 2023 le rapport final « Clarifier les conséquences, en matière de coûts de la santé, de la pandémie sur les différents agents payeurs ». La CSSS-E a donné pour mandat d'étudier les conséquences financières de la pandémie sur les différents agents payeurs dans le secteur de la santé. Dans un premier rapport intermédiaire en réponse au postulat 20.3135, le Conseil fédéral a publié le 23 juin 2021 une première analyse, essentiellement qualitative, des coûts de la santé directement générés par la pandémie pour chaque agent payeur. Le 29 juin 2022, il a adopté un deuxième rapport intermédiaire. Les coûts de la santé générés par la pandémie pendant les années 2020 et 2021 y étaient quantifiés et mis à jour par rapport au premier rapport intermédiaire. Le rapport final résume les résultats des rapports rédigés jusqu'ici et les complète avec les chiffres de l'année 2022, ainsi qu'avec les données relatives aux coûts assumés par les cantons.

Pour accélérer la numérisation, le Conseil fédéral a adopté le 22 novembre 2023 le message concernant un crédit d'engagement destiné à un programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (Digisanté) pour les années 2025 à 2034 (FF 2023 2908) et l'a transmis au Parlement (voir aussi M 20.3243).

Le Plan suisse de pandémie Influenza de 2018 est en cours de révision en étroite collaboration avec les parties prenantes pertinentes. Le plan révisé ne sera pas spécifique à un agent pathogène et sera publié sur une plate-forme d'information. Un chapitre spécifique sera consacré à la mise en œuvre (définition des responsabilités) dans la collaboration entre la Confédération et les cantons.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des motions est atteint et propose de classer ces dernières.

2021 M 20.3914 Gestion de l'admission des psychologues pratiquant la psychothérapie (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) afin de régler la question de l'admission des psychologues pratiquant la psychothérapie. Les cantons doivent avoir la possibilité de gérer l'offre de prestations en matière de psychothérapie pratiquée par des psychologues.

La motion est en lien avec l'examen de l'initiative parlementaire 09.528 Humbel du 11 décembre 2009 « Financement moniste des prestations de soins ». Dans le cadre de l'examen, un nouvel art. 55b a été ajouté à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), qui prévoit que les cantons pourraient, en cas d'évolution des coûts supérieure à la moyenne, intervenir auprès de tous les prestataires de services ambulatoires – et donc aussi auprès des psychologues pratiquant la psychothérapie. La modification de la LAMal (financement uniforme des prestations) a été adoptée le 22 décembre 2023).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 P 20.4343 Renforcer la Stratégie nationale Addictions en incluant la cyberdépendance (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Texte déposé:

Dans le cadre de la stratégie nationale Addictions, le Conseil fédéral est prié d'élaborer un volet spécifique contre les diverses formes de cyberdépendance. Ce programme, élaboré conjointement avec les cantons, les associations actives dans la prévention

et les acteurs du secteur, doit couvrir les divers volets de lutte contre les addictions : éducation, prévention, traitement et réduction des risques.

Une minorité de la commission (Tuena, Gafner, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Keller Peter, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian) propose de rejeter le postulat.

Rapport du 25 octobre 2023 « Renforcer la Stratégie nationale Addictions en incluant la cyberdépendance »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 21.3014

Garantir aux personnes atteintes du "Covid long" un traitement et une réadaptation appropriés (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport au sujet de la situation et de la prise en charge des patients subissant des séquelles à long terme à la suite d'infection au Covid-19. Il indiquera en particulier les mesures à prendre pour assurer le traitement et la thérapie des personnes atteintes du " Covid long " ainsi que pour garantir le financement des programmes de traitement et de thérapie destinés à ces patients.

2021 M 21.3453

Suivi scientifique des cas de "Covid long" (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN) Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que des fonds suffisants soient disponibles pour une recherche et un suivi systématiques consacrés aux cas de "Covid long". Il est chargé en outre de mettre sur pied des programmes adéquats.

Une minorité de la commission (de Courten, Aeschi Thomas, Glarner, Rösti) propose de rejeter la motion.

Rapport du 29 novembre 2023 « Suivi scientifique et prise en charge des personnes atteintes d'une affection post-COVID-19 » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat et de la motion est atteint et propose de classer ces derniers.

2021 P 21.3280

Production, commerce et consommation de produits à base de chanvre ou cannabis. Assurer la sécurité du droit (Thomas Minder)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de présenter dans un rapport la manière de mieux exploiter sur le plan économique les différentes formes du chanvre (cannabis) et d'assujettir le cannabis à une réglementation moderne et complète (y compris droit de la santé, droit des denrées alimentaires, droit des cosmétiques, droit des médicaments, droit des transports routiers, droit des produits du tabac et droit douanier). L'objectif doit être d'améliorer la sécurité du droit et d'en assurer une exécution plus uniforme dans toute la Suisse en ce qui concerne la production, le commerce et la consommation des produits à base de chanvre ou de cannabis. Le rapport montrera également, en procédant à une comparaison avec le droit étranger, quelles expériences ont faites d'autres pays tels que les Etats-Unis et le Canada qui ont libéralisé la consommation de cannabis.

Rapport du 1^{er} novembre 2023 « Production, commerce et consommation de produits à base de chanvre ou cannabis. Assurer la sécurité du droit. »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 21.3788 Protéger les enfants contre les risques d'ingestion des piles boutons (Christoph Eymann)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur les mesures susceptibles de prévenir ou de réduire les risques pour la santé des enfants liés à l'ingestion de piles bouton.

Rapport du 21 juin 2023 «Protéger les enfants contre les risques d'ingestion des piles boutons»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 P 21.4344 Bilan du projet "Leute für Lonza" (Commission de gestion CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est invité à tirer le bilan du projet "Leute für Lonza ", lancé en avril 2021 afin de soutenir le recrutement de personnel hautement qualifié pour l'entreprise Lonza sur son site de Viège, et à faire part de ses conclusions dans un rapport.

Dans ce cadre, le Conseil fédéral est invité à présenter quels enseignements généraux il tire de ce cas en vue de la gestion de crises futures.

Enfin, le Conseil fédéral est invité à présenter dans quelle mesure l'art. 25, al. 2, let. b et c de la loi sur le personnel de la Confédération constituait une base légale suffisante pour le programme "Leute für Lonza " et si des adaptations de la législation sont nécessaires pour l'avenir, au regard de ce cas.

Rapport du 8 novembre 2023 « Bilan du projet "Leute für Lonza »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral des assurances sociales

2019 P 19.3950 Encourager la durabilité par des prescriptions de placement adaptées à la réalité actuelle (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de faire rapport et d'examiner les dispositions relatives aux placements (placements autorisés et limites par catégorie) de la prévoyance professionnelle (OPP 2) de manière à éliminer les dispositions qui font obstacle aux investissements durables par les caisses de pension. Il s'agit d'abroger les dispositions relatives aux placements autorisés et aux limites par catégorie. Il convient aussi d'appliquer pleinement la "prudent investor rule" (règle de l'investisseur prudent) en tant qu'indicateur pour les placements des caisses de pension.

Rapport du 30 août 2023 « Les prescriptions de placement de l'OPP 2 font-elles obstacle aux placements durables ? » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2019 P 19.4111 Protéger les enfants et les jeunes et empêcher les criminels de les inciter ou de les forcer à se livrer à des actes sexuels sur eux-mêmes en se filmant avec leur téléphone (Rosmarie Quadranti [Heinz Siegenthaler])

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier quelles mesures juridiques, techniques ou autres permettraient d'empêcher que les enfants et les jeunes ne soient incités ou forcés à réaliser des enregistrements relevant de la pédophilie.

Rapport du 11 janvier 2023 « La protection des enfants et des jeunes face aux cyber-délits sexuels» Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 19.3119 Mieux protéger les enfants en optimisant la collecte des données disponibles sur les atteintes à leur bienêtre (Yvonne Feri)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les modalités d'une collecte des données disponibles à l'échelon fédéral, dans les cantons et les organisations de protection de l'enfance, sur la prévalence et la gravité des violences faites aux enfants, dans le but d'établir une vue d'ensemble et d'effectuer une évaluation systématique permettant d'identifier les failles et d'y remédier.

Rapport du 15 septembre 2023 « Analyse de la possibilité de collecter à l'échelle nationale des données sur la prévalence et la gravité des violences faites aux enfants »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 19.4559 Coordination des instruments fédéraux d'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Peter Hegglin)

Texte déposé:

La demande de subventions pour des activités extrascolaires s'accroît. Le Parlement a approuvé récemment une augmentation massive du crédit A231.0246 (Encouragement activités extrascolaires des enfants et jeunes). Diverses organisations sont actives dans ce domaine, ainsi que dans d'autres domaines encouragés par la Confédération (tels que le sport ou la culture). Le Conseil fédéral est chargé de montrer de quelle manière les régimes d'encouragement concernés pourraient être coordonnés, à quels changements il faut s'attendre pour ces régimes et quelles conséquences ces changements auront sur la conception des différents instruments d'encouragement et sur le jeu entre ces instruments.

Rapport du 30 août 2023 « Coordination des aides financières de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 20.3002 Modernisation de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité sur le plan linguistique (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment la loi fédérale sur l'assurance-invalidité peut être modernisée sur le plan linguistique, s'agissant du terme " rente pour enfant ", d'une part, et de termes considérés aujourd'hui comme péjoratifs ou qui ne sont plus adaptés au vu de l'âge de la loi, d'autre part. Il conviendrait en outre d'indiquer dans quels autres actes, en particulier de la législation relative aux assurances sociales, les nouveaux termes proposés doivent être repris. Il faudrait également estimer et présenter les coûts liés à ces changements. Le gouvernement établira un rapport sur le sujet.

Rapport du 15 septembre 2023 « Modernisation de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité sur le plan linguistique » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 M 19.4404 Inclure les chiens d'assistance pour les enfants et les adolescents dans l'assurance-invalidité (Damian Müller)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi visant à ce que l'assurance-invalidité (AI) couvre les chiens d'assistance pour les enfants et les adolescents, notamment les chiens accompagnant les personnes atteintes d'épilepsie, car actuellement, les allocations sont uniquement accordées aux personnes adultes.

L'annexe de l'ordonnance du DFI concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-invalidité (OMAI; RS 831.232.51) a été modifiée. La modification du 14 novembre 2023 (RO 2023 677) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 M 20.3687 Campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement (Yvonne Feri)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de lancer une campagne nationale pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux risques que représentent le harcèlement et le cyberharcèlement, et aux conséquences pénales que ces pratiques peuvent avoir. Pour prévenir leur développement, la campagne portera autant sur le rôle de l'auteur de l'infraction que sur celui de spectateur.

En été 2023, la campagne sur les médias sociaux « Not a Joke » a été menée à bien en coopération avec Pro Juventute et la Prévention suisse de la criminalité. Elle visait à sensibiliser les jeunes de 13 à 20 ans via TikTok et Instagram sur les thèmes du harcèlement et du cyberharcèlement.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 M 20.3691 Allocation pour impotent. Pour la remise automatique d'une carte de légitimation (Christian Lohr)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin que la carte de légitimation AI attestant la perception d'une allocation pour impotent soit délivrée non pas sur demande expresse, mais automatiquement (comme c'est le cas pour les cartes de légitimation attestant la perception d'une rente AI). Cette mesure sera mise en place notamment pour les catégories de personnes suivantes :

- 1. enfants bénéficiant d'une allocation pour impotent ;
- 2. adultes percevant une allocation pour impotent, mais pas de rente d'invalidité;
- 3. retraités percevant une allocation pour impotent.

La lettre circulaire AI n° 413 du 8 mars 2022 (disponible sous bsv.admin.ch > Documents > AI > Données de base AI > Prestations individuelles > Lettres circulaires) charge les offices AI de remettre d'office les cartes de légitimation.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2022 M 21.3452 Services fournis par des tiers dans le domaine de l'assurance-invalidité. Modèle de remboursement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la pratique prévue à l'art. 9 de l'ordonnance du DFI concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-invalidité (OMAI) de sorte que les remboursements mensuels des services devant être fournis par des tiers soient calculés de manière flexible sous forme de contingent annuel (dépassant le revenu annuel provenant de l'activité lucrative exercée par la personne assurée ou, au plus, une fois et demie le montant minimum de la rente de vieillesse annuelle ordinaire)

Une minorité de la commission (Rösti, Aeschi Thomas, Amaudruz, de Courten, Glarner, Herzog Verena, Schläpfer) propose de rejeter la motion.

L'art. 9, al. 2, de l'ordonnance du DFI concernant la remise de moyens auxiliaires par l'assurance-invalidité (OMAI,RS 831.232.51) a été modifié. La modification du 14 novembre 2023 (RO 2023 677) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.) a été modifié

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2022 M 21.4036 Chaussures orthopédiques pour personnes diabétiques. Stop au passage douloureux de l'AI à l'AVS! (Baptiste Hurni)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'OMAV (RS 831.135.1) en ce sens qu'il est prévu la possibilité de recevoir au moins une paire de chaussures orthopédiques par année.

L'annexe de l'ordonnance du DFI concernant la remise de moyens auxiliaires par l'AVS (OMAV; RS 831.135.1) a été modifiée. La modification du 14 novembre 2023 (RO 2023 676) entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

2020 M 18.3828 Risques pour la santé du manque de sélénium. Mesures à prendre (Jacques Bourgeois)

Texte déposé:

Je demande au Conseil fédéral de bien vouloir:

- a. mettre sur pied un monitoring lié à la teneur en sélénium dans nos aliments;
- b. définir les risques et bénéfices qu'apportent le sélénium pour la santé aussi bien humaine qu'animale;
- c. déterminer la part de sélénium que la production indigène pourrait couvrir et au travers de quelles denrées alimentaires principalement;

d. recenser les mesures que le Conseil fédéral estime nécessaire et pertinente de mettre en place afin de réduire les risques, sur le plan de la santé humaine et animale, liés au manque de sélénium dans nos aliments et nos fourrages.

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a publié dans le Bulletin nutritionnel suisse 2023 l'étude « Sélénium : statut de la population suisse et impact de l'alimentation végétarienne et végétalienne » (www.blv.admin.ch > Aliments et nutrition > Nutrition > Bulletin nutritionnel suisse > Bulletin nutritionnel suisse 2023).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2020 M 19.3112 Lutter contre le gaspillage alimentaire (Martina Munz)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de compléter comme suit l'article 7 alinéa 4, de la loi sur les denrées alimentaires: Le Conseil fédéral peut arrêter des dispositions particulières autorisant la remise de denrées alimentaires à des organisations certifiées ou à des personnes, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. La préservation de la santé humaine doit être garantie en tout temps.

Par la modification du 8 décembre 2023 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAlOUs ; RS 817.02.), le Conseil fédéral a fixé les principes de base qui facilitent la redistribution des denrées alimentaires. Le nouvel art. 39, al. 1^{bis} ODAlOUs crée les conditions (relevant du droit des denrées alimentaires) pour que les entreprises alimentaires puissent redistribuer des produits de boulangerie par le biais d'organisations d'utilité publique exonérées d'impôt. En modifiant l'ordonnance du DFI sur l'hygiène (OHyg; RS 817.024.1; RO 2023 829) le 8 décembre 2023, le DFI a en outre édicté à l'art. 27c OHyg des règles concernant la redistribution des denrées alimentaires.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 M 20.3910 Déclaration du pays de production des pains et produits de boulangerie (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation actuelle pour que les commerces vendant ou mettant à disposition (par ex. restaurants) du pain et des produits de boulangerie soit directement, soit de manière transformée (par ex. sandwiches), mentionnent à un endroit visible par le client le pays de production (ou le pays de production du pain pour les produits transformés tels que les sandwiches).

Par la modification du 8 décembre 2023 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAlOUs; RS 817.02;), le Conseil fédéral a décidé que le pays de production du pain et des articles de boulangerie fine, sauf les articles de biscuiterie et de biscotterie, entiers ou en morceaux, doit en principe toujours être indiqué par écrit dans la vente en vrac (art. 39 al. 2, let. d, ODAlOUs).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 M 20.4349 Moins d'emballages, moins de déchets. Autoriser la vente en vrac de produits surgelés (Andri Silberschmidt)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation relative aux denrées alimentaires afin d'autoriser la vente de produits surgelés non préemballés.

Par la la modification du 8 décembre 2023 de l'ordonnance du DFI sur l'hygiène (OHyg; RS 817.024.1; RO 2023 829), le DFI a prévu à l'art. 25, al. 4, let. b, OHyg que les denrées alimentaires congelées du commerce de détail ne doivent plus être préemballées lorsqu'elles sont remises directement au consommateur.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 P 21.3005 Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes en améliorant la coordination et la communication (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les offres nationales et cantonales existantes dans le domaine "Jeunesse et alimentation ", leur financement et le groupe cible auxquelles elles s'adressent. Le rapport en question devra également identifier les lacunes et indiquer les mesures à prendre pour mieux coordonner et communiquer ces offres, en vue de l'élaboration d'une stratégie pour une alimentation durable.

Une minorité de la commission (Huber, Haab, Gafner, Gutjahr, Herzog Verena, Keller Peter, Umbricht Pieren) propose de rejeter le postulat.

Rapport en exécution du postulat du 22 septembre 2023 « Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes en améliorant la coordination et la communication »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Département fédéral de justice et police

Secrétariat général

2021 P 19.4031 Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Garantir le principe de proportionnalité (Albert Vitali)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un rapport dans lequel il présentera les modifications à apporter à la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) afin que les mesures de surveillance que doivent prendre les fournisseurs de services de télécommunication restent proportionnées, et en particulier afin que les coûts que ces fournisseurs doivent assumer du fait des obligations qui leur incombent ne soient pas disproportionnés.

Rapport du 18 octobre 2023 « Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Garantir le principe de proportionnalité ». Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral de la justice

2016 M 14.3022 Pornographie enfantine. Interdiction des images d'enfants nus (Natalie Rickli)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un projet de loi visant à punir le commerce professionnel de photos et de films montrant des enfants nus.

La mise en œuvre de la motion a dû initialement être reportée à cause des travaux en lien avec la partie spéciale (livre 2) du code pénal (RS 311.0; RO 2023 259) et le droit pénal en matière sexuelle, en particulier à cause du projet « Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions (objet 18.043) ». La CAJ-E a envoyé en 2021 en consultation un avant-projet relatif à une loi fédérale sur la révision du droit pénal en matière sexuelle. Dans ce projet, la CAJ-E a explicitement renoncé à créer un énoncé de fait légal spécial relatif aux images d'enfants nus. La jurisprudence fédérale relative à la pornographie a changé de manière déterminante depuis le dépôt de la motion. Selon la CAJ-E, un énoncé de fait légal relatif aux images d'enfants nus serait juridiquement délicat et conduirait dans la pratique à des problèmes qui pourraient difficilement être résolus. La nouvelle jurisprudence fédérale reprend l'essentiel de ce que la motion exige.

Le droit pénal en matière sexuelle révisé a été adopté par le Parlement lors de la session d'été 2023. Il n'a pas fait l'objet d'une demande de référendum dans le délai légal. Les dispositions entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint propose de classer cette dernière.

2016 P 16.3263 Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (Commission des affaires juridiques CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé:

- 1. d'élaborer un rapport sur la question du secret professionnel pour les juristes d'entreprise, en particulier en faisant la comparaison entre la situation en Suisse et celle aux États-Unis;
- 2. de présenter les problématiques passées, présentes et futures en découlant pour les multinationales suisses, notamment aux Etats-Unis;
- 3. de proposer les différentes solutions envisageables, par exemple dans le cadre de la prochaine révision du Code de procédure civile et du Code de procédure pénale ou d'un accord international.

Le postulat demande l'élaboration d'un rapport sur la question du secret professionnel pour les juristes d'entreprise ainsi que l'élaboration de différentes solutions envisageables. Dans sa réponse du 25 mai 2016, le Conseil fédéral a estimé que l'élaboration d'un nouveau rapport sur cette question déjà très largement discutée n'apporterait pas d'éléments nouveaux. Dans le cadre de son message du 26 février 2020 relatif à la modification du code de procédure civile (objet 20.026; FF 2020 2607), le Conseil fédéral a transmis une proposition au Parlement. Dans un nouvel art. 160a du code de procédure pénale (CPC; RS 272), une exception particulière à l'obligation générale de collaborer de l'art. 160 CPC a été proposée pour les services juridiques des entreprises. Lors du vote final du 17 mars 2023, le Parlement a adopté cette modification (FF 2023 786). Un nouvel art. 167a CPC (Droit de refus concernant l'activité du service juridique interne d'une entreprise) a également été adopté.

Le Conseil fédéral considère que les modifications adoptées par le Parlement rendent le postulat caduc et propose de classer ce dernier.

2017 P 15.3098 Faut-il légiférer sur les trusts? (Groupe libéral-radical)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, dans son prochain rapport sur les axes stratégiques de la politique suisse en matière de place financière, l'opportunité d'inscrire l'institution du trust dans le droit privé suisse et d'adapter les régimes fiscaux applicables.

2019 M 18.3383 Introduction du trust dans l'ordre juridique suisse (Commission des affaires juridiques CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant l'introduction d'un trust suisse.

Le postulat 15.3098 charge le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité d'inscrire l'institution du trust dans le droit privé suisse et d'adapter les régimes fiscaux applicables. Cet examen a été réalisé dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet relatif à la modification du code des obligations (Introduction du trust), qui a été soumis à la procédure de consultation du 12 janvier au 30 avril 2022. Après que le Conseil fédéral a renoncé à élaborer un message et proposé de classer la motion 18.3383 dans son rapport du 15 septembre 2023 (FF 2023 2248), l'objectif du postulat doit aussi être considéré comme atteint..

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat et de la motion est atteint et propose de classer ces derniers.

2017 P 17.3269 Echange international d'avis de condamnation. Examen d'une adhésion de la Suisse à ECRIS (Commission des institutions politiques CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si l'objectif des initiatives du canton du Tessin 15.320 et 15.321, lesquelles visent à pouvoir demander systématiquement un extrait du casier judiciaire des citoyens de l'UE déposant une demande de permis de séjour, peut être atteint, en totalité ou au moins partiellement, par une adhésion de la Suisse au programme ECRIS (European Criminal Records Information System) de l'UE.

Rapport du 23 août 2023 « Échange international d'avis de condamnation. Examen d'une adhésion de la Suisse à ECRIS ». Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2018 P 18.3248 Obsolescence programmée. Protéger les consommateurs helvétiques (Géraldine Marchand-Balet)

Texte déposé:

L'obsolescence programmée est une stratégie industrielle qui trompe le consommateur, pour augmenter le taux de remplacement d'un produit. Ces dernières années, les progrès technologiques fulgurants ont renforcé les risques de cas d'obsolescence programmée.

Par conséquent, le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la situation légale qui encadre l'obsolescence programmée en Suisse, et de dresser un comparatif au niveau international.

Rapport du 16 juin 2023 «Obsolescence programmée. Protéger les consommateurs helvétiques».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2019 P 18.4092 Conséquences des "actions de loyauté" (Commission des affaires juridiques CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il montrera les avantages, les inconvénients et les conséquences potentiels des "actions de loyauté", que le Conseil national a introduites dans le projet de révision du droit de la société anonyme (16.077) lors de l'examen de cet objet à la session d'été 2018. Il s'agit notamment de présenter les conséquences de ces "actions de loyauté" pour l'économie et les éventuels effets qu'elles pourraient avoir pour une entreprise lorsque celle-ci fait l'objet d'un assainissement ou d'une succession en particulier en fonction de la durée de détention prévue. En plus d'une analyse d'impact de la réglementation, le rapport examinera la situation juridique dans d'autres pays afin de présenter d'éventuelles autres possibilités de mise en oeuvre dans le droit suisse de la société anonyme ainsi que l'opportunité d'une telle disposition.

Rapport du 15 février 2023 « Répercussions des "actions de loyauté »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2019 P 18.4263 Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital. Rapport (Diana Gutjahr)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il examinera si et, le cas échéant, comment, à la différence de la pratique actuelle, les impôts courants pourraient être pris en compte dans le calcul du minimum vital. Il présentera les solutions envisageables.

Rapport du 1er novembre 2023 « Pour un droit de la société coopérative moderne et durable » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 19.3570 Contrôle de la structure, de l'organisation, de la compétence et de la surveillance du Ministère public de la Confédération (Daniel Jositsch)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il serait nécessaire ou opportun de modifier la structure, l'organisation, la compétence et la surveillance du Ministère public de la Confédération et de présenter un rapport à ce sujet. Il s'agira en particulier de faire la lumière sur les questions suivantes:

- 1. La structure et l'organisation du Ministère public telles qu'elles sont définies dans le règlement du 11 décembre 2012 sur l'organisation et l'administration du Ministère public de la Confédération sont-elles appropriées et répondent-elles aux exigences actuelles?
- 2. La compétence du Ministère public telle qu'elle est définie aux article 23 et suivants du Code de procédure pénale est-elle appropriée et répond-elle aux exigences d'une poursuite pénale efficace?
- 3. La surveillance du Ministère public telle qu'elle est définie aux article 23 et suivants de la loi sur l'organisation des autorités pénales répond-elle aux exigences actuelles?

Rapport du 11 octobre 2023 « Contrôle de la structure, de l'organisation, de la compétence et de la surveillance du Ministère public de la Confédération » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 19.3759 Loi sur le crédit à la consommation. Exigences de forme compatibles avec la numérisation (Marcel Dobler)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) pourrait être modifiée de manière à ce que le contrat de crédit à la consommation puisse être conclu et révoqué non seulement en la forme écrite mais aussi de manière numérique, sans que cela affecte la protection de l'emprunteur.

Rapport du 15 septembre 2023 « Examen des prescriptions de forme en droit privé » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 M 20.3388 Amendes d'ordre. Protéger les agents verbalisateurs (Jean-Luc Addor)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la loi sur les amendes d'ordre en vue de remplacer l'obligation imposée à l'agent verbalisateur d'indiquer son nom et son prénom sur le formulaire ou la quittance par celle de n'y mentionner que son numéro de matricule.

Le Parlement a mis en œuvre la motion par la modification du 17 juin 2022 de la loi du 18 mars 2016 sur les amendes d'ordre (LAO; RS 314.1) dans le cadre de la modification du code de procédure pénale (RO 2023 468). Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 P 21.3451 Imams en Suisse (Commission de la politique de sécurité CE)

Texte déposé:

En complément au postulat 16.3314 (Tirer parti du rôle clé que jouent les imams modérés contre la radicalisation des jeunes musulmans), le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport dans lequel il proposera des mesures visant à mieux contrôler les personnes qui diffusent, lors de discours et prédications de nature religieuse, des idées terroristes ou extrémistes violentes. Il mentionnera notamment les avantages et les inconvénients d'une procédure d'agrément des imams, d'un registre public des imams et d'une interdiction du financement des mosquées par des fonds étrangers. Enfin, il indiquera les domaines dans lesquels il considère que des mesures s'imposent.

Rapport du 8 décembre 2023 « Mesures destinées à endiguer la diffusion d'idées terroristes et extrémistes violentes au sein de communautés religieuses » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 P 21.3783 Pour un droit de la société coopérative moderne et durable (Lars Guggisberg)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié d'examiner l'opportunité d'une révision totale du droit de la société coopérative et de rendre compte de ses conclusions. Il indiquera plus particulièrement quels sont les éléments qui doivent impérativement faire l'objet d'une réforme pour moderniser et pérenniser le droit de la société coopérative, étant entendu que cette révision, loin de se limiter à des améliorations ponctuelles, devra s'inscrire dans une réflexion globale. Le droit de la société coopérative se caractérise par une grande souplesse qu'il conviendra autant que possible de conserver, en évitant notamment de créer des obstacles administratifs supplémentaires.

Le Conseil fédéral est invité en outre à examiner notamment :

- 1. si, à l'encontre du principe qui veut que des faits économiques identiques soient traités de la même manière en droit, les coopératives ne sont pas désavantagées par rapport aux autres formes juridiques ;
- 2. s'il y a lieu de modifier la définition juridique de la coopérative mais en conservant notamment son caractère personnel et si le critère de l'" entraide " est toujours d'actualité ;
- 3. si le devoir de loyauté qui incombe aux membres de la société coopérative est toujours d'actualité;
- 4. si l'obligation de compter au moins sept membres fondateurs est toujours d'actualité ou, pour le dire autrement, s'il ne serait pas possible de réduire ce nombre minimal ;
- 5. si les différences de taille des coopératives, rapportées au nombre de leurs membres, ne rendraient pas nécessaire une réglementation différenciée (droits à l'information, droits de contrôle, droit de porter un objet à l'ordre du jour, etc.)
- 6. s'il ne serait pas possible, et si oui, comment, de rendre équivalents les droits de participation des membres de la coopérative, et comment renforcer le droit à l'information des membres ;
- 7. s'il ne serait pas nécessaire de créer de nouveaux instruments pour le financement des coopératives par apport de fonds propres (par ex. un titre de participation sans droits de sociétariat ni droits de vote) ;
- 8. s'il est encore nécessaire de faire référence au droit de la société anonyme ou si les obligations qui découlent du droit de la société anonyme ne pourraient pas être transposées dans le droit de la société coopérative.

Rapport du 8 décembre 2023 « Pour un droit de la société coopérative moderne et durable » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral de la police

2021 P 19.4016

Violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet. Que fait l'Office fédéral de la police? (Yvonne Feri) Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

- 1. L'Office fédéral de la police (Fedpol) remplit-il bien la fonction d'interface entre les organes internationaux et les cantons dans le domaine de la pédocriminalité? Quelles sont les ressources nécessaires à cette fin quant aux structures, au personnel et aux technologies?
- 2. Comment sont traitées les dénonciations en nombre croissant qui arrivent de l'étranger, de manière à ce qu'elles soient examinées avec le soin requis et que les procédures pénales qui s'imposent puissent être menées dans les cantons?
- 3. Comment sont gérées les dénonciations qui concernent la Suisse, tout en étant difficiles à attribuer à un canton précis?
- 4. Quelle forme pourrait prendre un service national efficace centralisant les dénonciations portant sur des cas de violence sexuelle commise contre des enfants et mise en ligne?
- 5. Quelles mesures faudrait-il prendre notamment sur les plans de la législation, des technologies et du personnel pour que la police fédérale joue efficacement son rôle dans la lutte contre la pédocriminalité?

2021 P 19.4105

Empêcher la diffusion en temps réel de pornographie infantile et mettre un terme à la prostitution infantile sur Internet (Fabio Regazzi)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles mesures juridiques ou autres doivent être prises pour lutter efficacement contre la diffusion en temps réel de prostitution infantile (abus sexuel d'un enfant diffusé en direct sur Internet). L'utilisation d'avatars représentant des enfants ainsi que le matériel photographique et vidéo généré par ordinateur doivent également être analysés. La production et la diffusion de matériel pornographique infantile doivent être empêchées et l'article 197 du code pénal respecté.

Rapport du 8 décembre 2023 « Mesures pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet et la diffusion en temps réel de pornographie infantile »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

Secrétariat d'Etat aux migrations

2021 M 20.4477 Négocier maintenant des rapatriements par voie maritime avec l'Algérie (Damian Müller)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'exécuter des rapatriements forcés vers l'Algérie :

- 1. Négocier une convention technique avec l'Algérie pour permettre les rapatriements par voie maritime.
- 2. Obtenir d'un pays de transit (par ex. la France, l'Italie ou l'Espagne) une autorisation pour accéder à la mer.
- 3. Envoyer un officier de liaison " immigration " à Alger.

La problématique des rapatriements par voie maritime a été abordée avec l'Algérie en 2022 dans le cadre de deux dialogues migratoires. Au cours de ces rencontres, des mesures d'optimisation ont été définies avec les autorités algériennes afin de lever les obstacles entravant l'exécution des procédures de rapatriement avec ce pays. Les négociations ont également permis de dégager un consensus autour d'une forme de rapatriement beaucoup plus avantageuse pour la Suisse : en effet, l'Algérie a accepté pour la première fois l'organisation de vols spéciaux. Les vols spéciaux sont à tous égards préférables aux rapatriements par voie maritime : ils sont nettement moins chers, durent moins longtemps et sont en outre plus sûrs du point de vue policier que les rapatriements par voie maritime. Une opération de rapatriement par voie maritime dure environ trois jours et nécessite l'acheminement de la personne à rapatrier vers l'aéroport suisse de départ, un vol de transfert vers un aéroport proche de la mer, le transfert vers un port, la traversée avec le ferry ainsi que le vol de retour des escortes policières cantonales. Les vols spéciaux sont aussi sans conteste l'option privilégiée par les cantons. Par conséquent, la question d'un rapatriement par voie maritime ne se pose que s'il n'est pas possible d'organiser un vol spécial. La Suisse effectue des vols spéciaux vers l'Algérie depuis 2023. En outre, elle a renforcé sa présence sur place et envoyé un délégué à la migration à Tunis, lequel a également compétence pour les questions concernant l'Algérie. L'objectif poursuivi par l'auteur de la motion, soit permettre le rapatriement des personnes particulièrement récalcitrantes, a donc été atteint.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Secrétariat général

2021 P 21.4176 Cyberrisques dans l'espace (Judith Bellaiche)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié d'établir une vue d'ensemble qui présentera la situation de la Suisse face à la numérisation croissante de l'espace et aux cyberrisques qui y sont inhérents, et de formuler les mesures qui s'imposent dans ce contexte.

Rapport du 25 octobre 2023 «Cyberrisques dans l'espace»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 M 21.4382 Une armée qui réduit son impact sur la biodiversité (Céline Vara)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral, en particulier le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports est chargé d'inclure, dans son plan d'action en faveur de la biodiversité actuellement en élaboration, trois objectifs supplémentaires, soit la suppression à court terme des pesticides de synthèse sur toutes les surfaces exploitées par le personnel du DDPS (dans des cas exceptionnels, des exceptions peuvent être prévues), la mise en place et l'entretien de corridors faunistiques/de biodiversité sur les biens-fonds appartenant à l'armée lorsque c'est possible, ainsi que la suppression de la pollution lumineuse liée aux infrastructures de l'armée qui n'ont objectivement pas besoin d'être éclairées la nuit.

Le DDPS a publié son plan d'action Biodiversité le 22 juin 2023 (disponible sous www.vbs.admin.ch > Environnement > Charte de l'environnement > \$Biodiversité > Aperçu). Ce plan définit des mesures et objectifs pour l'utilisation de pesticides, la création d'habitats et la prévention de la pollution lumineuse sur les sites du département.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

Groupement Défense

2018 M 17.3510 Contrat de prestations du Centre équestre national de Berne (Jean-René Fournier)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié d'adapter le contrat de prestations du Centre équestre national de Berne de manière à assurer: d'une part, la propriété et l'entretien d'un effectif minimum de 65 chevaux de selle au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et, d'autre part, le maintien, en collaboration avec les milieux concernés, des activités hors service sportives et culturelles qui y sont liées.

Le Service vétérinaire de l'armée, armasuisse et le Centre équestre national ont élaboré un nouveau contrat qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le plafond des coûts de ce contrat s'élève à 2,7 millions de francs et la limite supérieure du nombre maximal de chevaux de selle a été fixée à 55 (réduction du nombre de chevaux de selle de 65 à 55, décidée par le Parlement).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 P 19.3779 Lancer une offensive photovoltaïque à l'armée (Beat Jans [Gabriela Suter])

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui évaluera dans quelle mesure la dépendance de l'armée par rapport aux énergies fossiles et au transport d'électricité sur de longues distances représente un risque pour la sécurité. L'armée a besoin d'une stratégie afin de réduire ces risques grâce à la production locale de nouvelles formes d'énergie renouvelable, et il serait opportun d'étudier plus avant l'utilisation de l'important potentiel photovoltaïque de l'armée ainsi que les questions juridiques et financières qui s'y rapportent.

Rapport du 18 octobre 2023 «Pertinence des énergies renouvelables pour l'armée» Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 19.4244 Moins de bureaucratie pour les cadres de milice de notre armée! (Jean-Luc Addor)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur les procédures administratives qui font peser une charge excessive sur les cadres de milice de notre armée dans l'exercice de leurs fonctions et sur la mesure dans laquelle cette charge a augmenté ces derniers temps. Ce rapport devra déboucher sur des propositions de mesures visant à réduire cette charge administrative.

Rapport du 8 décembre 2023 «Moins de bureaucratie pour les cadres de milice de notre armée»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 M 19.4599 Verser une solde adaptée à nos soldats (David Zuberbühler)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la solde des militaires en fonction du pouvoir d'achat et de la réévaluer régulièrement.

La solde des militaires a été augmentée le 1er janvier 2023.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2021 P 21.3013 La sécurité de la Suisse eu égard à la technologie des drones (Commission de la politique de sécurité CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les conséquences de la technologie des drones sur la sécurité de la Suisse, les moyens par lesquels la Suisse peut se prémunir contre des actions ennemies menées par des drones et les responsabilités dans ce domaine. Il présentera un rapport à ce sujet.

Rapport du 2 mars 2022 «La sécurité de la Suisse eu égard à la technologie des drones»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral de l'armement

2021 P 21.3245 Acquisitions d'armement. Réduire au maximum les risques de corruption (Priska Seiler Graf)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les risques de corruption inhérent à l'acquisition d'armement et les outils qu'il compte utiliser pour les réduire au maximum.

Rapport du 16 juin 2023 «Acquisitions d'armement. Réduire au maximum les risques de corruption»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 21.3246 Produits hautement spécialisés. Réduire au maximum les risques liés à l'acquisition (Priska Seiler Graf)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les risques qu'implique le fait que des cadres du plus haut niveau quittent la fonction publique pour aller travailler dans le privé pour des entreprises actives sur un marché très restreint proposant des produits hautement spécialisés (phénomène de pantouflage) et sur le fait que notre système de milice renforce la confusion entre devoirs professionnels et intérêts privés. Il examinera aussi les approches possibles pour résoudre le problème.

Rapport du 16 juin 2023 «Produits hautement spécialisés. Réduire au maximum les risques liés à l'acquisition»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral du sport

2021 P 21.3078 Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe (Aline Trede)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'effectuer une analyse du budget de Jeunesse et Sport de l'Office fédéral du sport (OFSPO) prenant en compte le critère du sexe et d'élaborer un rapport sur la question.

Rapport du 29 novembre 2023 « Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe ».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier

Département fédéral des finances

Secrétariat général

2014 P 12.4050

Plurilinguisme dans les hautes sphères de l'administration fédérale. Analyse détaillée (Marco Romano) Texte déposé:

Dans le droit fil de la motion 12.3009 "Promotion du plurilinguisme", adoptée par le Parlement en septembre 2012, le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur le plurilinguisme dans l'administration fédérale d'ici à la fin mars 2013. Le rapport analysera et illustrera par des schémas et des tableaux (chiffres réels et pourcentages, par département et par office, afin de permettre une mise à jour régulière des données et leur comparaison), l'appartenance linguistique (langue maternelle) des cadres des secrétariats généraux et des offices - titulaires et si possible suppléants - selon l'organigramme des différentes unités, des chefs du personnel et des membres des conférences interdépartementales.

2014 P 12.4265

Plurilinguisme dans l'administration fédérale. Analyse détaillée des besoins (Ignazio Cassis)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les besoins prioritaires du plurilinguisme dans l'administration fédérale.

En sus de l'analyse détaillée demandée par le postulat Romano 12.4050, le rapport devra mettre en évidence, au moyen d'organigrammes des départements et des offices, dans quelles unités administratives les compétences linguistiques ne sont pas seulement un facteur d'épanouissement personnel mais une exigence professionnelle en vue d'assurer convenablement les relations avec les différentes régions du pays et l'étranger.

Les deux postulats chargent le Conseil fédéral de présenter une analyse détaillée sur laquelle on puisse fonder des mesures concrètes et ponctuelles de promotion du plurilinguisme à la tête de l'administration fédérale ainsi que la définition des besoins prioritaires du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale.

La modification du 27 août 2014 de l'ordonnance du 4 juin 2010 sur les langues (RS 441.11; RO 2014 2987) et la révision totale des instructions du 27 août 2014 concernant le plurilinguisme (FF 2014 6407), entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2014, ont permis de mettre en œuvre les principes de ces deux postulats. Dans le cadre du rapport « Promotion du plurilinguisme. Rapport d'évaluation 2019-2023 sur la politique de plurilinguisme et objectifs stratégiques 2024-2027 du Conseil fédéral », dont le Conseil fédéral a pris acte le 8 décembre 2023, une analyse détaillée de la situation et des besoins (disponible sous : Le DFF > Organisation > Le Secrétariat général > Déléguée fédérale au plurilinguisme > Thèmes > Evaluation, suivi & coordination) a permis de répondre aux dernières questions encore en suspens.

Le Conseil fédéral considère que les objectifs des postulats sont atteints et propose de les classer.

2020 P 20.3921 Rapport sur le respect des instructions concernant la promotion du plurilinguisme (Commission des institutions politiques CN)

Texte déposé:

Compte tenu des résultats du rapport 2019 concernant la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale, le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport sur le respect des instructions concernant la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale, en particulier sur les points 31, 32, 35 et 44. En outre, le Conseil fédéral est chargé d'évaluer s'il y a lieu d'adapter ou de compléter les instructions.

Selon avis du Conseil fédéral du 19 août 2020, l'examen demandé dans le postulat au sujet des points 31, 32, 35 et 44 ainsi que de la nécessité éventuelle d'adapter les instructions du Conseil fédéral concernant la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale (instructions sur le plurilinguisme) a été réalisé dans le cadre du rapport d'évaluation quadriennal 2019-2023 sur la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale (disponible sous : Le DFF > Organisation > Le Secrétariat général > Déléguée fédérale au plurilinguisme > Thèmes > Evaluation, suivi & coordination). La récolte des données, effectuée à l'aide d'une application numérique, a permis une analyse approfondie des mesures des départements focalisées sur l'application des instructions concernant le plurilinguisme et notamment celles susceptibles de faciliter l'embauche des candidats en provenance des régions minoritaires. Les resultats sont publiés dans le rapport quadriennal « Promotion du plurilinguisme. Rapport d'évaluation 2019-2023 sur la politique de plurilinguisme et objectifs stratégiques 2024-2027 du Conseil fédéral », », dont le Conseil fédéral a pris connaissance le 8 décembre 2023. Ils montrent que, pour l'instant, les instructions ne nécessitent pas d'adaptation.

Le Conseil fédéral considère que les objectifs du postulat sont atteints et propose de classer ce dernier.

2021 P 20.4594 Institutionnaliser le piratage éthique et améliorer la cybersécurité (Judith Bellaiche)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier dans quelle mesure le piratage éthique pourrait être institutionnalisé en tant que principe pour améliorer la cybersécurité et s'il pourrait être encouragé dans l'administration fédérale et les entreprises liées à la Confédération au moyen des mesures suivantes :

1. L'administration fédérale et les entreprises liées à la Confédération définissent des directives prévoyant des processus clairs pour détecter les failles de sécurité des systèmes informatiques et garantissant une divulgation coordonnée par le biais de tiers.

Les directives doivent notamment préciser quels systèmes sont à vérifier, quels tests sont autorisés et à qui les failles doivent être signalées. Elles garantissent aux pirates qu'ils ne risquent aucune poursuite s'ils respectent les conditions prévues.

- 2. Les entreprises organisent des chasses aux bogues pour s'assurer de la robustesse de leurs systèmes. Les systèmes classifiés sont exceptés. Comme le succès de ces chasses dépend des primes offertes, les budgets des unités et entreprises concernées devront être adaptés.
- 3. Le Centre national pour la cybersécurité soutient la démarche et accompagne sa mise en oeuvre.

Rapport du 29 novembre 2023 «La promotion du piratage éthique en Suisse»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales

2023 M 19.4313 Fixer des flux financiers durables (Leo Müller)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de simplifier les investissements dans des placements durables grâce à une meilleure base de données.

L'objectif de la motion a été mis en œuvre par le Conseil fédéral le 23 novembre 2022 dans le domaine du climat. Il a adopté l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques (RS 221.434) et a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Dans d'autres domaines de la durabilité, le Conseil fédéral s'engage également pour que les placements durables soient simplifiés grâce à une meilleure base de données. Ainsi, la Suisse soutient la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), dirigée par le secteur privé, qui a publié en septembre 2023 un cadre de référence international pour les divulgations relatives aux risques et aux impacts sur la biodiversité. Le Conseil fédéral salue la création d'une transparence pertinente et comparable au niveau international liés à la biodiversité sur les risques et impacts liés à la biodiversité sur le marché financier et continue de suivre ces travaux de près.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer ce dernier.

Administration fédérale des finances

2021 P 20.4257 Évolution démographique et cohésion nationale (Benedikt Würth)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé, en étroite collaboration avec les cantons, d'analyser en profondeur l'évolution démographique de la Suisse et de montrer ses conséquences sur les systèmes de compensation et de transfert. Il présentera en outre les solutions envisagées pour favoriser une évolution plus équilibrée du pays qui reposera sur un renforcement des espaces économiques et des bassins d'emploi régionaux.

Rapport du 17 mai 2023 «Évolution démographique et cohésion nationale»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral du personnel

Abus comportementaux dans les entités sous contrôle de la Confédération. Mise en place d'une cellule d'aide nationale indépendante (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité de mettre en place une cellule d'aide nationale indépendante auprès de laquelle pourront être signalés tout abus survenu dans les établissements sous contrôle de la Confédération ou mandatés par elle, qu'il s'agisse de violence physique, psychique ou sexuelle, de mobbing ou d'abus de pouvoir, ce dans le respect des droits à la protection de la personnalité. Au besoin, il prévoira l'adaptation des bases légales.

Rapport du 29 novembre 2023 «Abus comportementaux dans les entités sous contrôle de la Confédération. Mise en place d'une cellule d'aide nationale indépendante»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 P 21.4162 Introduction de l'autogestion au sein de l'administration fédérale (Min Li Marti)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la possibilité d'introduire des unités administratives autogérées au sein de l'administration fédérale, par exemple en holacratie, afin d'améliorer la rapidité d'adaptation des unités concernées aux nouveaux défis, de réduire les frictions entre les niveaux hiérarchiques et d'augmenter l'attrait de la Confédération en tant qu'employeur pour les spécialistes.

Rapport du 15 novembre 2023 «Introduction de l'autogestion au sein de l'administration fédérale»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Administration fédérale des contributions

2019 P 17.4292 Alléger l'impôt sur le capital et l'impôt sur la fortune pour les PME à forte croissance (Fathi Derder)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport sur le potentiel d'allègement de la charge fiscale pour les entreprises en matière d'impôt sur la fortune et d'impôt sur le capital, et ses conséquences.

Rapport du 22 novembre 2023 «Alléger l'impôt sur le capital et l'impôt sur la fortune pour les PME à forte croissance» Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Ne pas compromettre par la fiscalité la coordination des traitements par les médecins de famille (Ruth Humbel)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de définir les indemnités versées par les assureurs-maladie aux réseaux de médecins pour la coordination des traitements, dans le cadre des contrats de soins intégrés, comme des traitements médicaux au sens de l'article 21 alinéa 2 chiffre 3 de la loi sur la TVA (LTVA) et de les exclure du champ de l'impôt.

La motion a été mise en œuvre dans le cadre de la modification du 16 juin 2023 de la loi sur la TVA (RS 641.20; FF 2023 1524). Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières

2021 M 17.4123 Publicité pour les spiritueux. Maintenir un système qui a fait ses preuves (Lorenz Hess)

Texte déposé:

Depuis des années, l'industrie des spiritueux soumet spontanément ses projets publicitaires à la Régie fédérale des alcools. Or, la Direction générale des douanes veut rendre payant cet examen préalable à compter du 1er juillet 2018. Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès du DFF pour qu'il renonce à ce projet inefficace qui, de surcroît, va nuire à la prévention de l'alcoolisme.

La motion charge le Conseil fédéral d'enjoindre au Département fédéral des finances (DFF) de renoncer à un examen payant des projets publicitaires de la branche des spiritueux. L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) a renoncé à l'introduction d'un émolument pour l'examen de la publicité pour les boissons distillées et poursuivra le système éprouvé d'examen préalable gratuit de la publicité pour ces boissons. En outre, l'OFDF a amélioré l'information de la branche au moyen de différentes formations. Enfin, il est en train de remanier en collaboration avec la branche le guide relatif à l'évaluation de la publicité pour les boissons distillées. Le nombre de demandes d'évaluation a passé de quelque 1800 en 2021 à environ 1200 en 2022 et pourra encore être réduit grâce aux mesures mentionnées.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Secrétariat d'Etat à l'économie

2019 P 19.4379 Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable (Commission de l'économie et des redevances CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'analyser l'article 2 alinéa 7 de la loi fédérale sur le marché intérieur et de présenter différentes possibilités d'amélioration.

Rapport du 18 octobre 2023 « Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 20.3752 Renforcer le positionnement de la Suisse en tant que pôle de biotechnologie et de production pharmaceutique (Martin Schmid)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport sur le plan économique et de la recherche afin d'exposer la manière dont on peut préserver et renforcer le positionnement de la Suisse en tant que pôle pour la recherche et les entreprises dans le domaine de la biotechnologie et de la production pharmaceutique. Il conviendra de mettre en avant notamment les aspects suivants et de les examiner.

- 1. Renforcement de la recherche en matière de biotechnologie et de production pharmaceutique, en particulier dans le domaine du numérique (utilisation de données relatives à la santé et à la recherche, etc.)
- 2. Renforcement de la collaboration entre le secteur de la production pharmaceutique, celui de la biotechnique, les start-ups et les universités en matière de recherche (Quelles collaborations peuvent-être améliorées ? De quelle manière ? Quelles autres mesures sont judicieuses ?)
- 3. Sur le plan de l'économie extérieure, préservation et renforcement du positionnement en tant que pôle de medtech, de biotechnique et de production pharmaceutique (par exemple par un accord commercial, une meilleure protection de la propriété intellectuelle, un accord de l'OMC sur la production pharmaceutique, un meilleur accès aux marchés européens et à d'autres marchés des exportations, etc.)
- 4. Préservation de l'accès à du personnel qualifié pour les entreprises et les institutions des clusters de la biotechnique et de la production pharmaceutique (formation initiale et continue en Suisse, intégration aux pôles de recherche à l'échelle internationale, accès au marché du travail international, etc.)
- 5. Encouragement des mesures visant à attirer des entreprises innovantes qui se consacrent à la recherche dans les branches de la medtech, de la biotechnique et de la production pharmaceutique (y compris l'amélioration et l'accélération du processus d'homologation et de rémunération pour des produis et thérapies innovantes).
- 6. Mise en place d'un conseil consultatif composé de représentants haut placés provenant des secteurs de la science et de la recherche privée ainsi que des autorités et ayant pour but de conseiller le Conseil fédéral s'agissant de l'avenir de la biotechnologie et de la production pharmaceutique.

Rapport du 25 janvier 2023 «Renforcer le positionnement de la Suisse en tant que pôle biotechnologique et pharmaceutique». Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 20.3933 Incitations fiscales pour un commerce international durable (Commission de politique extérieure CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité d'introduire des systèmes d'ajustements fiscaux aux frontières en vue de promouvoir le commerce international durable, et de présenter un rapport à ce sujet au Parlement.

Rapport du 16 juin 2023 «Conséquences pour la Suisse des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 20.4327 Train de mesures pour faciliter la réintégration des femmes dans le monde professionnel (Sibel Arslan)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié de définir une stratégie globale et un train de mesures facilitant la réinsertion professionnelle des femmes, qui prendra en considération les différents besoins, situations personnelles et ressources financières des intéressées.

Rapport du 28 juin 2023 «Réinsertion et maintien des femmes avec enfants dans le monde professionnel».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 M 18.3898 Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile (Gerhard Pfister)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de créer une règlementation contraignante sur la base de l'article 6 de la loi sur les cartels (ordonnance) pour garantir l'application effective des règles de la communication du 21 octobre 2002 concernant l'appréciation des accords verticaux dans le secteur automobile (Communication automobile) visant à protéger les consommateurs et les PME contre les pratiques biaisant la concurrence.

Le 29 novembre 2023, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance concernant l'appréciation des accords verticaux dans le secteur automobile (Ordonnance automobile, OAVAuto), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2022 P 20.3087 Interdiction d'exportations à partir de l'étranger. Protection des intérêts suisses (Hans-Peter Portmann)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur les mesures qui pourraient être prises en vertu de la loi sur les mesures économiques extérieures (RS 946.201) afin de s'attaquer de front au blocage à l'étranger de marchandises destinées à la Suisse. Il devra également déterminer si d'autres modifications législatives s'imposent au vu des mesures de plus en plus protectionnistes prises à l'étranger qui entravent la libre circulation des marchandises.

Rapport du 8 décembre 2023 « Interdiction d'exportations à partir de l'étranger. Protection des intérêts suisses ». Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 P 21.3678 Intégrer la Suisse au marché unique européen via l'adhésion à l'EEE (Roland Fischer)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier l'option d'une adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE) et de rendre compte de ses conclusions.

Rapport du 9 juin 2023 «Etat actuel des relations Suisse-UE».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

2021 P 19.3764 Rapport sur l'éducation à l'environnement (Marco Romano)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport qui analysera les possibilités de promouvoir un plan d'action national d'éducation au développement durable pendant la scolarité obligatoire. La Confédération peut établir le cadre général permettant de mettre sur pied un projet transversal de sensibilisation et de formation des enfants et des adolescents au respect de l'environnement et à l'utilisation économe et consciente des ressources (éducation à l'environnement), dans le respect de l'autonomie des cantons.

Rapport du 16 juin 2023 «L'éducation en vue d'un développement durable dans le domaine de la scolarité obligatoire».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 21.3235 Formation professionnelle. Pour un changement d'approche en matière de validation des acquis de l'expérience (Mustafa Atici)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il détaillera :

- les raisons pour lesquelles les " autres procédures de qualification " permettant d'attester les compétences et aptitudes professionnelles (art. 33 LFPr, en vigueur depuis 2004) n'ont pas été mises en oeuvre dans la mesure attendue ;
- l'expérience des cantons et des pays européens en matière de validation des compétences acquises de manière informelle, de l'expérience professionnelle ou d'autres formes d'expérience ;
- les enseignements à en tirer dans la perspective d'une réorganisation de la procédure de validation, en concertation avec les partenaires de la formation professionnelle.

Rapport du 22 novembre 2023 « Validation des acquis de l'expérience et possibilités de qualification pour les adultes sans certification professionnelle ».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 21.3290

Conséquences de la crise du Covid-19, de la crise climatique et de la transformation numérique sur le marché du travail et perspectives pour un développement durable et innovant du monde professionnel (Maya Graf)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les conséquences de la crise du COVID-19, de la crise climatique et de l'accélération de la transformation numérique sur le marché du travail et la formation professionnelle, en particulier pour les secteurs qui subissent de grands changements structurels. Le rapport montrera les perspectives pour un développement durable et innovant du monde professionnel et exposera comment les initiatives telles que la stratégie "Suisse numérique", le projet "Formation professionnelle 2030" et le tournant énergétique peuvent encore être développés en collaboration avec les cantons et les tiers en créant des synergies.

2022 P 21.4342

Faciliter l'adéquation entre les besoins du marché de l'emploi, de la main-d'oeuvre et de l'économie (Commission de l'économie et des redevances CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des mesures efficientes pour faciliter l'adéquation entre, d'une part, les besoins de l'économie et du marché de l'emploi en matière de formation et de reconversion et, d'autre part, ceux de la main d'oeuvre indigène.

Une minorité de la commission (Aeschi Thomas, Burgherr, Dettling, Friedli Esther, Martullo, Schneeberger) propose de rejeter le postulat.

Rapport du 8 décembre 2023 « Adéquation entre besoins du marché du travail et personnel qualifié – pour un développement durable des professions ».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de les classer.

2021 P 21.3687 Évolution des prescriptions relatives aux cours interentreprises (Philippe Bauer)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport sur l'évolution moyenne durant les dix dernières années du nombre de jours des cours interentreprises (CIE) prévus dans les ordonnances ou les plans de formation des professions de la formation professionnelle initiale, adoptés ou validés par le SEFRI. Le rapport devra aussi indiquer si des disparités significatives existent entre les métiers et en particulier quelle a été la variation du nombre de jours de CIE lors des dernières révisions des ordonnances ou des plans de formation. Il s'attachera également à indiquer l'évolution des coûts moyens des CIE par jour/apprenti. Enfin, il renseignera sur les processus d'attribution des CIE et sur le pouvoir de l'autorité de contrôle dans le cadre des coûts facturés par les prestataires de CIE.

Rapport du 8 décembre 2023 « Évolution des prescriptions relatives aux cours interentreprises ».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 21.3767 Centre suisse islam et société de Fribourg. Vérifier s'il y a lieu de couper les fonds publics (Piero Marchesi)

Texte déposé:

Au vu de sa réponse à la question 20.1076 " Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg. Chance ou risque dans l'optique de la radicalisation? " et des nouvelles informations recueillies sur le CSIS, le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport détaillé sur les activités de celui-ci, dans lequel il analysera de manière approfondie les aspects problématiques mis en évidence ci-après, afin d'établir s'il y a lieu de couper les fonds octroyés par la Confédération.

Rapport du 23 août 2023 « Évaluation du Centre Suisse Islam et Société de Fribourg ». Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral de l'agriculture

2021 P 20.4548 Mesures destinées à renforcer l'économie alpestre et l'agriculture de montagne (Christine Bulliard-Marbach)

Texte déposé:

Suite au rejet de la loi révisée sur la chasse, le Conseil fédéral est chargé d'étudier les mesures qui peuvent être prises dans le cadre de la politique agricole afin de renforcer l'économie alpestre et l'agriculture de montagne.

Une première série de mesures a été mise en œuvre dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2022. Les contributions d'estivage pour les moutons détenus dans certains systèmes de pâturage ont été augmentées. En outre, le Conseil fédéral a décidé que les contributions d'estivage seraient versées intégralement, même si les exploitants sont forcés d'effectuer une désalpe précoce

en raison de la présence de loups (disponible sur www.ofag.admin.ch > Politique > Trains d'ordonnances actuels > Train d'ordonnances agricoles 2022).

Dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2023, une contribution supplémentaire a été introduite pour les animaux estivés, afin de compenser les charges d'exploitation supplémentaires liées à la protection des troupeaux (disponible sur www.ofag.admin.ch > Politique > Trains d'ordonnances actuels > Train d'ordonnances agricoles 2023).

D'autres mesures basées sur des projets ont été élaborées lors d'un atelier organisé au printemps 2022 avec les cantons et la branche. Elles sont mises en œuvre sous la direction de différents porteurs de projet et milieux concernés.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 P 22.3407 Consolider la position des produits suisses sur le marché. Examen des instruments (Commission de l'économie et des redevances CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de voir dans quelle mesure les nombreux instruments actuels servant à consolider la position des produits suisses sur le marché par rapport aux denrées alimentaires importées pourraient être développés dans le sens de la requête de la motion 19.4018.

Le postulat sera pris en compte dans le développement de la politique agricole. En outre, un chapitre spécifique du rapport du Conseil fédéral – en réponse aux deux postulats 20.3931 et 21.3015 sur l'orientation future de la politique agricole – était consacré en particulier à la thématique des perspectives économiques de l'agriculture. Plusieurs demandes du postulat sont déjà couvertes par les instruments de la législation agricole actuelle (p. ex. encouragement de projets innovants dans le cadre de la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire, soutien à la promotion des ventes et à la désignation des produits agricoles). Le Conseil fédéral développera ces instruments en continu, dans le but de renforcer encore la position sur le marché des denrées alimentaires suisses.

Le train d'ordonnances agricoles 2023 a par exemple déjà répondu à cette demande par le biais de la révision totale de l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (disponible sur_www.ofag.admin.ch > Politique > Trains d'ordonnances actuels > Train d'ordonnances agricoles 2023). Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 M 22.3795 Demande de révision à la baisse de l'objectif de réduction des pertes des éléments fertilisants (Johanna Gapany)

Texte déposé:

Dans le train d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable concernant la mise en oeuvre de la première partie de l'initiative parlementaire 19.475 " Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ", publié le 13 avril 2021, le Conseil fédéral fixe un objectif de réduction de 20 % des pertes des éléments fertilisants.

Il est demandé au Conseil fédéral, en fonction des effets prévisibles de cet objectif sur la production agricole en Suisse, en particulier sur la production animale, de revoir cet objectif de réduction des pertes des éléments fertilisants à la baisse.

Dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2023, le Conseil fédéral a décidé de fixer l'objectif de réduction des pertes d'éléments fertilisants à 15 % au lieu de 20 % (disponible sur www.ofag.admin.ch > Politique > Trains d'ordonnances actuels > Train d'ordonnances agricoles 2023).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication Office fédéral des transports

2020 P 20.3874 Accessibilité des transports publics pour les personnes en situation de handicap (Mathias Reynard)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un état des lieux de la situation actuelle de l'accessibilité des transports publics aux personnes handicapées en Suisse. Dans ce rapport, il s'agira d'établir une vue d'ensemble de l'application de la LHand dans le domaine des transports publics, d'identifier les lacunes, et de fixer un nouveau calendrier afin de combler celles-ci le plus rapidement possible.

Rapport du 29 mars 2023 «Accessibilité des transports publics pour les personnes en situation de handicap» Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 20.4259 Vue d'ensemble relative à la responsabilité civile dans le transport ferroviaire de marchandises (Commission des transports et des télécommunications CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une vue d'ensemble et, si nécessaire, une clarification des dispositions relatives à la responsabilité civile dans le transport ferroviaire de marchandises. Celles-ci doivent notamment couvrir les conséquences juridiques des incidents impliquant des marchandises dangereuses. Afin de renforcer la sécurité du droit, il faut notamment veiller à ce que les prétentions des parties lésées puissent être mises en oeuvre simplement, à ce que des procédures de transport efficaces soient assurées et à ce que le droit suisse soit harmonisé avec le droit international.

Rapport du 21 juin 2023 «Vue d'ensemble relative à la responsabilité civile dans le transport ferroviaire de marchandises» Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 19.3485 Epuiser les potentiels de protection du climat que recèle la navigation (Beat Flach)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la politique de la Suisse en matière de navigation et de proposer des mesures en vue de réaliser les potentiels que la navigation recèle sur le plan de la protection du climat.

Rapport du 1er novembre 2023 « Épuiser les potentiels de protection du climat que recèle la navigation » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 21.3076

Évolution du trafic marchandises à travers les Alpes. Actualisation des scénarios (Bruno Storni)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de revoir les prévisions concernant l'évolution du trafic marchandises à travers les Alpes pour les 20 et 30 prochaines années, compte tenu de l'évolution démographique, des nouvelles réalités géopolitiques, économiques et socioéconomiques, des corridors transeuropéens TEN-T en voie de réalisation et de la nouvelle route de la soie.

2022 P 22.3001

Renforcer le transfert du trafic par l'utilisation de semi-remorques grutables (Commission des transports et des télécommunications CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si, et comment, un potentiel supplémentaire peut être atteint en matière de transfert du trafic. Il doit également vérifier si l'effet de transfert de la chaussée roulante peut être compensé après son abandon prévu à fin 2028 par une limitation des semi-remorques non-grutables dans le trafic de transit routier transalpin.

2022 M 22.3013

Renforcer l'attrait et la compétitivité du corridor de fret traversant la Suisse (Commission des transports et des télécommunications CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la promotion du transport combiné transalpin de manière à permettre un encouragement plus important du trafic induit et des régions caractérisées actuellement par une faible part de marché du rail mais qui disposent d'un potentiel de transfert élevé. Les adaptations juridiques et les décisions financières nécessaires à cette mise en oeuvre doivent être présentées au Parlement en même temps que la modification de la loi sur le transfert du transport de marchandises et que l'arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes.

Rapport du 29 novembre 2023 sur le transfert du trafic juillet 2021 à juin 2023 (disponible sous www.bav.admin.ch > Moyens de transport > Chemin de fer > Transport de marchandises > Transfert > Rapport sur le transfert

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

Office fédéral de l'énergie

Valeurs limites de dose pour les installations nucléaires, le rayonnement radioactif et la radioprotection (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de confier à des experts indépendants spécialisés dans les domaines de la radioprotection et de la médecine le mandat d'établir un rapport dans lequel ils analyseront de manière approfondie les conséquences pour la population des modifications prévues dans le cadre de la révision partielle du 10 janvier 2018 de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire, de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la mise hors service d'une installation nucléaire et de l'ordonnance du DETEC sur les hypothèses de risque.

Il s'agira notamment de présenter le rapport entre les nouvelles valeurs limites proposées pour la mise hors service des installations et les valeurs figurant dans la législation, et les stratégies de la Confédération dans le domaine de la radioprotection ainsi que les mesures d'urgence qui y sont associées. Il faudra également établir des comparaisons avec les recommandations et valeurs limites en vigueur à l'échelon international ainsi qu'avec les conclusions scientifiques concernant les radiations ionisantes à faibles doses.

Le rapport devra aussi porter sur l'évolution de la pollution provoquée par les diverses sources de rayonnement radioactif. En outre, il devra montrer si les mesures de protection de la population contre le rayonnement radioactif sont proportionnées par rapport à l'utilité pour la société des technologies dans lesquelles la radioactivité entre en jeu.

Enfin, les stratégies en matière de radioprotection dont la Suisse s'est dotée seront comparées avec les recommandations, principes et normes en vigueur à l'échelon international.

Rapport du 8 décembre 2023 « Analyses des défaillances dans les installations nucléaires et rayonnements ionisants à faibles doses »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2019 M 19.3277 Mieux exploiter le potentiel énergétique du bois (Erich von Siebenthal)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique du bois et donc de développer l'utilisation du bois comme ressource énergétique. Il s'assurera notamment que cette croissance ne soit pas freinée par des contraintes inutiles. Il s'attachera également à promouvoir les réseaux chaleur-bois et la production d'électricité à partir du bois.

Durant la session d'été 2022, le Parlement a refusé de classer la motion, car le processus était toujours en cours. L'Office fédéral de l'énergie a poursuivi ses travaux, notamment dans le cadre d'un groupe de travail interdépartemental qu'il a lui-même institué. L'Office fédéral de l'environnement a chargé l'association faîtière Energie-bois Suisse de rendre compte de manière détaillée de l'offre et de la demande de bois-énergie, via un monitorage, pour estimer les évolutions à venir. Le Conseil fédéral a soumis au Parlement les modifications nécessaires de la législation (message du 18 juin 2021 concernant a loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables ; FF 2023.2301 et le DETEC a pris des mesures afin que les installations de biomasse (bois et biogaz) puissent encore être exploitées de manière rentable à l'avenir. Les modifications intervenues dans l'intervalle dans la loi sur l'énergie (RS 730.0; modification du 18 juin 2021; RO 2023 2301) et celles prévues dans la loi sur le CO2 (RS 641.71; message du 16 septembre 2022 relatif à la révision de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024; FF 2022 2651) et dans la loi sur l'aménagement du territoire (RS 700; message du 31 octobre 2018 relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire; FF 2018 7443) permettent d'apporter un meilleur soutien financier aux installations de biomasse et de les construire plus facilement hors des zones à bâtir. Les commissions chargées de l'examen préalable du Conseil national et du Conseil des États proposent de classer la motion.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est déjà atteint et propose de classer cette dernière.

2020 P 19.3562 Promotion des énergies renouvelables et efficacité énergétique. Un potentiel de création d'emplois (Nadine Masshardt)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport montrant le potentiel de création d'emplois en Suisse que représentent la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, tout en mettant ce potentiel en rapport avec d'autres investissements réalisés dans le domaine des énergies fossiles néfastes pour le climat.

Rapport du 1er février 2023 «Promotion des énergies renouvelables et efficacité énergétique. Un potentiel de création d'emplois»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 19.4052 Assurer la mobilité de demain (Groupe libéral-radical)

Texte déposé:

Dans le cadre de l'objectif de décarbonisation des transports, le Conseil fédéral est chargé d'étudier et de présenter un rapport sur le choix de régions pilotes pour l'expérimentation de projets de mobilité durable. Le Conseil fédéral montrera, par ce rapport, comment les partenariats public-privé (PPP) concernés peuvent être soutenus par la participation des hautes écoles et des industries. De plus, il expliquera comment les infrastructures nécessaires (par ex. stations de charge, production et distribution de carburants alternatifs) à ces projets de mobilité durable peuvent être financés. Il considérera donc la mise en application du programme de compensation pour les carburants.

Rapport du 28 juin 2023 «Assurer la mobilité de demain»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 20.4627 Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050 (Jürg Grossen)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport quelles bases légales sont nécessaires pour que l'on puisse se passer des énergies fossiles dans le domaine des transports d'ici 2050 au plus tard. Le rapport indiquera quels lois, ordonnances et règlements doivent être adaptés pour garantir que le trafic individuel motorisé (TIM), les transports publics (TP) et le transport de marchandises fonctionnent sans énergie fossile. Il convient également d'identifier les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. Le rapport présentera des recommandations d'action à ce sujet pour chacun des trois secteurs mentionnés.

2021 P 20.4640 Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050 (Matthias Samuel Jauslin)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport quelles bases légales sont nécessaires pour que l'on puisse se passer des énergies fossiles dans le domaine des transports d'ici 2050 au plus tard. Le rapport indiquera quels lois, ordonnances et règlements doivent être adaptés pour garantir que le trafic individuel motorisé (TIM), les transports publics (TP) et le transport de marchandises fonctionnent sans énergie fossile. Il convient également d'identifier les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. Le rapport présentera des recommandations d'action à ce sujet pour chacun des trois secteurs mentionnés.

2021 P 20.4694 Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050 (Marco Romano)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport quelles bases légales sont nécessaires pour que l'on puisse se passer des énergies fossiles dans le domaine des transports d'ici 2050 au plus tard. Le rapport indiquera quels lois, ordonnances et règlements doivent être adaptés pour garantir que le trafic individuel motorisé (TIM), les transports publics (TP) et le transport de marchandises fonctionnent sans énergie fossile. Il convient également d'identifier les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. Le rapport présentera des recommandations d'action à ce sujet pour chacun des trois secteurs mentionnés.

Rapport du 28 juin 2023 «Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

2021 P 20.4709 Hydrogène. État des lieux et options pour la Suisse (Martin Candinas)

Texte déposé:

En vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050, le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport l'importance de l'hydrogène vert pour réduire les émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie et pour assurer à long terme l'approvisionnement de la Suisse en énergie, et d'en tirer des conclusions quant aux options possibles. Ce rapport indiquera notamment dans quels secteurs l'utilisation de l'hydrogène vert est judicieuse (mobilité, industrie, bâtiment) et quel cadre réglementaire est nécessaire pour garantir le développement graduel d'une économie de l'hydrogène propre dans notre pays. Il indiquera également si la reconversion en électricité de l'hydrogène vert peut contribuer à la sécurité de l'approvisionnement en électricité durant le semestre d'hiver - et, si oui, dans quelle mesure et à quels coûts - et quel serait le potentiel de stockage en Suisse. Il présentera par ailleurs les exigences auxquelles devra satisfaire une stratégie pour les réseaux de CO2, d'hydrogène et de gaz (planification globale de l'infrastructure du réseau), mais aussi sur quels sites et à quels coûts un réseau de distribution d'hydrogène sera nécessaire (infrastructure du réseau existante / nouvelle infrastructure du réseau). Il clarifiera en outre dans quelle mesure le réseau actuel de distribution du gaz peut faire partie d'un futur réseau d'hydrogène. Ces clarifications nécessitent une analyse des futurs sites de production d'hydrogène et d'autres technologies Power-to-X ainsi que des sites pour l'extraction

et le transport du CO2. Enfin, le rapport montrera comment le futur marché suisse de l'hydrogène pourra être relié à celui de l'Union européenne. Cet examen approfondi de la situation sera effectué en collaboration avec la branche et les acteurs concernés.

Rapport du 15 novembre 2023 « Hydrogène. État des lieux et options pour la Suisse »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 M 21.3620 Pour plus de transparence dans la provenance de l'électricité (Damian Müller)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de manière à ce que le marquage de l'électricité reflète une correspondance temporelle plus précise entre la production et la consommation. La période de référence doit être réduite d'une année civile à un trimestre, voire à un mois.

La motion a été mise en œuvre avec la révision du 24 mai 2023 de l'ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM; RS 730.010.1; RO 2023 274) dans la mesure où un marquage trimestriel de l'électricité a été mis en place. Ces nouvelles prescriptions s'appliqueront dès 2027, laissant ainsi suffisamment de temps aux acteurs concernés pour adapter leurs processus, leurs tarifs et leurs produits.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2022 M 22.3240 Faire des économies d'énergie en changeant les habitudes de consommation (Othmar Reichmuth)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de déterminer et de mettre en oeuvre des mesures d'économie d'énergie à court et à moyen terme, de sorte à réduire la consommation de produits pétroliers, de gaz et d'électricité. Le Conseil fédéral se concentrera sur les mesures visant à changer les habitudes de consommation.

Dans le cadre de l'Initiative économies d'énergie Hiver lancée en août 2022, sur la base d'une étude comportementale, des mesures d'économies et de communication ont été identifiées et mises en œuvre en collaboration avec les milieux économiques. Une campagne a été réalisée dans ce but et l'Alliance pour les économies d'énergie a vu le jour. Pendant l'hiver 2022-2023, la Suisse a économisé de l'électricité et du gaz durablement. En 2023, des mesures ont été lancées dans des entreprises, des villes et des communes pour favoriser les gains d'efficacité et les énergies renouvelables. La situation de l'approvisionnement est restée tendue en 2023, bien qu'elle se soit quelque peu apaisée, raison pour laquelle il n'y a pas eu de campagne cette année-là. Aucune autre campagne n'est prévue pour les années à venir. La plateforme centrale de la Confédération pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables SuisseEnergie continue d'encourager, comme c'était déjà le cas avant 2022, des mesures comportementales visant une gestion efficace de l'énergie (art. 47 de la loi sur l'énergie; RS 730.0).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est déjà atteint et propose de classer cette dernière.

Office fédéral des routes

2016 M 16.3349 Etablissement de rapports sur les coûts d'exploitation et d'entretien des tronçons NAR (Commission des transports et des télécommunications CN)

Texte déposé:

Il convient de mettre en place un système de rapports sur les coûts d'exploitation et d'entretien des tronçons NAR.

Le Conseil fédéral a rendu compte des moyens effectivement mobilisés pour l'exploitation et l'entretien des tronçons intégrés au réseau des routes nationales (NAR) dans le cadre du message du 22 février 2023 concernant le plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024–2027, l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, le crédit d'engagement et la modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (FF 2023 865). Le Parlement a adopté les arrêtés fédéraux y relatifs en septembre 2023.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2018 M 18.3078 Autoriser les voitures de tourisme comme remorques de voitures automobiles de travail (Philippe Nantermod)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est prié de modifier l'ordonnance sur les règles de la circulation routière pour pouvoir autoriser les voitures de tourisme comme remorque des véhicules de travail (par ex. camions-grues, nacelles, etc.).

La motion est mise en œuvre par la modification du 22 décembre 2023 de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (RS 741.41). La modification entrera en vigueur le 1er avril 2024.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2020 P 19.3559 Résidus d'abrasion des pneus, source la plus importante de microplastiques. Mesures de réduction (Ursula Schneider Schüttel)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il indiquera les mesures et les moyens permettant de réduire le volume des résidus d'abrasion des pneus qui se retrouvent sur les banquettes des routes et dans les eaux, ou d'augmenter la capacité de retenir ces microplastiques. Quelles sont les études et les analyses en la matière qui sont encore nécessaires le cas échéant? Quelles autres mesures, à part l'aménagement d'installations de traitement des eaux de chaussée, le Conseil fédéral entend-il prendre?

Rapport du 23 août 2023 « Résidus d'abrasion des pneus, source la plus importante de microplastiques. Mesures de réduction » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral de la communication

2021 P 20.3949 Scénarios concernant la diffusion des services d'agences de presse (Jon Pult)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les scénarios concernant la future offre des médias suisses. Ce rapport traitera des services fournis par les agences de presse pour toutes les régions du pays et dans toutes les langues nationales. Il présentera également des modèles sur la manière dont une agence de presse nationale travaillant dans l'intérêt du service public pourrait être financée et exploitée.

Rapport du 2 juin 2023 «Scénarios concernant la diffusion des services d'agences de presse» Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 20.3984 Infrastructure numérique. Réduire les risques géopolitiques (Jon Pult)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il expose les moyens qui permettraient de réduire les risques géopolitiques qui accompagnent la généralisation et le développement d'infrastructures numériques comme la 5G. Le choix des fournisseurs de technologie devra tenir compte de la qualité des produits, de la fiabilité des chaînes d'approvisionnement, de la structure sociale des fournisseurs et du cadre juridique auquel le siège de l'entreprise est soumis. Il sera plus particulièrement nécessaire de préciser les risques qui émanent de prestataires tels que Huawei, domiciliés dans des pays qui ne sont ni des économies de marché ni des Etats de droit. Enfin, il s'agira de répondre à la question de savoir comment garantir que l'infrastructure technologique de la Suisse ne sera pas affectée par l'affrontement géoéconomique qui opposera dans un avenir prévisible les Etats-Unis et la Chine.

Rapport du 15 décembre 2023 « Infrastructure numérique. Réduire les risques géopolitiques » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 21.3450 Discours de haine. La législation présente-t-elle des lacunes? (Commission de la politique de sécurité CE) Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport faisant état des mesures et moyens de nature pénale, de police préventive et de droit public (droit des télécommunications, par ex.) qui existent actuellement pour lutter contre les incitations publiques à la haine (discours de haine) ainsi que contre l'importation et la diffusion de matériel de propagande extrémiste. Ce faisant, il indiquera les lacunes éventuelles que présente la législation pertinente.

2022 P 21.4531 Transparence sur les cas de discours haineux dans les médias sociaux (Greta Gysin)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est invité à demander aux principales plateformes de médias sociaux, notamment Facebook, Instagram, Twitter et Youtube, de produire des chiffres sur le nombre d'incidents contrevenant aux conditions d'utilisation et potentiellement punissables.

Incidents à prendre en compte :

- Harcèlement sexuel
- Discours haineux
- Infox
- Terrorisme et extrémisme
- Pornographie

Le rapport du 15 novembre 2023 «Discours de haine. La loi présente-t-elle des lacunes?» en exécution du postulat 21.3450 donne aussi suite au postulat 21.4531. Dans le cadre du rapport, les principales plateformes numériques ont été invitées à fournir des indications sur les cas de discours haineux.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

2021 P 21.3461 Stratégie de la Confédération en matière de très haut débit (Commission des transports et des télécommunications CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une stratégie en matière de très haut débit qui sera conforme aux objectifs de l'initiative 16.306, déposée par le canton du Tessin, et qui présentera l'évolution à long terme de l'infrastructure de communication à très haut débit. Dans sa stratégie, le Conseil fédéral devra en particulier montrer de quelle manière il est possible d'assurer, ces prochaines années, le développement de l'accès à Internet dans les régions en Suisse où le marché ne permettra pas d'atteindre la couverture souhaitée en matière d'Internet à très haut débit, soit à plus de 80 Mb/s. Il s'agit de mettre en place un encouragement public qui n'entraîne pas de distorsion de concurrence ni d'entrave aux investissements privés dans le développement du réseau. Lors de l'élaboration de sa stratégie en matière de haut débit, le Conseil fédéral devra en outre prendre en considération les répercussions du raccordement au réseau à très haut débit sur le développement des sites et des régions et intégrer à ses réflexions des tendances stables de la vie économique et professionnelle.

Rapport du 28 juin 2023 «Rapport sur la Stratégie de la Confédération en matière de très haut débit» Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Future utilisation des fréquences de la gamme des ondes millimétriques pour la téléphonie mobile. Impliquer les cantons (Commission des transports et des télécommunications CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les points ci-après et d'établir un rapport présentant ses considérations :

- De quelle manière peut-on impliquer le plus tôt possible les cantons et informer rapidement les commissions parlementaires compétentes avant que les fréquences de la gamme des ondes millimétriques soient utilisées pour la téléphonie mobile ?
- De quelle manière les résultats des recherches sur les répercussions des ondes millimétriques sur la santé et l'environnement peuvent-ils être pris en compte dans le cadre d'une éventuelle décision du Conseil fédéral sur l'utilisation de ces bandes de fréquences ?
- De quelle manière peut-on informer la population le plus rapidement et le plus objectivement possible?

Rapport du 22 novembre 2022 «Téléphonie mobile dans la gamme des ondes millimétriques » Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral de l'environnement

2019 P 19.3374 Impact des voitures de tourisme sur l'environnement. Enquêtes modernes et prospectives (Jürg Grossen)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer dans un rapport quel est l'impact des voitures de tourisme sur l'environnement en fonction des différents systèmes de propulsion. Les résultats seront présentés de manière simple, claire, compréhensible et identique pour chaque type de propulsion. Le rapport reflétera la position générale de la Confédération concernant l'impact des différents systèmes de propulsion sur l'environnement et contiendra les enquêtes les plus récentes à ce sujet. Le bilan écologique doit être établi conformément à la norme ISO 14040/44, et l'impact sur l'environnement calculé en se fondant sur les bases de données internationalement reconnues et largement répandues. Les résultats seront communiqués à la population de manière claire et compréhensible. Outre un bilan en la matière, le rapport indiquera le potentiel de réduction pour ce qui est de l'énergie, de la pollution et du CO2, la réutilisation de composants de véhicules (par ex. seconde vie pour les batteries des voitures électriques), le recyclage et les économies possibles dans le bilan énergétique global, tout en tenant compte au mieux du cycle de vie des véhicules et de l'énergie de propulsion.

Rapport technique du 27 avril 2023 « Impact des voitures de tourisme sur l'environnement en fonction des différents systèmes de propulsion » (disponible sous www.bafu.admin.ch > Thèmes > Thème Alimentation, Logement, Mobilité > Mobilité > Conséquences > Douments)

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2019 P 19.3639 Séquestration du carbone par le sol (Jacques Bourgeois)

Texte déposé:

Je demande au Conseil fédéral de bien vouloir faire un rapport mettant en exergue, au niveau de la séquestration du carbone par les types de sol de notre pays, les éléments suivants:

- 1. une analyse détaillée du potentiel de nos sols suisses à séquestrer et conserver à long terme le carbone;
- 2. les mesures qui pourraient être prises afin d'améliorer à terme le bilan carbone par les différents types de sol de notre territoire, ainsi que les coûts, les risques et opportunités associés à ces mesures et les défis concernant leur gestion;
- 3. les incitations, les programmes qui pourraient être mis en place afin que les propriétaires fonciers, les agricultrices et agriculteurs prennent des mesures dans le but de séquestrer du carbone en fonction du potentiel du sol et d'améliorer ainsi la qualité des sols;
- 4. les possibilités et les limites de la quantification et de la valorisation de la séquestration du carbone dans les sols, avec une analyse des différentes options, comme par exemple la mise à disposition de certificats CO2.

Rapport du 29 mars 2023 «Séquestration du carbone par le sol»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2019 P 19.4183 Moins de déchets en incinération, plus de recyclage (Isabelle Chevalley)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport sur la manière de diminuer les déchets (publics et industriels) qui continuent de se faire incinérer, et de faire une comparaison avec les solutions de recyclage qui existent ou qui peuvent être mise en place en collaboration avec le secteur privé.

Rapport du 29 mars 2023 «Moins de déchets en incinération, plus de recyclage»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 M 19.4073 Encouragement de la recherche en matière de téléphonie mobile et de rayonnement (Edith Graf-Litscher)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires afin que l'on connaisse mieux les effets sanitaires du rayonnement de la téléphonie mobile dû aux technologies actuelles et futures.

Les travaux en la matière seront financés par les recettes perçues par la Confédération lors de la vente aux enchères des concessions de téléphonie mobile au début de l'année 2019. Par ailleurs, le Conseil fédéral encouragera la recherche notamment en mettant en place des partenariats entre le secteur public et des entreprises privées.

L'Office fédéral de l'environnement a l'intention de réserver, en fonction des possibilités financières, 8 millions de francs pour une durée de dix ans en vue de privilégier la réalisation en interne des travaux de recherche visés par la motion. Des projets au long cours se montant à quelque 3 millions de francs ont déjà été conclus par contrat. La première phase d'encouragement à la recherche court jusqu'en 2026. Une deuxième phase d'encouragement à la recherche devrait courir jusqu'en 2030.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2020 P 20.3062 Prévention et valorisation des déchets à renforcer (Jacques Bourgeois)

Texte déposé:

Je demande au Conseil fédéral de bien vouloir, en tenant compte des développements européens (ex. pactevert) et dans notre pays, rédiger un rapport mettant en exergue :

- a. Les mesures actuelles prises dans le domaine de la prévention et de la valorisation des déchets tels que les matériaux de la construction, les métaux, les denrées alimentaires impropres à la consommation, les plastiques et les tissus ;
- b. Les mesures futures prévues au niveau de l'encouragement à l'innovation de la prévention et de la valorisation des déchets précités, pour une utilisation durable et efficace de tous les matériaux en circulation dans l'économie, incluant une valorisation intelligente (ex. smart technologies et digitalisation);
- c. Les mesures déjà prises à ce jour et futures en ce qui concerne l'économie circulaire et la prévention des déchets ainsi que l'impact escompté tant sur le plan économique, social qu'environnemental;
- d. Les informations prévues afin d'encourager les entreprises, mais également les privés à une meilleure prévention et valorisation de leurs déchets.

2020 P 20.3090 Recycler les matériaux au lieu de les déposer en décharge (Martina Munz)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport analysant la situation dans les décharges ainsi que les possibilités de mieux recycler les déchets issus de la construction. Il devra en particulier étudier dans quelle mesure le recyclage des déchets de chantier et d'infrastructures (revêtements et autres matériaux inertes)

permet de désamorcer les conflits croissants qui opposent les décharges et la protection des sols, des forêts, de la nature et du patrimoine ainsi que les populations locales. Il présentera par ailleurs les mesures qui pourraient contribuer à éviter les décharges non indispensables et à limiter les émissions de CO2.

2020 P 20.3727

Mesurer la durabilité environnementale de l'économie circulaire à l'aide de l'indicateur "Retained Environmental Value" (Christophe Clivaz)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'utilisation de l'indicateur REV (retained environnemental value) comme mesure de la circularité des produits individuels, des entreprises et du pays. Dans ce rapport, le Conseil fédéral est chargé de:

- 1. Evaluer la faisabilité et l'applicabilité de l'indicateur REV en comparaison aux indicateurs utilisés jusqu'ici;
- 2. Evaluer la performance de l'indicateur REV pour la mesure de l'impact environnemental global des produits et matériaux, des entreprises et du pays en comparaison aux indicateurs utilisés jusqu'ici;
- 3. Indiquer cas échéant la manière dont l'administration fédérale pourrait intégrer cet indicateur REV dans la mesure de la performance de l'économie circulaire.

2021 P 20.3110

On ne jette pas des produits neufs. Halte au gaspillage! (Isabelle Chevalley)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral examine ce que font les entreprises avec leurs invendus non alimentaires, tels que les vêtements, les chaussures, les livres ou l'électroménager. Il devra également examiner des mesures visant à lutter contre la destruction de nouveaux produits par les entreprises, par l'établissement d'un rapport.

2021 P 20.4411

Développement du recyclage des déchets. Adéquation des règles du droit de l'aménagement et de l'environnement (Johanna Gapany)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est invité à déposer un rapport permettant d'évaluer comment toutes les filières de recyclage de déchets existantes ou potentielles peuvent se développer en Suisse. Ceci dans l'objectif d'atteindre les objectifs de politique énergétique et environnementale (économie circulaire) de la Confédération en regard des dispositions légales en matière de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire (notamment en ce qui concerne les types de zones prévus à cet effet). Tout cela en coordination avec les cantons.

2022 P 21.4332

Incitation à une utilisation économe des décharges et au recyclage des matériaux de construction (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner un projet de taxe d'incitation concernant l'entreposage de déchets de chantier, laquelle encourage la fermeture des cycles de matières, notamment dans le secteur de la construction

Une minorité de la commission (Egger Mike, Dettling, Graber, Imark, Page, Rüegger, Wobmann) propose de rejeter le postulat.

Rapport du 3 mars 2023 «Déchets - gestion, planification, prévention et mesure»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

2020 P 20.4211

Critères d'application du droit sur le génie génétique (Isabelle Chevalley)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier le droit en matière de régulation des nouvelles techniques de génie génétique. Il devra notamment étudier:

- quels sont les critères et les données qui devraient être disponibles afin de permettre d'exempter une technologie de l'application du droit sur le génie génétique et ainsi de sursoir à l'évaluation au préalable du risque qui inclut l'environnement, la santé et le respect du libre choix du consommateur (principe de précaution).
- définir la notion d'OGM mentionné à l'art.5, al.2 LGG (RS 814.91). En particulier dans le contexte d'une modification intentionnelle par l'Homme destinée à une utilisation dans l'environnement et à la responsabilité qui en découle.

2021 P 21.3980

Moratoire sur les OGM. Des bonnes informations pour prendre des bonnes décisions (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Texte déposé:

Un moratoire sur les plantes génétiquement modifiées n'est pas une fin en soi mais doit servir à se donner le temps de pouvoir disposer des bonnes informations pour pouvoir prendre une décision éclairée sur quel avenir on veut pour notre agriculture.

Durant ces 4 ans, il est important que le Conseil fédéral puisse répondre aux questions suivantes :

- Quels types d'agriculture peuvent cohabiter en Suisse et à quels coûts ?
- Comment continuer à garantir la liberté de choix des consommateurs et des producteurs ?
- Comment évaluer les risques des nouvelles technologies du génie génétique ?
- À qui incombe la responsabilité en cas de contamination des filières ou entre producteurs ? Est-il possible de couvrir ces risques par une assurance ?

2021 P 21.4345

Procédés de sélection par édition génomique (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral présente au Parlement, dans un délai d'un an, un rapport sur les possibilités d'exclure du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés les procédés de sélection par édition génomique (ciseaux moléculaires, CRISPR-CAS, entre autres) n'impliquant pas l'introduction d'un ADN étranger dans des organismes en respectant la loi sur le génie génétique et, si nécessaire, en complétant cette dernière.

Rapport du 1er février 2023 « Réglementation du génie génétique dans le domaine non humain »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

2021 M 20.3745 Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts (Daniel Fässler)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de combler les lacunes relevées en matière d'entretien des forêts dans le 4e inventaire forestier national (IFN 4) et d'améliorer rapidement et concrètement les conditions générales de la gestion forestière suisse, qui se sont altérées en raison du changement climatique. Il faut encourager et financer des mesures ciblées permettant aux propriétaires de forêts de maintenir une forêt saine, stable et adaptée au climat. Il faut créer des incitations financières pour que les propriétaires de forêts puissent continuer d'exploiter celles-ci, de sorte qu'elles puissent " remplir durablement et de façon équivalente l'ensemble de leurs fonctions ", comme le prévoit la Politique forestière 2020. Il faut notamment remédier d'urgence, à l'aide de mesures efficaces, aux facteurs qui restreignent les fonctions que la forêt remplit pour le climat, la société et l'approvisionnement en bois.

Aussi le Conseil fédéral est-il chargé de verser des contributions financières supplémentaires liées aux prestations, à hauteur d'au moins 25 millions de francs par année, dans un premier temps pour une période de quatre ans, dans les trois secteurs suivants : soins sylvicoles pour renforcer la stabilité des forêts à tous les stades de développement, coupes de sécurité et reboisement adapté au climat. Si de nouvelles bases légales doivent être créées ou adaptées pour ce faire, le Conseil fédéral est chargé de les soumettre au Parlement dans un délai de douze mois.

Les fonds supplémentaires mis à disposition dans la convention-programme « Forêts » pour une période de quatre ans, d'un montant de 25 millions de francs par année, ont pu être engagés avec les cantons pour les années 2021-2024. Les trois mesures supplémentaires demandées dans la convention-programme « Forêts » ont été intégrées dans le manuel sur les conventions-programmes. Voir aussi le rapport technique du 30 août 2023 « Mise en œuvre de la motion 20.3745 « Garantir un entretien et une exploitation durable des forêts » dans la convention-programme « Forêts » 2020-2024 » (disponible sous www.bafu.admin.ch > Thèmes > Thème Forêts et bois > Informations pour spécialistes > Exécution et mesures > Conventions-programmes dans le domaine des forêts).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2022 M 19.3734 Législation sur les produits chimiques. Combler les lacunes pour renforcer la place industrielle suisse (Martin Schmid)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) comme suit:

1. modification du contenu concernant l'octroi de dérogations

Le droit suisse doit prévoir la possibilité de réutiliser des produits chimiques dangereux au sein de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse (à condition que la production se fasse en système fermé et que la concentration des produits chimiques concernés dans les produits finaux commercialisés ne soit plus significative);

2. abandon de la référence au droit européen sur les produits chimiques, en particulier à l'annexe 1.17.

Le Conseil fédéral a adpoté la modification de l'annexe 1.17 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81; RO 2023 191)le 5 avril 2023 et l'a mise en vigueur au 1er Juin 2023.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2023 P 23.3220 Soutien à l'entretien et à l'exploitation des forêts durant la période 2020-2024 (Daniel Fässler)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, d'ici à la session d'automne 2023, le rapport consacré à la mise en oeuvre de la motion 20.3745, intitulée " Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts ". Il y expliquera notamment :

- comment la motion a été mise en oeuvre au cours de la première période de programme de 4 ans (2020-2024) ;
- comment les conventions-programmes conclues avec les cantons ont été adaptées ;
- quels moyens fédéraux supplémentaires seront engagés par canton pour la période de programme 2020-2024 et quelles contributions d'équivalence les cantons mettront chacun à disposition de leur côté ;
- comment les mesures supplémentaires demandées par la motion (soins sylvicoles pour renforcer la stabilité des forêts, coupes de sécurité et rajeunissement forestier adapté au climat) seront mises en oeuvre ;
- où et dans quelle mesure il est probable que, à l'issue de la première période de 4 ans, la Confédération, les cantons et les propriétaires forestiers doivent continuer à agir, notamment à apporter un soutien supplémentaire dans le domaine de l'entretien et de l'exploitation des forêts ou de leur rajeunissement.

Rapport technique du 30 août 2023 « Mise en œuvre de la motion 20.3745 · Garantir un entretien et une exploitation durable des forêts › dans la convention-programme · Forêts › 2020-2024 » (disponible sous www.bafu.admin.ch > Thèmes > Thème Forêts et bois > Informations pour spécialistes > Exécution et mesures > Conventions-programmes dans le domaine des forêts).

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Office fédéral du développement territorial

2019 P 19.3972 Procédures pour faciliter la densification et les assainissements énergétiques de bâtiments en zone à bâtir (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer plusieurs options qui faciliteraient la réalisation de nouvelles constructions de remplacement et la rénovation de constructions existantes ayant un taux d'utilisation élevé, dans l'intérêt d'un assainissement énergétique optimal et d'une densification interne dans les zones à bâtir. Les solutions possibles devraient permettre de faire en sorte que les autorités compétentes soient intégrées le plus tôt possible dans la procédure et qu'une pesée de tous les intérêts déterminants en présence soit effectuée à chaque échelon à titre contraignant. Il faudrait notamment que toute éventuelle conséquence de l'ISOS soit clarifiée de manière concrète et soit juridiquement valable au plus tard durant la procédure de la planification des affectations, afin de pouvoir créer sur ce point la sécurité du droit, de la planification et de l'investissement pour la suite de la procédure et afin d'éviter des décisions de justice contradictoires sur ce même point.

La révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (RS 700), adoptée par les Chambres fédérales le 29 septembre 2023 (FF 2023 2488), permet au droit cantonal de définir certains types de zones à bâtir, peu sensibles sur le plan esthétique, dans lesquelles les rénovations énergétiques sont autorisées sans permis de construire. Cela répond également à l'objectif principal du postulat.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 P 19.3730 Des procédures plus efficientes et plus courtes pour la réalisation des installations de production d'énergies renouvelables (Isabelle Chevalley)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral en partenariat avec les cantons est chargé de présenter un rapport en vue de trouver des pistes visant à raccourcir le temps pour obtenir un permis de construire pour une installation de production d'énergie renouvelable.

Classement proposé par l'objet 23.051 : message du 21 juin 2023 relatif à la modification de la loi sur l'énergie (FF 2023 1602). Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2021 P 20.4660 Intégration de l'évolution attendue de la mobilité dans les plans sectoriels et dans d'autres instruments de l'aménagement du territoire (Fabio Regazzi)

Texte déposé:

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les développements attendus à moyen terme dans le secteur de la mobilité, particulièrement en ce qui concerne l'économie collaborative, l'électromobilité et les formes de propulsion alternatives, la réduction des émissions dues à la mobilité, l'automatisation et la logistique. Le rapport évaluera ensuite les effets de ces développements sur le système de transport dans son ensemble, ainsi que sur l'aménagement du territoire et les transformations des infrastructures qui devraient en découler. Enfin, il étudiera la question de savoir comment intégrer ces éléments dans les plans sectoriels, qui encadrent les grands programmes stratégiques de développement des infrastructures.

Rapport du 29 novembre 2023 « Intégration de l'évolution attendue de la mobilité dans les plans sectoriels et dans d'autres instruments de l'aménagement du territoire »

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier

Chapitre II

À l'intention des commissions compétentes: rapport sur l'état d'avancement des motions et postulats non réalisés depuis plus de deux ans

Chancellerie fédérale

2021 P 19.3435 Votations populaires. Le Conseil fédéral doit informer le peuple correctement (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)

Le Contrôle parlementaire de l'administration (CPA) a évalué la communication des autorités avant des votations au début 2023. Se fondant sur cette évaluation, la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) a adopté un rapport le 21 novembre 2023. Le Conseil fédéral est invité à se prononcer sur celui-ci jusqu'au 16 février 2024. Par ailleurs, la Chancellerie fédérale prépare actuellement un rapport en exécution du postulat 21.4168 Dandrès « Pour garantir la libre formation de l'opinion des citoyennes et des citoyens », pour lequel elle attendait la version finalisée du rapport de la CdG-N précité. Les points mentionnés par le postulat 19.3435 seront traités dans le cadre des travaux en cours si nécessaire.

2021 M 20.3419 Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique" (Beat Rieder)

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une modification partielle de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP; RS 161.1) et de l'ordonnance sur les droits politiques (ODP; RS 161.11) le 15 décembre 2023. Le projet envoyé en consultation met en œuvre la motion en prévoyant d'inscrire dans la loi les conditions de l'annulation ou du report d'une votation populaire. Le classement de la motion sera proposé lorsque le projet de loi sera transmis au Parlement, vraisemblablement pendant le second semestre de 2024.

2021 P 21.3607 Récolte de signatures par voie électronique pour les initiatives et les référendums (Commission des institutions politiques CN)

En vue du rapport demandé par le postulat, la Chancellerie fédérale a attribué deux mandats scientifiques portant, d'une part, sur les apsects juridiques de la collecte électronique et, d'autre part, sur les conséquences éventuelles de la collecte électronique des signatures pour les institutions politiques. Les cantons ont été associés aux travaux. Le Conseil fédéral adoptera vraisemblablement le rapport en exécution du postulat au courant du premier semestre de 2024.

Département fédéral des affaires étrangères

Secrétariat d'Etat du DFAE

2010 M 10.3005 Mesures permettant d'informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens importants (Commission de politique extérieure CE)

Le 15 décembre 2023, le Conseil fédéral a approuvé un projet de mandat de négociation avec l'UE sur la base de l'approche par paquet. Sous réserve de la consultation des commissions parlementaires compétentes ainsi que de la Conférence des gouvernements cantonaux, de nouvelles négociations doivent être ouvertes avec l'UE en vue de stabiliser et de continuer à développer la voie bilatérale. Une fois que les droits d'information et de participation de la Suisse dans le cadre d'une éventuelle reprise dynamique du droit dans le domaine des accords relatifs au marché intérieur auront été réglés avec l'UE, alors le Conseil fédéral pourra proposer des mesures visant à informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens pertinents. Le Conseil fédéral renvoie en outre aux travaux parlementaires en cours dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 23.446 CPE-CN « Sous-commission permanente des questions européennes de la Commission de politique extérieure du Conseil national ».

2012 M 11.4038 Suppression de toute discrimination à l'égard de la minorité kurde en Syrie (Commission de politique extérieure CN)

Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à s'engager activement pour les droits de l'homme de tous les citoyens syriens. Une attention particulière est portée aux minorités religieuses et ethniques. La Suisse s'engage notamment au sein du Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée Générale des Nations Unies afin que les résolutions récurrentes sur la situation des droits de l'homme en Syrie intègrent des éléments substantiels contre l'impunité et en faveur de la reddition des comptes, et ce pour toutes les parties au conflit, y compris la minorité kurde. Ces éléments constituent d'importants facteurs de prévention des violations de droits de l'homme, y inclus la communauté kurde et les autres minorités. La Suisse continue également de soutenir financièrement le travail du Mécanisme international, impartial et indépendant établi par l'Assemblée générale de l'ONU pour enquêter sur les violations les plus graves du droit international dans le conflit syrien. Elle a co-organisé, avec les Pays-Bas, jusqu'ici dix conférences qui visaient à assurer la mise en place d'une coopération entre les acteurs de la société civile syrienne et le mécanisme, et prévoit de poursuivre ce soutien en 2024. La Suisse a engagé depuis 2011 un montant de plus de 610 millions de francs pour soutenir la population touchée par la crise syrienne en Syrie et dans la région et est activement impliquée pour la résolution du conflit en Syrie. Le Conseil fédéral a, à plusieurs reprises, appelé les parties au conflit à cesser les hostilités et à poursuivre une solution politique du conflit. La création et le soutien de la Civil Society Support Room par la Suisse, en coopération avec le bureau de l'Envoyé spécial, permettent l'inclusion de représentants de la société civile syrienne, dont des Kurdes, dans les dialogues de paix officiels à Genève.

2013 P 11.3916	Reprise autonome du droit de l'UE. Améliorer l'information (Roger Nordmann)
2014 P 14.3557	Reprise du droit communautaire. Ni excès de zèle, ni à-plat-ventrisme (Peter Schilliger)
2014 P 14.3577	Transposition du droit européen. Ni "Swiss finish" ni précipitation (Jean-René Fournier)
2020 P 18.3059	Renforcer la participation du Parlement à la conduite de la politique européenne de la Suisse (Eric Nussbaumer)
2021 M 19.3170	Création d'une base légale garantissant que le Parlement, le peuple et les cantons seront consultés et pourront se prononcer lors de la mise en oeuvre de l'accord institutionnel (Filippo Lombardi [Beat Rieder])

Le 15 décembre 2023, le Conseil fédéral a approuvé un projet de mandat de négociation avec l'UE sur la base de l'approche par paquet. Sous réserve de la consultation des commissions parlementaires compétentes ainsi que de la Conférence des gouvernements cantonaux, de nouvelles négociations doivent être ouvertes avec l'UE en vue de stabiliser et de continuer à développer la voie bilatérale. Une fois qu'aura été clarifiée la mesure dans laquelle la Suisse sera tenue à l'avenir de reprendre le droit de l'UE, et avec quels droits d'information et de participation, alors il sera possible de répondre pleinement à ce postulat. Le Conseil fédéral renvoie en outre aux travaux parlementaires en cours dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 23.446 CPE-CN « Sous-commission permanente des questions européennes de la Commission de politique extérieure du Conseil national ».

2015 M 14.3120 Garantir notre collaboration avec l'Europe (Groupe socialiste)

Le 15 décembre 2023, le Conseil fédéral a approuvé un projet de mandat de négociation avec l'UE sur la base de l'approche par paquet. Sous réserve de la consultation des commissions parlementaires compétentes ainsi que de la Conférence des gouvernements cantonaux, de nouvelles négociations doivent être ouvertes avec l'UE en vue de stabiliser et de continuer à développer la voie bilatérale. La mise en œuvre de la présente motion ne pourra avoir lieu que lorsque les négociations auront abouti à un résultat.

Aborder la question de la liberté de religion dans le cadre des contacts et des organes bilatéraux et multilatéraux (Marianne Streiff-Feller)

La motion charge le Conseil fédéral d'aborder la question de la liberté de religion et de conviction dans le cadre des contacts et des organes bilatéraux et multilatéraux.

La Suisse a soutenu les résolutions sur la liberté de religion et de conviction du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale de l'ONU. Elle s'est en outre exprimée à diverses reprises sur la tolérance et la non-discrimination y compris religieuses, notamment à New York dans le cadre du débat de haut niveau sur les minorités (High-Level Meeting on Minorities) et au sein de

l'OSCE et du Conseil de sécurité de l'ONU. En 2022, la Suisse a participé à la conférence ministérielle sur la liberté de religion ou de conviction (Freedom of Religion and Belief, FoRB) et elle a également poursuivi son action de lutte contre l'antisémitisme, notamment à travers sa participation au sein de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH).

2016 M 16.3155 Intensifier les relations avec l'Erythrée. Réduire le flux des immigrants érythréens (Claude Béglé)

La Suisse a encore renforcé sa présence en Érythrée l'année dernière, notamment par des missions régulières de la représentation suisse à Khartoum ainsi que de l'ambassadeur en mission spéciale pour la Grande Corne de l'Afrique, dont le domaine d'activité recouvre également l'Érythrée. Depuis la fermeture temporaire de la représentation à Khartoum le 25.4.2023, l'Erythrée est suivie politiquement depuis Berne. Le nouvel ambassadeur suisse pour l'Érythrée a pu être accrédité en 2023 et s'est déjà rendu dans le pays. En raison de retards dans les activités de projets et d'un niveau de paiement très bas, la durée des projets actuels de la Direction du développement et de la coopération (DDC) en Érythrée a été prolongée d'un an en 2023. Une évaluation de ces projets est prévue pour 2024. De 2016 à 2020, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) y a financé plusieurs projets éducatifs et en février 2023, il a mis sur pied une première formation consacrée au contrôle des documents, à l'intention des autorités érythréennes. En 2023, le rattachement de l'Érythrée au Transnational Red Sea Center de l'EPFL a permis de créer un nouveau point d'ancrage bilatéral dans le domaine de la science et de la recherche

Malgré cet engagement, il reste peu probable que les objectifs poursuivis par la motion puissent être complètement réalisés. Le gouvernement érythréen continue de s'opposer aux rapatriements forcés décidés par les pays européens. En même temps, mais indépendamment de ce qui précède, la tendance enregistrée pour les nouvelles demandes d'asile déposées en Suisse par des Érythréens est à la baisse, en particulier en ce qui concerne les demandes primaires.

2017 M 16.3600 Situation en Erythrée. Soutenir les efforts des Nations Unies (Manuel Tornare)

La Suisse soutient pleinement les efforts déployés par les organes de l'ONU et leurs mécanismes concernant l'Érythrée. Elle salue le mandat du rapporteur spécial chargé par le Conseil des droits de l'homme (CDH) de rendre compte de la situation des droits de l'homme en Erythrée. En juin 2022, la Suisse a donc soutenu une nouvelle fois la résolution du CDH visant à renouveler ce mandat, en participant activement aux négociations et en co-parrainant la résolution. Dans le cadre d'une invitation permanente, elle a par ailleurs des échanges avec le rapporteur spécial compétent et appelle régulièrement l'Érythrée à coopérer avec l'ONU (en particulier avec le CDH et ses mécanismes) et à garantir l'accès des organisations internationales à son territoire. La Suisse s'est aussi attachée à soutenir les efforts déployés par l'ONU en Érythrée au niveau des projets. Ainsi, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a cofinancé à partir de janvier 2018 un projet lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour endiguer la migration périlleuse en provenance d'Érythrée et augmenter les possibilités de revenus pour les jeunes. Toutefois, la mise en œuvre du projet s'est d'emblée heurtée à des difficultés. Dès le mois d'avril 2018, le PNUD n'a plus reçu de la part des autorités érythréennes l'autorisation nécessaire pour réaliser le projet. Au final, les activités projetées n'auront pu être menées que pendant quelques mois et le soutien au programme a dû être abandonné définitivement en juin 2022. Les fonds non engagés ont été restitués par le PNUD.

2018 M 17.3098 Ouverture d'une ambassade de Suisse en Erythrée. Réseau extérieur au service des intérêts nationaux (Groupe de l'Union démocratique du Centre)

La motion a été modifiée par le Conseil des États le 4 décembre 2017, redonnant mandat au Conseil fédéral de renforcer la présence diplomatique de la Suisse en Érythrée. En application de la motion, le Conseil fédéral a renforcé la présence diplomatique en Érythrée, notamment par des missions régulières en Erythrée de la représentation de la Suisse à Khartoum de l'ambassadeur en mission spéciale pour la Grande Corne de l'Afrique et de l'ambassadeur de Suisse pour l'Érythrée résidant temporairement à Berne depuis la fermeture temporaire de la représentation à Khartoum du 25 avril 2023 en raison de la guerre. La Suisse met également en œuvre en Érythrée certains projets de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

2018 M 17.4241 Signer et ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Carlo Sommaruga)

2021 P 21.3960 Ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Commission de la politique de sécurité CN)

Le Conseil fédéral a décidé, en 2018 et en 2019, de renoncer à une adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Comme il l'évoque dans sa réponse à la motion 17.4241, le Conseil fédéral réexamine la question de l'adhésion, avec les services concernés et le concours d'experts externes. Les travaux ont été entamés après la première réunion des États parties au TIAN en juin 2022 et la 10^e conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en août 2022. Entre-temps et suite à l'aggression russe contre l'Ukraine, le Conseil des États a adopté le postulat 22.3800 « Adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Quelles conséquences pour notre politique étrangère et de sécurité ? ». Ce postulat demande un rapport ciblé sur les conséquences, en termes de politique étrangère et de sécurité, d'une adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Entre-temps, la Suisse a également participé en novembre 2023 à la deuxième réunion des États parties au TIAN en tant qu'observateur. Ces conclusions sont également prises en compte dans la réévaluation de la question de l'adhésion. Dans ce contexte, le Conseil fédéral se penchera sur le TIAN au cours du premier trimestre 2024 et prendra une décision sur la suite de la procédure. Indépendamment de sa position sur le TIAN, la Suisse continue d'œuvrer en faveur du désarmement nucléaire, afin de réduire les risques liés aux armes nucléaires et d'œuvrer en faveur d'un monde sans armes nucléaires, en collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires.

2018 M 18.4093 Pacte de l'ONU sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation (Commission des institutions politiques CN)

2018 M 18.4103 Pacte de l'ONU sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation (Commission des institutions politiques CE)

2018 M 18.4106 Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation (Commission de politique extérieure CE)

Classement proposé par l'objet 21.018 : message du 3 février 2021 relatif au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations.

2020 M 19.3991 Prestations de sécurité privées fournies à l'étranger. Dire non à une loi fourre-tout et revenir à l'esprit premier du texte (Hans Wicki)

2020 M 19.4376 Eviter l'exode des entreprises importantes pour la sécurité du pays (Commission de la politique de sécurité CE)

Par décision du 11 novembre 2020, le Conseil fédéral a décidé d'adapter l'ordonnance sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (OPSP; RS 935.411). Parallèlement, un groupe de travail interdépartemental a été mis en place dans le but d'examiner si une révision de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP; RS 935.41) est également nécessaire. Sur la base du rapport de ce groupe de travail, le Conseil fédéral a conclu par décision du 28 janvier 2021 qu'une révision de la LPSP n'est pour le moment pas nécessaire étant donné que la révision partielle de l'OPSP tenait déjà compte des préoccupations exprimées dans les deux présentes motions. Après l'entrée en vigueur de l'ordonnance partiellement révisée, le 1^{er} janvier 2021, il a d'abord fallu acquérir de la pratique avec les nouveaux mécanismes. Le DFAE et le DEFR ont également été chargés d'évaluer l'efficacité de la révision partielle de l'ordonnance dans les trois ans et de présenter un rapport sur les résultats au Conseil fédéral d'ici au 31 août 2024. Cette évaluation permettra de déterminer si la révision de l'ordonnance a permis de répondre aux demandes soulevées dans les deux motions ou s'il est nécessaire de modifier la loi.

Direction du droit international public

2010 M 09.3719 Les fondements de notre ordre juridique court-circuités par l'ONU (Dick Marty)

Le 22 mars 2010, le Conseil fédéral a informé le Comité du Conseil de sécurité de l'adoption de la motion et des conséquences qui en découlent pour la Suisse. Créé par la résolution 1267 (1999), ce comité est compétent pour l'application des sanctions à l'encontre des groupes Al-Qaïda et « État islamique ». Suite à une procédure engagée contre la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme, le Tribunal fédéral a confirmé que les personnes inscrites sur la liste de sanctions disposaient en Suisse d'un recours effectif contre les sanctions de l'ONU. Depuis 2005, la Suisse s'engage avec un groupe d'États « *like-minded* » pour un meilleur respect des droits de l'homme dans le cadre des sanctions de l'ONU. Une réalisation importante est la création, en 2009, d'un poste de médiateur pour le régime de sanctions de l'ONU à l'encontre des groupes Al-Qaïda et « État islamique ». La Suisse a organisé une rencontre à New York en avril 2022 afin de thématiser la mise en place d'un mécanisme de vérification indépendant au niveau de l'ONU également pour les autres régimes de sanctions qui n'en disposent pas encore. Le 29 juin 2023, à l'initiative de la Suisse, le groupe des États « *like-minded* » a adressé une requête au Conseil de sécurité afin d'étendre la compétence du médiateur à d'autres régimes de sanctions. Dans le cadre de son siège au Conseil de sécurité et conformément à l'une de ses quatre priorités, la Suisse s'engageà renforcer l'application des principes de l'état de droit dans les régimes de sanctions.

2019 P 19.3414 Nouvelles dispositions pour le suivi des restitutions de valeurs d'origine illicite (Commission de politique extérieure CE)

Depuis le début de l'agression militaire russe contre l'Ukraine en février 2022, les discussions au niveau international sur le recouvrement d'avoirs illicites ont gagné en intensité et le champ des questions soulevées s'est élargi. Au-delà de la situation en Ukraine, les discussions visent à adapter les instruments légaux aux nouvelles réalités du monde actuel, pour traiter plus efficacement les avoirs illicites qui découlent de la criminalité économique transnationale. Il est important que cette problématique – dont l'objet du postulat constitue un aspect – soit traitée dans son ensemble. C'est pourquoi la finalisation du rapport a été reportée à 2024.

Département fédéral de l'intérieur

Secrétariat général

2017 P 16.4169 Environnement de travail inclusif à l'ère de la numérisation (Pascale Bruderer Wyss)

Le postulat demande d'identifier les opportunités et les risques que l'essor de la numérisation et de l'automatisation présente pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Fin décembre 2023, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision partielle de la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3). Le rapport donnant suite au postulat fera référence au projet de loi, qui est directement en lien avec l'objet du postulat. Son adoption est prévue pour le premier trimestre 2024.

2017 P 17.3972 Participation politique des personnes handicapées (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

Le postulat demande d'examiner les mesures qui permettraient de lever les obstacles à la participation politique des personnes en situation de handicap. Il prévoit la possibilité d'intégrer la réponse dans le compte rendu périodique de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Le prochain examen d'un rapport de la Suisse par le comité des droits des personnes handicapées n'aura lieu qu'en 2028. Néanmoins, le rapport du 25 octobre « Participation politique des Suisses qui ont un handicap intellectuel » en exécution du postulat 21.3296 Carobbio Guscetti répond en partie à la problématique abordée ici.

2020 P 20.3456 Effets médicamenteux indésirables. Pour une meilleure sécurité et une meilleure protection juridique (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Le rapport s'appuiera sur une expertise externe, qui a été rédigée entre janvier et septembre 2021 à propos de la pharmacovigilance en Suisse. La gestion de la pandémie a longtemps mobilisé très fortement les secteurs et divisions concernés de Swissmedic, dans la mesure où l'évaluation des effets indésirables des vaccins contre le COVID-19 et la communication à ce sujet ont accaparé de nombreuses ressources. L'analyse des mesures proposées par l'expert afin de continuer à améliorer le système de déclaration ainsi que la mise en œuvre de ces dernières ont duré jusqu'à la fin du premier semestre 2023. Le rapport a été finalisé au deuxième semestre 2023 ; il sera vraisemblablement adopté par le Conseil fédéral dans le courant du premier semestre 2024.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

2021 M 20.3588 Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes (Eva Herzog)

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a commandé un mandat de recherche en 2023 afin d'analyser la situation actuelle et de savoir dans quelle mesure les effets sur les femmes et les hommes sont pris en compte dans les études de la Confédération. L'Office fédéral de la statistique a réalisé un état des lieux en matière de statistiques. Les deux enquêtes ont confirmé la nécessité d'agir. Le Conseil fédéral décidera au premier trimestre 2024 s'il convient d'adopter des directives (instructions) en vue d'une meilleure prise en compte du genre dans les études et les statistiques de la Confédération. Le BFEG mettra à la disposition des unités administratives de l'administration fédérale centrale, sur son site Internet, un outil pour aider à évaluer la pertinence de la prise en compte du genre.

2021 M 20.4451	Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul (Tamara Funiciello)
2021 M 20.4452	Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul (Susanne Vincenz-Stauffacher)
2021 M 20.4463	Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul (Eva Herzog)

Les cantons préparent l'introduction d'un numéro de téléphone central pour les victimes de violence. Le DETEC (Office fédéral de la communication) crée les bases juridiques à l'intention du Conseil fédéral pour l'introduction d'un numéro court à trois chiffres pour les victimes de violence. Les travaux préparatoires se poursuivront au moins jusqu'en 2025.

Office fédéral de la culture

2021 M 20.3930 Stratégie relative à la conservation du patrimoine culturel de la Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

La stratégie sera présentée dans le message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028.

Office fédéral de la santé publique

2009 M 05.3522	Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies (Bea Heim)

2009 M 05.3523 Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence (Ruth Humbel)

Les travaux relatifs à la révision totale de la liste des moyens et appareils (LiMA) se sont achevés fin 2021. Dans ce cadre, les exigences de la motion et d'autres décisions de principe concernant la concrétisation et l'optimisation du système de fixation des montants maximaux de remboursement ont été arrêtées. Les Chambres fédérales se sont opposées au classement des deux motions lors de la session d'été 2022.

L'initative parlementaire 16.419 Humbel « Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix » réclame également la négociation des prix de la LiMA. Pour concrétiser cet objectif, l'administration a élaboré un projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (RS 832.10) et un rapport explicatif; la procédure de consultation a été menée à l'automne 2019. Lors de la session de printemps 2022, le Conseil national a accepté de prolonger le délai jusqu'à la session de printemps 2024 pour pouvoir traiter l'initative parlementaire 16.419 en même temps que la motion17.3969 CSSS-CE « Négociation des tarifs des analyses de laboratoire par les partenaires tarifaires » (informations complémentaires sous M 17.3969).

2011 P 11.3218 Combien doit payer la collectivité pour une année de vie? (Ignazio Cassis)

La Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) s'est exprimée à l'automne 2020 sur différentes questions éthiques en lien avec le coût des médicaments. Les réponses correspondantes seront prises en compte dans le cadre de l'évaluation des médicaments pour les questions relatives au respect des principes éthiques de base. Ces résultats sont en outre pris en compte pour le développement des modèles tarifaires, dans le cadre du deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts et dans les travaux visant à développer la fixation des prix des médicaments (coûts-utilité; impact budgétaire, évidence). Par le postulat 23.4342 « Clarifier la prise en charge par l'AOS de médicaments très onéreux », la CdG-E prie le Conseil fédéral de fixer, en collaboration avec la CNE et les autres acteurs concernés, les principes directeurs de la prise en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) des médicaments très onéreux.

2012 P 12.3100 Améliorer les droits des patients (Margrit Kessler)
 2012 P 12.3124 Renforcer les droits des patients (Yvonne Gilli)
 2012 P 12.3207 Amélioration des droits des patients (Jean-François Steiert)

Le Conseil fédéral a examiné la question de la compensation des dommages subis lors de traitements médicaux dans son rapport du 24 juin 2015 « Droits des patients et participation des patients en Suisse », en exécution des postulats. Il y souligne notamment l'importance des efforts menés en matière de prévention des dommages, par exemple dans le cadre de la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections liées aux soins. Il indique également qu'il faut renoncer, pour l'heure, à une refonte totale du régime de responsabilité civile médicale et ne pas prévoir de système complet d'indemnisation sans faute (no-fault-compensation). Compte tenu de la situation difficile des patients ayant subi un dommage, le DFI a par contre été chargé d'examiner le bien-fondé d'une réglementation subsidiaire de dédommagement et les modalités qu'elle pourrait revêtir. Pour autant qu'elles relèvent de la compétence fédérale, les possibilités d'action seront soumises à un examen et prises en compte dans le cadre des dossiers en cours et de la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral « Santé2030 ».

2014 M 11.3811 Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents (Christophe Darbellay)

Le Conseil fédéral a proposé de classer la motion par l'objet 18.037 « Rapport du 28 mars 2018 relatif au classement de la motion 11.3811 Darbellay «Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents» Les deux Chambres fédérales s'y sont opposées.

Le problème réside dans le fait que, selon la législation en vigueur, les assurés au titre de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA; RS 832.20) n'ont pas droit aux indemnités journalières dans les cas où l'incapacité de travail est due à une rechute ou aux séquelles tardives d'une blessure survenue lorsque l'assuré était plus jeune et donc sans couverture LAA. Il est nécessaire de modifier la LAA ou la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (RS 834.1) pour justifier un droit aux indemnités journalières dans la situation précitée. Le délai de consultation relatif à la proposition législative a expiré le 15 décembre 2023 (www.fedlex,admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2023 > DFI > Modification de la loi fédérale sur l'assurance-accidents). Le rapport sur les résultats de la consultation est en cours d'élaboration.

2014 M 12.3245 Mettre en oeuvre le financement des hôpitaux tel qu'il a été voulu par le législateur (Ruth Humbel)

La possibilité pour les hôpitaux d'atteindre et de maintenir des gains d'efficacité dans le cadre de la fourniture de leurs prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins a été confirmée par la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral. Le Conseil fédéral a élaboré une proposition prévoyant la possibilité de prendre en compte des gains d'efficacité dès le stade de la tarification. La consultation relative à la modification correspondante de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal;(RS 832.102) a été menée en 2020 (www.ofsp.admin.ch > Assurances > Assurance-maladie > Projets de révision en cours > Modification de l'OAMal : développement des critères de planification et ajout de principes pour le calcul des tarifs). Après l'évaluation des résultats de la consultation, il a été convenu avec les parties prenantes de retirer la question des principes du calcul des tarifs afin de l'analyser de manière plus approfondie. Les travaux sont en cours et seront poursuivis en 2024 dans le but d'élaborer rapidement une réglementation nationale sur le benchmarking.

2014 M 12.4171 LAMal. Mieux accompagner les patients pour améliorer l'efficacité des traitements (Groupe libéral-radical)

Dans son message du 7 septembre 2022 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2° volet) (FF 2022 2427)s, le Conseil fédéral a proposé des mesures ayant pour but d'améliorer les soins coordonnés. Avec l'introduction d'un nouveau fournisseur de prestations « Réseaux de soins coordonnés », qui doit proposer une prise en charge médicale « tout en un » conforme aux besoins des patients, l'exigence de la motion est prise en compte. Il faut donc attendre les débats parlementaires.

2014 P 14.3054 Qualité du dépistage du cancer du sein. Où se situe la Suisse? (Bea Heim)

Les travaux d'adaptation de l'ordonnance du 23 juin 1999 sur la garantie de la qualité des programmes de dépistage du cancer du sein réalisé par mammographie (RS 832.102.4) ont commencé. En raison des travaux actuels de l'European commission initiative

on breast cancer, qui établit une vue d'ensemble systématique du dépistage par mammographie (et d'autres sujets en lien avec le cancer du sein) dans le cadre de l'actualisation des directives européennes demandée par la Commission européenne et élabore un nouveau programme relatif à l'assurance qualité, les travaux ont été suspendus. En raison de tâches urgentes liées à la gestion de la crise du COVID-19, les travaux ont été interrompus en 2020, 2021 et 2022. Ils ont repris en 2023 et des solutions possibles ont été discutées en septembre avec les parties prenantes. Il est de plus prévu de consulter ces dernières par voie écrite.

2014 P 14.3295	Admission et réexamen des médicaments figurant sur la liste des spécialités (1) (Commission de gestion CE)
2014 P 14.3296	Admission et réexamen des médicaments figurant sur la liste des spécialités (2) (Commission de gestion CE)
2014 P 14.3297	Admission et réexamen des médicaments figurant sur la liste des spécialités (3) (Commission de gestion CE)
2019 M 18.3387	LAMal. Permettre des programmes judicieux de gestion des patients (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2019 M 18.3388	Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse. Pour des tarifs de référence équitables (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2019 M 18.3513	LAMal. Accroître l'efficience et réduire les coûts grâce à la numérisation (Michaël Buffat)
2019 M 18.3649	Renforcer les modèles de soins intégrés en les distinguant des offres de listes unilatérales sans coordination des traitements (Ruth Humbel)
2019 M 18.3664	Système de santé et numérisation. Remise de toutes les factures aux assureurs par voie électronique (Jürg Grossen)
2019 M 18.4079	Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts (Erich Ettlin)
2020 M 18.3977	LAMal. Tenir compte des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts (Ruth Humbel)
2020 M 19.3070	Instaurer la gratuité des prestations pendant toute la durée de la grossesse (Irène Kälin)
2020 M 19.3307	Prise en charge complète des prestations relatives à la grossesse par l'assurance-maladie obligatoire (Jean-Luc Addor)

Classement proposé par l'objet 22.062 : message du 7 septembre 2022 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2° volet)

2015 P 15.3797 Harmonisation des prix pour les prestations selon la LAA et la LAMal (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Les deux modifications de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) du 18 juin 2021 (mesures visant à freiner la hausse des coûts, volet 1a; RO 2021 837; art. 47a LAMal « organisation chargée des structures tarifaires pour les traitements ambulatoires) et du 30 septembre 2022 (mesures visant à freiner la hausse des coûts, volet 1b, FF 2022 2405; art. 47c LAMal « surveillance des coûts ») permettent une harmonisation des tarifs de l'assurance-accidents, de l'assurance militaire et de l'assurance-invalidité avec ceux de l'assurance-maladie. En particulier, la mise en place d'une organisation responsable des structures tarifaires pour les traitements ambulatoires permet de tabler sur un ajustement des prix, car la structure tarifaire TARMED est applicable aussi bien dans l'assurance-maladie que dans l'assurance-accidents pour la prise en charge des traitements ambulatoires. La Commission des tarifs médicaux LAA (CTM) siège dans l'Organisation tarifs médicaux ambulatoires SA (OTMA) créée le 15 novembre 2022 (www.gsi.be.ch > Actualités > Communiqués > 15 novembre 2022 « Création de la société Organisation tarifs médicaux ambulatoires désormais finalisée »). La CTM négocie notamment les conventions tarifaires pour les assureurs selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (RS 832.20).

L'Office fédéral de la santé publique prépare actuellement un rapport en exécution du postulat.

2018 M 17.3311	Compensation des risques. Supprimer les assurés fantômes (Heinz Brand)
2020 M 18.3765	Echange moderne de données par voie électronique entre les communes et les assureurs-maladie (Heinz Brand)
2020 M 18.4209	Domicile, primes d'assurance-maladie et parts cantonales des prestations hospitalières. Moins de bureaucratie, moins d'erreurs (Lorenz Hess)

Classement proposé par l'objet 23.048 : message du 9 juin 2023 concernant concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Échange de données, compensation des risques).

2018 M 17.3969 Négociation des tarifs des analyses de laboratoire par les partenaires tarifaires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

La motion demande que les partenaires tarifaires négocient les tarifs des analyses menées par les laboratoires médicaux. Cette demande a été intégrée au projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (négociation des tarifs de la liste des analyses). Le projet a été mis en consultation du 9 décembre 2022 au 31 mars 2023 (www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2022 > DFI. La motion sera traitée en même temps que les motions 05.3522 Heim « Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies » et 05.3523 Humbel « Produits de la liste des moyens et appareils.

Concurrence » (informations complémentaires M 05.3522 et M 05.3523). Il est prévu que le message soit transmis au Parlement au deuxième trimestre de 2024.

2018 P 17.4160 Hôpitaux. Surcapacités et investissements dans les infrastructures et la technologie (Marina Carobbio Guscetti)

Assurance-maladie abordable à long terme. Pour être efficaces, les mesures de baisse des coûts et d'amélioration de l'efficacité doivent se fonder sur des modèles et des scénarios fiables (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

En vue de renforcer la planification, le Conseil fédéral a mis à jour les critères de planification hospitalière et décidé, le 23 juin 2021, de modifier en conséquence l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal; RS 832.102; RO 2021 439) (www.ofsp.admin.ch > Assurances > Assurance-maladie > Projets adoptés > Financement hospitalier > Modification du 23 juin 2021 de l'OAMal). Les critères de planification remaniés prescrivent notamment que les cantons doivent tenir compte du potentiel de concentration des prestations et du potentiel de coordination avec les autres cantons afin d'améliorer l'économicité et la qualité des soins. En 2024, il est prévu de réaliser une enquête auprès des cantons sur leurs modèles de planification et sur la mise en œuvre des critères de planification développés ainsi que d'analyser les investissements passés et futurs. Le rapport donnant suite aux deux postulats sera rédigé en lien avec la mise en œuvre des critères de planification actualisés.

2018 P 17.4182 Promotion du second avis médical. Comment la concrétiser? (Rebecca Ana Ruiz)

Dans le cadre de son programme de mesures visant à freiner la hausse des coûts afin de décharger l'assurance obligatoire des soins, le Conseil fédéral a abordé la question des soins adéquats et accordé des ressources en conséquence à l'Office fédéral de la santé publique. En 2020, des travaux conceptuels portant sur la planification de projets ont démarré mais ont dû être interrompus en 2021 et 2022 en raison de travaux plus urgents liés à la lutte contre le COVID-19. Ils ont repris en 2023 avec la planification de projet.

2018 P 18.3602 Comment garantir la qualité des soins? (Géraldine Marchand-Balet)

Pour répondre aux questions du postulat, l'Office fédéral de la santé publique a commandé un rapport de recherche à l'Institut de sciences infirmières de l'Université de Bâle. Les résultats dudit rapport montrent que la dotation en personnel infirmier constitue une dimension importante de la qualité des soins, mais que cette dernière est multidimensionnelle et influencée par divers facteurs. Le rapport présente également les expériences faites à l'étranger en matière de mesures et de réglementations juridiques. En mettant en œuvre l'initiative sur les soins infirmiers, le Conseil fédéral tient compte du fait important que le personnel infirmier doit être suffisamment qualifié et affecté conformément à ses compétences pour garantir la qualité des soins. Actuellement, il n'existe pas de bases techniques permettant d'ancrer dans la loi des conditions cadres pour une dotation en personnel répondant aux besoins ; la responsabilité d'une telle dotation continue par conséquent d'incomber aux établissements de santé. Il sera probablement donné suite au postulat dans le cadre de la deuxième étape de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

2019 M 18.3512 Droit à un plan de médication en vue de renforcer la sécurité des patients (Hans Stöckli)

2020 M 19.4119 Améliorer la sécurité des médicaments en pédiatrie en réduisant les erreurs de médication grâce aux outils électroniques (Hans Stöckli)

Les organisations de patients, les fournisseurs de prestations et les fournisseurs de programmes ont été consultés en 2021 afin d'identifier les champs d'action en prévision de l'utilisation généralisée de plans de médication. Les résultats de cet échange ont contribué, d'une part, à concrétiser la nécessité de légiférer au niveau de la loi. D'autre part, ils ont montré la nécessité d'agir qui découle chez les fournisseurs de prestations concernant un renforcement de la collaboration, et chez les prestataires informatiques concernant les exigences posées aux plans de médication électroniques. Les travaux relatifs à la création d'une base légale se sont poursuivis en étroite coordination avec les normes techniques dans l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient. En parallèle, l'Office fédéral de la santé publique a accompagné un projet pilote visant à appliquer un plan de médication électronique dans la pratique afin de pouvoir intégrer au besoin les résultats dans les travaux législatifs en cours. Parallèlement à ces travaux, des clarifications ont été menées avec des experts en vue de la création de bases légales pour l'utilisation obligatoire de systèmes électroniques d'aide à la décision clinique en pédiatrie. Le projet a été finalisé sur la base de ces clarifications, d'un acte normatif et d'une analyse d'impact de la réglementation commandée subséquemment. Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 8 décembre 2023.

2019 P 18.4098 Remboursement des médicaments destinés aux enfants atteints du cancer (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Le Conseil fédéral a élaboré le rapport du 7 septembre 2022 « Remboursement de médicaments destinés aux enfants atteints du cancer » en exécution du postulat. En 2023, le Parlement s'est opposé au classement du postulat. L' Office fédéral de la santé publique procède actuellement à une réévaluation.

2019 P 19.3086 Assurances sociales. Analyser les avantages du suivi postréhabilitation à long terme (Philippe Nantermod)

Le 20 novembre 2019, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a exposé la situation lors d'une rencontre avec les fournisseurs de prestations chargés du suivi pour réhabilitation à long terme. Il a constaté que les spécialistes impliqués ne sont pas considérés comme des fournisseurs de prestations reconnus par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). L'attestation d'un profil professionnel établi au niveau national constitue une condition de base pour être admis en tant que fournisseurs de prestations prodiguant des soins sur prescription médicale au sens de l'art. 35, al. 2, let. e, LAMal. Les associations professionnelles mènent encore des travaux à ce sujet.

Comme le Conseil fédéral l'a expliqué dans sa réponse du 22 mai 2019 au postulat, seuls les milieux intéressés peuvent demander aux organes compétents de l'assurance obligatoire des soins ou de l'assurance-accidents d'inscrire une prestation dans l'assurance obligatoire des soins. À cette fin, l'efficacité des prestations doit être attestée selon des méthodes scientifiques. Le fournisseur de prestations a lancé une étude à cette fin.

2020 M 19.3703 Coûts des médicaments. Adaptation du système d'autorisation de mise sur le marché et de fixation des prix dans l'assurance de base (Josef Dittli)

Dans le cadre du deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts, le Conseil fédéral envisage de renforcer la possibilité de mise en œuvre des modèles tarifaires. En plus de la fixation des prix, les modèles tarifaires permettent de mieux tenir compte de la prévalence, de la quantité, des coûts et de l'utilité des médicaments. Le Département fédéral de l'intérieur (Office fédéral de la santé publique) élaborera en 2024 des propositions visant à compléter les critères de fixation des prix existants par d'autres éléments réclamés par la motion (coûts-utilité, impact budgétaire).

msoanchor 1

2020 P 19.3910 Santé des femmes. Pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités (Laurence Fehlmann Rielle)

Pour élaborer les bases scientifiques nécessaires à la rédaction du rapport, l'Office fédéral de la santé publique a mandaté le Centre interdisciplinaire de recherche sur les genres de l'Université de Berne. Dans ce cadre, les domaines problématiques importants sont dégagés sur la base d'analyses de la littérature et d'entretiens avec des experts, puis approfondis, à l'aide de propositions de mesures possibles, lors d'ateliers avec des acteurs du domaine de la santé. Le rapport de recherche a été rendu en mai 2023 et sert de base pour l'élaboration en cours du rapport en exécution du postulat.

2020 M 19.3957 Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques pour des prestations efficaces (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

2020 M 19.4120 Plus de temps pour les soins aux enfants et aux adolescents (Damian Müller)

La Confédération s'était déjà saisie de ces sujets et avait mené des entretiens avec les acteurs avant le dépôt des deux motions. En conséquence, il a aussi été obtenu que les traitements des enfants soient suffisamment financés dans le secteur stationnaire. Les discussions sont encore en cours dans le secteur ambulatoire. Les représentants des hôpitaux et des cliniques pédiatriques ont sommairement exposé la situation financière, en particulier du secteur ambulatoire. Les prochaines étapes ont déjà été convenues pour la mise à disposition de données détaillées de la part des hôpitaux et des cliniques pédiatriques. De plus, le Conseil fédéral a invité les partenaires tarifaires, à la suite de sa décision du 3 juin 2022, à ne pas accepter la structure tarifaire TARDOC version 1.3, à lui soumettre une nouvelle version d'ici fin 2023 et à poursuivre les travaux relatifs à l'introduction de forfaits pour les prestations médicales ambulatoires. La médecine pédiatrique doit être représentée de manière appropriée. Les demandes correspondantes concernant TARDOC et les forfaits ambulatoires ont été soumises au Conseil fédéral en décembre 2023, qui doit maintenant les examiner.

2020 P 19.4278 Mettre en place de nouveaux modèles de soins pour combler les lacunes de la couverture médicale (Marianne Streiff-Feller)

Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, une étude a été menée pour déterminer l'état actuel de la profession d'infirmière et infirmier en pratique avancée (IPA) en Suisse, la délimitation entre les profils d'experts de différents niveaux de formation, le lien entre le master en soins infirmiers et le rôle des IPA ainsi que les avantages et les inconvénients d'une réglementation potentielle. De juin 2022 à janvier 2023, un groupe d'accompagnement composé de 15 organisations et représentants de l'administration fédérale a discuté du rapport. Un examen est en cours pour déterminer si et de quelle manière ces résultats peuvent être intégrés à la deuxième étape de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

2020 M 20.3166 Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en médicaments et en vaccins (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

2020 P 20.3453 Autorisation simplifiée de médicaments et de vaccins (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

En collaboration avec Swissmedic, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays et la Pharmacie de l'armée, l'Office fédéral de la santé publique a finalisé le rapport « Pénuries de médicaments à usage humain en Suisse : analyse de la situation et mesures d'amélioration à examiner » le 1^{er} février 2022. Ce rapport révèle les liens et les difficultés dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement (de la fabrication, du stockage, de l'accès au marché jusqu'à la formation des prix et au remboursement) dans des situations normales et propose un catalogue de mesures possibles. Le Conseil fédéral a pris acte de ce rapport le 16 février 2022 et chargé conjointement le DFI et le DEFR de procéder à d'autres clarifications dans les 19 champs d'action (voir communiqué de presse). Cet examen s'est fait en collaboration avec un groupe de travail interdisciplinaire composé de représentants de la recherche, de l'industrie et des fournisseurs de prestations et englobe les exigences des deux motions. Le 5 avril 2023, le Conseil fédéral s'est prononcé sur les premières propositions de mise en œuvre visant à améliorer le monitoring et l'analyse des pénuries récurrentes, qui avaient déjà été classées comme prioritaires en 2022. Le DEFR, compétent en la matière, a été chargé de poursuivre les travaux d'harmonisation des notions liées aux pénuries, à l'extension de l'obligation de déclarer et à la numérisation des processus de déclaration et de monitoring.

Les autres options élaborées à partir de l'examen approfondi du catalogue de mesures dans le domaine du stockage, de la fabrication et de l'achat directs, de l'accès au marché, des incitations et de la mise en réseau internationale ont été évaluées et classées par ordre de priorité en fonction de leur efficacité sur les causes tant globales que spécifiques à la Suisse jusqu'à la fin de l'année 2023. Elles seront soumises au Conseil fédéral pour décision à l'été 2024.

2020 P 20.3241 Covid-19. Assurer l'approvisionnement du pays en médicaments, vaccins et matériel médical (Groupe libéral-radical)

Sur mandat du Conseil fédéral, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a procédé à des clarifications dans deux domaines de l'acquisition de biens médicaux importants en cas de pandémie :

En collaboration avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays et la Base logistique de l'armée, des lacunes importantes ont été identifiées dans l'approvisionnement général en biens et produits médicaux lors de la crise de COVID-19. Sur la base de ces constatations, l'OFSP élabore actuellement, en collaboration avec les autres offices, des mesures visant à améliorer l'approvisionnement en biens médicaux lors de futures crises, qui seront soumises au Conseil fédéral pour décision.

En raison des particularités du marché des vaccins pandémiques, l'OFSP a d'autre part élaboré, conjointement avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'avec le Secrétariat d'État à l'économie, et avec la participation d'acteurs de la recherche et de l'industrie, une stratégie spécifique visant à promouvoir à long terme la recherche, le développement et la production de vaccins. Cette stratégie prévoit la possibilité d'encourager la recherche et le développement de vaccins pandémiques ainsi que la conclusion, avec les fournisseurs de vaccins, d'un nombre accru de contrats dits de réservation. Cela permettra de renforcer la position de la Suisse au niveau international et d'améliorer la préparation aux pandémies. Le Conseil fédéral a adopté la stratégie le 29 novembre 2023.

2020 P 20.3721	Etablissements médicosociaux et foyers pour personnes handicapées. Il faut tirer les leçons de la crise du coronavirus (Barbara Gysi)
2020 P 20.3724	La situation des personnes âgées dans Covid-19 (Laurent Wehrli)
2020 P 20.4253	Prévention et gestion des pandémies. Meilleure intégration des fournisseurs de services et des organisations s'occupant de handicapés qui proposent une prise en charge sociale et des soins de longue durée (Maya Graf)

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a commandé deux études pour pouvoir mieux sonder les conséquences. L'une d'elles a interrogé des résidents d'établissements médico-sociaux sur la façon dont ils ont vécu la pandémie et les mesures. Des recommandations d'action ont été déduites de ces résultats dans le cadre d'un atelier avec des experts. Le rapport de recherche a été publié en mars 2023. L'autre étude a interrogé des personnes handicapées vivant dans des foyers et leurs proches et formulé également des recommandations ; le rapport est paru à l'été 2023. En outre, le domaine thématique des institutions de vieillesse, de soins et d'accueil a été analysé dans le cadre de l'évaluation de la gestion de la pandémie de COVID-19 pour la période allant jusqu'à l'été 2021 (rapport final à l'intention de l'OFSP, 2022). Ce rapport relève que la Confédération et les cantons devraient aussi tenir compte, dans la conception des mesures, des associations des institutions et du personnel d'aide et de soins. Ces résultats seront intégrés au rapport rédigé en exécution du postulat. Ce rapport est en cours d'élaboration ; la publication est prévue à l'été 2024.

2020 P 20.4153 Appliquer les principes de la RPT dans la gestion des épidémies et des pandémies (Roland Fischer)

Le 12 octobre 2022, le Conseil fédéral a pris position sur le rapport final de la Conférence des gouvernements cantonaux « Collaboration Confédération-cantons durant l'épidémie de COVID-19 : conclusions et recommandations ». L'exigence du postulat sera traitée dans le cadre du message relatif à la révision partielle de la loi sur les épidémies.

2021 M 18.4210 Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité (Ruth Humbel)

L'Office fédéral de la santé publique a fait établir en 2020 un avis de droit afin d'évaluer la nécessité d'agir. Les professeurs Th. Gächter et K. N. Vokinger de l'Université de Zurich ont remis leur expertise « Reportsysteme in Spitälern - Rechtsfragen rund um den Schutz von Berichts- und Lernsystemen in Spitälern vor gerichtlicher Zugriff » (Systèmes de rapport et d'apprentissage dans les hôpitaux) (www.ofsp.admin.ch > Assurances > Assurance-maladie > Développement de la qualité en Suisse). Le sujet a en outre été repris dans le cadre des travaux relatifs au postulat 20.3463 CAJ-CE « Introduire la culture juste dans le droit suisse ». La suite de la procédure est en cours de définition sur la base des recommandations du rapport en exécution du postulat et de l'expertise.

Dans le cadre des objectifs quadriennaux 2022-2024 du Conseil fédéral, la Commission fédérale pour la qualité a en outre chargé la fondation Sécurité des patients Suisse de réaliser une étude de faisabilité sur la culture juste. Les résultats de cette étude seront pris en compte lors de la mise en œuvre de la motion, en fonction de leur pertinence.

2021 P 19.3318 Médicaments protégés par un brevet. Mesures visant à freiner la hausse des coûts (Angelo Barrile)

Dans le cadre du deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts, les questions du postulat seront majoritairement reprises et considérées dans la mesure du possible. Ce volet est en cours d'examen au Parlement. Diverses réponses aux questions posées dépendant des décisions du Parlement quant à la mise en œuvre des modèles de prix, le Conseil fédéral ne pourra faire rapport qu'une fois que le Parlement aura tranché.

2021 M 19.3861 Pour une approche systémique de la recherche sur la propagation de l'antibiorésistance dans le cadre de la stratégie One Health (Maya Graf)

Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, le bureau Vatter, Politikforschung und - Beratung, a élaboré les bases de la réponse à la motion en se fondant sur des analyses de la littérature et des entretiens avec des experts, et il a esquissé des options d'approches possibles. Ces dernières ont été évaluées dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'action One Health de la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR) 2024-27 (www.star.admin.ch > StAR – Stratégie antibiorésistance > Stratégie StAR >

One Health (une seule santé) et discutées avec les parties prenantes. Un axe prioritaire a été défini sur cette base. Les mesures proposées dans le cadre de cet axe permettent de créer la base de données pour l'étude systémique de la propagation des antibiorésistances dans le contexte du plan d'action One Health grâce à la collecte stratégique de données génomiques sur les agents pathogènes dans la surveillance épidémiologique. De nouvelles bases légales sont nécessaires pour l'analyse transversale des données relatives aux êtres humains, aux animaux, aux denrées alimentaires et à l'environnement ainsi que pour l'exploitation et le financement à long terme de la plate-forme commune requise à cet effet. Ces bases légales seront créées à l'occasion de la révision partielle de la loi sur les épidémies. La procédure de consultation relative à cette révision a été ouverte en novembre 2023. Le Conseil fédéral devrait adopter le plan d'action One Health StAR en 2024.

2021 M 19.3955 Un dossier électronique du patient pour tous les professionnels de la santé impliqués dans le processus de traitement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Le Conseil fédéral a mené une consultation sur la révision totale de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1) du 28 juin au 19 octobre 2023 (www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2023 >DFI). Celle-ci prévoit notamment l'obligation pour tous les fournisseurs de prestations de s'affilier à une communauté ou à une communauté de référence certifiée selon la LDEP (cf. art. 59abis, al. 1, AP-LAMal). Les résultats de la consultation sont en cours d'évaluation et le rapport sur ces résultats est en cours d'élaboration.

2021 P 19.4174 Renforcer la médecine pédiatrique en mettant en place une stratégie nationale (Ruth Humbel)

Les premiers travaux préliminaires de mise en œuvre du postulat ont débuté. Ainsi, l'Obersvatoire suisse de la santé (Obsan) et le comité « Coordination de la formation postgrade des médecins » ont élaboré sur mandat du dialogue « Politique nationale de la santé », la plate-forme permanente de la Confédération et des cantons, deux études sur les effectifs et les besoins futurs en médecins spécialistes en Suisse. L'Office fédéral sur la santé publique (FSP) élaborera ensuite les bases nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la pédiatrie. Cela se fera en étroite coordination avec les activités déjà en cours, au sein de l'OFSP, dans les domaines de la prise en charge psychiatrique des enfants et des adolescents, et de la promotion de la santé des enfants et des adolescents, et avec la participation des acteurs concernés.

2021 M 19.4180 Coûts de la santé. Rétablir la transparence (Filippo Lombardi [Beat Rieder])

En vue de la mise en œuvre de la motion, qui prévoit une plus grande implication des cantons dans la procédure d'approbation des primes, le Conseil fédéral a mené du 24 mai au 14 septembre 2023 une consultation relative à la modification de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (RS 832.12) (www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2023 > DFI). Les résultats de la consultation sont en cours d'évaluation et le rapport sur ces réultats est en phase d'élaboration.

2021 M 19.4492 Analyses de laboratoire à la charge de l'assurance obligatoire des soins (Christian Lohr)

La deuxième phase de la révision de la liste des analyses a été lancée à la fin de l'année 2020 dans le but d'établir une nouvelle tarification pour toutes les positions de la liste des analyses sur la base d'un calcul économique et d'une structure appropriée. Comme la section compétente en la matière à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a été fortement impliquée dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, du retard a été pris. En guise de solution transitoire, le DFI a baissé, à compter du 1^{er} août 2022, de 10 % les tarifs de toutes les analyses de laboratoire, à l'exception des analyses rapides des laboratoires de cabinets médicaux. Cette baisse tarifaire entraîne des économies d'environ 140 millions de francs par an en faveur de l'assurance obligatoire des soins (AOS). L'OFSP et les parties prenantes concernées travaillent intensivement aux bases de la nouvelle tarification. Un groupe de travail a été mis en place à cet effet, qui discute de questions de fond lors de réunions régulières. En outre, un échange étroit a lieu entre l'OFSP et les fournisseurs de prestations.

2021 M 20.3923 Meilleure gestion des données dans le domaine de la santé (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

Le Conseil fédéral a pris acte, le 12 janvier 2022, du rapport concernant l'amélioration de la gestion des données dans le domaine de la santé (www.ofsp.admin.ch > L'OFSP > Publications > Rapports du Conseil fédéral > 2022). Il s'est fondé sur ce rapport pour octroyer le mandat de mise en œuvre de cinq mesures (voir le communiqué de presse du 12 janvier 2022 sous www.admin.ch > Communiqués > La gestion des données dans le domaine de la santé doit être améliorée). Ces mesures sont toutes à des stades de traitement différents et seront poursuivies dans le cadre du programme Digisanté.

2021 M 20.4264 Pour un financement adéquat des soins palliatifs (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

L'Office de la santé publique (OFSP) élabore, conjointement avec les acteurs concernés, les bases nécessaires à la mise en œuvre de la motion. Elles comprennent des travaux dans les domaines de l'offre et des besoins ainsi que des coûts et du financement. Des études sur l'offre et les besoins ont été réalisées et publiées (www.bag.admin.ch/soinspalliatifs > Soins palliatifs : les base > Enquête auprès des cantons sur les soins palliatifs ; www.plateforme-soinspalliatifs.ch > Domaines > Quels sont les besoins en matière de soins palliatifs ?). Une étude est en cours sur la seconde thématique ; elle durera vraisemblablement jusqu'au milieu de l'année 2024. Sur la base des résultats de ces études, l'OFSP discutera des questions de financement en suspens avec les acteurs compétents (en particulier l'Office fédéral des assurances sociales et les cantons) et identifiera les mesures à prendre afin d'élaborer, le cas échéant, des propositions de solutions sur cette base pour la mise en œuvre de la motion.

2021 P 21.3195 Tirer les leçons de la pandémie pour renforcer la place scientifique suisse (Josef Dittli)

La présente intervention a été déposée en 2020 dans le contexte de la première vague de la pandémie du COVID-19 et transmise en 2021 avec les exigences 1 à 5, 7, 9, 11 et 12. Dans son rapport du 3 mars 2023 sur les motions et postulats des Chambres fédérales de l'année 2022 (FF 2023 870, p. 23 et 24), le Conseil fédéral a exposé de manière spécifique quels travaux il a entrepris pour lutter contre la pandémie et quels rapports il a élaborés sur quels thèmes (voir en particulier P 20.3242).

Le Conseil fédéral a entrepris différentes démarches pour améliorer la collaboration entre le monde politique, l'administration et les milieux scientifique en « temps normal ». L'objectif du postulat est notamment pris en compte dans le cadre de la révision de la loi sur les épidémies, dans l'actualisation du plan de pandémie, dans les projets DigiM et Digisanté de l'Office fédéral de la santé publique, dans le rapport de synthèse du PNR 78 COVID-19 et par le biais de mandats issus du rapport de la CdG-N du 30 juin 2023 « Recours du Conseil fédéral et de l'OFSP aux connaissances scientifiques pour la gestion de la crise du coronavirus avis du Conseil fédéral du 29 septembre 2023 ».

2021 P 21.3220 Les impacts du Covid-19 sur la santé des enfants et des adolescents (Benjamin Roduit)

Le 16 juin 2023, le Conseil fédéral a pris acte du rapport intermédiaire »Phase pilote à l'étude suisse sur la santé » (www.bag.admin.ch > Vivre en bonne santé > Environnement & santé > Produits chimique > s Les produits chimiques au quotidien > Biosurveillance humaine (BSH) > Projets de biosurveillance humaine en Suisse) et il a chargé le DFI, en accord avec le DETEC et le DEFR, de clarifier le financement, l'organisation et les bases juridiques d'une cohorte nationale. Il s'agirait de prendre également en compte des enfants et des adolescents. Sur cette base, le Conseil fédéral décidera ensuite du lancement d'une cohorte nationale. Le rapport intermédiaire répond ainsi à l'exigence principale du postulat. Dans sa réponse au postulat, le Conseil fédéral a en outre laissé entrevoir que le rapport en exécution du postulat traitera également les questions posées par le postulat 21.3457 CSEC-N « Renforcer la santé psychique des jeunes » en ce qui concerne la pandémie et la santé des enfants et des adolescents (pour plus d'informations, voir P 21.3457).

2021 P 21.3230 Consacrer un rapport à l'impact sur la société des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus et aux moyens de remédier à leurs conséquences négatives (Heidi Z'graggen)

Le Conseil fédéral accorde une grande importance au suivi global de la pandémie de COVID-19. Il s'est déjà exprimé sur les étapes à venir dans sa réponse au postulat du 26 mai 2021. Les questions ne seront pas traitées dans un rapport distinct, mais dans le cadre de plusieurs rapports qui tiendront compte des différentes problématiques. La question de la santé psychique de la population, et en particulier celle des jeunes, est reprise et traitée dans le rapport en réponse aux postulats 21.3234 Hurni et 21.3457 CSEC-N (pour plus d'informations, voir P 21.3234 et P 21.3457, et pour le suivi de la crise du COVID-19, voir P 20.3721, P 20.3724 et P 20.4253).

Analyse coûts-bénéfices des mesures de conciliation prises par les entreprises pour leurs collaboratrices et collaborateurs proches aidants (Marianne Maret)

En guise de base pour répondre au présent postulat, l'Office fédéral de la santé publique a commandé une étude sur les mesures possibles pour améliorer la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. L'étude a été achevée fin novembre 2023. Différentes mesures sont présentées dans un état des lieux, qui serviront de base au rapport donnant suite au postulat. Le rapport est en cours d'élaboration.

2021 P 21.3234 Quel est l'état de la santé mentale des Suissesses et des Suisses? (Baptiste Hurni)

2021 P 21.3457 Renforcer la santé psychique des jeunes (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a fait examiner, dans le cadre d'un monitoring, les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé psychique de la population et en particulier sur celle des enfants et des adolescents. En mai 2023, l'Observatoire suisse de la santé a évalué, sur mandat de l'OFSP, les chiffres clés de la santé psychique pour l'année 2021. Le rapport donnant suite aux deux postulats est en cours d'élaboration.

Office fédéral de la statistique

2017 M 16.4011 Numérisation. Eviter les récoltes de données en parallèle (Groupe libéral-radical)

Le Conseil fédéral veut réduire le travail que certaines enquêtes imposent aux entreprises et à la population en supprimant progressivement certaines livraisons de données. À cet effet, il a lancé des projets pilotes qui seront réalisés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pour éviter les relevés multiples, il convient de standardiser et d'harmoniser les données de l'administration fédérale. Le nouveau service créé au sein de l'OFS accompagne les unités administratives dans ce processus. Il apporte par ailleurs son soutien à l'organe chargé de la coordination des travaux d'harmonisation des données au sein de la Confédération. L'application du principe *once-only* repose sur une plateforme qui met à la disposition du public des informations sur les données de l'administration fédérale (www.i14y.admin.ch). Les tâches de cette nouvelle plateforme seront régies par la future loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (FF 2022 805; art. 14, P-LMETA). En plus de documenter les jeux de données disponibles, la plateforme répertorie les interfaces électroniques API et offre une vue d'ensemble des prestations des autorités disponibles sous forme électronique. En juin 2022, le Conseil fédéral a pris acte de la première version du registre des API. Les cantons et les communes peuvent également utiliser la plateforme afin d'élargir en continu les informations disponibles à ce niveau-là. Les activités sont étroitement coordonnées avec l'initiative stratégique 3 (principe *once-only*) de la stratégie numérique de la Confédération 2020-2023. En prolongeant le programme de gestion nationale des données (NaDB) jusqu'à fin 2026, le Conseil fédéral a donné en août 2023 le mandat de prendre des mesures concrètes pour standardiser les bases de données. Des discussions sont en cours avec les offices compétents dans les domaines de la santé, de l'énergie, de

l'agriculture, de la sécurité, de la mobilité et des infrastructures. Le programme peut soutenir d'autres organismes dans la limite des ressources dont il dispose. Une demande de moyens supplémentaires va d'ailleurs être déposée auprès de l'Administration numérique suisse, conformément au rapport du Contrôle fédéral des finances d'avril 2022.

La gestion des données au niveau national deviendra une tâche permanente de l'OFS au terme du programme NaDB.

2021 M 20.4260 Pour une infrastructure de données et une gouvernance des données durables dans l'administration fédérale (Commission des finances CN)

La motion demande un accès centralisé et standardisé aux données et processus numériques de l'ensemble de l'administration fédérale. Pour ce faire, il s'agit de mettre en place des interfaces en temps réel, interopérables, lisibles par machine et basées sur des normes ouvertes ainsi que les structures de gouvernance nécessaires. La loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA, FF 2022 805 ; RO 2023 682)), qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024, constituera une nouvelle base légale pertinente pour ce domaine: elle vise à définir les processus métier électroniques comme la norme au sein de la Confédération (principe de la priorité au numérique). L'élément technique central développé en vue d'atteindre ce but est une plateforme publique destinée à la publication d'informations sur les données de l'administration fédérale (www.i14y.admin.ch). Cette plateforme fournit par ailleurs une description des jeux de données de l'administration fédérale ainsi que des informations sur leur accessibilité et leur qualité. En outre, des listes d'interfaces électroniques et de prestations publiques électroniques facilitent l'échange électronique de données. L'utilisation de la plateforme est également ouverte aux cantons, aux communes et aux particuliers, celle-ci étant prise en compte dans les solutions techniques dès leur conception depuis qu'a été prise la décision de principe d'utiliser l'interface électronique de manière standard dans les technologies de l'information (ligne directrice stratégique API-First). Les normes techniques nécessaires à cet effet ont été élaborées dans une première version de l'interface. La suite des travaux se fera en étroite coordination avec les projets centraux de numérisation de l'administration fédérale, notamment le programme de gestion nationale des données, le mandat du Conseil fédéral pour la «création d'espaces de données fiables basés sur l'autodétermination numérique», l'Administration numérique suisse et la stratégie numérique de la Confédération 2020 - 2023 (www.bk.admin.ch > Transformation numérique et gouvernance de l'informatique > Directives informatiques > Stratégies et stratégies partielles > Stratégie numérique de la Confédération 2020-2023). À la fin du troisième trimestre 2023, six services administratifs de la Confédération avaient publié sur la plateforme publique de la documentation en libre accès de leurs interfaces électroniques. Une représentation de la qualité et de l'utilisation des interfaces électroniques est prévue pour 2024. Elle donnera aux personnes intéressées un aperçu visuel de l'état actuel du paysage des données dans l'administration.

Office fédéral des assurances sociales

2017 P 17.3268 Prise en compte des primes d'assurance-maladie dans le calcul des prestations complémentaires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

Le postulat sera traité dans le cadre du mandat adopté par le Conseil fédéral le 14 juin 2019 et par les gouvernements cantonaux réunis en Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux le 28 juin 2019 au sujet du réexamen de la répartition des tâches et de la responsabilité financière Confédération-cantons. Les travaux de réexamen de la péréquation financière ayant été suspendus, le postulat sera traité dans le cadre du message relatif à la motion 18.3716 CSSS-CN « Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé ». La consultation relative à l'avant-projet a pris fin le 23 octobre 2023 (www.fedlex. Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2023 > DFI > Modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC). Reconnaissance des logements protégés pour les bénéficiaires de PC à l'AVS). Le message sera transmis au Parlement au second semestre 2024.

2019 M 18.3716 Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Un projet de recherche a été lancé afin de pouvoir étudier les différents aspects exposés dans le postulat. Le rapport explicatif et l'avant-projet ont été mis en consultation du 21 juin au 23 octobre 2023 (www.fedlex. Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2023 > DFI > Modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC). Reconnaissance des logements protégés pour les bénéficiaires de PC à l'AVS).. Le rapport sur les résultats de la consultation est en cours d'élaboration et le message sera transmis au Parlement au second semestre 2024.

2019 P 19.3417 Stratégie visant à renforcer l'encouragement précoce (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Le classement du postulat a été refusé par les Chambres à la session d'été 2022 (décision CN du 7 juin 2022 ; décision CE du 9 juin 2022), à la suite de l'examen du rapport Motions et postulats des Chambres fédérales 2021 (objet 22.006). La suite de la procédure sera décidée après le traitement de l'initiative parlementaire 21.403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles » (actuellement à la CSEC-E).

2019 P 19.4380 Personnes atteintes d'un handicap. Garantir l'accès aux moyens auxiliaires modernes (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

Initialement prévue pour fin 2023, la publication du rapport est retardée. En raison de la complexité de la matière, il a été difficile d'élaborer une structure adéquate lors de la rédaction du rapport. La révision nécessaire retarde l'adoption du rapport à la fin du premier semestre 2024 au plus tôt.

2020 M 19.3633 Créer un bureau de médiation pour les droits de l'enfant (Ruedi Noser)

Le projet est complexe en raison des attentes élevées, mais fortement divergentes, des acteurs concernés et en raison de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. Le 15 décembre 2023, le Conseil fédéral a mis en consultation une révision de l'ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (RS 446.11). Les droits de l'enfant seront ainsi renforcés au niveau national, d'une part en attribuant explicitement la responsabilité de ce domaine à l'Office fédéral des assurances sociales et d'autre part en confiant les tâches de soutien et de coordination à une institution des droits de l'enfant appropriée. La consultation est en cours jusqu'au 29 mars 2024 (www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation en cours > 2023 > DFI > Révision partielle de l'ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (OEEJ).

2020 M 19.3702 Autoriser les rachats dans le pilier 3a (Erich Ettlin)

En novembre 2023, le Conseil fédéral a mis en consultation la modification de l'ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (RS 831.461.3) qui permettra de mettre en œuvre la motion (. L'élaboration du projet de loi s'est révélée complexe et a supposé une coordination entre plusieurs départements. La consultation durera jusqu'au printemps 2024 (www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation en cours > 2023 > DFI > Modification de l'ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3) pour la mise en œuvre de la motion Ettlin 19.3702 «Autoriser les rachats dans le pilier 3a»).

2020 M 19.3953 Pauvreté en Suisse. Monitoring régulier de la situation (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

Le 27 janvier 2021, le Conseil fédéral a statué sur le calendrier et les ressources nécessaires pour répondre à la motion. Le DFI (Office fédéral des assurances sociales) élaborera le premier rapport de monitoring d'ici la fin de l'année 2025. En 2022, la structure du projet et un modèle détaillé pour le premier rapport de monitoring 2022 ont été établis. Depuis 2023 les travaux consistent à préparer les bases de données, à rédiger les différentes parties du rapport et à se coordonner avec les organes mis en place.

2020 M 19.4270 Allocation de maternité pour les indépendantes. Allocation d'exploitation (Liliane Maury Pasquier [Elisabeth Baume-Schneider])

La motion sera mise en œuvre dans le cadre de la prochaine révision de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (RS 834.1). La consultation publique a été ouverte le 22 décembre 2023 et durera jusqu'au 12 avril 2024 (www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation en cours > 2023 > DFI > Harmonisation des prestations dans le régime des APG).

2021 P 19.4407 Quels résultats l'intégration effective par le travail dans l'assurance-invalidité donne-t-elle pour les personnes atteintes d'un dommage durable à la santé? (Yvonne Feri)

2022 P 22.3237 Assurance-invalidité. Favoriser la réinsertion (Johanna Gapany)

Le rapport donnant suite aux postulats est prévu pour le milieu de l'année 2024.

2021 M 20.3096 Éviter les doublons entre les solutions sectorielles et les prestations transitoires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

L'examen de la nécessité d'agir et de la marge de manœuvre à disposition pour d'éventuelles modifications est actuellement en cours sous la direction de l'Office fédéral des assurances sociales . Le Conseil fédéral décidera de la procédure à suivre au courant de l'année 2024.

2021 M 20.4425 Personnel de maison. Faciliter le décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales (Josef Dittli)

2021 M 20.4552 Décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales auprès du même service (Alois Gmür)

La mise en œuvre technique est en cours. L'intégration de l'assurance-accidents obligatoire dans la procédure de décompte simplifiée est prévue pour début 2025. À l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures législatives.

2021 P 20.4449 Supprimer les inégalités de traitement entre veufs et veuves (Yvonne Feri)

Un projet de modification de la fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (RS 831.10) en lien avec les rentes de survivants est en cours. La consultation relative à l'avant-projet a été lancée le 8 décembre 2023 et durera jusqu'au 29 mars 2024 (www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation en cours > 2023 > DFI > Révision partielle de la LAVS: adaptation des rentes de survivants). Le classement de la motion pourra être proposé par le message relatif à cette révision.

2021 P 21.3454 Conséquences du "Covid long" (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

L'étude des conséquences du COVID long dans les assurances sociales nécessite de disposer des données d'au moins une année civile complète, ce qui explique la longue pause entre les travaux de conception et de rédaction du rapport. Les conséquences sur l'assurance-invalidité seront notamment étudiées plus en détail dans le cadre d'un projet de recherche, dont les résultats seront présentés au printemps 2024. Le rapport donnant suite au postulat devrait être adopté par le Conseil fédéral fin 2024.

2021 M 21.3462 Mandat concernant la prochaine réforme de l'AVS (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Les travaux préparatoires relatifs à la future réforme de l'AVS sont en cours. Selon le calendrier, le message est attendu d'ici la fin 2026.

2021 P 21.3604 Rapport concernant les fonctions de la Centrale de compensation en matière d'exécution et de surveillance au sein de l'administration fédérale (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

L'Office fédéral des assurances sociales a mis en place un groupe de travail avec des représentants d'autres services fédéraux. Pour des raisons de ressources, les travaux n'ont pu commencer qu'en 2023. Le Conseil fédéral devrait adopter le rapport donnant suite au postulat au cours du second semestre 2024.

2021 P 21.3741 Un observatoire national de la petite enfance (Elisabeth Baume-Schneider)

Les travaux relatifs au postulat ont été suspendus en raison des délibérations sur l'initiative parlementaire 21.403 CSEC CN « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles » actuellement traitée par la CSEC-CE. Conformément à la décision du conseil prioritaire, il est prévu de créer une statistique nationale concernant notamment certains aspects de l'encouragement précoce.

2021 P 21.3877 Évaluation de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle (Melanie Mettler)

2021 P 21.3968 Évaluer la réalisation des objectifs visés par la réforme structurelle de la LPP (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

Les travaux de recherche sont en cours. Ils serviront de base au rapport du Conseil fédéral prévu pour le second semestre 2024.

2021 P 21.3961 Modèles de congé parental. Analyse économique globale (coûts-bénéfices) (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)

L'administration a pu établir les bases de l'analyse coûts-bénéfices. En raison du traitement urgent de différentes autres affaires de politique familiale telles que l'iv. pa. 21.403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles » et de divers mandats d'examen, il a fallu fixer des priorités dans les tâches, raison pour laquelle la réponse au postulat est retardée. Le rapport donnant suite au postulat sera probablement soumis au Conseil fédéral au premier semestre 2024.

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

2019 M 18.4411 Des agents de vigilance pour renforcer la lutte contre les fraudes dans le domaine des désignations protégées des produits agricoles (Géraldine Savary)

Le DFI a mené une consultation du 30 septembre 2022 au 31 janvier 2023 sur la proposition de mise en œuvre de la motion dans l'ordonnance sur l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires du 27 mai 2020 (RS 817.042) (www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2022 > DFI > Révision des ordonnances du droit sur les denrées alimentaires). Celle-ci a été majoritairement rejetée, raison pour laquelle la motion ne sera pas être mise en œuvre dans le cadre de la législation sur les denrées alimentaires. Il s'agit maintenant d'examiner si la motion peut être mise en œuvre de manière appropriée dans le cadre de la législation agricole.

2019 P 19.3483 Remplacer la date limite de consommation des denrées alimentaires par la date de péremption (Nadine Masshardt)

Le Conseil fédéral a adopté le 6 avril 2022 le rapport en exécution du postulat 18.3829 Chevalley « Plan d'action contre le gaspillage alimentaire ». Le postulat Masshardt sera mis en œuvre dans le cadre du rapport concernant la mise en œuvre du plan d'action. Ce dernier permettre de garantir la coordination et l'harmonisation avec d'autres mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire.

2021 M 19.3624 Promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement (Benjamin Roduit)

L'Office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires prépare une campagne d'information en collaboration avec les cantons, plusieurs associations (Union maraîchère suisse, Fruit-Union Suisse et Union suisse des paysans) et Promotion Santé Suisse; les discussions et la recherce de financement sont toujours en cours. Il a parallèlement actualisé sa page www.5parjour.ch qui fait la promotion de la consommation de cinq fruits et légumes par jour.

2021 M 20.4267 Déclaration des méthodes de production interdites en Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

Le Conseil fédéral a mené une discussion le 5 avril 2023 sur la mise en œuvre de la motion et a chargé le DFI de lui soumettre, d'ici la fin du premier trimestre 2024, des propositions de réglementation en vue de l'ouverture de la procédure de consultation concernant l'obligation de déclarer le foie gras, les cuisses de grenouilles obtenues sans anesthésie, les produits animaux obtenus par des interventions provoquant des douleurs sans anesthésie, ainsi que l'utilisation de certains produits phytosanitaires interdits en Suisse pour les denrées alimentaires végétales importées.

Département fédéral de justice et police

Secrétariat général

2019 M 19.3228 Pour un brevet suisse en phase avec notre époque (Thomas Hefti)

Classement proposé par l'objet 22.078 : message du 16 novembre 2022 relatif à la révision de la loi sur les brevets.

2021 M 21.3591 Protection de l'indication de provenance suisse. Stop aux contrefaçons chinoises (Commission de politique extérieure CE)

En 2017, la Suisse a obtenu un durcissement de la pratique d'enregistrement des marques en Chine. Depuis lors, les enregistrements de marques se servant illégalement d'indications de provenance telles que « Swiss » ou « Switzerland » ont nettement diminué. Afin de faciliter encore davantage l'application du droit en matière de *Swissness*, la Suisse cherche, dans le cadre du dialogue sur la propriété intellectuelle avec la Chine, à conclure un accord bilatéral sur les indications géographiques et les indications de provenance.

Ces deux dernières années, la Suisse a en outre mené des discussions approfondies entre experts sur un tel accord et sur une révision législative en cours en Chine. L'objectif est de permettre la protection, par le biais d'un accord, non seulement des indications pour les produits agricoles, mais aussi pour les montres et les cosmétiques, ainsi que le Swissness en général.

En revanche, l'application des droits de marque n'est pas du ressort de l'État, mais des propriétaires privés de marques. La Suisse discute cependant régulièrement avec la Chine les conditions-cadres pour la protection des marques, en se basant sur les préoccupations concrètes des milieux économiques suisses.

Au cours de la session d'hiver 2023, le Parlement a adopté la loi fédérale sur l'introduction la loi fédérale sur l'introduction d'une procédure simplifiée de destruction des petits envois dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle (22.021), qui permettra d'accroître l'efficacité de la lutte contre l'importation de marchandises contrefaites.

Office fédéral de la justice

2002 M 02.3532	Dispositions du CO relatives au bâtiment. Protection du maître de l'ouvrage (Hildegard Fässler-Osterwalder)
2011 M 09.3392	Renforcer les droits du maître d'ouvrage en matière de réparation des vices de construction (Hildegard Fässler-Osterwalder)
2018 M 17.4079	Application de l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs. Concrétisation de la possibilité qu'a le propriétaire de fournir des sûretés suffisantes (Thierry Burkart)

Classement proposé par l'objet 22.066: message du 19 octobre 2022 concernant la modification du Code des obligations (Défauts de construction) (FF 2022 2743).

2014 M 13.3931 Exercice collectif des droits. Promotion et développement des instruments (Prisca Birrer-Heimo)

Classement proposé par l'objet 21.082: message du 10 décembre 2021 sur une modification du code de procédure civile (Action des organisations et transaction collective) (FF 2021 3048)

2014 P 14.3/82	Des regies pour la "mort numerique" (Jean Christophe Schwaab)
2015 P 15.3213	Examen du régime de la surveillance des exécuteurs testamentaires (Anita Fetz)
2020 P 20.3797	Testament et mandat pour cause d'inaptitude. Examiner a) la possibilité d'établir l'acte sous forme numérique et b) les autres mesures à prendre pour éviter la discrimination de certains groupes de la population (Marcel Dobler)

En décembre 2020, le Parlement a adopté la première partie de la révision du droit des successions (entrée en vigueur au 1er janvier 2023), dans laquelle les questions de politique familiale de la révision ont en particulier été traitées. Le 10 juin 2022, le Conseil fédéral a adopté le message sur la transmission d'entreprises par succession (objet 22.049; FF 2022 1637). Le Parlement a entamé l'examen de ce projet en 2023 et se trouve actuellement en procédure d'élimination des divergences. Dans la troisième partie de la révision du droit des successions, les questions soulevées par ces trois interventions doivent être traitées en même temps que d'autres points plus techniques. Des travaux en ce sens sont actuellement en cours, avec le concours d'experts externes. Il est prévu que le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation sur ce projet en 2025.

2015 M 14.4122 Pour un droit pénal administratif moderne (Andrea Caroni)

La motion charge le Conseil fédéral de présenter un projet de révision totale de la loi fédérale du 22 mars 1974 sur le droit pénal administratif (RS 313.0) ou un projet remplaçant cette loi par des modifications du code pénal (RS 311.0) et du code de procédure pénale (RS 312.0). Au début de l'année 2024, le Conseil fédéral enverra en consultation un avant-projet de loi sur le droit pénal administratif et la procédure pénale administrative.

2016 M 11.3767	Halte aux congés et aux sorties pour les personnes internées (Natalie Rickli)
2016 M 16.3002	Unifier l'exécution des peines des criminels dangereux (Commission des affaires juridiques CN)
2016 M 16.3142	Droit pénal des mineurs. Combler une lacune en matière de sécurité (Andrea Caroni)

2018 M 17.3572 Internement. Intervalle plus long entre les expertises après trois résultats négatifs (Bernhard Guhl)

Classement proposé par l'objet 22.071 : message du 2 novembre 2022 concernant la modification du code pénal et du droit pénal des mineurs (Train de mesures. Exécution des sanctions) (FF 2022 2991)

2016 P 16.3632 Evaluation de la surveillance électronique (Commission des affaires juridiques CE)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'évaluer les expériences faites dans la pratique avec l'exécution des peines sous forme de surveillance électronique à l'extérieur de l'établissement d'exécution pendant les trois premières années suivant son entrée en vigueur et de présenter ensuite un rapport. La possibilité de la surveillance électronique existe depuis le 1^{er} janvier 2018. Le Conseil fédéral voulait initialement évaluer les années 2018 à 2020. Les travaux ont été entamés, mais l'Office fédéral de la statistique dispose de données concernant l'exécution sous forme de surveillance électronique uniquement à partir de 2021 ; aucune donnée n'est disponible pour les années 2018 à 2020. Afin de pouvoir baser le rapport sur des statistiques fiables, les années 2021 à 2023 doivent être évaluées. Un rapport sera ensuite établi.

2017 M 14.3801 Loi fédérale sur les voyages à forfait. Déficit d'exécution (Christa Markwalder)

2018 P 18.4004 Adapter la loi sur les voyages à forfait aux habitudes de consommation actuelles (Prisca Birrer-Heimo)

La motion 14.3801 charge le Conseil fédéral de veiller à ce que des sanctions efficaces soient prévues en cas de violation par les organisateurs de voyages et les intermédiaires de leur obligation légale de garantie. Le postulat 18.4004 charge en outre le Conseil fédéral d'étudier une adaptation de la loi fédérale sur les voyages à forfait (RS 944.3) à la directive UE 2015/2302. L'ouverture d'une procédure de consultation et la réponse au postulat étaient prévues pour l'année 2020. Toutefois, la pandémie de coronavirus et la faillite d'un gros acteur du secteur peu de temps avant ont amené de nouvelles questions sur l'obligation de garantie et la législation sur les voyages à forfait. De plus, des projets de révision sont en cours au sein de l'UE, qui pourraient avoir une influence importante sur le marché suisse et les questions soulevées par les interventions, qui ne sont toujours pas terminées. Il n'est actuellement pas possible ni sensé d'avoir une position durable sur les interventions concernant le droit du voyage à forfait. Dès que l'on pourra évaluer l'évolution du droit dans l'UE, il faudra procéder à une réévaluation.

2017 M 15.3531 Renforcer les moyens de défense contre les squatters en assouplissant les conditions d'application de l'article 926 du Code civil (Olivier Feller)

Classement proposé par l'objet 23.085 : Message concernant une modification du code civil (Protection contre les atteintes à la possession d'un immeuble)

2017 M 16.3752 Contre les doublons en matière de protection des données (Groupe libéral-radical)

La motion charge le Conseil fédéral d'approcher l'UE pour préparer un accord en matière de coordination des activités des autorités de surveillance de protection des données et d'ouvrir des pourparlers. Le Conseil fédéral entend toutefois attendre l'évaluation par la Commission européenne du niveau suisse de protection des données. En effet, les chances pour la Suisse et l'UE de conclure un accord de coopération dépendent notamment de la question de savoir si la commission continue de certifier que la Suisse dispose d'un niveau de protection adéquat au sens des normes européennes. Le rapport de la commission était initialement attendu pour fin mai 2020. Toutefois, les travaux de la commission ont également été retardés. La publication du rapport de la Commission européenne est désormais prévue pour le premier trimestre 2024.

2018 P 18.3080 Des émoluments trop chers en matière de poursuite et de faillite? (Philippe Nantermod)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner les émoluments en matière de poursuite et de faillite et de vérifier en particulier si les principes de la couverture des coûts et de l'équivalence sont respectés et si une diminution des émoluments est indiquée. Une enquête auprès des cantons sur les émoluments perçus en matière de poursuite et faillite a été menée. Actuellement, les questions juridiques pertinentes sont en cours de clarification, ce qui a pris plus de temps que prévu compte tenu de leur diversité et complexité. L'adoption du rapport est prévue pour le premier semestre 2024.

2018 M 18.3379 Accès des autorités de poursuite pénale aux données conservées à l'étranger (Commission des affaires juridiques CE)

2019 M 18.3306 Renforcer l'application du droit sur Internet en obligeant les grandes plates-formes commerciales à avoir un domicile de notification (Balthasar Glättli)

Les motions requièrent une base légale permettant d'obliger les réseaux sociaux à désigner une représentation ou un domicile de notification en Suisse. Cela devrait simplifier la communication avec les autorités et les consommateurs. En outre, le Conseil fédéral devrait s'engager activement au niveau international pour trouver une solution au problème de l'application du droit sur Internet. La Suisse participe activement aux travaux du Conseil de l'Europe relatifs au développement de la convention sur la cybercriminalité (RS 0.311.43). Le deuxième protocole additionnel correspondant n'est pas encore entré en vigueur et fait l'objet d'une analyse de sa valeur ajoutée et des besoins de mise en œuvre. Par ailleurs, la Suisse participe de manière substantielle aux négociations en cours dans le cadre des Nations Unies en vue d'une convention contre la cybercriminalité. La révision totale de la loi sur la protection des données (LPD; RS 235.1) est entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Désormais, la LPD oblige les personnes traitant des données et ayant leur siège à l'étranger à désigner une représentation en Suisse si elles traitent des données personnelles de personnes en Suisse et si elles remplissent d'autres conditions. Cette réglementation se recoupe avec la demande de la motion 18.3379. Le Conseil fédéral va maintenant examiner comment l'obligation de représentation pour les personnes traitant des données à l'étranger se développe dans la pratique. Il examinera ensuite s'il est nécessaire d'aller plus loin. L'Office fédéral de la justice (OFJ) a en outre analysé le CLOUD Act américain et la législation e-Evidence de l'UE, qui ont tous deux pour

objectif de simplifier l'accès transfrontalier aux données comme moyen de preuve dans le cadre de procédures pénales. Dans le cadre d'un rapport, l'OFJ a présenté les conséquences de ces lois pour la Suisse et les possibilités d'action pour notre pays. Le rapport sur le CLOUD Act américain a été publié sur le site Internet de l'OFJ en 2021, celui sur l'e-Evidence de l'UE suivra début 2024. Sur la base de ces rapports, une consultation sur la marche à suivre sera lancée au premier semestre 2024.

2019 M 16.3335 Mettre un terme aux abus des extraits du registre des poursuites (Martin Candinas)
 2020 M 19.3694 Conservation électronique des actes de défaut de biens (Doris Fiala)
 2021 M 20.4035 Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Remise des actes de défaut de biens par voie électronique (Doris Fiala)

La motion 16.3335 charge le Conseil fédéral de modifier les bases légales pertinentes afin d'obliger les offices des poursuites à effectuer une vérification du domicile avant de délivrer un extrait du registre. Vu le lien matériel entre cette demande et les deux motions 19.3694 Fiala « Conservation électronique des actes de défaut de biens » et 20.4035 Fiala « Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Remise des actes de défaut de biens par voie électronique », elle devrait être mise en oeuvre dans le cadre d'une modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1). Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la LP. Après avoir évalué les résultats de la consultation, le Conseil fédéral adoptera probablement le message à l'intention du Parlement au cours du premier semestre 2024, les travaux s'étant prolongés par la prise en compte des demandes formulées dans le cadre de la procédure de consultation, les développements récents ainsi que de nouvelles demandes.

2019 M 18.3408 Exécution systématique des expulsions pénales (Philipp Müller)

2021 M 21.3009 Expulsions par ordonnance pénale dans des cas mineurs, mais évidents (Commission des institutions politiques CN)

La motion 21.3009 CIP-N charge le Conseil fédéral de présenter un projet de modification du droit pénal qui 1. permette d'ordonner une expulsion par ordonnance pénale dans les cas clairs et de peu de gravité, 2. une défense obligatoire ne doit être assurée du seul fait qu'une expulsion pourrait être ordonnée et 3. précise la liste des infractions pour les situations dans lesquelles surviennent particulièrement beaucoup de cas bagatelles. Elle a été partiellement adoptée et transmise par le Parlement lors de la session d'hiver 2021 (uniquement le point 3). Sur la base des motions 21.3009 de la CIP-N et 18.3408 Müller ainsi que de l'initiative parlementaire 17.438 Brand, l'Office fédéral de la justice a examiné des adaptations et élaboré des propositions correspondantes. Le délai de traitement de l'iv.pa. 17.438 Brand a été prolongé de deux ans par la CAJ-N lors de sa séance du 26 octobre 2023. Le projet de consultation va maintenant être élaboré. Il est prévu de l'envoyer en consultation au cours du second semestre 2024.

2019 M 18.3510 Permettre la réinsertion économique des personnes sans possibilités concrètes de désendettement (Claude Hêche)

2019 M 18.3683 Prévoir une procédure de désendettement pour les particuliers, dans l'intérêt des débiteurs comme des créanciers (Beat Flach)

Ces deux motions chargent le Conseil fédéral de présenter une révision de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (RS 281.1)afin de rendre possible à certaines conditions une nouvelle vie sans dettes aux particuliers surendettés. La consultation a duré du 3 juin 2022 au 26 septembre 2022. Après l'évaluation de la consultation et le remaniement du projet par un groupe d'experts largement composé, le Conseil fédéral adoptera probablement le message à l'intention du Parlement dans le second semestre 2024.

2019 P 18.4063 Intégration de la justice restaurative dans notre législation, un progrès nécessaire (Lisa Mazzone)

Classement proposé par l'objet 19.048: message du 28 août 2019 concernant la modification du code de procédure pénale (mise en œuvre de la motion 14.3383 de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-E) « Adaptation du code de procédure pénale »). Le Conseil national a refusé de classer le postulat 18.4063 lors de la session de printemps 2021. Le postulat sera liquidé dans le cadre de la mise en œuvre de la motion 21.4336 CAJ-CE « Justice restaurative ».

2019 P 19.3067 APEA. Désignation de curateurs privés (Ursula Schneider Schüttel)
2019 P 19.3880 Protection de l'adulte. Renforcer l'autodétermination (Silvia Schenker)
2021 M 19.4072 Pour l'instauration d'une autorité dépositaire cantonale, seul moyen de retrouver un mandat pour cause d'inaptitude (Marcel Dobler)
2021 M 19.4586 Recours déposés contre une décision de placement à des fins d'assistance, contre une décision d'une Apea ou contre une décision au sens de l'article 439 CC. Déterminer la juridiction territoriale compétente (Lukas Reimann)

Les deux postulats chargent le Conseil fédéral d'étudier s'il est opportun de renforcer l'autodétermination dans la protection de l'adulte et de renforcer la représentation incombant au conjoint ou au partenaire enregistré de par la loi, ainsi que d'inscrire dans la loi les principes du recours à des curateurs privés. Le Conseil fédéral a chargé un groupe d'experts en 2019 déjà d'étudier en détail le besoin d'agir sur le plan législatif dans le domaine du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, suite à un rapport du 29 mars 2017 qui constatait un besoin de clarification sur au moins deux points et à un avis de droit externe de 2019 qui démontrait des possibilités d'optimisation. Pendant la pandémie de COVID-19, les travaux du groupe d'experts ont dû être suspendus pendant un certain temps. De plus, la portée du projet s'est élargie après l'adoption des deux motions 19.4072 et 19.4586. Le Conseil fédéral a ouvert le 22 février 2023 la consultation sur une révision partielle du code civil (RS 210) dans le domaine de la protection de

l'enfant et de l'adulte. La consultation a duré jusqu'au 31 mai 2023. Après l'évaluation de la consultation, le Conseil fédéral adoptera probablement le message à l'intention du Parlement au cours du second semestre 2024. Les deux postulats devraient être satisfaits dans le cadre de ce projet.

2019 M 19.3410 55 ans de propriété par étages. Une mise à jour s'impose (Andrea Caroni)

La motion charge le Conseil fédéral d'adapter le droit de la propriété par étages. Le projet prend pour base le rapport relatif au po. 14.3832 Caroni [Feller] « Cinquantième anniversaire de la propriété par étages. Établissement d'une vue d'ensemble ». Les travaux relatifs à un projet destiné à la procédure de consultation sont en cours. L'avant-projet a été discuté avec des experts issus de la doctrine et de la pratique au cours du deuxième semestre 2022 et du premier semestre 2023. Il est prévu que le Conseil fédéral puisse ouvrir la procédure de consultation concernant un avant-projet d'ici la fin du premier semestre de 2024.

2019 P 19.3478 Prendre la situation des enfants au sérieux (Pirmin Schwander)

2019 P 19.3503 Moins de conflits en lien avec l'autorité parentale. Mesures en faveur de l'enfant, de la mère et du père (Stefan Müller-Altermatt)

Les deux postulats chargent le Conseil fédéral d'étudier comment la procédure en matière de droit de la famille peut être améliorée dans l'intérêt de l'enfant et comment garantir que les enfants disposent des mêmes droits dans toute la Suisse et devant toutes les instances. En réponse à ces postulats, une évaluation des pratiques cantonales en matière de soutien aux parents à la résolution des conflits (médiation, séances de conseil imposées, cours pour parents) sera réalisée dans une première phase. Ces offres – encore relativement nouvelles en Suisse – seront comparées et évaluées dans le cadre d'un échange d'expériences entre les principaux acteurs concernés. Les résultats de cette évaluation sont maintenant disponibles . En outre, un colloque public a eu lieu le 27 novembre 2023 pour discuter de la thématique de ces postulats ainsi que du postulat 22.3380 de la Commission des affaires juridiques du Conseil national « Pour un tribunal de la famille ». Dans une étape ultérieure, il est prévu de collaborer avec un groupe d'experts composé de spécialistes de la procédure en droit de la famille devant les tribunaux et les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) (avocats spécialisés en droit de la famille, juges, représentants des APEA et scientifiques) afin d'examiner et de rapporter si et, le cas échéant, dans quelle mesure une révision de la loi dans le domaine de la procédure en droit de la famille devrait être entreprise, y compris une nouvelle réglementation des compétences des APEA et des tribunaux.

2020 M 19.3008 Centre de compétence pour le fédéralisme. Participation au financement de base (Commission des institutions politiques CN)

L'ouverture de la consultation sur le projet de loi fédérale sur les aides financières en faveur de l'Institut du fédéralisme devrait intervenir lors du premier semestre 2024.

2020 M 19.4122 Conseillers en vote et sociétés anonymes cotées en Bourse. Rendre publics et prévenir les conflits d'intérêts (Thomas Minder)

La motion charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement une modification législative (par ex. une modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers; RS 958.1) visant à rendre publics et à prévenir les conflits d'intérêts dans lesquels peuvent se trouver des conseillers en vote (proxy advisors) actifs auprès de sociétés anonymes cotées en Bourse. Il tiendra compte des développements internationaux dans ce domaine.

L'Office fédéral de la justice a débuté les travaux. Des clarifications quant au siège de la matière ont eu lieu en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI). Une mise en œuvre de la motion dans le droit des marchés financiers (comme demandé par l'auteur de la motion) est rejetée par le SFI. Les travaux en vue de la création d'une nouvelle loi spéciale (en marge du code des obligations et du droit actuel des marchés financiers) sont en cours ; un avant-projet en vue d'une consultation publique doit être soumis au Conseil fédéral en 2024.

2020 P 19.4638 Pour une hypothèque des artisans et entrepreneurs plus juste (Andrea Caroni)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'exposer dans un rapport comment l'hypothèque légale des artisans et des entrepreneurs pourrait être adaptée afin de régler de manière plus équilibrée les relations entre les maîtres d'ouvrage et les sous-traitants. Il s'agit notamment d'examiner une solution axée sur la transparence en ce sens que l'hypothèque légale ne pourra être requise que pour les travaux exécutés après qu'ils ont été annoncés par le sous-traitant au maître d'ouvrage. Pour répondre à ce postulat, une expertise a été demandée à un expert. Le rapport sera présenté au Conseil fédéral au cours du premier semestre 2024.

2020 P 20.3009 Examen des règles sur le prononcé d'une peine d'ensemble (Commission des affaires juridiques CE)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner si les dispositions actuelles du code pénal permettent de prononcer des sanctions adaptées à la faute dans les cas visés aux art. 46 et 49 du code pénal (RS 311.0). Le Conseil fédéral doit en outre présenter les alternatives possibles au droit en vigueur, avec leurs avantages et inconvénients et leurs éventuelles autres conséquences. Le Conseil fédéral présentera probablement son rapport au cours du premier semestre 2024.

2020 P 20.3440 Article 185 alinéa 1 de la Constitution. Préciser la sphère de protection (Pirmin Schwander)

Le postulat charge le Conseil fédéral de montrer comment il définit la sphère de protection de l'art. 185, al. 3, de la Constitution (RS 101) et de quelle manière il en déduit ses compétences en matière de droit de nécessité. Il doit en particulier montrer si la sauvegarde de la sécurité doit toujours être la condition à remplir ou si d'autres objectifs politiques suffisent à eux seuls. Le Parlement s'est penché intensivement sur ces questions dans le cadre des initiatives parlementaires 20.437 « Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise » et 20.438 « Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle

du droit de nécessité édicté par le Conseil fédéral en temps de crise ». L'administration fédérale y a également été associée et le Conseil fédéral a pris position. Le 4 décembre 2023, les adaptations juridiques correspondantes sont entrées en vigueur. Le 12 avril 2023, le Conseil national a adopté un postulat 23.3438 « Recours au droit de nécessité » de la CAJ-N. Le postulat charge le Conseil fédéral d'exposer les bases légales et les limites du droit de nécessité. Il s'agira notamment de déterminer dans quelle mesure les deux articles 184 et 185 de la Constitution fédérale suffisent comme base légale et dans quelle mesure la participation du Parlement peut être améliorée. L'Office fédéral de la justice élabore un rapport à ce sujet. Celui-ci devrait être adopté par le Conseil fédéral au cours du premier semestre 2024. Les questions soulevées dans le postulat Schwander 20.3440 seront également traitées dans le cadre de ce rapport.

2021 P 19.4567 Banques de données de la Confédération et des cantons et protection des données. Une vue d'ensemble s'impose (Beat Flach)

Un mandat externe a été attribué pour la mise en œuvre du postulat. Les résultats sont attendus pour le premier semestre 2024. Une partie théorique complétera les résultats empiriques de l'étude externe. L'adoption du rapport devrait avoir lieu en 2025

2021 M 20.3066 Registre du commerce. Publier sur Zefix des informations fiables qui déploient des effets juridiques (Philippe Nantermod)

La motion charge le Conseil fédéral de modifier les bases juridiques (loi et ordonnance) afin de donner un plein effet juridique aux informations publiées en ligne dans l'index central des raisons de commerce Zefix. La motion sera mise en oeuvre dans un projet plus large d'optimisation et de simplification des processus du registre du commerce. Le Conseil fédéral ouvrira probablement la consultation sur un tel projet dans le courant du second semestre 2024.

2021 M 20.4266 Moderniser les procédures civiles transfrontalières (Commission des affaires juridiques CE)

La motion charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet d'arrêté fédéral permettant d'adapter la réserve suisse à la Convention de La Haye sur l'obtention des preuves de manière à simplifier l'utilisation de la vidéoconférence et de la téléconférence dans le contexte international. Le 23 novembre 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet allant dans ce sens. La consultation a duré jusqu'au 9 mars 2023 et le message pourra vraisemblablement être adopté au cours du premier semestre 2024.

2021 P 20.4399 Modernisation de la loi sur le Tribunal fédéral (Andrea Caroni)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'établir un rapport dans lequel il présentera les modifications qui pourraient être apportées à la loi sur le Tribunal fédéral en vue de rééquilibrer la charge de travail de ce dernier et d'améliorer la protection juridictionnelle. Le rapport devrait être présenté au Conseil fédéral au premier trimestre 2024. Il proposera que, sur la base de ces travaux, le Conseil fédéral présente un projet de consultation au cours du second semestre 2024.

2021 P 20.4448 Évaluer la loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants (Yvonne Feri)

Le postulat demande une évaluation de la loi fédérale sur les enlèvements d'enfants (LF-EEA) et du traitement des cas d'enlèvement d'enfants par les autorités fédérales. Pour répondre au postulat, un rapport a été demandé à un bureau d'évaluation externe. Le rapport sera vraisemblablement présenté au Conseil fédéral au cours du second semestre 2024.

2021 M 20.4465 Réforme de la peine privative de liberté à vie (Andrea Caroni)

La motion demande que trois propositions du rapport du Conseil fédéral du 25 novembre 2020 soient mises en œuvre en exécution du postulat 18.3530 Caroni (réforme de la peine privative de liberté « à vie » pour les infractions particulièrement graves). L'avant-projet a été mis en consultation jusqu'en octobre 2023. Le message devrait être adopté au cours du second semestre 2024.

2021 M 21.3024 État civil. Aménagement des émoluments (Commission des affaires juridiques CE)

La motion charge le Conseil fédéral d'examiner la structure tarifaire appliquée actuellement au niveau de l'état civil et de définir des émoluments qui permettent aux cantons de mieux couvrir leurs coûts dans ce domaine. L'Office fédéral de la justice a chargé un groupe d'experts de réviser l'ordonnance sur les émoluments en matière d'état civil (RS 172.042.110) et de préparer un projet à mettre en consultation. Il est prévu que le Conseil fédéral ouvre une procédure de consultation sur la base de ces travaux fin 2024.

2021 M 21.3970 Réforme du Ministère public de la Confédération et de son Autorité de surveillance (Commission des affaires juridiques CE)

2021 M 21.3972 Réforme du Ministère public de la Confédération et de son Autorité de surveillance (Commission des affaires juridiques CN)

Les deux motions de même teneur chargent le Conseil fédéral de présenter au Parlement les modifications nécessaires des bases légales relatives au Ministère public de la Confédération et à son autorité de surveillance, en se fondant notamment sur les résultats des travaux de mise en œuvre du postulat 19.3570 Jositsch (contrôle de la structure, de l'organisation, de la compétence et de la surveillance du Ministère public de la Confédération). Le Conseil fédéral a adopté le rapport relatif au postulat 19.3570 Jositsch le 11 octobre 2023 et va maintenant mettre en œuvre les deux motions sur la base des conclusions qui y sont présentées.

2021 P 21.4141 Évaluation de la pratique des tribunaux suite à la révision du droit des contributions d'entretien, en particulier en ce qui concerne la garde et le droit de visite (Andri Silberschmidt)

Le postulat charge le Conseil fédéral de procéder à une évaluation de la pratique des tribunaux de première et de deuxième instance concernant le droit d'entretien révisé au 1^{er} janvier 2017, en mettant l'accent sur la garde des enfants et le droit de visite. Cette évaluation doit notamment examiner la fréquence des décisions de garde alternée et l'âge des enfants concernés, les demandes à la base de ces décisions et les autres effets de la révision de la loi ainsi que les effets de la jurisprudence du Tribunal fédéral en la matière. Pour répondre au mandat du postulat, une étude interdisciplinaire externe, portant notamment sur la pratique des tribunaux, a été commandée et a été rendue entre-temps. Il est prévu que le Conseil fédéral adopte le rapport au cours du premier semestre 2024.

Office fédéral de la police

2017 P 15.3325	Echange de données entre le Corps des gardes-frontière et les autorités de police cantonales ainsi qu'entre ces dernières (Urs Schläfli [Marco Romano])
2019 M 18.3592	Echange de données de police au niveau national (Corina Eichenberger-Walther [Marco Romano])
2020 P 20.3809	Favoriser l'échange de données entre autorités dans le cadre des enquêtes (Lars Guggisberg [Marco Romano])
2021 P 21.4219	Lutte contre la criminalité internationale organisée. Améliorer la prévention et la détection des activités mafieuses (Marco Romano [Marco Romano])

Il est hors de question pour la Confédération de donner suite à la motion et aux postulats 18.3592 et20.3809 en créant une base de données centralisée. En effet, cette solution porterait atteinte à la souveraineté des cantons en matière de police. C'est donc une plateforme de recherche de police qui sera créée en exécution de la motion et des postulats. Dénommée POLAP (pour *Polizei-Abfrageplattform*), elle reliera entre eux les différents systèmes d'information de la Confédération et des cantons dans la mesure où elle permettra d'effectuer une recherche depuis les systèmes d'information des cantons, de la Confédération et de l'UE. Ainsi, le canton requérant verra directement les informations dont il a besoin. Selon le calendrier actuel, le programme POLAP sera achevé au quatrième trimestre de 2026.

L'échange de données de police entre les cantons au moyen de POLAP requiert à certains égards la création ou la modification de bases légales cantonales. Un concordat fixant d'emblée des règles de droit est en cours d'élaboration à cet effet et devrait être validé par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police aux fins de ratification au printemps de 2024. En parallèle à la législation cantonale, c'est la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP; RS 361) qui réglera l'exploitation de POLAP. Les travaux de révision de la Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP) sont aussi en cours et seront synchronisés avec ceux des cantons.

Le postulat 21.4219 Romano charge le Conseil fédéral d'analyser les instruments disponibles et d'examiner une éventuelle modification de la législation, afin de permettre la détection rapide des activités menées par les organisations criminelles internationales. Il s'agit essentiellement de la collecte d'informations et de leur échange entre les autorités de police et les autorités de poursuite pénale fédérales et cantonales. En outre, le postulat vise également les informations provenant d'autorités non policières de l'administration fédérale et des administrations cantonales. Comme mentionné la réponse du Conseil fédéral, les instruments existants et l'éventuelle nécessité de légiférer seront examinés en relation avec le postulat 20.3809 Guggisberg et la motion 18.3592 Eichenberger.

2018 M 17.3862 Interdiction de se rendre dans un pays donné pour les extrémistes potentiellement violents (Beat Rieder)

La demande de la motion a été intégrée dans la révision en cours de la loi fédérale sur le renseignement (LRens; RS 121). Dans le cadre de cette révision sont notamment examinées des propositions visant à améliorer la lutte contre l'extrémisme violent. Il est par conséquent pertinent de discuter des propositions concernant la mise en œuvre de la motion en faisant le lien avec les mesures du Service de renseignement de la Confédération contre l'extrémisme violent. Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la révision de la LRens le 18 mai 2022. La consultation s'est terminée le 9 septembre 2022. Il est prévu que le Conseil fédéral traite la révision de la LRens au cours du premier semestre de 2024.

Secrétariat d'Etat aux migrations

2014 M 11.3831 Requérants d'asile. Conclusion d'accords de réadmission avec les principaux Etats de provenance (Groupe de l'Union démocratique du Centre)

Depuis 2014, 21 accords ont été signés ou sont entrés en vigueur dans le domaine du retour (Éthiopie, Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh, Botswana, Chili, Inde, Cameroun, Kazakhstan, Koweït, Mongolie, Sri Lanka, Tunisie, Ukraine, Gambie, Côte d'Ivoire, Cap-Vert, Géorgie, Macédoine du Nord, Guinée-Bissau et Turkménistan). Des négociations sont également en cours avec d'autres États : Tadjikistan, Turquie, Soudan, Népal, Bahreïn, Égypte et République dominicaine.

2014 M 11.3832 Requérants d'asile. Il faut mettre en oeuvre l'accord de réadmission avec l'Algérie (Groupe de l'Union démocratique du Centre)

L'accord de réadmission avec l'Algérie fonctionne : les ressortissants algériens déboutés sont formellement identifiés par les autorités algériennes, qui leur délivrent en conséquence des documents de voyage de remplacement. À l'issue d'intenses discussions, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a pu conclure un accord sur des mesures d'optimisation avec les autorités algériennes ; il peut désormais procéder à des rapatriements sur des vols réguliers à destination d'Alger, à partir d'aéroports européens. Depuis 2023, il peut également recourir à des vols spéciaux au départ de la Suisse pour les cas les plus compliqués – même si l'accord conclu entre la Suisse et l'Algérie en 2006 prévoyait que les rapatriements ne pouvaient se faire que sur des vols réguliers. Ces changements se reflètent dans les statistiques : alors que, avant la pandémie, on comptait 153 départs (volontaires

ou sous contrainte) en 2018 et 164 en 2019, ce chiffre a triplé ces dernières années pour atteindre 466 en 2022 et 404 en 2023 (état au 30 octobre 2023).

2017 M 16.4151 Initiative "contre l'immigration de masse". Mettre en place un suivi de l'efficacité de la loi d'application (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)

La motion charge le Conseil fédéral, d'une part, de mettre en place un suivi des effets qu'exercera sur l'immigration la loi d'application de l'art. 121a de la Constitution et, d'autre part, si cette loi devait se révéler inopérante, de soumettre au Parlement des mesures liées au marché du travail supplémentaires. Il importe également d'évaluer les dispositions légales relatives à l'obligation d'annoncer les postes vacants afin de déterminer à quel point les mesures visées ont permis de produire l'« effet escompté » (cf. art. 21a, al. 8, LEI). Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) publie chaque année un rapport de monitorage relatif à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, entrée en vigueur le 1er juillet 2018. De plus, quatre études commandées par le SECO sur la phase d'introduction de ladite obligation ont été publiées le 14 juin 2021. Le 11 juin 2021, le Conseil fédéral a pris acte des résultats des quatre évaluations relatives à l'effet escompté et au suivi (deux dans chaque cas). Par ailleurs, dans la perspective de la poursuite de la mise en œuvre de l'art. 21a, al. 8, LEI et de la motion, il a chargé le DFJP de présenter, d'ici au 31 mars 2024, en collaboration avec le DEFR et en association avec les cantons et les partenaires sociaux, une vue d'ensemble des mesures prises pour valoriser le potentiel offert par la main-d'œuvre en Suisse. Avec l'aide du SECO, du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation et d'autres offices impliqués, un projet de rapport a été élaboré et envoyé aux cantons et aux partenaires sociaux pour avis à l'automne 2023. Le rapport définitif devrait être soumis au Conseil fédéral au cours du premier semestre 2024.

2019 M 18.3758 Système d'information SYMIC. Améliorer les contrôles en supprimant les erreurs (Fabio Regazzi)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer la banque de données SYMIC, notamment en rendant impossible la saisie de données erronées et en éliminant les « niches d'impunité » qui profitent aux entreprises sanctionnées. Dans une première phase qui a déjà commencé et qui devrait pouvoir s'achever au début de l'année 2025, des mesures sont prises pour améliorer la qualité et la transmission des données liées à la procédure d'annonce pour les activités lucratives de courte durée dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes (RS 0.142.112.681). Dans une seconde phase, des mesures visant à lutter contre les abus devront être examinées (par ex., identification formelle des entreprises soumises à l'obligation d'annonce). Ces travaux seront mis en œuvre dans le cadre du renouvellement intégral du SYMIC (programme RES), en cours. Le programme et les projets auxiliaires (Digital@AIG) sont actuellement en phase de conception. Le SECO, tout comme les cantons et les partenaires sociaux, sera impliqué dans les projets développés.

2021 P 20.4333 Rapport sur la situation des Tibétains et des Tibétaines en Suisse (Commission de politique extérieure CN)

Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter un rapport détaillé sur la situation des Tibétains et des Tibétaines en Suisse, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et la surveillance. En réponse à ce postulat, un avis de droit a été demandé à un expert. Le rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat est élaboré avec le concours de l'Office fédéral de la justice (OFJ), de l'Office fédéral de la police (fedpol), du Service de renseignement de la Confédération (SRC) et du DFAE, sous la houlette du SEM. Il devrait être présenté au Conseil fédéral au cours du deuxième semestre 2024.

2021 P 20.4344 Procédures de naturalisation. Tenue d'un procès-verbal (Commission des institutions politiques CN)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner la manière dont les procès-verbaux des entretiens ayant lieu dans le cadre des procédures de naturalisation sont rédigés dans les cantons et de relever s'il existe des prescriptions en la matière. En outre, le Conseil fédéral devra définir, avec les cantons, les solutions permettant de remédier aux éventuelles lacunes concernant la mise en œuvre de ces prescriptions. Le Secrétariat d'État aux migrations a commandé une étude externe visant à établir une vue d'ensemble des pratiques actuelles relatives aux procès-verbaux. Les résultats de cette étude seront ensuite discutés au printemps 2024 avec des représentants des autorités cantonales compétentes en matière de naturalisation. Le rapport en exécution du postulat devrait être présenté au Conseil fédéral au cours du deuxième semestre 2024.

2021 M 21.3964 Combler les lacunes de l'Agenda Intégration Suisse. Garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

Cette motion charge le Conseil fédéral de pérenniser le programme fédéral de préapprentissage d'intégration (PAI) en y apportant des modifications si besoin est. Le gouvernement devra de plus prévoir des mesures permettant de mieux atteindre les adolescents et les jeunes adultes, arrivés tardivement en Suisse en provenance de l'UE, de l'AELE ou d'États tiers, qui ont besoin de suivre une formation, ce grâce à une information préalable systématique et des offres de conseil et d'analyse du potentiel. Le SEM devra établir les bases permettant la reconduction du programme au-delà de 2024 – après que des modifications y auront été apportées pour répondre aux objectifs de la motion – ainsi que la pérennisation des contributions fédérales. Dès 2024 également, de nouvelles mesures sont prévues, qui seront mises en œuvre en amont du PAI. Les adolescents et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse devront être systématiquement recensés, informés et mis en relation avec un service d'orientation professionnelle peu après leur arrivée en Suisse s'ils ont besoin de suivre une formation. Après avoir été conseillés et avoir suivi des cours préparatoires leur permettant d'acquérir des connaissances linguistiques et des compétences de base, ils pourront participer à un PAI en vue d'intégrer ultérieurement un apprentissage.

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Secrétariat général

2008 M 07.3529 Négociations avec la Turquie concernant l'accomplissement du service militaire (Mario Fehr)

Le service militaire effectué en Suisse par les doubles nationaux turco-suisses est reconnu par la Turquie, de même que, depuis 2012, le service accompli au sein de la protection civile et le service civil. En revanche, les doubles nationaux qui ont été libérés de leurs obligations militaires en Suisse et qui, en contrepartie, paient une taxe d'exemption, ne sont pas pour autant exemptés en Turquie.

La Suisse met à profit les consultations consulaires qui ont lieu régulièrement entre les deux pays pour attirer l'attention de la Turquie sur cette problématique et chercher une solution. Cependant, la Turquie ne voit actuellement aucune urgence ni même de nécessité à régler cette affaire. À l'occasion de la visite officielle du ministre des affaires étrangères turc Mevlüt Çavuşoğlu le 14 août 2020 à Berne, son hôte, le conseiller fédéral Ignazio Cassis, a été informé que le Ministère de la défense de la République de Turquie enverrait prochainement à la Suisse un projet afin d'ouvrir des négociations en vue de conclure un accord bilatéral concernant le service militaire.

L'objectif de la Suisse reste de faire reconnaître la taxe d'exemption. Du point de vue de la Suisse, il demeure indiqué, dans l'intérêt des doubles nationaux concernés, de régler la question de leurs obligations militaires de manière bilatérale.

2021 M 19.4059 Garantir les investissements dans le sous-sol grâce au numérique (Karl Vogler [Stefan Müller-Altermatt])

Les mesures du plan d'action «Numérisation du sous-sol géologique» soutiennent la garantie des investissements futurs des pouvoirs publics et de l'économie privée dans le sous-sol par la mise à disposition de données géologiques numériques harmonisées sur l'ensemble du territoire. Les trois nouveaux postes accordés à cet effet ont pu être pourvus en 2023. La clarification des modalités de financement avec les cantons et des formes de collaboration entre la Confédération et les cantons a toutefois pris plus de temps que ce qui était initialement prévu, de sorte que des réserves affectées ont été constituées à cet effet. Les travaux ont commencé et dureront jusqu'en 2029.

2022 P 22.3006 Etat des lieux relatif à la menace que constituent pour la Suisse les campagnes de désinformation (Commission de la politique de sécurité CN)

Le rapport donnant suite au postulat est en cours d'élaboration. Un groupe de travail interdépartemental constitué de représentants de dix offices a discuté et commenté une première ébauche partielle. L'actualité, les événements récents et leurs manifestations dans l'espace d'information sont pris en compte, notamment l'organisation des élections fédérales en octobre 2023, l'entrée en vigueur durèglement sur les services numériques de l'UE (règlement (UE) 2022/2065) en août 2023 et les événements en Israël et à Gaza, qui sont/étaient accompagnés d'activités d'influence et de désinformation ou qui auraient pu l'être. Le rapport sera vraisemblament soumis au Conseil fédéral au cours du deuxième trimestre 2024.

Groupement Défense

2018 M 18.3179 Numérisation du livret de service (Marcel Dobler)

La question du livret de service numérique soulevée par la motion a été traitée dans le cadre du projet de service du personnel électronique pour les militaires de milice jusqu'à fin 2021. Pour la réalisation, le projet est regroupé au sein d'un programme central dédié à la numérisation de l'armée de milice. Vu la complexité de ce projet, la numérisation du livret de service pourra probablement être mise en place intégralement d'ici fin 2025.

Par conséquent, le classement de la motion ne pourra vraisemblablement être proposé qu'à la fin de l'année 2025.

2021 P 21.3448 Quel avenir pour la Pharmacie de l'armée? (Beat Rieder)

La présentation des futurs domaines d'activité possibles de la Pharmacie de l'armée, demandée par le postulat, est en cours d'élaboration. Afin que les expériences tirées de la pandémie de COVID-19 et les apports d'autres départements et offices concernés puissent être intégrés de manière adéquate, le rapport donnant suite au postulat sera probablement soumis au Conseil fédéral fin 2024.

Office fédéral du sport

Abus dans le sport suisse. Mise en place d'un centre d'aide ou d'un service de signalement national indépendant (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

Abus dans le sport suisse. Mise en place d'un centre d'aide ou d'un service de signalement national indépendant (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Indépendamment des événements qui ont amené les deux commissions à déposer leurs motions, les instances du sport suisse compétentes ont décidé de réunir divers services existant auprès de différentes fédérations sportives pour créer un unique service de signalement national indépendant, qui a commencé son activité le 1^{er} janvier 2022. Ce service est rattaché à la fondation Swiss Sport Integrity (l'ancienne Agence antidopage suisse), qui est chargée de poursuivre tout manquement éthique. Le système d'annonce et de sanction se fonde sur la Charte d'éthique pour le sport suisse et son catalogue de valeurs. Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2023 d'une adaptation dans l'ordonnance du 23 mai 2012 sur l'encouragement du sport (RS 415.01), l'octroi d'aides financières aux organisations sportives dépend de leurs efforts en faveur d'un sport loyal et sûr. Les adaptations définissent les exigences minimales auxquelles ces efforts doivent répondre. Il s'agit de garantir que la lutte contre les violations de l'éthique

soit menée de manière ciblée et avec le sérieux nécessaire. En mettant sur pied de son propre chef un service de signalement indépendant, le sport suisse a répondu à la demande principale des deux motions. Avant de classer celles-ci, le Conseil fédéral estime toutefois judicieux d'observer les développements à venir en lien avec ce nouveau service. En effet, il faudra attendre quelques années avant de pouvoir déterminer s'il répond aux attentes.

Jeux olympiques et autres grands évènements. Participation au processus (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Comparés aux autres grandes manifestations (sportives), telles que les championnats du monde ou d'Europe, les méga-événements sont plus importants en termes de dimension et d'impact sur la société, le territoire, l'environnement et l'économie, et posent des exigences très élevées en matière d'organisation et de coordination de tous les participants. L'élaboration du rapport en réponse au postulat 21.3022 CSEC-CN se concentre exclusivement sur la consultation de la population et du Parlement quant aux Jeux olympiques et paralympiques. Les possibilités actuelles et futures de consultation de la population et du Parlement aux trois niveaux de l'État sont discutées au sein d'un groupe de travail composé de représentants de différents offices fédéraux, cantons et communes et de Swiss Olympic. Des affaires urgentes à l'Office fédéral du sport (en particulier, accompagnement des efforts de candidature de Swiss Olympic pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030/2034) ont mobilisé des ressources humaines considérables, raison pour laquelle le rapport donnant suite au postulat n'a pas pu être achevé en 2023. Celui-ci sera présenté au Conseil fédéral d'ici la fin du premier trimestre 2024.

Promotion du sport populaire tournée vers l'avenir (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

La préparation du rapport a été retardée d'un an en raison de la pandémie de COVID-19. La question centrale posée dans le postulat est la suivante: «Comment peut-on encourager et soutenir la création d'espaces et d'installations sportives modernes destinés au grand public grâce aux conseils et aux aides financières subsidiaires de la Confédération?». L'Office fédéral du sport procède à un large état des lieux et à une analyse sur le thème «Promotion du sport populaire et de l'activité physique tournée vers l'avenir», également pour pouvoir prendre en compte les éventuels effets de la pandémie de COVID-19 sur les activités sportives et physiques. Une enquête en ligne a été menée auprès des cantons durant l'été 2023. Il s'agissait notamment de savoir sur quelles bases juridiques les cantons s'appuient pour promouvoir le sport populaire et l'activité physique, dans quelle mesure ils utilisent les concepts cantonaux et communaux d'installations sportives et les réseaux locaux d'activité physique et de sport, et sous quelle forme ils encouragent les approches innovantes. Sur cette base, et en considérant les organisations, instruments et activités de promotion déjà existants, des champs thématiques nécessitant une optimisation ou un développement ont été identifiés à l'automne 2023. En janvier 2024, des discussions portant sur ces champs thématiques seront organisées et des acteurs étatiques et de droit privé concernés par la promotion du sport populaire et de l'activité physique y seront conviés. Le rapport donnant suite au postulat sera présenté au Conseil fédéral fin 2024.

Département fédéral des finances

Secrétariat général

2016 P 15.4112 Examen des critères selon lesquels les organisations externes à l'administration doivent être soumises à la surveillance du Contrôle fédéral des finances (Olivier Feller)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner la surveillance exercée par le Contrôle fédéral des finances (CDF) sur les organisations externes à l'administration fédérale et de définir les critères permettant, le cas échéant, de délimiter ce domaine de compétence.

Sur la base d'une analyse du cadre juridique et des exigences en matière de gouvernance d'entreprise, le rapport demandé a été élaboré dans une première version. Depuis, le rapport a dû être remanié en raison de nouvelles connaissances et de diverses interventions parlementaires. Dernièrement, la motion 22.3950 Guggisberg (« Le chaos des compétences à la Poste doit faire place à une surveillance renforcée »), en suspens au Conseil national, a de nouveau soulevé la question du domaine de surveillance du CDF. Ces développements seront également pris en compte dans le rapport. Celui-ci sera vraisemblablement présenté au Conseil fédéral au cours du premier semestre 2024.

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales

2007 M 06.3540 Imposition du personnel navigant suisse travaillant pour des compagnies aériennes allemandes (Filippo Lombardi)

La motion charge le Conseil fédéral de négocier une modification de la convention du 11 août 1971 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Allemagne (CDI-D; RS 0.672.913.62) afin de garantir l'imposition équitable du personnel navigant suisse travaillant pour des compagnies aériennes allemandes. Il convient d'accorder à l'État où l'emploi salarié est exercé un droit d'imposition sur un certain pourcentage des rémunérations, comme le prévoit la réglementation concernant les frontaliers.

Le protocole de révision du 27 octobre 2010 prévoyait une solution valable jusqu'en 2016. Commencées en 2014, les négociations concernant une révision globale de la CDI-D ont pu être conclues entre-temps. Le protocole de modification a été signé le 21 août 2023. Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales a remis l'imposition du personnel navigant à l'ordre du jour des négociations. Il n'a toutefois pas été possible de trouver un accord pour modifier la réglementation actuelle.

Les négociations ont montré que l'Allemagne n'est pas disposée à adhérer à une solution telle que celle demandée par la motion. La motion ne peut donc pas être mise en œuvre et le Conseil fédéral proposera son classement à la prochaine occasion.

2012 M 11.3511 Assurance tremblement de terre obligatoire (Jean-René Fournier)

Le classement de la motion a été proposé par l'objet 14.054 : rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511 «Assurance tremblement de terre obligatoire» (FF 2014 5351). Le 12 juin 2018, le Conseil des États a décidé de ne pas classer la motion. Le 22 septembre 2021, le Conseil national a décidé de classer la motion.

2021 M 19.3066 Convention de 1976 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie. Dissiper les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11 (Marco Romano)

La motion charge le Conseil fédéral de collaborer avec les associations des catégories de référence et les autorités italiennes, afin de dissiper avec elles les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11 de la Convention de 1976 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie (CDI-I; RS 0.672.945.41).

Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) a pris contact avec le secteur bancaire et ses homologues italiens, afin de clarifier certains aspects liés à l'applications des articles 5 et 11 de la CDI-I. Les discussions se poursuivent.

2021 M 20.4329 Création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)

La motion charge le Conseil fédéral de prévoir les bases constitutionnelles et / ou légales permettant de créer une assurance contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels.

Le 8 décembre 2023, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation afin de créer les bases constitutionnelles d'un tel système. Il entend attendre les résultats de la procédure de consultation, du débat parlementaire et d'une votation populaire sur la modification proposée avant de lancer l'élaboration des dispositions légales de la nouvelle norme.

Administration fédérale des finances

2017 M 17.3259 Réduire les dépenses liées (Commission des finances CN)

La motion charge le Conseil fédéral de soumettre à l'Assemblée fédérale un ou plusieurs projets visant à réduire de 5 à 10 % le montant des dépenses fortement liées de la Confédération.

En raison des dépenses nouvellement liées au cours des dernières années (fonds d'infrastructure ferroviaire [FIF], fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération [FORTA], réforme fiscale et financement de l'AVS) et à une croissance supérieure à la moyenne des dépenses fortement liées dans le domaine de la prévoyance sociale, la part des dépenses liées dans les dépenses totales de la Confédération est passée d'environ 55 % en 2015 à près de 62 % en 2020, et cette part va encore progresser pour s'établir à plus de 65 % d'ici 2025. Le Conseil fédéral a pris de premières mesures visant à atténuer l'affectation des dépenses

dans le cadre des réformes structurelles dans l'administration fédérale (adaptation de l'indexation des apports au FIF) et dans la loi fédérale sur des mesures d'allègement financier et administratif à partir de 2025. Au vu des déficits structurels qui se chiffrent en milliards et se révèlent durables, le Conseil fédéral procédera à un réexamen des tâches et des subventions au cours de la législature 2023-2027; ce réexamen identifiera vraisemblablement aussi des mesures concernant les dépenses liées et contribuera ainsi à la réalisation de cette motion.

2021 M 20.4328 Renforcer le service public (Commission des transports et des télécommunications CE)

En raison du changement à la tête du Département, le DETEC a demandé au DFF (AFF), en décembre 2022, d'endosser la responabilité de la mise en œuvre de la motion. Ayant dû traiter des affaires urgentes au printemps 2023 (en particulier dans le cadre de l'acquisition de Credit Suisse par UBS), l'AFF a dû revoir ses priorités. L'AFF a toutefois commencé à étudier le dossier en été 2023 afin, notamment, d'évaluer l'opportunité d'une modification légale et d'examiner d'autres solutions éventuellement plus pertinentes.

2022 M 22.3008 Soutenir l'exécution des investissements des CFF et une vision à long terme en période de Covid-19 (Commission des finances CE)

Classement proposé par l'objet 23.063 : message du 15 septembre 2023 sur la modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux (Financement durable des CFF).

Office fédéral du personnel

2020 M 19.4382 Clarifier le recours à la location de services par l'administration fédérale (Commission de gestion CE)

Le 31 mars 2021, le Conseil fédéral a chargé le DFF de réviser l'art. 32c, al. 3 et 4, de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers; RS 172.220.1) et de lui soumettre un projet de message à ce sujet d'ici à la fin de 2023. Comme il était approprié d'attendre la décision du Parlement sur deux motions traitant de la prévoyance professionnelle du personnel fédéral (22.3959 et 22.3960), le message sera vraisemblablement soumis au Conseil fédéral au premier semestre 2024. Dans le cadre de ce message, il sera proposé d'inscrire expressément dans la LPers la possibilité de conclure des contrats de location de services.

Administration fédérale des contributions

2005 M 04.3276	Passage à l'imposition individuelle (Groupe libéral-radical)
2009 M 05.3299	Mesures d'urgence en vue d'un passage à l'imposition individuelle (Groupe libéral-radical)
2011 P 11.3545	Impôts et rentes indépendants de l'état civil (Groupe BD)
2014 P 14.3005	Conséquences économiques et fiscales des différents modèles d'imposition individuelle (Commission des finances CN)
2015 M 10.4127	Pour en finir avec la discrimination des couples mariés (Pirmin Bischof)
2016 M 16.3044	Eliminer la pénalisation fiscale due au mariage (Pirmin Bischof)

Classement proposé par l'objet 18.034: message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille). Le 18 décembre 2019, le Parlement a renvoyé l'objet au Conseil fédéral en le priant de présenter d'autres modèles. Durant la session d'automne 2020, il a décidé en outre d'intégrer dans les objectifs du programme de la législature 2019-2023 l'adoption d'un message concernant l'introduction de l'imposition individuelle. Le 2 décembre 2022, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la loi fédérale sur l'imposition individuelle. Cette dernière a duré jusqu'au 16 mars 2023. Le 30 août 2023, le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes du message sur l'introduction de l'imposition individuelle. Le message relatif à l'initiative pour des impôts équitables et au contre-projet indirect devrait être adopté au cours du premier trimestre 2024.

2014 P 12.3923 Valeur locative en cas de revenu modeste (Filippo Leutenegger [Petra Gössi])

Dans le cadre de la mise en œuvre de son initiative 17.400 « Imposition du logement. Changement de système », la CER-E a adopté, le 27 mai 2021, le projet de loi fédérale relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement. Les délibérations concernant ce projet sont en cours au sein de l'Assemblée fédérale. Il convient donc d'attendre avant de transmettre le postulat et d'élaborer un rapport. Sur le fond, l'auteur du postulat va dans le sens opposé puisqu'il propose de modifier le système actuel (introduction de dispositions applicables aux cas de rigueur dans le droit fédéral et introduction d'une déduction pour sous-utilisation dans la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes [RS 642.14]).

2017 M 16.3431 Pas de TVA sur les prestations subventionnées (Commission de l'économie et des redevances CE)

Bien que le Conseil fédéral estime que la révision partielle de la loi sur la TVA adoptée le 16 juin 2023 permettra d'atteindre l'objectif de la motion, le Parlement a décidé de ne pas classer cette dernière. Le DFF examine la suite de la procédure et soumettra au Conseil fédéral une proposition à ce sujet.

2020 M 18.3235 Simplifier la TVA pour les "packages" (Stefan Engler)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 19, al. 2, de la loi sur la TVA (RS 641.20) afin que les «packages» (plusieurs prestations qui forment un tout) puissent être taxés de manière uniforme comme la prestation principale lorsque la valeur de celle-ci représente au moins 55 % de la contre-prestation totale. L'objet de la motion devrait être mis en œuvre lors de la prochaine révision partielle de la loi sur la TVA, qui devrait être envoyée en consultation en été 2025.

2021 M 20.4572 Raccourcissement du délai pour défiscaliser les frais relatifs aux investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement (Roberto Zanetti)

Le projet élaboré en réponse à l'initiative parlementaire 17.400 est encore en discussion au Parlement. Tant qu'il n'a pas été décidé quelles déductions doivent être supprimées de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (RS 642.11) dans le cadre de l'abolition de l'imposition de la valeur locative, il convient d'attendre avant de réviser l'ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles (RS 642.116).

2021 P 21.3284 Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles (Benedikt Würth)

L'objet du postulat sera réalisé dans le cadre du message relatif à l'initiative pour des impôts équitables et au contre-projet indirect, qui devrait être adopté au cours du premier trimestre 2024.

2021 P 21.4079 Analyse des effets de la réforme fiscale RFFA (Philipp Kutter)

Depuis l'automne 2023, l'Administration fédérale des contributions dispose, pour 2020, soit l'année d'entrée en vigueur de la RFFA, des données nécessaires concernant l'impôt sur les bénéfices. Par conséquent, une analyse empirique des effets de la RFFA peut désormais être effectuée pour cette année. Le rapport rendant compte de cette analyse devrait être disponible en 2024.

Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières

2016 M 15.3551	Allègement des procédures bureaucratiques. Relever le montant du droit de douane minimal (Ruedi Noser)
2017 M 15.4153	Clients injustement pénalisés par le régime douanier (Erich Ettlin)
2017 P 17.3377	Entraves inutiles à l'économie par l'application de délais formels (Thomas de Courten)
2019 M 17.3376	Changer immédiatement la pratique répressive de l'Administration fédérale des douanes à l'égard de l'économie (Thomas de Courten)
2021 M 18.3315	Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes (Manfred Bühler)

Classement proposé par l'objet 22.058 : message du 24 août 2022 relatif à la loi fédérale sur la partie générale relative à la perception des redevances et sur le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières et à la nouvelle loi sur les droits de douane (révision totale de la loi sur les douanes).

2021 M 19.3975 Améliorer l'égalité fiscale en ce qui concerne le flux de marchandises du petit trafic frontalier (Commission des finances CN)

Dans la motion 19.3975, la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) prie le Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi qui, en tenant compte des nouvelles possibilités techniques (QuickZoll), améliore unilatéralement l'égalité fiscale dans le flux de marchandises du petit trafic frontalier, notamment au moyen d'un abaissement de la franchise-valeur ou de l'adaptation de la franchise-valeur au seuil d'exonération du pays de provenance (une franchise-valeur par pays). En application de la motion, le Département fédéral des finances (DFF) propose d'abaisser de manière générale la franchise-valeur de 300 à 150 francs par personne. L'abaissement de la franchise-valeur doit être accompagné de mesures d'information, de sorte que les dédouanements se fassent majoritairement par voie numérique. Il nécessite une modification de l'ordonnance du DFF du 2 avril 2014 régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités, d'une valeur minime ou pour lesquels le montant de l'impôt est insignifiant (RS 641.204). Le projet est mis en consultation du 30 novembre 2023 au 15 mars 2024. Il est prévu que la modification de l'ordonnance entre en vigueur le 1er janvier 2025.

Office fédéral des constructions et de la logistique

2014 M 14.3016 Interprétation de la définition de microentreprise dans la loi sur les produits de construction (Commission de l'économie et des redevances CN)

La motion charge le Conseil fédéral de négocier avec l'UE afin que, une fois qu'il sera entré en vigueur, l'art. 2, ch. 27, du projet de loi fédérale sur les produits de construction puisse être interprété de telle sorte qu'une entreprise soit considérée comme une microentreprise au sens de la loi si son chiffre d'affaires annuel réalisé avec le commerce de produits de construction n'excède pas 3 millions de francs.

Depuis 2015, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a fait part de cette demande à plusieurs reprises et à différentes occasions auprès de la Commission européenne. Dans le cadre du processus de révision du règlement européen sur les produits de construction, qui a été lancé à la fin de 2019, il a particulièrement insisté sur l'aspect de la simplification des règles pour les microentreprises auquel la définition pertinente des microentreprises fait référence. L'OFCL l'a ainsi mis en évidence dans trois prises de position adressées au service spécialisé compétent de la Commission européenne et continue de faire valoir sa demande auprès de la Commission européenne dans le cadre du processus de révision.

2021 M 20.3409 Marchés publics. Tenir compte de la sécurité et de la fiabilité des chaînes d'approvisionnement (Benedikt Würth)

La motion charge le Conseil fédéral, dans le cadre de sa stratégie du propriétaire, de veiller à ce que les entreprises publiques ajoutent le critère d'adjudication «sécurité et fiabilité des chaînes d'approvisionnement» dans leurs appels d'offres.

La Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics et la Conférence des achats de la Confédération ont ainsi rédigé un projet de recommandation pour tous les adjudicateurs publics. En raison de l'évolution de la situation liée aux chaînes d'approvisionnement à la suite de la pandémie et des autres crises, et compte tenu des avis recueillis lors de la consultation sur le projet de recommandation, celui-ci est en cours de révision.

2021 M 20.4338 Travailler à la Confédération de manière plus durable grâce aux expériences réalisées lors de la crise du Covid-19 (Commission des finances CN)

2021 P 20.4369 Poursuivre la décentralisation des places de travail de la Confédération grâce à la numérisation (Hansjörg Knecht)

Afin d'être préparée aux défis du monde du travail, l'administration fédérale a besoin, en tant qu'employeur, de conditions de travail et d'infrastructures modernes. Dans cette perspective, le Conseil fédéral a, le 11 décembre 2020, adopté le «modèle cible concernant le développement de formes de travail flexibles à l'administration fédérale». Le 31 mars 2021, le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) d'élaborer un schéma directeur «Nouveaux environnements de travail». Dans le cadre d'une révision, le Conseil fédéral a également ajouté des dispositions relatives aux formes de travail flexibles dans la législation sur le personnel de la Confédération. Les bases juridiques correspondantes en matière de droit du personnel sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2021.

Le schéma directeur de l'OFCL relatif aux formes de travail flexibles s'applique aux postes de travail en Suisse qui ne sont pas liés à un site précis ou à une production. S'appuyant sur le schéma directeur 2024, il crée des environnements de travail efficaces et attractifs au sein de l'administration fédérale civile. Les décisions du Conseil fédéral concernant les formes de travail flexibles et les postes de travail impersonnels sont ainsi mises en œuvre. L'offre de places de travail est en cours d'optimisation dans toute la Suisse et sera associée à la mise en place d'une plateforme (hub) dans les régions de Genève, du Tessin et de Zurich. De 2025 à 2036, les surfaces de bureau par poste à temps plein seront réduites de 17 %, ce qui permettra également de diminuer la consommation d'énergie, les coûts d'hébergement et les déplacements des pendulaires.

Le Conseil fédéral a pris connaissance du schéma directeur relatif aux formes de travail flexibles le 2 décembre 2022 et a chargé l'OFCL de le mettre en œuvre.

Afin d'atteindre les résultats souhaités, l'OFCL établit des directives basées sur les art. 2, al. 2, let. b, et 12, al. 1, let. f à h, de l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération. Le pilotage et l'établissement des rapports seront réalisés à partir de l'année 2025 par la voie du budget assorti d'un plan intégré des tâches et des finances.

En 2024, l'OFCL établira un rapport en réponse à la motion 20.4727 Candinas «Décentralisation du travail. La Confédération doit montrer l'exemple», qui a été transmise le 31 mai 2023.

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Secrétariat d'Etat à l'économie

2018 M 16.4094 Améliorer la situation des PME dans les procédures de concurrence (Jean-René Fournier)

2021 M 18.4282 La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour

juger de l'illicéité d'un accord (Olivier Français)

2022 M 21.4189 Préserver le principe de l'instruction. Le fardeau de la preuve ne doit pas être renversé dans la loi sur les

cartels (Hans Wicki)

Classement proposé par l'objet 23.047 : message du 24 mai 2023 concernant la révision partielle de la loi sur les cartels.

2019 M 18.3717 Aucune concession en ce qui concerne l'huile de palme (Commission de politique extérieure CE)

La motion demande que, dans le cadre des accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie, aucune concession ne soit accordée pour l'huile de palme qui réduirait la production indigène d'oléagineux. En outre, le Conseil fédéral doit prévoir des dispositions qui contribuent à la production et au commerce durables de l'huile de palme et participer à l'élaboration de normes internationales.

L'accord de partenariat économique avec l'Indonésie (RS 0.632.314.271), qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2021, répond à ces exigences. La Suisse a veillé à ce que l'accord ne mette pas en péril la production suisse d'huile de colza et de tournesol : premièrement, les droits de douane sur l'huile de palme en provenance d'Indonésie ne sont pas totalement supprimés, mais seulement modérément réduits. Deuxièmement, cela ne s'applique qu'à une quantité clairement limitée, qui a été fixée de manière à ce que les importations d'huile de palme en Suisse n'augmentent pas globalement. Et troisièmement, les importateurs doivent prouver que l'huile de palme a été produite dans le respect de dispositions strictes en matière de durabilité et qu'elle a été transportée dans des citernes de 22 tonnes - sans cette preuve, les rabais douaniers ne sont pas accordés.

Dans les négociations en cours avec la Malaisie, la Suisse s'engage également pour que les directives soient respectées et que les mêmes concessions et garanties que dans l'accord avec l'Indonésie puissent être reprises pour l'essentiel. En 2023, un tour de négociations ainsi que de nombreuses réunions ont eu lieu. Des divergences subsistent toutefois dans différents domaines.

2019 M 18.3797 Pour un accord de libre-échange entre la Suisse et les Etats-Unis (Konrad Graber)

La motion demande qu'un accord de libre-échange soit recherché avec les États-Unis. Depuis quelques années, le Conseil fédéral répond à cette demande et mène des entretiens exploratoires avec les États-Unis afin de déterminer s'il existe une base commune pour le lancement de telles négociations. Les dernières discussions, fin 2021, ont confirmé un intérêt commun dans différents domaines et les discussions se poursuivent. Mais pour l'administration Biden, de tels accords ne sont pas prioritaires, les discussions vont actuellement dans le sens d'un renforcement des relations commerciales dans des secteurs spécifiques. L'Accord de reconnaissance mutuelle entre la Confédération suisse et les États-Unis d'Amérique concernant les bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques, signé le 12 janvier 2023, est entré en vigueur le 27 juillet 2023 (RS 0.812.101.933.6). Cet accord permet d'éviter les doubles inspections des sites de production. Le commerce des médicaments s'en trouve facilité et les charges administratives et financières, réduites. Il contribue ainsi à renforcer les chaînes de production et d'approvisionnement et à améliorer la sécurité de l'approvisionnement en médicaments de la Suisse. La neuvième réunion de l'US-EFTA Trade Policy Dialogue s'est tenue en décembre 2023 à Washington.

2020 M 18.3021 Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements (Beat Rieder)

Classement proposé par l'objet 23.086: Message du 15 décembre 2023 relatif à la loi fédérale sur l'examen des investissement.

2020 M 19.3033 Accroître le dynamisme de la place économique suisse (Groupe de l'Union démocratique du Centre)

2019 M 19.3043 Accroître le dynamisme de la place économique suisse (Hannes Germann)

La proposition de classement de la motion a été rejetée par les chambres, car la majorité des douze projets présentés par le Conseil fédéral dans son rapport "Renforcement de la place économique suisse" dans le cadre de sa vue d'ensemble du 16 février 2022 (www.seco.admin.ch > Situation économique & Politique économique > Politique économique > Croissance économique) n'étaient pas encore mis en œuvre début 2023. Le Conseil fédéral proposera de classer la motion dès qu'une majorité des douze projets aura fait l'objet d'une décision d'entrée en matière.

2020 P 20.3132 Conséquences économiques de la crise du coronavirus (Commission de l'économie et des redevances CE)

Une étude externe sur l'impact économique des mesures de politique de santé prescrites (en vue de répondre à la question 2 du postulat) a été achevée fin 2022. À cause des ressources limitées et de la situation conjoncturelle, les autres travaux ont dû être reportés à 2023. Les mandats urgents liés à la guerre en Ukraine et à ses conséquences économiques ont été assumés en priorité en 2022. Le rapport en exécution du postulat sera vraisemblablement disponible en 2024.

2021 M 19.3234 Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin (Hans Stöckli)

2022 M 22.3021 Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement (Commission de l'économie et des redevances CN)

En raison de la proximité thématique de la motion 19.3234 Stöckli avec les activités d'encouragement de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) et du lien direct avec la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement (RS 935.12) dans le texte de la motion, la motion est intégrée dans le projet de consultation sur le développement de la SCH. A cela s'ajoute la motion 22.3021 CER-N transmise le 13.12.2022 qui doit également être mise en œuvre dans le cadre de la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement. L'intégration des deux propositions de mise en œuvre de la motion 19.3234 Stöckli et de la motion 22.3021 CER-N dans le projet mis en consultation a entraîné des travaux de coordination au niveau du contenu et du temps, raison pour laquelle la motion 19.3234 Stöckli ne peut pas être mise en œuvre plus rapidement. Actuellement, le projet de consultation sur le développement de la SCH est en préparation, l'objectif étant d'ouvrir la consultation au printemps 2024.

2021 M 20.3127 Suisse et Royaume-Uni. Passer de la stratégie "mind the gap" à la stratégie "build the bridge" (Damien Cottier)

La motion 20.3127 charge le Conseil fédéral d'œuvrer à des relations encore plus étroites avec le Royaume-Uni, notamment en négociant un accord de libre-échange renforcé. Les négociations sur le développement de l'accord commercial bilatéral de 2019 ont débuté en mai 2023. Trois cycles de négociations ont eu lieu jusqu'à présent. Le quatrième cycle de négociations est prévu pour début mars 2024.

2021 M 20.3268 Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique (Brigitte Häberli-Koller)

Dans le rapport du 31 août 2022 « Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique », le rôle des chaînes de valeur internationales dans la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse en biens essentiels est examiné et les mesures sur lesquelles le Conseil fédéral travaille pour renforcer la sécurité d'approvisionnement sont présentées (www.admin.ch > Documentation > Communiqués > 31.8.2022). La demande de classement de cette motion a toutefois été rejetée par les deux Chambres, car toutes les mesures n'ont pas été mises en œuvre. Les enseignements tirés du rapport ainsi que de la crise énergétique et de la pandémie seront pris en compte dans la révision partielle en cours de la loi sur l'approvisionnement du pays. Le Conseil fédéral reviendra sur le classement de la motion lors de l'adoption du message relatif à la révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays, début 2025.

2021 M 20.3665 Caisses d'assurance-chômage. Améliorer la transparence (Damian Müller)

Classement proposé par l'objet 23.084 : Message du 29 novembre 2023 concernant une modification de la loi sur l'assurance-chômage (système d'indemnisation des caisses de chômage).

2021 P 21.3086 Réaliser une analyse ex post de la durabilité de l'accord de libre échange entre les États de l'AELE et l'Indonésie (Christine Badertscher)

Dans sa réponse au postulat 21.3086, le Conseil fédéral a indiqué qu'une analyse ex post de durabilité telle que celle demandée par le postulat ne sera possible que lorsqu'on disposera de suffisamment de données empiriques pour pouvoir faire des déclarations fondées sur le fonctionnement de l'accord de partenariat économique de large portée (CEPA) AELE-Indonésie. Le CEPA est entré en vigueur le 1er novembre 2021. Il faut partir du principe que des valeurs portant sur plusieurs années sont nécessaires pour réaliser une étude fondée.

2021 P 21.3498 Définir des mesures pour la future collaboration économique avec l'UE (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)

Le Conseil fédéral a fixé le 25.2.2022 l'orientation de nouvelles négociations avec l'UE suite à l'abandon du projet d'accord cadre. Il a à cette occasion publié une analyse de différences entre les réglementations de la Suisse et de l'Union européenne dans les domaines relevant des accords existants. Par ailleurs, le Conseil fédéral a publié le 16.2.2022 un rapport « Renforcement de la place économique suisse - Vue d'ensemble » détaillant des mesures de dynamisation de la place économique. Il a depuis pris connaissance des discussions exploratoires avec l'UE et décidé d'élaborer un mandat de négociation sur une approche par paquet pour stabiliser et développer la relation, y. c. les accords économiques liés au marché intérieur» (disponible sur www.seco.admin.ch > Situation économique & Politique économique > Politique économique > Croissance économique). Le 15 décembre 2023, le Conseil fédéral a adopté un projet de mandat de négociation avec l'UE. Son objectif est de stabiliser et de développer la voie bilatérale à long terme. L'accès sans obstacle au marché intérieur de l'UE est la pierre angulaire de ce paquet.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

2017 M 17.3630 Association à part entière de la Suisse au programme Erasmus plus à partir de 2021 (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

La fin des discussions exploratoires avec l'UE sur l'approche par paquets qui a été annoncée par le Conseil fédéral le 8 novembre 2023 ouvre la voie aux étapes suivantes susceptibles de conduire à l'association de la Suisse aux programmes actuels de l'UE tels que Erasmus+.

La Commission européenne a convié la Suisse à des entretiens exploratoires sur l'association de la Suisse aux programmes de l'UE dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (Horizon Europe, programme Euratom, programme pour une Europe numérique, infrastructure de recherche ITER et Erasmus+), entretiens visant à préparer les négociations.

Les négociations sur une association supposent un mandat de négociation de part et d'autre (tant du côté de la Suisse que de celui de l'UE). La Suisse a adopté un mandat de négociation sur Erasmus+ (début 2021). L'UE n'a quant à elle pas encore adopté de mandat de négociation sur une association à Erasmus+.

2019 M 18.3240 Renforcer les écoles supérieures (Anita Fetz)

2019 M 18.3392 Ecoles supérieures. Renforcer le profil, garantir la qualité, accroître l'attrait (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Axées sur la pratique, les écoles supérieures (ES) préparent les professionnels à assumer des fonctions complexes en tant que cadres ou en tant que spécialistes et leur donnent la possibilité d'obtenir sans maturité un titre du degré tertiaire. Le système des ES a été examiné dans sa globalité. Afin de préserver les atouts des ES, des optimisations ciblées sont nécessaires. Celles-ci ont été définies en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle dans le projet « Positionnement des écoles supérieures » et sont à présent mises en œuvre.

Les participants au Sommet national de la formation professionnelle ont ouvert le 20 novembre 2023 la voie à l'élaboration d'un projet qui sera mis en consultation sur le renforcement de la formation professionnelle supérieure par la protection de l'appellation « école supérieure » et l'introduction des titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master ». Un droit à l'appellation reste à inscrire dans la loi, de sorte que seuls les prestataires de filières de formation ES puissent à l'avenir porter l'appellation « école supérieure ES ». L'introduction de titres complémentaires et d'un droit à l'appellation nécessite une révision partielle de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Dans le cadre de la révision, d'autres thèmes doivent en outre être examinés dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, notamment la possibilité d'organiser des examens fédéraux de manière décentralisée, y compris en anglais et en ligne. La procédure de consultation concernant la révision partielle de la LFPr sera lancée au plus tard au troisième trimestre 2024. Les débats parlementaires suivront vraisemblablement en 2025. Une entrée en vigueur des mesures est visée pour début 2026 au plus tard.

2019 P 18.3959 Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Christian Wasserfallen)

Une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) ainsi qu'un plan d'action destiné à la mettre en œuvre ont été établis entre 2018 et 2021 par la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU). Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a clarifié les possibilités d'encouragement par la Confédération de l'OPUC. Durant la période FRI (formation, recherche et innovation) en cours (2021-2024), cet encouragement est assuré par des subventions en faveur de projets au sens des art. 54 et 55 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (RS 412.10), et ce, dans deux domaines prioritaires :

- viamia : la Confédération soutient les cantons de 2019 à 2024 dans le développement et la mise en œuvre du projet « viamia : bilan professionnel gratuit pour les adultes de 40 ans et plus » ; le Conseil fédéral décidera d'une éventuelle dernière prolongation du soutien financier de la Confédération dans le cadre de l'adoption du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028.
- mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'OPUC : la mise en œuvre de la stratégie donne lieu à différents projets qui sont, dans la mesure du possible, soutenus par la Confédération.

Ainsi, la Confédération recourt aux possibilités prévues par la loi pour indemniser certaines prestations fournies par les cantons en matière d'OPUC et contribue à l'existence d'une offre de qualité en Suisse (voir l'avis du Conseil fédéral sur la motion 22.3391 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national « Positionner l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière comme partie intégrante de l'espace suisse de formation »). Les projets correspondants pourront aussi être examinés pendant la période FRI 2025-2028 dans le cadre des compétences et des bases juridiques applicables.

2020 P 20.3462 Pas de suppression des contributions fédérales en faveur des établissements de recherche d'importance nationale (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

2020 P 20.3927 Pas de suppression des contributions fédérales en faveur des établissements de recherche d'importance nationale (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Dans un contexte où il est devenu de plus en plus difficile de faire une distinction claire entre le soutien fédéral des établissements de recherche d'importance nationale selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, RS 414.20) et celui selon la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI RS 420.1), le message du 26 février 2020 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (message FRI 2021 – 2024, FF 2020 3577) prévoyait de réexaminer le financement fédéral des établissements de recherche d'importance nationale soutenus par la Confédération en tant qu'institutions de recherche à but non lucratif conformément à l'art. 15, al. 3, let. b, LERI. Cet examen a montré que l'on peut exclure aussi bien le risque d'un double subventionnement sur la base de la LERI et de la LEHE que celui d'un « avantage financier » pour les universités découlant de la prise en compte des prestations d'enseignement et de recherche fournies par des institutions de recherche qui leur sont associées dans le calcul des contributions de base selon la LEHE. Dans la perspective de la période d'encouragement 2025-2028, une éventuelle contribution fédérale en faveur d'institutions de recherche (art. 15, al. 3, let. b, LERI) restera possible au titre des contributions prévues à l'art. 15 LERI. Cela étant, un changement de pratique est prévu pour déterminer le montant maximal des contributions allouées aux institutions de recherche en vertu de l'art. 15 LERI; cette mesure peut être mise en œuvre dans le cadre des bases légales existantes.

Le rapport en réponse aux postulats sera soumis au Conseil fédéral début 2024. Le classement des postulats sera demandé durant le premier trimestre 2024 avec le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028.

2020 P 20.3928 Feuille de route pour la coopération et la mobilité internationales qui succèderont à Erasmus plus (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

La Commission européenne a convié la Suisse à des entretiens exploratoires sur l'association de la Suisse aux programmes de l'UE dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (Horizon Europe, programme Euratom, programme pour une Europe numérique, infrastructure de recherche ITER et Erasmus+), entretiens visant à préparer les négociations. Pour pouvoir établir une feuille de route dans ce dossier, il manque actuellement des paramètres importants (matériels et financiers) concernant les modalités d'association.

2021 M 21.3007 Améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

L'amélioration de la planification du financement de la formation professionnelle demandée par la motion doit être obtenue dès 2025 par la définition d'un plafond de dépenses spécifique pour les forfaits versés aux cantons. Ainsi, les forfaits ne fluctueront plus en fonction des autres mesures d'encouragement relatives au financement axé sur la personne en vertu de l'art. 56a LFPr ou aux subventions destinées à la tenue des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs en vertu de l'art. 56 LFPr. Une variation des contributions allouées aux cantons par rapport à l'arrêté fédéral figurant dans le message FRI ne doit intervenir que dans le cadre des délibérations budgétaires annuelles. Un plafond de dépenses séparé permet une meilleure planification par les cantons et contribue par ailleurs à un meilleur pilotage du financement de la formation professionnelle. En ce qui concerne l'échange d'information entre la Confédération et les cantons sur les thèmes liés au financement de la formation professionnelle, il peut être intensifié au besoin dans les organes existants. Sont ici appropriés non seulement les organes bilatéraux représentant la Confédération et les cantons, mais aussi la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), à laquelle sont associés tous les partenaires de la formation professionnelle.

Le Conseil fédéral en rendra compte dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025-2028 (message FRI 2025-2028). Ce message devrait être adopté à l'intention du Parlement au cours du premier trimestre 2024.

2021 P 21.3008 Transparence en matière d'utilisation des moyens alloués par la Confédération dans le domaine de la formation (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Le postulat demande au Conseil fédéral d'accroître la transparence des flux financiers entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la formation, en particulier la formation professionnelle. Ce faisant, le Conseil fédéral analysera les répercussions du soutien financier supplémentaire accordé par la Confédération sur la participation des cantons aux coûts dans le domaine de la formation. Il en rendra compte dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025-2028 (message FRI 2025-2028). Ce message devrait être adopté à l'intention du Parlement au cours du premier trimestre 2024.

Office fédéral de l'agriculture

2020 M 18.3404 Transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique (Brigitte Häberli-Koller)

La deuxième demande de la motion a été satisfaite : la structure et l'organisation d'Agroscope ont été dotées d'un nouvel organe de direction où est notamment représenté le monde agricole. Le Conseil Agroscope élargi comprend, depuis mai 2019, quatre membres issus du monde agricole, trois des milieux de la recherche, de l'innovation et du transfert de savoir ainsi que trois membres représentant respectivement l'Office fédéral de l'environnement, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires et l'Office fédéral de l'agriculture. Les membres du Conseil Agroscope sont nommés par le chef du DEFR. Le Conseil Agroscope de l'orientation stratégique d'Agroscope dans le domaine de la recherche.

Le DEFR examine actuellement la possibilité de transformer la station de recherche Agroscope en un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. S'appuyant sur le rapport sur la gouvernance du DEFR, cette analyse tient compte des changements qui ont entretemps découlé du projet d'avenir. Le rapport sera vraisemblablement adopté en même temps que le train d'ordonnances agricoles 2024 / Politique agricole à partir de 2022 (PA22+).

2020 M 20.3919 Initiative de recherche et de sélection (Commission de l'économie et des redevances CE)

notamment employés pour la recherche et la vulgarisation dans le domaine de la protection durable des végétaux.

- 1. Développement de la recherche : dans le programme d'activité 2022-2025, Agroscope continue à s'occuper du champ stratégique de recherche (CSR) « Protection phytosanitaire » avec des moyens financiers plus importants (16,6 millions de francs par an contre 15,9 millions aujourd'hui). Les CSR « Méthodes culturales et systèmes de production végétale » et « Variétés de plantes » apporteront, quant à eux, une contribution notable à la protection phytosanitaire durable et à la culture de variétés résistantes aux maladies. Le montant versé par la Confédération à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) est progressivement relevé chaque année de 2,5 millions de francs depuis 2020, soit une augmentation totale de 7,5 millions en 2023. Les questions prioritaires traitées par le FiBL sont notamment le choix et la sélection de variétés appropriées, la régulation ciblée des maladies et des organismes nuisibles grâce à des produits phytosanitaires naturels ainsi que l'utilisation d'organismes utiles. De 2017 à 2021, l'Office fédéral de l'agriculture a soutenu en tout 21 projets de recherche relatifs à la protection phytosanitaire pour un montant total de 4 millions de francs. Il est actuellement prévu d'accorder une aide de l'ordre de 3,3 millions de francs pour la période de 2022 à 2024. Dans le cadre de la consultation sur les plafonds des dépenses agricoles 2026-2029, le Conseil fédéral a proposé de soutenir davantage l'adaptation de la production agricole aux conséquences du changement climatique. La résilience de l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire seront ainsi améliorées. Davantage de fonds seront
- 2. Promotion de la sélection : des projets ayant trait à la sélection végétale et à l'examen de variétés bénéficient pour la première fois depuis 2020 d'une aide annuelle de 3 millions de francs (mise en œuvre de la motion 18.3144 Hausammann « Sélection végétale suisse. Renforcement immédiat des mesures »). Le Conseil fédéral a en outre décidé, dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2022, d'encourager par des fonds destinés aux améliorations structurelles la plantation de variétés robustes dans les vergers et les vignes.

Dans le rapport de postulat du 22 juin 2022 « Orientation future de la politique agricole », le Conseil fédéral a en outre déclaré qu'il fallait accorder une attention particulière à la sélection végétale dans le contexte de l'adaptation au changement climatique et qu'il fallait sélectionner davantage de variétés profitant des éléments fertilisants de manière efficiente, tolérantes à la sécheresse

et à la chaleur et résistantes aux maladies. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a proposé d'investir des fonds supplémentaires dans la sélection végétale à l'occasion de la consultation sur les plafonds des dépenses agricoles 2026-2029.

3. Encouragement du transfert de savoir et de technologie : par la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+), le Parlement a créé la base légale permettant à la Confédération de soutenir financièrement la mise en place et l'exploitation d'un réseau de compétences et d'innovation pour la sélection végétale. L'intégration des mesures de concrétisation pour les réseaux de compétences et d'innovation est prévue dans le train d'ordonnances agricoles 2024 / PA22+. La consultation relative au train d'ordonnances agricoles 2024 / PA22+ a été ouverte le 24 janvier 2024 (disponible sur www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation en cours > DEFR > Procédure de consultation 2023/57).

2021 M 17.3314 Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers (Jacques Bourgeois)

Fondssuisse (Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles) a décidé de soutenir les exploitations agricoles durement touchées par le gel de 2017 au moyen de contributions visant à compenser les pertes de revenu extraordinaires. Environ 20 millions de francs ont été versés aux exploitations agricoles concernées.

L'article 86b de la loi sur l'agriculture (RS 910.1), introduit par la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+), permet nouvellement à la Confédération d'octroyer des contributions à la réduction des primes d'assurance pour améliorer la couverture des risques de fluctuations de récolte dues aux conditions météorologiques. La mise en œuvre de cette disposition a été reprise dans le cadre de la consultation « Train d'ordonnances agricoles 2024 / PA22+ », ouverte le 24 janvier 2024 (disponible sur www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation en cours > DEFR > Procédure de consultation 2023/57).

2021 M 19.3445 Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce (Groupe BD)

En vue de la mise en œuvre de la motion, une modification de la loi sur l'agriculture (RS 910.1) doit être soumise au Parlement au cours du deuxième semestre 2024. Le Conseil fédéral a lancé une consultation à ce sujet le 29 septembre 2023 (disponible sur www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation terminées > 2023 > DEFR > Procédure de consultation 2023/59).

2021 M 21.3374 Couverture sociale des familles paysannes. Améliorer sans délai la situation du conjoint travaillant sur l'exploitation (Simone de Montmollin)

La demande d'introduire une couverture sociale minimale pour les conjoints travaillant dans l'exploitation comme condition préalable aux paiements directs a été reprise dans le cadre de la consultation « Train d'ordonnances agricoles 2024 / Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) », lancée le 24 janvier 2024 (disponible sur www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation en cours > DEFR > Procédure de consultation 2023/57). La base légale dans la loi sur l'agriculture (RS 910.1) a été créée dans le cadre de la PA22+ (art. 70a, al. 1, let. i).

Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays

2020 M 20.3197 Réexamen du système des réserves obligatoires (Thomas Burgherr)

Le Conseil fédéral a été chargé, dans le sillage de la crise du coronavirus, de réexaminer le système des réserves obligatoires et d'étendre le catalogue des produits et la couverture des besoins. Vérifier si les réserves obligatoires sont adéquates et les adapter, le cas échéant, est une mission permanente de l'Approvisionnement économique du pays (AEP). Le 17 novembre 2023 l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a publié son « Rapport 2023 sur le stockage stratégique » (www.admin.ch > Documentation > Communiqués > 17.11.2023). L'OFAE y montre comment les réserves obligatoires ont évolué durant la période sous revue, dresse un état des lieux actuel et esquisse les tendances à venir. En complément de ce rapport, le DEFR (AEP/OFAE) a analysé sur mandat du Conseil fédéral quels sont les biens vitaux dont l'approvisionnement doit être assuré en cas de crise nationale ou internationale. Sur la base de cette analyse, le Conseil fédéral a donné de nouveaux mandats d'examen (www.admin.ch > Documentation > Communiqués > 15.12.2023). Dans le cadre du rapport « Pénuries de médicaments à usage humain en Suisse : Analyse de la situation et mesures d'amélioration à examiner » du 1er février 2022, les lacunes dans l'approvisionnement ont été identifiées et des approches de solution ainsi que les tâches qui y sont liées ont été définies (www.ofsp.admin.ch > Médecine & recherche > Médicaments et dispositifs médicaux > Sécurité de l'approvisionnement en médicaments). Sur la base de ce rapport, le DFI (OFSP) présentera au Conseil fédéral, d'ici à mi-2024, la suite de la procédure pour décision. Il s'agira de déterminer le rôle que la Confédération jouera à l'avenir par rapport aux cantons en vue de garantir la sécurité de l'approvisionnement en médicaments, vaccins et dispositifs médicaux ainsi que les instruments (pour encourager la recherche, le développement, la production et le stockage, p. ex.) qu'elle utilisera pour contribuer à la sécurité de l'approvisionnement et les dispositions légales qui devront être adaptées à cet effet.

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Secrétariat général

2020 P 19.4385 Bilan global de l'affaire Car postal (Commission de gestion CE)

Le postulat charge le Conseil fédéral de procéder à un bilan global de l'affaire CarPostal sous la forme d'un rapport à l'issue de la procédure pénale administrative.

Ladite procédure étant toujours en cours, il n'est pas encore possible de tirer un bilan global de l'affaire CarPostal.

Office fédéral des transports

2017 P 17.3262	Croix fédérale de la mobilité et vision du réseau ferroviaire (Commission des transports et des télécommunications CE)
2019 P 19.3006	Développement de la liaison internationale Zurich-Munich (Commission des transports et des télécommunications CE)
2019 P 19.4189	Tunnel de base du Lötschberg. Nouvel examen de l'aménagement complet? (Philipp Matthias Bregy)
2023 M 23.3010	Exploiter l'opportunité que représente la réalisation du tunnel multifonctionnel du Grimsel (Commission des transports et des télécommunications CE)

Classement proposé par l'objet 23.055 : message du 16 août 2023 concernant l'état d'avancement et la modification des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ainsi que la Perspective Rail 2050.

2019 M 18.4105 Modèle des coopérations au lieu de la libéralisation du trafic ferroviaire international de voyageurs (Commission des transports et des télécommunications CE)

L'ouverture du transport ferroviaire international de voyageurs nécessite que le Comité mixte adapte l'annexe 1 de l'accord sur les transports terrestres.

Dans le cadre du rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 14.3259 Regazzi « Organisation du marché du transport de voyageurs sur de longues distances. Qu'en sera-t-il après l'expiration de la concession des CFF en 2017? », le Conseil fédéral a décidé le 23 juin 2021 de ne pas viser d'ouverture en raison des expériences et des évolutions survenues en matière de transport ferroviaire international de voyageurs dans l'UE et de continuer à miser sur des coopérations entre les entreprises ferroviaires des différents pays. La suite des opérations relatives au mandat donné au Conseil fédéral de ne pas décider de sa propre compétence d'une éventuelle ouverture du marché du transport ferroviaire international de voyageurs mais de la soumettre au Parlement pour décision sous une forme appropriée dépend du mandat de négociation avec l'UE. Si une solution institutionnelle est trouvée dans ce cadre, l'implication du Parlement est garantie et la motion pourrait être classée.

2020 M 20.3003 Accord international au sujet de la ligne d'accès à la NLFA sur la rive gauche du Rhin (Commission des transports et des télécommunications CN)

Les objectifs visés par la motion 20.3003 ont été partagés avec la France dans le cadre du comité de pilotage franco-suisse. Sur la base de premières analyses sommaires, la délégation suisse a proposé à la délégation française de concrétiser l'objectif commun de développement du fret ferroviaire par la conclusion d'une déclaration d'intention commune devant permettre de créer le cadre nécessaire à la concrétisation des objectifs visés par la motion 20.3003. La Suisse vise une signature de la déclaration d'intention d'ici au premier semestre 2024.

2020 M 20.3221	Renforcer l'efficacité du transport de marchandises sur le rail grâce à l'automatisation (Josef Dittli)
2020 M 20.3222	Transport ferroviaire de marchandises et contribution à la baisse des émissions de CO2 (Josef Dittli)
2020 M 20.3286	Promotion du transport de marchandises sur le Rhin (Eva Herzog)
2021 P 21.3198	Transport de marchandises. Pourquoi ne pas mieux utiliser les installations ferroviaires existantes? (Charles Inillard)

Lors de sa séance du 2 novembre 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation deux options visant le perfectionnement des conditions-cadres du transport de marchandises en Suisse : la première prévoit la modernisation des conditions-cadres du fret ferroviaire et un vaste encouragement financier par la Confédération. La deuxième se concentre sur les instruments d'incitation à la concurrence. Les deux incluent des mesures en faveur de la navigation sur le Rhin.. La consultation a duré jusqu'au 24 février 2023. Basé sur la première option, le message prendra la forme d'une refonte de la loi sur le transport de marchandises (RS 742.41) et sera probablement transmis au Parlement au cours du premier trimestre 2024. Il proposera de classer les interventions susmentionnées.

2021 M 19.4381 Conditions-cadres pour les véhicules utilitaires moins polluants (Commission des transports et des télécommunications CE)

La mise en œuvre des deux premiers objets de la motion sera traitée dans le projet à mettre en consultation concernant une révision partielle de la LRPL (RS 641.81) dans le cadre du projet de perfectionnement de la RPLP. Le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur la révision de la LRPL au premier trimestre 2024. Le message, qui sera transmis au plus tôt fin 2024, devrait proposer le classement de la motion.

2021 M 19.4443	Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global (Martin Candinas)
2021 M 19.4444	Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global (Edith Graf-Litscher)
2021 M 19.4445	Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global (Barbara Schaffner)
2021 M 19.4446	Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global (Michael Töngi)

Par ces motions, le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un plan de mesures exposant comment augmenter la part des transports publics dans l'ensemble du trafic. Des mesures dans différents domaines de la mobilité seront identifiées dans le cadre d'une étude. Le résultat sera intégré dans le message 2026 sur la prochaine étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et le classement des motions sera proposé.

2021 M 19.4614 Stratégie pour augmenter à long terme le nombre de correspondances internationales du trafic ferroviaire voyageurs (Aline Trede)

Classement proposé avec l'objet 22.061: Message du 16 septembre 2022 relatif à la révision de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024.

2021 M 20.3696 Monitorer le transport transalpin des marchandises dangereuses (Isabelle Pasquier-Eichenberger)

La motion charge le Conseil fédéral de compléter les rapports sur le transfert et les rapports semestriels sur le transport de marchandises à travers les Alpes par des données sur le transport de marchandises dangereuses. L'Office fédéral des routes a élaboré un concept correspondant pour le comptage des transports transalpins de marchandises dangereuses et a mis en service une installation à Gondo en 2023. Ainsi, les valeurs annuelles complètes ne pourront être publiées que pour l'année 2024 dans le cadre dudit rapport. Comme la motion prévoit implicitement la publication de données, elle ne pourra être classée qu'après cette date. Le rapport sur le transfert 2025 proposera le classement de la motion.

Office fédéral de l'aviation civile

2013 P 13.3421	Conséquences de l'accord avec l'Allemagne concernant l'aéroport de Zurich (Brigitte Häberli-Koller)
2013 P 13.3426	Conséquences de l'accord avec l'Allemagne concernant l'aéroport de Zurich (Hansjörg Walter)

Les postulats chargent le Conseil fédéral d'indiquer, dans un rapport sur la mise en œuvre opérationnelle de l'accord entre la Suisse et l'Allemagne et traitant notamment des effets de l'exploitation de l'aéroport de Zurich sur le territoire de l'Allemagne, comment une répartition régionale adéquate de tous les vols au départ et à destination de l'aéroport de Zurich peut être garantie compte tenu des impératifs liés à la sécurité.

Le Conseil fédéral établira le rapport demandé lorsque l'accord avec l'Allemagne entrera en vigueur, autrement dit lorsque l'accord aura été soumis au Parlement allemand. Or, fin 2023, le ministre allemand des transports n'avait toujours pas accompli cette formalité institutionnelle. Il est vrai que les possibilités de mise en œuvre de l'accord ont déjà été analysées dans un rapport en 2012. Au cas où le ministre allemand des transports soumettrait l'accord au Parlement pour ratification, il faudrait aussi réexaminer les options de mise en œuvre en Suisse puisque le cadre général s'est modifié au cours des dix dernières années.

2017 M 15.3491	Renoncer à limiter l'âge des pilotes d'hélicoptère à 60 ans (Christophe Darbellay [Yannick Buttet])
2021 M 21.3020	Création d'une licence nationale de pilote professionnel (Commission des transports et des télécommunications CN [Yannick Buttet])
2021 M 21.3095	Création d'une licence nationale de pilote professionnel (Erich Ettlin [Yannick Buttet])

Les motions chargent le Conseil fédéral de renoncer à limiter l'âge des pilotes d'hélicoptère à 60 ans et de déroger ce faisant au règlement (UE) n° 1178/2011. Depuis 2017, l'Office de l'aviation civile (OFAC) est intervenu pour que la limite d'âge prévue par le règlement (UE) n° 1178/2011 soit révisé, ce qui a conduit le comité consultatif des pays membres de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) à commander une étude qui a été réalisée avec la participation active de l'OFAC.

Un premier projet de l'AESA présenté fin 2023 prévoit de renoncer partiellement à la limite d'âge pour le sauvetage héliporté. Selon le calendrier de l'AESA, cette modification devrait entrer en vigueur mi-2025. Depuis 2012, l'OFAC a déposé plusieurs demandes de dérogation auprès des organes européens compétents, lesquelles ont été jusqu'à présent acceptées moyennant des charges relatives à la santé des pilotes et à l'exploitation. Or, au printemps 2020, l'UE a décidé d'être de manière générale moins tolérante concernant la délivrance de dérogations. À l'occasion du Comité mixte 2020, la Suisse a exposé le contexte dans des termes analogues à la motion et exigé que les pilotes d'hélicoptère de plus de 60 ans soient autorisés à poursuivre leur activité. Elle a de plus expliqué sa position à l'UE dans un courrier adressé en février 2021. Celle-ci a répondu par écrit faisant remarquer que la Suisse ne pouvait plus se prévaloir d'une situation exceptionnelle imprévisible ou de besoins opérationnels urgents pour justifier le maintien d'une dérogation. Elle a aussi expliqué que la Suisse s'exposait à une riposte de l'UE si elle prenait des mesures unilatérales. La question a une nouvelle fois été évoquée lors du Comité mixte 2021, mais la Commission européenne n'a pas fait de nouvelles concessions. Afin de mettre en œuvre la motion, l'OFAC va lancer une modification de la loi fédérale sur l'aviation (LA, RS 748.0). Les travaux ont débuté en 2022. Cette modification s'inscrit dans une révision partielle de la LA de plus grande ampleur. Le projet destiné à la consultation sera soumis au Conseil fédéral au printemps 2024.

2018 P 18.3245 Identification des drones et des engins balistiques similaires (Bernhard Guhl)

En vertu du droit de participation aux décisions que lui confère l'accord bilatéral sur le transport aérien avec l'UE, le Conseil fédéral s'est engagé en faveur de l'élaboration d'une base légale encadrant l'identification à distance des drones civils. Celle-ci a été introduite le 1^{er} janvier 2023 dans le cadre de deux règlements européens (règlements (UE) 2019/945 et 2019/947) qui énoncent que tous les drones qui arrivent sur le marché de l'UE doivent être dotés d'un système d'identification à distance. L'identification à distance est également obligatoire pour les exploitations de drones les plus risquées (p. ex. exploitation hors vue directe). De même, une série de règlements européens (règlements (UE) 2021/664, 2021/665, 2021/666) touchant l'infrastructure U-space sont entrés en vigueur pour la Suisse le 26 janvier 2023. Ce paquet réglementaire permet l'identification des drones civils à distance. Cela suppose toutefois de créer des espaces aériens U-space. L'Office fédéral de l'aviation civile travaille actuellement à la constitution dans la région de Zurich d'un premier espace de ce genre qui devrait être mis en service en 2025. D'autres espaces aériens analogues suivront.

2018 M 18.3371 Encadrer l'utilisation des drones pour une meilleure sécurité aérienne (Martin Candinas)

En vertu du droit de participation aux décisions que lui confère l'accord bilatéral sur le transport aérien avec l'UE, la Suisse s'est engagée en faveur de l'élaboration d'une réglementation encadrant l'utilisation des drones civils. Un premier paquet de règlements (règlements (UE) 2019/945 et 2019/947) spécifiant les exigences techniques applicables aux drones civils et contenant des prescriptions relatives à leur exploitation est entré en vigueur pour la Suisse le 1^{er} janvier 2023. Depuis, les pilotes de drones ont l'obligation de s'enregistrer et de passer un examen. Le paquet de règlements établit également les bases légales de l'identification des drones à distance, élément de nature à renforcer la bonne application du droit. Par ailleurs, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a été à l'initiative de la création d'une base légale au niveau de l'UE sur l'introduction de l'infrastructure U-space, qui vise à intégrer les drones civils en toute sécurité dans l'espace aérien suisse et à d'applications présentant un niveau de complexité supérieur tout en maintenant le niveau de sécurité. Le paquet de règlements correspondant est entré en vigueur le 26 janvier 2023 pour la Suisse. L'OFAC coordonne avec les parties prenantes concernées l'infrastructure U-space dans la région très fréquentée de Zurich, dont la mise en place est prévue début 2025. D'autres espaces aériens analogues suivront.

2019 M 18.3700 Etendre la juridiction pénale fédérale aux accidents d'aviation et aux incidents graves (Martin Candinas)

Les infractions commises à bord d'un aéronef, sauf les contraventions, relèvent de la juridiction pénale fédérale et sont poursuivies et jugées par le Ministère public de la Confédération (MPC). L'Office fédéral de l'aviation civile est de son côté chargé de poursuivre et de juger les contraventions. Toutes les autres infractions commises dans l'aviation relèvent actuellement des juridictions cantonales. La motion exige que les infractions liées à des accidents d'aviation et à des incidents graves relèvent principalement de la juridiction pénale fédérale. La mise en œuvre de la motion suppose de modifier l'art. 98 de la loi fédérale sur l'aviation (LA, RS 748.0). Le MPC a élaboré un premier projet qui a été mis au net avec le concours de l'Office fédéral de la justice. Ce projet doit encore être coordonné avec les autorités pénales cantonales. La modification s'inscrit dans une révision partielle de la LA de plus grande ampleur. Le projet destiné à la consultation sera soumis au Conseil fédéral au printemps 2024.

2020 M 19.4562 Permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps (Josef Dittli)

La motion exige, aux fins de la gestion de crises et de catastrophes et du sauvetage de personnes en détresse, que soit mis en place un cadre légal approprié afin d'achever le réseau Low Flight Network (LFN), et de garantir son financement. Ce dernier point ainsi que les aspects concernant la norme d'extension du réseau se sont révélés complexes à traiter. Il est prévu que la nouvelle conception juridique entre en vigueur en 2024. L'extension du réseau a cependant déjà commencé. À ce jour, la moitié des procédures d'approche prévues a été mise en œuvre.

2021 M 20.4412 Pérenniser les infrastructures clés que sont les aérodromes régionaux (Benedikt Würth)

La motion charge le Conseil fédéral d'assurer la pérennité du soutien financier des aérodromes régionaux conformément à la pratique actuelle de la Confédération, sans que soit introduite une nouvelle tâche commune avec les cantons. Il est question en l'occurrence du financement des services de contrôle des approches et des départs par la Confédération. Aux fins de la mise en œuvre de la motion, il est prévu d'adapter l'ordonnance sur le service de la navigation aérienne (RS 748.132.1; OSNA) et l'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire en faveur de mesures dans le domaine du trafic aérien (725.116.22; OMinTA). Les dispositions à cet effet ont été élaborées et seront mises en consultation auprès des parties prenantes concernées dans le courant du premier semestre 2024. Il est prévu que les nouvelles dispositions entrent en vigueur début 2025. À noter que les ressources nécessaires pour la période 2024-2027 sont déjà intégrées dans la planification pluriannuelle du Financement spécial du trafic aérien. Le financement par la Confédération des services de navigation aérienne sur les aérodromes régionaux est donc assuré pour ces années-là.

2021 M 21.3458 Le marché sectoriel des aéroports dans le contexte des marchés publics (Commission des transports et des télécommunications CN)

La motion charge le Conseil fédéral d'exempter le marché sectoriel des aéroports, en tant qu'infrastructures d'importance systémique, de l'obligation d'effectuer des appels d'offres publics. Le fait que l'attribution de concessions pour l'exploitation d'aéroports n'est pas soumise à cette obligation doit être inscrit dans la loi sur l'aviation (LA; RS 748.0). Les travaux à cet effet ont débuté en 2002. Les modifications requises de la LA s'inscrivent dans une révision partielle de la LA de plus grande ampleur. Le projet destiné à la consultation sera soumis au Conseil fédéral au printemps 2024.

Office fédéral de l'énergie

2009 M 09.3083 Contrats d'approvisionnement électrique avec l'étranger. Préserver la compétitivité de nos entreprises (Groupe libéral-radical)

La motion demande notamment que des contrats visant à assurer l'approvisionnement en électricité de la Suisse soient conclus avec l'Union européeenne (UE) et ses États membres. Durant la session d'hiver 2022, le Parlement a refusé de classer celle-ci contrairement à ce qu'avait proposé le Conseil fédéral. Sa décision était motivée par le fait que la société nationale du réseau de transport Swissgrid n'a pas encore conclu l'accord visé avec les gestionnaires du réseau de transport de la région de calcul de la capacité «Core» (notamment Allemagne, France, Autriche).. L'accord devrait être conclu en 2024. Swissgrid a déjà conclu en 2021 un accord avec la région de calcul de la capacité «Italy North» (Italie, France, Autriche et Slovénie). Ces accords techniques doivent permettre d'assurer les capacités d'importation de la Suisse et sont déterminants pour la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Les accords techniques deviendraient obsolètes à la conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'UE.

2021 M 20.3485 Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer (Daniel Fässler)

Durant la session d'été 2022, le Parlement a refusé de classer la motion. Dans l'intervalle, le DETEC a soumis au Parlement les modifications nécessaires de la législation et pris des mesures afin que les installations de biomasse (bois et biogaz) puissent encore être exploitées de manière rentable à l'avenir. Les modifications intervenues dans la loi sur l'énergie (RS 730.0) et celles prévues dans la loi sur le CO2 (RS 641.71) et dans la loi sur l'aménagement du territoire (RS 700) permettent d'apporter un meilleur soutien financier aux installations de biomasse et de les construire plus facilement hors des zones à bâtir. Par conséquent, la législation sur l'énergie et sur le climat répondent déjà aux exigences de la motion. Les exigences portant sur des mesures d'encouragement supplémentaires du côté de l'agriculture, pour ce qui est de l'indemnisation de prestations d'installations de biogaz afin d'augmenter la formation d'humus et de réduire l'épuisement en substances nutritives des sols, restent en revanche ouvertes. Ces conditions-cadres continuent de faire l'objet de travaux.

2021 M 20.4063 Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol (Groupe libéral-radical)

L'exploitation accrue du sous-sol est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques. L'état des connaissances, actuellement bas, concernant le sous-sol suisse et les risques d'investissement associés sont aujourd'hui un obstacle majeur au lancement d'activités industrielles pour une exploitation rationnelle du sous-sol sur le plan économique. La motion exige que la Confédération lance et finance un programme d'exploration afin de réduire ces incertitudes et de créer les conditions-cadres nécessaires pour une planification et une exploitation durable du sous-sol. Le Conseil fédéral élabore actuellement un concept correspondant pour exploiter l'énergie du sous-sol. Du fait de la complexité du dossier et des conditions-cadres prévalant actuellement, davantage de temps est nécessaire.

2021 P 20.4561 Exploitation des ouvrages hydroélectriques et des lacs artificiels pour produire de l'énergie photovoltaïque (Rocco Cattaneo)

Le postulat demande une étude détaillée au niveau national sur le potentiel de production d'énergie photovoltaïque grâce à l'exploitation des superficies des ouvrages hydroélectriques et des lacs artificiels. L'étude de potentiel se penche aussi bien sur le potentiel technique qu'économique des installations photovoltaïques situées sur des lacs artificiels et des infrastructures d'installations hydroélectriques. Le rapport final est quelque peu retardé en raison d'incertitudes significatives concernant les bases de données qui restent à clarifier. Dans ce contexte, le Conseil fédéral vise une adoption du rapport au cours du premier semestre 2024

Office fédéral des routes

2014 M 12.3102 Accélérer la réalisation de la liaison autoroutière du Rheintal entre la Suisse et l'Autriche (Walter Müller)

Le Conseil fédéral s'est informé régulièrement de l'avancement des travaux en cours, dans le cadre de diverses rencontres avec des ministres autrichiens. À l'issue du processus de planification « Mobil im Rheintal », qui s'est achevé fin 2015, le Vorarlberg a proposé de relier la semi-autoroute S18 à la frontière nationale près de Höchst (jonction autoroutière A13 St-Margrethen) via le nœud de l'A14 autrichienne près de Dornbirn. Depuis, cette option a été confirmée du côté autrichien et inscrite dans le droit, et l'Office fédéral des routes (OFROU) a ensuite engagé le processus de planification en vue de soumettre à l'approbation du Conseil fédéral un projet général en ce sens.

Lors de la réunion ministérielle de décembre 2022, la ministre fédérale autrichienne Leonore Gewesseler a présenté les résultats de l'évaluation de solutions de remplacement, dont la possibilité de relier l'A13 et l'A14 près de Diepoldsau en particulier. Ces options se sont révelées meilleures que celle pour laquelle la procédure d'approbation a été engagée. L'Autriche va maintenant donner le mandat d'approfondir les solutions de remplacement, sans pour autant mettre fin à la procédure d'approbation en cours.

La Suisse ne peut apporter le soutien politique espéré par l'Autriche que de façon limitée, car le projet suisse ne représente qu'une petite partie du projet global et consiste en la jonction autoroutière A13 St-Margretehn. En outre, l'OFROU suit, avec ses travaux, le calendrier fixé par la planification autrichienne. Dans la phase actuelle de stratégie et de conception, ce sont aussi principalement les administrations douanières des deux pays qui fixent la cadence du projet routier. Pour le moment, les concepts d'exploitation nécessaires à la conception de ce dernier (pour le site de St-Margrethen retenu jusqu'ici) sont disponibles seulement pour la partie d'installation suisse.

L'OFROU continuera de coordonner l'avancement du projet avec ses partenaires des deux pays et favorisera celui-ci dans la mesure de ses possibilités.

2016 M 13.3818 Pour une admission simplifiée des véhicules à moteur et plus de sécurité routière (Christophe Darbellay)

L'exigence de la motion a été satisfaite par la décision du Conseil fédéral du 21 novembre 2018 concernant la modification des exigences techniques posées aux véhicules routiers et du contrôle en vue de leur immatriculation ainsi que l'introduction d'un

nouveau tachygraphe. L'art. 30, al. 1, let. b, de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (RS 741.41) sera mis en vigueur lorsque la banque de données relative aux certificats de conformité sera disponible et que les autorités de la Confédération et des cantons pourront saisir les données sous forme électronique. Cette possibilité existe déjà ponctuellement. La motion sera mise en œuvre définitivement dans le cadre de la modification prévue de l'ordonnance sur la réception par type des véhicules routiers (RS 741.511), qui entrera vraisemblablement en vigueur au deuxième trimestre 2025.

2016 M 16.3066 Taxis, VTC et Uber. Pour une concurrence plus loyale (Philippe Nantermod)
2016 M 16.3068 Adapter la loi sur la circulation routière aux nouvelles offres (Fathi Derder)

2018 M 17.3924 Permis de conduire. Mêmes véhicules, mêmes routes, même permis (Philippe Nantermod)

Les trois motions visent à instaurer l'égalité de traitement des entreprises de taxi traditionnelles et des nouveaux prestataires de services de transport comme Uber. Début 2019, une proposition de modification du droit qui aurait retiré au Conseil fédéral la compétence d'édicter des prescriptions sur la durée du travail et du repos des conducteurs de voitures automobiles affectées au transport de personnes et comptant neuf places assises au maximum a été soumise aux autorités d'exécution et aux associations concernées. Étant donné la force du rejet exprimé par les acteurs en question, la proposition de mettre en œuvre les trois motions aurait difficilement été acceptée lors de la procédure de consultation. En outre, la situation dans le domaine des offres de services de transport a évolué depuis le dépôt des motions. D'une part, l'offre Uber Pop (courses de taxi effectuées par des particuliers dans leur propre véhicule) a été suspendue en 2018, d'autre part, différents cantons et communes ont réglementé les nouvelles offres de services de transport. Par la suite, une étude a permis d'examiner de manière approfondie la question des nouvelles offres de services de transport routier et leur évolution attendue, et de présenter des propositions de modifications juridiques. Cette approche tient compte de la suggestion de la motion 16.3068 d'élaborer un rapport. L'étude mentionnée, achevée en 2021, servira de base pour la suite de la procédure. Le 17 mars 2023, le Parlement a créé, dans la loi fédérale sur la circulation routière (objet 21.080), une base légale (art. 25, al. 2bis, P-LCR) qui permet au Conseil fédéral de prévoir, pour le contrôle du temps de travail des conducteurs professionnels de véhicules automobiles, une application à la place d'un tachygraphe. Le Conseil fédéral élabore à présent sur cette base un projet de mise en œuvre des motions destiné à la consultation. Il est prévu de lancer la procédure de consultation en 2024.

2018 M 16.3846 Réception par type des véhicules routiers. Réduire la bureaucratie en abolissant le timbre de contrôle (Lukas Reimann)

La reconnaissance future des certificats de conformité sous forme électronique (voir aussi motion 13.3818 Darbellay [Pour une admission simplifiée des véhicules à moteur et plus de sécurité routière]) nécessitera de réviser complètement la procédure de réception par type et les dispositions juridiques y relatives. Dans ce cadre, il s'agira aussi de décider comment mettre œuvre la motion.

2019 P 19.3422 Prise en considération des objectifs en matière d'urbanisme et de protection des paysages dans le cadre du projet de contournement de Lucerne et d'autres projets de construction de routes nationales (Commission des transports et des télécommunications CE)

La Confédération est disposée à apporter le soutien demandé. Elle l'a d'ailleurs déjà fait dans le cas du projet de route nationale « contournement de Lucerne »: après des prises de position en ce sens du canton de Lucerne et de la ville de Kriens, elle a décidé d'intégrer dans le projet général un prolongement du portail du tunnel, afin de mieux protéger la population contre le bruit. La protection contre le bruit de l'ensemble du projet a été complétée conformément aux prescriptions de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (RS 814.41) et satisfait les exigences juridiques. La Confédération a de plus offert en parallèle son soutien technique et a procédé, avec ses partenaires, à une analyse de potentiel. Cette dernière détermine les mesures supplémentaires pertinentes et avantageuses. La Confédération est aussi disposée à rechercher d'autres mesures pour un aménagement de l'A2 plus adapté au milieu urbain, en collaboration avec le canton de Lucerne et la ville de Kriens. Dans l'intervalle, les résultats de la planification test réalisée également avec les partenaires sont connus. À l'instar des résultats de l'analyse de potentiel, ils montrent quelles sont les mesures supplémentaires envisageables, indépendamment du projet de contournement de Lucerne. Le financement et la participation aux coûts dépendent des possibilités offertes dans le cadre de la loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière et au trafic aérien (LUMin; RS 725.116.2; cf. ch. 3 ci-dessous).

Le Conseil fédéral a par ailleurs chargé l'Office fédéral des routes et l'Office fédéral de l'environnement de définir des champs d'action possibles pour lutter contre le bruit routier. Le champ d'action « recouverements » se compose des stratégies suivantes:

- 1. « Double utilisation » cohérente des autoroutes, par exemple dans les secteurs de Neuenhof, Glattbrugg, Airolo ou Weiningen;
- 2. Recours à un tracé souterrain dans les grands projets du programme de développement stratégique des routes nationales, dès que cela est possible et opportun;
- 3. Création d'opportunités pour des recouvrements supplémentaires dans le cadre desdits projets: grâce au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, la Confédération a la possibilité de participer aux frais à hauteur de 60 % au plus en vertu de la LUMin;
- 4. La Confédération met certains tronçons de route nationale à la disposition d'investisseurs privés pour qu'ils puissent poursuivre leurs projets de recouvrement.

2020 M 17.3952 Autoriser la signalisation bilingue sur les autoroutes (Manfred Bühler)

La motion sera mise en œuvre dans le cadre de la révision relative à l'intégration des contenus les plus importants de certaines normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports dans l'ordonnance sur la signalisation routière (RS 741.21). Le Conseil fédéral ouvrira vraisemblablement la consultation sur le sujet début 2024.

2020 M 20.3080 Vélo électrique. Adapter la législation à la pratique touristique (Philippe Nantermod)

La motion sera mise en œuvre dans le cadre de la révision relative aux aires de circulation destinées à la mobilité douce. La consultation a été menée du 28 juin au 18 octobre 2023. Le Conseil fédéral devrait statuer sur la révision d'ici la fin du premier semestre 2024.

2021 P 19.4631 Réseau de pistes cyclables sûres et rapides entre les agglomérations du pays (Rocco Cattaneo)

Dans son rapport consacré à l'importance des voies express cyclables dans le système des transports en Suisse, le Conseil fédéral mettra en évidence l'utilité desdites voies et présentera son point de vue sur un réseau national de pistes cyclables. Il adoptera vraisemblablement le rapport au premier semestre 2024.

2021 M 20.4339 Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)

Afin de mettre en œuvre la motion, le Conseil fédéral a élaboré et mis en consultation l'adaptation de deux articles de la loi fédérale sur la circulation routière (RS 741.01) et la révision partielle de quatre ordonnances. Les résultats ont été analysés et le Conseil fédéral se prononcera en principe au second semestre 2024 sur la suite de la procédure.

Office fédéral de la communication

2017 M 16.4027 SSR et industrie audiovisuelle indépendante. Renforcer le marché indépendant, intensifier la coopération et éviter les distorsions de la concurrence (Kurt Fluri)

Lors de la session d'été 2021, les Chambres fédérales ont refusé de classer la motion. Le 9 septembre 2022, la SSR a conclu avec l'industrie audiovisuelle suisse un nouvel accord de collaboration valable jusqu'à fin décembre 2026. Les parties prévoient une renégociation pour la période après 2026. La demande de l'auteur de la motion est donc prise en compte. Le 17 mars 2022, le conseiller national Fluri a déposé l'initiative parlementaire 22.415 « Participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle »). Celle-ci demande aussi de créer des bases légales dans la loi fédérale sur la radio et la télévision (RS 784.40) permettant la collaboration entre la SSR et l'industrie audiovisuelle indépendante. La SSR serait en outre tenue de respecter un quota d'attribution figurant dans la concession. Le Conseil national a donné suite à l'initiative parlementaire le 6 décembre 2023. La CTT-E et le Conseil des États doivent encore donner leur approbation.

2017 M 17.3013 Inscrire dans la législation les instruments de surveillance du domaine de la poste (Commission des transports et des télécommunications CN)

2019 M 19.3039 Surveillance par la Postcom des tarifs de distribution des lettres et des colis. Faire respecter la volonté du législateur (Olivier Feller)

Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'examiner les adaptations du service universel en matière de services postaux et de trafic des paiements et de lui soumettre, d'ici l'été 2023, un rapport contenant les résultats obtenus et des propositions pour la suite du processus. Le rapport doit être présenté au cours du premier semestre 2024. Les deux projets de révision doivent être suspendus en attendant que celle-ci soit clarifiée.

2020 P 20.4066 Mandat de service universel dans le domaine des services de paiement. Quels seront nos besoins à l'avenir? (Barbara Schaffner)

Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'examiner les adaptations du service universel en matière de services postaux et de trafic des paiements. Dans ce cadre, le DETEC abordera en détail les questions soulevées dans le postulat. Il s'agira notamment de déterminer si le mandat de service universel de la Poste dans le domaine du trafic des paiements est encore nécessaire et, cas échéant, comment ce mandat peut être adapté pour répondre aux exigences futures. Le rapport avec les résultats et les propositions pour la suite du processus doit être présenté au premier semestre 2024. Il répondra aussi aux questions soulevées dans le postulat.

2021 M 21.3000 Maîtrise du système pour le traitement des appels d'urgence (Commission des transports et des télécommunications CE)

Les organisations de secours ont élaboré, en collaboration avec l'Office fédéral de la communication et Swisscom, un «Modèle de référence appels d'urgence» servant de base à l'établissement d'un système de maîtrise pour le traitement des appels d'urgence. Le but de ce modèle est de renforcer la sécurité et la qualité du système des appels d'urgence en Suisse et de créer une base pour son développement. Le modèle de référence a été publié le 20 juin 2023. Les travaux de mise en oeuvre au niveau de l'ordonnance sont menés actuellement sur cette base. Il est prévu de lancer la consultation dans la deuxième moitié de l'année 2024.

2021 M 21.3063	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Marco Romano)
2021 M 21.3064	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Jörg Mäder)
2021 M 21.3065	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Franz Grüter)

2021 M 21.3066	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Anna Giacometti)
2021 M 21.3067	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Valérie Piller Carrard)
2021 M 21.3068	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Gerhard Andrey)

Les motions sont mises en œuvre dans le cadre des travaux relatifs à la motion 21.3000 (Établissement de la maîtrise du système pour le traitement des appels d'urgence). Les travaux de modification de l'ordonnance sont en cours; ils se basent sur un modèle de référence élaboré par les oganisations de secours, en collaboration avec l'OFCOM et Swisscom. Il est prévu de lancer la consultation au deuxième semestre 2024.

Office fédéral de l'environnement

2018 M 16.3529	Ne pas entraver la densification vers l'intérieur du milieu bâti par des méthodes de mesure des immissions de bruit qui manquent de souplesse (Beat Flach)
2018 M 18.3018	Utilisation correcte des indemnités fédérales destinées à l'assainissement des buttes pare-balles (Werner Salzmann)

Classement proposé par l'objet 22.085 : message du 16 décembre 2022 relatif à la modification de la loi sur la protection de l'environnement.

2018 M 17.3636 Mesures à prendre d'urgence concernant le système de reprise et de recyclage des appareils électriques et électroniques (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)

Le 20 octobre 2021, le Conseil fédéral a adopté une révision d'ordre technique de l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA; RS 814.620). La révision vise à élargir le champ d'application de l'OREA dans le cadre d'une ordonnance départementale. Lors de la mise en œuvre de la motion, les résultats de l'initiative parlementaire 20.433 CEATE-CN « Développer l'économie circulaire en Suisse » doivent être pris en compte.

2018 P 18.4095 Progression des grands prédateurs. Conséquences sur la gestion des surfaces agricoles des exploitations de base et d'estivage (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)

L'étude de base de l'institut de recherche est disponible. Le rapport du Conseil fédéral doit être adopté conjointement à la révision de l'ordonnance sur la chasse (RS 922.01), qui inclut la protection des troupeaux.

2019 M 18.3712 Réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)

Pour que la motion puisse être mise en œuvre, il faut attendre les résultats de l'initiative parlementaire 20.433 CEATE-CN « Développer l'économie circulaire en Suisse ».

2019 P 19.3949 Contribution des transports à la protection du climat (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)

Classement proposé par l'objet 22.061 : message du 16 septembre 2022 relatif à la révision de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2024.

2020 M 19.3207	Enrayer rapidement et résolument la mortalité dramatique des abeilles et autres insectes (Bernhard Guhl)
2021 M 20.3010	Combattre la disparition des insectes (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)

. En raison de la proximité entre les deux motions et le contre-projet indirect à l'Initiative biodiversité, le Conseil fédéral a voulu harmoniser les mesures. Après la non-entrée en matière du Conseil des États le 7 décembre 2023, le Conseil fédéral coordonnera la mise en œuvre avec d'autres projets, tels que le postulat 23.3676 Z'graggen, la Politique agricole 2030+ et le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse.

2020 M 19.4100	Lutter efficacement contre l'abandon de déchets (Jacques Bourgeois)
2020 M 19.4296	Recyclage des matériaux de construction. La Confédération doit se montrer exemplaire (Peter Schilliger [Christian Wasserfallen])
2021 M 20.3695	Doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire (Marcel Dobler)

Les trois motions seront mises en œuvre dans le cadre de l'initiative parlementaire 20.433 CEATE-CN « Développer l'économie circulaire en Suisse »).

2020 M 19.4615 Interdire la vente de néophytes envahissantes (Claudia Friedl)

La motion est mise en œuvre par le projet de révision de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (RS 814.911), en consultation jusqu'à fin mars 2023. L'ordonnance sera soumise au Conseil fédéral au premier trimestre 2024.

2020 P 20.3477 Conséquences économiques, sociales et sociétales de la Stratégie Sol Suisse (Thierry Burkart)

Le rapport sur les conséquences concrètes des objectifs adoptés dans cette stratégie et des mesures prévues pour les atteindre sur les plans économique, social et sociétal a pris du retard en raison des clarifications nécessaires et sera présenté au Conseil fédéral au premier semestre 2024.

2021 M 20.3625	Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable (Roberto
	Zanetti)

2021 M 20.4261 Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées (Commission de

l'économie et des redevances CN)

2021 M 20.4262 Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées (Commission de l'économie et des redevances CN)

Des travaux de base supplémentaires sont nécessaires. Les trois motions seront mises en œuvre dans le cadre de la prochaine révision de la loi fédérale sur la protection des eaux (RS 814.20).

2021 P 20.4135 Que signifie l'objectif "zéro net" pour le secteur du bâtiment, et comment l'atteindre? (Barbara Schaffner)

Plusieurs mesures sont intégrées directement dans l'actuelle révision de la loi sur la protection de l'environnement (RS 814.01) effectuée dans le cadre de l'initiative parlementaire 20.433 CEATE_CN « Développer l'économie circulaire en Suisse ». Le rapport doit tenir compte de ces travaux.

2021 M 21.3293 Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation (Jakob Stark)

Eu égard à la complexité de la thématique et pour des raisons de disponibilité des spécialistes, des étapes de travail supplémentaires ont été nécessaires et le calendrier initial a dû être modifié. Les rapports techniques sur les trois projets partiels sont achevés. Le rapport de synthèse est en cours d'élaboration. Le rapport devrait être présenté au Conseil fédéral d'ici au second semestre 2024.

Office fédéral du développement territorial

2019 P 19.3299 Smart ZIZA. Pour une conception optimisée des zones industrielles et artisanales (Claude Béglé)

La gestion prévisionnelle et avisée par les cantons, les villes et les communes de leurs zones industrielles et artisanales (ZIZA) est un élément important d'un développement territorial durable et présente donc un grand intérêt pour l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Dans le cadre du rapport en exécution du postulat, il convient tout d'abord d'exposer la nécessité d'agir en matière de planification et de développement des ZIZA. Il s'agira ensuite de présenter des solutions concrètes et de montrer notamment quelle pourrait être la contribution de la Confédération. Outre l'accent mis sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les thèmes de la mobilité, de l'énergie et du climat doivent également être pris en compte. Le rapport est sur le point d'être achevé et sera disponible d'ici la fin du premier trimestre 2024.

2019 P 19.3665 Agglomérations. Défis particuliers (Philipp Kutter)

Le rapport sur le développement de la politique des agglomérations et de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne devrait également prévoir un monitoring sur les agglomérations et les espaces ruraux. Il convient d'abord d'attendre les résultats du monitoring, qui seront disponibles en 2027, et de les valoriser en conséquence dans le cadre de la politique des agglomérations. D'importantes bases ont toutefois déjà été élaborées. En outre, trois « AggloLabs » ont été organisés en 2023 avec des représentants de villes, d'agglomérations et d'organisations. Ils ont permis d'identifier les défis et les thèmes futurs de la politique des agglomérations dans le cadre d'un processus participatif. Les connaissances ainsi acquises ont été intégrées dans le rapport sur le développement de la politique des agglomérations. Le rapport sera probablement remis au Conseil fédéral d'ici au second semestre 2024.

2021 M 19.3731 Plan d'action pour les régions de montagne (Thomas Egger)

Le rapport sur le développement de la politique des agglomérations et de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne doit désormais comprendre un plan d'action pour les espaces ruraux et les régions de montagne. Il est à présent nécessaire de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne. L'auteur de la motion demande notamment qu'un plan d'action mette en évidence les contributions des politiques sectorielles de la Confédération en faveur des espaces ruraux et des régions de montagne. Le rapport probablement remis au Conseil fédéral d'ici au second semestre 2024.

2021 P 20.3938 Conséquences de l'autorisation de l'équithérapie en zone agricole (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)

Le Conseil fédéral est prié d'indiquer quelles seraient les répercussions de l'autorisation de l'équithérapie en zone agricole. Dans son rapport, il précisera si, de manière similaire à l'équithérapie, il existe d'autres formes de zoothérapie qui, selon la jurisprudence actuelle, ne sont pas conformes à l'affectation de la zone agricole mais qu'il serait judicieux d'y introduire et qui y sont également proposées.

Dans le cadre de ladeuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, un instrument de planification a été créé avec l'approche dite territoriale, qui permet de mieux prendre en compte les besoins cantonaux et régionaux lors de la construction hors zone à bâtir. On verra dans quelle mesure cet instrument peut être utilisé pour des formes de zoothérapie dans

le sens du postulat lorsque la forme concrète de l'approche sera déterminée. Il convient pour le moment d'attendre les résultats des travaux en cours.

Annexe 1: Vue d'ensemble des motions et postulats classés en 2023, dont le classement a été proposé par des messages

Sont mentionnés les numéros d'objet du Parlement avec lesquels les motions et les postulats sont classés.

Département fédéral de l'intérieur		
2016 P 15.4141	Mesures contre la surabondance des soins (Sebastian Frehner)	20.062
2018 M 17.3860	Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable (Isidor Baumann)	23.050
Département fédér	ral de justice et police	
2019 M 17.3067	Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici (Marcel Dobler)	20.067
Département fédér		
2019 M 17.3171	Augmentation des déductions forfaitaires de l'impôt fédéral direct destinée à compenser l'explosion des primes d'assurance-maladie (Jean-Pierre Grin)	22.053
2019 M 17.3657	TVA. Suppression de l'inégalité de traitement entre associations culturelles et sportives (Pierre-André Page)	21.019
2019 M 18.3540	Ventes en Suisse depuis l'étranger. Imposer le paiement de la TVA aux plates-formes de vente en ligne (Beat Vonlanthen)	21.019
2021 M 18.4194	TVA pour les tour-opérateurs étrangers (Hans Stöckli)	21.019
2021 M 18.4363	TVA pour les tour-opérateurs étrangers (Erich von Siebenthal)	21.019
2021 M 19.3958	Imposition des cigarettes électroniques (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)	22.069
Département fédér	al de l'économie, de la formation et de la recherche	
2012 M 10.3818	Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Suspendre les négociations avec l'UE (Christophe Darbellay)	20.022
2014 P 14.3514	Politique agricole 2018-2021. Plan visant à réduire l'excès de bureaucratie et les effectifs dans l'administration (Hansjörg Knecht)	20.022
2015 P 15.3862	Agriculture. Réduire la charge administrative et supprimer les contrôles inutiles (Andreas Aebi)	20.022
2015 P 15.4056	Renforcer la production de lait issue du fourrage de base produit dans les exploitations (Beat Jans)	20.022
2018 P 17.3916	Faciliter la reprise des terres et des exploitations agricoles (Beat Jans)	20.022
2018 M 17.4203	Droit foncier rural. Compléter les articles 61 et 66 LDFR (Fabio Abate)	20.022
2018 M 18.3144	Sélection végétale suisse. Renforcement immédiat des mesures (Markus Hausammann)	20.022
2019 M 16.3360	Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit (Groupe libéral-radical)	22.083
2019 M 16.3388	Pour une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises (Sandra Sollberger)	22.082
2019 M 16.3884	Soutien rapide aux entreprises formatrices dans le cadre des RHT (Manfred Bühler)	23.026
2019 M 18.3241	Ancrage dans la loi de la recherche agronomique adaptée aux conditions locales (Géraldine Savary)	20.022
2019 P 19.3385	Comment l'objectif sectoriel de l'agriculture et de la filière alimentaire concernant le climat est-il concrètement mis en oeuvre pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat? (Maya Graf)	20.022
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication		
2012 M 12.3253	Réseaux électriques. Assurer des retours sur investissement décents pour permettre la restructuration du système énergétique (Urs Gasche)	21.047
2014 M 11.4020	Pour une utilisation adéquate des résidus de la transformation de la biomasse et contre la prohibition de technologies (Ruedi Lustenberger)	20.022
2015 M 14.3095	Rayon d'exploitation usuel. Abrogation de l'article 24 de l'ordonnance sur la protection des eaux (Ivo Bischofberger)	20.022
2016 M 13.3324	Adaptation de la législation sur la protection des eaux à la situation actuelle en matière d'élevage d'animaux de rente (Andreas Aebi)	20.022
2017 M 16.3710	Pour une utilisation judicieuse de la biomasse (Silva Semadeni)	20.022

2018 M 18.3000	Stimuler les investissements pour maintenir à long terme les installations suisses de production électrique (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)	21.047
2019 M 19.3004	Sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme. Garantie et clarification des responsabilités (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)	21.047
2020 M 19.3742	Installations de production d'électricité renouvelable. Autoriser un endettement temporaire du fonds alimenté par le supplément pour réduire les listes d'attente (Damian Müller)	21.047
2020 M 19.3755	Intégrer de manière efficiente les énergies renouvelables dans les réseaux électriques (Bernhard Guhl)	21.047
2021 P 19.3643	Trains de nuit. Rendre ce moyen de transport plus attrayant et développer l'offre (Thomas Ammann [Stefan Müller-Altermatt])	22.061
2022 M 21.4580	Amélioration de la sécurité routière grâce à l'échange d'informations. Permettre à la police suisse d'accéder à l'ERRU (Bruno Storni)	23.021

Annexe 2: Vue d'ensemble des motions et postulats transmis par les conseils et en suspens à la fin de 2023

Chancellerie fédérale

2019 M 18.4238	Mettre en place des interfaces électroniques au sein de l'administration fédérale pour simplifier l'échange d'informations (Franz Grüter)
2019 M 18.4276	Faciliter l'échange d'informations en créant des interfaces électroniques au sein de l'administration fédérale (Beat Vonlanthen)
2021 P 19.3435	Votations populaires. Le Conseil fédéral doit informer le peuple correctement (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)
2021 M 20.3419	Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique" (Beat Rieder)
2021 P 20.4348	Suisses de l'étranger. Améliorer les possibilités de participation démocratique (Andri Silberschmidt)
2021 P 20.4522	Le fédéralisme à l'épreuve des crises. Les leçons à tirer de la crise du Covid-19 (Damien Cottier)
2021 P 21.3205	Rôle de l'État-major fédéral Protection de la population dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (Groupe libéral-radical)
2021 P 21.3296	Pleine participation politique pour les personnes qui ont un handicap intellectuel (Marina Carobbio Guscetti)
2021 P 21.3449	Gestion de crise à l'échelon stratégique (Commission de la politique de sécurité CE)
2021 P 21.3607	Récolte de signatures par voie électronique pour les initiatives et les référendums (Commission des institutions politiques CN)
2022 P 21.4168	Pour garantir la libre formation de l'opinion des citoyennes et des citoyens (Christian Dandrès)
2022 M 21.4377	Lancer des projets numériques phares d'intérêt public pour faire avancer la Suisse (Benedikt Würth)
2022 P 22.3190	Dark patterns. Documenter la nébuleuse (Sophie Michaud Gigon)
2022 P 22.3343	Garantir enfin la capacité institutionnelle du Conseil fédéral à faire face aux crises (Groupe vert'libéral)
2022 M 22.3371	Le secret du vote. Un droit pour tous (Commission des institutions politiques CN)
2022 M 22.3506	Bases légales pour un "état-major de crise spécialisé" (Commission de gestion CN)
2022 M 22.3507	Bases légales pour un "état-major de crise spécialisé" (Commission de gestion CE)
2022 P 22.3508	Bilan global et révision de l'organisation de crise fédérale sur la base des enseignements de la crise du coronavirus (Commission de gestion CN)
2022 P 22.3509	Bilan global et révision de l'organisation de crise fédérale sur la base des enseignements de la crise du coronavirus (Commission de gestion CE)
2022 M 22.3879	Intégrer la perspective du genre dans le numérique (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2023 M 22.3933	Revoir les voies de recours en matière de votations fédérales (Hans Stöckli)
2023 P 23.3042	Promouvoir une vision positive d'une Suisse à 10 millions d'habitants (Judith Bellaiche)
2023 P 23.3958	Sécuriser le flux de données de l'administration fédérale (Commission de la politique de sécurité CN)

Département fédéral des affaires étrangères

Secrétariat d'Etat du DFAE

2010 M 10.3005	Mesures permettant d'informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens importants (Commission de politique extérieure CE)
2012 M 11.4038	Suppression de toute discrimination à l'égard de la minorité kurde en Syrie (Commission de politique extérieure CN)
2013 P 11.3916	Reprise autonome du droit de l'UE. Améliorer l'information (Roger Nordmann)
2014 P 13.3151	Bilan des relations entre la Suisse et l'UE (Thomas Aeschi)
2014 P 14.3557	Reprise du droit communautaire. Ni excès de zèle, ni à-plat-ventrisme (Peter Schilliger)
2014 P 14.3577	Transposition du droit européen. Ni "Swiss finish" ni précipitation (Jean-René Fournier)
2015 M 14.3120	Garantir notre collaboration avec l'Europe (Groupe socialiste)
2015 M 14.3824	Aborder la question de la liberté de religion dans le cadre des contacts et des organes bilatéraux et multilatéraux (Marianne Streiff-Feller)
2015 P 14.4080	Evaluation des accords bilatéraux conclus avec l'UE (Groupe des VERT-E-S)
2016 M 16.3155	Intensifier les relations avec l'Erythrée. Réduire le flux des immigrants érythréens (Claude Béglé)
2017 M 16.3600	Situation en Erythrée. Soutenir les efforts des Nations Unies (Manuel Tornare)
2018 M 17.3098	Ouverture d'une ambassade de Suisse en Erythrée. Réseau extérieur au service des intérêts nationaux (Groupe de l'Union démocratique du Centre)
2018 P 17.4147	Participation à la coopération européenne (Martin Naef)
2018 M 17.4241	Signer et ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Carlo Sommaruga)
2018 M 18.4093	Pacte de l'ONU sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation (Commission des institutions politiques CN)
2018 M 18.4103	Pacte de l'ONU sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation (Commission des institutions politiques CE)
2018 M 18.4106	Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations. Soumettre à l'Assemblée fédérale la décision d'approbation (Commission de politique extérieure CE)
2020 P 18.3059	Renforcer la participation du Parlement à la conduite de la politique européenne de la Suisse (Eric Nussbaumer)
2020 M 19.3991	Prestations de sécurité privées fournies à l'étranger. Dire non à une loi fourre-tout et revenir à l'esprit premier du texte (Hans Wicki)
2020 M 19.4376	Eviter l'exode des entreprises importantes pour la sécurité du pays (Commission de la politique de sécurité CE)
2021 M 19.3170	Création d'une base légale garantissant que le Parlement, le peuple et les cantons seront consultés et pourront se prononcer lors de la mise en oeuvre de l'accord institutionnel (Filippo Lombardi [Beat Rieder])
2021 P 21.3618	Analyse des options de politique européenne après l'échec du projet d'accord-cadre (Groupe socialiste)
2021 P 21.3654	Politique européenne. Evaluation, priorités, mesures immédiates et prochaines étapes (Damien Cottier)
2021 P 21.3667	Établissement d'un état des lieux complet en vue du développement de nos relations avec l'UE (Groupe des VERT-E-S)
2021 P 21.3960	Ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Commission de la politique de sécurité CN)
2021 P 21.3967	Améliorer les relations avec Taïwan (Commission de politique extérieure CN)
2022 M 21.3172	Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme (Daniel Jositsch)
2022 M 21.3181	Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme (Alfred Heer)
2022 M 21.3592	Institutionnaliser les échanges entre les acteurs suisses et coordonner leurs actions dans les rapports avec la Chine (Whole of Switzerland) (Commission de politique extérieure CE)
2022 P 21.3791	Covid-19. Quels effets sur la vitalité du réseau d'organisations internationales en Suisse et sur la politique d'Etat hôte? (Nicolas Walder)
2022 M 21.4184	Élaborer une stratégie durable pour les relations entre la Suisse et l'Union européenne (Thomas Minder)
2022 P 21.4450	Analyser et quantifier les prestations de la Suisse en faveur de l'UE (Heidi Z'graggen)
2022 P 22.3172	Évaluer l'importance de la voie bilatérale pour les cantons frontaliers (Vincent Maitre)
2022 P 22.3800	Adhésion de la Suisse au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Quelles conséquences pour notre politique étrangère et de sécurité? (Josef Dittli)
2023 P 22.3276	Nouvelle stratégie de politique extérieure pour la région d'Eurasie (Stefan Müller-Altermatt)

2023 P 22.3585	Renforcer l'attractivité et l'efficacité de la Genève internationale pour les activités et organisations liées à des processus de paix (Nicolas Walder)
2023 P 23.3970	Rapport du Conseil fédéral concernant les États du groupe des Brics (Commission de politique extérieure CN)

Direction du droit international public

2010 M 09.3719	Les fondements de notre ordre juridique court-circuités par l'ONU (Dick Marty)
2019 P 19.3414	Nouvelles dispositions pour le suivi des restitutions de valeurs d'origine illicite (Commission de politique extérieure CE)
2023 M 22.4260	Information et consultation en matière de politique extérieure. Procédures administratives uniformes systématiques (Commission de politique extérieure CN)
2023 M 22.4264	Information et consultation en matière de politique extérieure. Procédures administratives uniformes systématiques (Commission de politique extérieure CE)
2023 P 22.4411	Stratégie Souveraineté numérique de la Suisse (Heidi Z'graggen)

Direction du développement et de la coopération

2020 P 20.3469	Mesures pour enrayer la propagation des zoonoses et lutter contre leurs causes (Commission de politique extérieure CN)
2021 P 20.4389	Sur quelles bases légales la Confédération finance-t-elle les ONG suisses? (Elisabeth Schneider-Schneiter)
2022 P 21.3122	Coopération au développement et promotion de la paix. Établir une stratégie permettant aux femmes de participer (Claudia Friedl)
2023 M 22.3144	Faire de la santé une des priorités de la coopération internationale (Elisabeth Schneider-Schneiter)
2023 M 22.3534	Coopération internationale. Développement du secteur privé local dans les pays prioritaires de la coopération internationale suisse (Carlo Sommaruga)

Direction des ressources

2022 P 22.3751	Stratégie en matière de personnel au sein du DFAE. Renforcer la perméabilité et la flexibilité (Corina
	Gredig)

Département fédéral de l'intérieur

Secrétariat	gánáral
SCCI Ctai iat	echici ai

2017 P 16.4169	Environnement de travail inclusif à l'ère de la numérisation (Pascale Bruderer Wyss)
2017 P 17.3972	Participation politique des personnes handicapées (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2020 P 20.3456	Effets médicamenteux indésirables. Pour une meilleure sécurité et une meilleure protection juridique (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2020 P 20.3886	Violences subies par des personnes handicapées en Suisse (Franziska Roth)
2022 P 20.3820	Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ (Angelo Barrile)
2022 M 21.4346	Promouvoir et ne pas entraver la recherche et les essais cliniques sur les dispositifs médicaux non commerciaux. Il est urgent d'adapter les émoluments et les exigences (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 M 22.3233	Garantir aux personnes handicapées le droit aux mesures prévues par la convention d'Istanbul (Marina Carobbio Guscetti)
2022 M 22.3373	Reconnaissance de la langue des signes par une loi sur la langue des signes (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2023 P 21.4137	Actes de nature raciste et antisémite en lien avec la pandémie de Covid-19 (Marianne Binder-Keller)
2023 M 22.4423	Des codes QR sur les médicaments et les notices d'emballage pour augmenter la sécurité des patients (Marcel Dobler)

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

2021 M 20.3588	Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes (Eva Herzog)
2021 M 20.4451	Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul (Tamara Funiciello)
2021 M 20.4452	Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul (Susanne Vincenz-Stauffacher)
2021 M 20.4463	Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul (Eva Herzog)
2022 M 21.4418	Des campagnes de prévention contre la violence (Marianne Maret)
2022 M 21.4470	Campagnes de prévention de la violence (Jacqueline de Quattro)
2022 M 21.4471	Campagnes de prévention de la violence (Tamara Funiciello)
2022 M 22.3011	Campagnes de prévention contre la violence (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2023 P 21.4215	Pour une protection suffisante des victimes de violences sexuelles (Laurence Fehlmann Rielle)
2023 P 23.3016	Mineurs et jeunes adultes exposés à la violence. Quelles solutions dans quelles régions? (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Office fédéral de la culture

2021 M 20.3930	Stratégie relative à la conservation du patrimoine culturel de la Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2021 P 21.3281	Quid de la sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse? (Marianne Maret)
2022 M 19.3627	Créer un musée national sur la place de la femme dans l'histoire en Suisse (Marianne Streiff-Feller)
2022 M 21.4403	Biens culturels confisqués à l'époque du national-socialisme. Institution d'une commission indépendante (Jon Pult)
2022 M 22.3023	Plateforme dédiée à la recherche en provenance des biens culturels en Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Office fédéral de la santé publique

2007 M 06.3009	Financement uniforme des prestations hospitalières et ambulatoires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2009 M 05.3522	Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies (Bea Heim)
2009 M 05.3523	Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence (Ruth Humbel)
2009 M 09.3089	Marge de distribution des médicaments (Verena Diener Lenz)
2011 M 09.3535	Uniformisation des financements des prestations LAMal (Groupe socialiste)

2011 M 09.3546	Transparence dans le financement de l'assurance de base sociale (Christoffel Brändli)
2011 P 11.3218	Combien doit payer la collectivité pour une année de vie? (Ignazio Cassis)
2012 P 12.3100	Améliorer les droits des patients (Margrit Kessler)
2012 P 12.3124	Renforcer les droits des patients (Yvonne Gilli)
2012 P 12.3207	Amélioration des droits des patients (Jean-François Steiert)
2014 M 11.3811	Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents (Christophe Darbellay)
2014 M 12.3245	Mettre en oeuvre le financement des hôpitaux tel qu'il a été voulu par le législateur (Ruth Humbel)
2014 M 12.4171	LAMal. Mieux accompagner les patients pour améliorer l'efficacité des traitements (Groupe libéral- radical)
2014 P 14.3054	Qualité du dépistage du cancer du sein. Où se situe la Suisse? (Bea Heim)
2014 P 14.3295	Admission et réexamen des médicaments figurant sur la liste des spécialités (1) (Commission de gestion CE)
2014 P 14.3296	Admission et réexamen des médicaments figurant sur la liste des spécialités (2) (Commission de gestion CE)
2014 P 14.3297	Admission et réexamen des médicaments figurant sur la liste des spécialités (3) (Commission de gestion CE)
2015 P 15.3797	Harmonisation des prix pour les prestations selon la LAA et la LAMal (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2017 P 15.3464	Loi sur l'assurance-maladie. Feuille de route pour désenchevêtrer les rôles que jouent les cantons (Ignazio Cassis)
2018 M 17.3311	Compensation des risques. Supprimer les assurés fantômes (Heinz Brand)
2018 M 17.3969	Négociation des tarifs des analyses de laboratoire par les partenaires tarifaires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2018 P 17.4160	Hôpitaux. Surcapacités et investissements dans les infrastructures et la technologie (Marina Carobbio Guscetti)
2018 P 17.4182	Promotion du second avis médical. Comment la concrétiser? (Rebecca Ana Ruiz)
2018 P 18.3602	Comment garantir la qualité des soins? (Géraldine Marchand-Balet)
2019 M 18.3387	LAMal. Permettre des programmes judicieux de gestion des patients (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2019 M 18.3388	Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse. Pour des tarifs de référence équitables (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2019 M 18.3512	Droit à un plan de médication en vue de renforcer la sécurité des patients (Hans Stöckli)
2019 M 18.3513	LAMal. Accroître l'efficience et réduire les coûts grâce à la numérisation (Michaël Buffat)
2019 M 18.3649	Renforcer les modèles de soins intégrés en les distinguant des offres de listes unilatérales sans coordination des traitements (Ruth Humbel)
2019 M 18.3664	Système de santé et numérisation. Remise de toutes les factures aux assureurs par voie électronique (Jürg Grossen)
2019 M 18.4079	Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts (Erich Ettlin)
2019 P 18.4098	Remboursement des médicaments destinés aux enfants atteints du cancer (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2019 P 18.4102	Stratégie de données cohérente pour le domaine de la santé (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2019 P 19.3086	Assurances sociales. Analyser les avantages du suivi postréhabilitation à long terme (Philippe Nantermod)
2019 P 19.3423	Assurance-maladie abordable à long terme. Pour être efficaces, les mesures de baisse des coûts et d'amélioration de l'efficacité doivent se fonder sur des modèles et des scénarios fiables (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2020 M 18.3765	Echange moderne de données par voie électronique entre les communes et les assureurs-maladie (Heinz Brand)
2020 M 18.3977	LAMal. Tenir compte des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts (Ruth Humbel)
2020 M 18.4209	Domicile, primes d'assurance-maladie et parts cantonales des prestations hospitalières. Moins de bureaucratie, moins d'erreurs (Lorenz Hess)
2020 M 19.3070	Instaurer la gratuité des prestations pendant toute la durée de la grossesse (Irène Kälin)
2020 M 19.3307	Prise en charge complète des prestations relatives à la grossesse par l'assurance-maladie obligatoire (Jean-Luc Addor)

2020 M 19.3703	Coûts des médicaments. Adaptation du système d'autorisation de mise sur le marché et de fixation des prix dans l'assurance de base (Josef Dittli)
2020 M 19.3743	Eliminer l'hépatite. Inscription de la maladie dans un programme national de lutte contre les infections transmissibles sexuellement et par le sang (Damian Müller)
2020 P 19.3910	Santé des femmes. Pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités (Laurence Fehlmann Rielle)
2020 M 19.3957	Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques pour des prestations efficaces (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2020 M 19.4119	Améliorer la sécurité des médicaments en pédiatrie en réduisant les erreurs de médication grâce aux outils électroniques (Hans Stöckli)
2020 M 19.4120	Plus de temps pour les soins aux enfants et aux adolescents (Damian Müller)
2020 P 19.4278	Mettre en place de nouveaux modèles de soins pour combler les lacunes de la couverture médicale (Marianne Streiff-Feller)
2020 P 20.3135	Clarifier les conséquences, en matière de coûts de la santé, de la pandémie sur les différents agents payeurs (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2020 M 20.3166	Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en médicaments et en vaccins (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2020 P 20.3241	Covid-19. Assurer l'approvisionnement du pays en médicaments, vaccins et matériel médical (Groupe libéral-radical)
2020 P 20.3453	Autorisation simplifiée de médicaments et de vaccins (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2020 P 20.3721	Etablissements médicosociaux et foyers pour personnes handicapées. Il faut tirer les leçons de la crise du coronavirus (Barbara Gysi)
2020 P 20.3724	La situation des personnes âgées dans Covid-19 (Laurent Wehrli)
2020 P 20.4153	Appliquer les principes de la RPT dans la gestion des épidémies et des pandémies (Roland Fischer)
2020 P 20.4253	Prévention et gestion des pandémies. Meilleure intégration des fournisseurs de services et des organisations s'occupant de handicapés qui proposent une prise en charge sociale et des soins de longue durée (Maya Graf)
2021 M 18.4210	Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité (Ruth Humbel)
2021 P 19.3318	Médicaments protégés par un brevet. Mesures visant à freiner la hausse des coûts (Angelo Barrile)
2021 M 19.3861	Pour une approche systémique de la recherche sur la propagation de l'antibiorésistance dans le cadre de la stratégie One Health (Maya Graf)
2021 M 19.3955	Un dossier électronique du patient pour tous les professionnels de la santé impliqués dans le processus de traitement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2021 P 19.4174	Renforcer la médecine pédiatrique en mettant en place une stratégie nationale (Ruth Humbel)
2021 M 19.4180	Coûts de la santé. Rétablir la transparence (Filippo Lombardi [Beat Rieder])
2021 M 19.4290	Garantir les prestations médicales à tous les enfants (Angelo Barrile)
2021 M 19.4492	Analyses de laboratoire à la charge de l'assurance obligatoire des soins (Christian Lohr)
2021 M 20.3243	Covid-19. Accélérer le processus de numérisation dans le domaine de la santé (Groupe libéral-radical)
2021 M 20.3263	Coronavirus. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)
2021 M 20.3282	Covid-19. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse (Erich Ettlin)
2021 M 20.3914	Gestion de l'admission des psychologues pratiquant la psychothérapie (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2021 M 20.3923	Meilleure gestion des données dans le domaine de la santé (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2021 M 20.3936	Prix des médicaments. Freiner la hausse des coûts en éliminant les incitations négatives, tout en préservant la qualité et la sécurité de l'approvisionnement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2021 M 20.3937	Evaluation d'une rémunération des pharmaciens basée sur les prestations (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2021 M 20.4264	Pour un financement adéquat des soins palliatifs (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2021 P 20.4343	Renforcer la Stratégie nationale Addictions en incluant la cyberdépendance (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2021 P 21.3014	Garantir aux personnes atteintes du "Covid long" un traitement et une réadaptation appropriés (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)

2021 P 21.3195	Tirer les leçons de la pandémie pour renforcer la place scientifique suisse (Josef Dittli)
2021 P 21.3220	Les impacts du Covid-19 sur la santé des enfants et des adolescents (Benjamin Roduit)
2021 P 21.3230	Consacrer un rapport à l'impact sur la société des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus et aux moyens de remédier à leurs conséquences négatives (Heidi Z'graggen)
2021 P 21.3232	Analyse coûts-bénéfices des mesures de conciliation prises par les entreprises pour leurs collaboratrices et collaborateurs proches aidants (Marianne Maret)
2021 P 21.3234	Quel est l'état de la santé mentale des Suissesses et des Suisses? (Baptiste Hurni)
2021 P 21.3280	Production, commerce et consommation de produits à base de chanvre ou cannabis. Assurer la sécurité du droit (Thomas Minder)
2021 M 21.3453	Suivi scientifique des cas de "Covid long" (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2021 P 21.3457	Renforcer la santé psychique des jeunes (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2021 P 21.3788	Protéger les enfants contre les risques d'ingestion des piles boutons (Christoph Eymann)
2022 M 19.3005	Le transfert de médicaments en vente libre de la catégorie C à la catégorie B ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour notre système de santé (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 M 19.3221	Vaccins. Améliorer l'approvisionnement et simplifier l'autorisation de mise sur le marché (Bea Heim [Angelo Barrile])
2022 M 19.4134	Renforcer la médecine pédiatrique grâce à la recherche sur l'offre de soins et la planification de mesures visant à garantir le traitement des enfants et des adolescents (Verena Herzog)
2022 M 20.3209	Mettre en place la prescription médicale électronique, pour le plus grand bénéfice des patients (Damian Müller)
2022 M 20.3211	Pour une plus grande marge de manoeuvre dans l'acquisition de dispositifs médicaux destinés à l'approvisionnement de la population suisse (Damian Müller)
2022 P 20.3700	Examiner la faisabilité d'un don volontaire de données personnelles anonymisées, en vue d'un usage d'intérêt public (Judith Bellaiche)
2022 M 20.4702	Etendre la loi sur les épidémies pour renforcer la numérisation et uniformiser les données, en collaboration avec les milieux économiques (Marcel Dobler)
2022 M 21.3698	Compléter la loi sur les épidémies afin que le trafic frontalier soit garanti en temps de pandémie aussi (Eva Herzog)
2022 M 21.3957	Transformation numérique dans le système de santé. Rattraper enfin notre retard! (Erich Ettlin)
2022 M 21.3978	Financement durable de projets de santé publique du concept national maladies rares (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2022 M 21.4341	Réaliser le désir d'enfant. Légaliser le don d'ovules pour les couples mariés (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 P 21.4344	Bilan du projet "Leute für Lonza" (Commission de gestion CN)
2022 M 21.4373	Introduction d'un identificateur univoque des patients (Andri Silberschmidt)
2022 M 21.4374	Introduction d'un système d'administration numérique des patients (Andri Silberschmidt)
2022 P 21.4474	Fréquence des thérapies de conversion en Suisse et nécessité de réglementer ces pratiques dans la loi (Erich von Siebenthal)
2022 M 22.3015	Concevoir un dossier électronique du patient adapté à la pratique et garantir son financement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 P 22.3196	Quelles mesures pour lutter contre les certificats médicaux de complaisance? (Philippe Nantermod)
2022 M 22.3379	Renforcement et financement des organisations de patients dans le domaine des maladies rares (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 P 22.3505	Nouvelle structure tarifaire dans le domaine des prestations médicales ambulatoires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 P 22.3867	Prise en charge des personnes atteintes de démence. Améliorer le financement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 P 22.4022	Exploiter le potentiel du numérique et de la gestion des données dans le domaine de la santé. La Suisse a besoin d'une stratégie globale de transformation numérique (Groupe libéral-radical)
2023 M 20.3770	Introduction de l'ordonnance électronique (Regine Sauter)
2023 M 21.3294	Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients en établissant et gérant des plans de médication (Hans Stöckli)
2023 P 21.4115	Santé sexuelle et gynécologie. Importance des services liés à la prévention et potentiel d'économies (Susanne Vincenz-Stauffacher)

2023 P 21.4226	Garantir les soins médicaux de base dans les zones rurales et les régions de montagne (Christine Bulliard-Marbach)
2023 M 22.3163	Renforcement des compétences numériques chez les professionnels de la santé (Andri Silberschmidt)
2023 M 22.3372	Introduction du financement uniforme des prestations au sens de la LAMal. Vérifier la neutralité des coûts (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2023 P 22.3671	Prévention efficace dans le système de santé (Flavia Wasserfallen)
2023 M 22.3859	Plan directeur de la transformation numérique dans le système de santé. Utilisation des standards légaux et des données existantes (Erich Ettlin)
2023 M 22.3869	Maladies touchant particulièrement les femmes. Promotion de la recherche et des traitements (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2023 P 22.4016	Des primes d'assurance-maladie justes (Michel Matter)
2023 P 22.4047	"Drug checking" en Suisse. Comment soutenir l'offre et l'améliorer? (Fabian Molina)
2023 P 22.4271	Institutionnaliser le monitoring des eaux usées et le séquençage des pathogènes pour une Suisse sûre (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2023 P 23.3009	Stratégie de détection précoce de l'endométriose (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2023 P 23.3292	Intérimaires infirmiers. Quel impact sur les hôpitaux et les emplois? (Emmanuel Amoos)
2023 P 23.3496	Bases légales et protection contre la discrimination lors du tri des patients et des patientes pour l'accès aux soins intensifs (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2023 P 23.3505	Adhésion à l'initiative Beneluxa (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2023 P 23.3674	Accélérer l'introduction du dossier électronique du patient (Erich Ettlin)
2023 P 23.3675	Pour un examen indépendant de la gestion de la crise du coronavirus. Principes de base (Ruedi Noser)
2023 P 23.3678	Comment faire face dès aujourd'hui à la pénurie de médecins généralistes et de certains spécialistes, en particulier dans certaines régions du pays (Charles Juillard)
2023 P 23.3864	Pénurie de médecins en Suisse. Evitons la pénurie de solutions! (Baptiste Hurni)
2023 P 23.3965	Renforcement de la surveillance et du contrôle sur les laboratoires biologiques de haute sécurité (Commission de gestion CN)
2023 P 23.4004	Développement de la qualité. Calendrier pour améliorer la transparence du système de santé (Fraktion RL)
2023 P 23.4319	Mesures visant à prendre en compte les groupes de population vulnérables dans la stratégie Digisanté et/ou la révision de la LDEP (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
Office fédéral de la statistique	

2017 M 16.4011	Numérisation. Eviter les récoltes de données en parallèle (Groupe libéral-radical)
2021 M 20.4260	Pour une infrastructure de données et une gouvernance des données durables dans l'administration fédérale (Commission des finances CN)
2022 M 20.3772	Statistiques des enfants témoins de violence domestique (Christine Bulliard-Marbach)
2023 P 22.4500	Analyser en détail les causes de l'écart salarial entre hommes et femmes en fonction de l'état civil pour toutes les tranches d'âge (Marcel Dobler)

Office fédéral des assurances sociales

2017 P 17.3268	Prise en compte des primes d'assurance-maladie dans le calcul des prestations complémentaires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2019 M 18.3716	Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2019 P 19.3417	Stratégie visant à renforcer l'encouragement précoce (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2019 P 19.3950	Encourager la durabilité par des prescriptions de placement adaptées à la réalité actuelle (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)
2019 P 19.4111	Protéger les enfants et les jeunes et empêcher les criminels de les inciter ou de les forcer à se livrer à des actes sexuels sur eux-mêmes en se filmant avec leur téléphone (Rosmarie Quadranti [Heinz Siegenthaler])
2019 P 19.4380	Personnes atteintes d'un handicap. Garantir l'accès aux moyens auxiliaires modernes (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2020 P 19.3119	Mieux protéger les enfants en optimisant la collecte des données disponibles sur les atteintes à leur bien- être (Yvonne Feri)
2020 M 19.3633	Créer un bureau de médiation pour les droits de l'enfant (Ruedi Noser)

2020 M 19.3702	Autoriser les rachats dans le pilier 3a (Erich Ettlin)
2020 M 19.3953	Pauvreté en Suisse. Monitoring régulier de la situation (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2020 M 19.4270	Allocation de maternité pour les indépendantes. Allocation d'exploitation (Liliane Maury Pasquier [Elisabeth Baume-Schneider])
2020 P 19.4559	Coordination des instruments fédéraux d'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Peter Hegglin)
2020 P 20.3002	Modernisation de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité sur le plan linguistique (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2021 M 19.4404	Inclure les chiens d'assistance pour les enfants et les adolescents dans l'assurance-invalidité (Damian Müller)
2021 P 19.4407	Quels résultats l'intégration effective par le travail dans l'assurance-invalidité donne-t-elle pour les personnes atteintes d'un dommage durable à la santé? (Yvonne Feri)
2021 M 20.3096	Éviter les doublons entre les solutions sectorielles et les prestations transitoires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2021 M 20.3687	Campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement (Yvonne Feri)
2021 M 20.3691	Allocation pour impotent. Pour la remise automatique d'une carte de légitimation (Christian Lohr)
2021 M 20.4425	Personnel de maison. Faciliter le décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales (Josef Dittli)
2021 P 20.4449	Supprimer les inégalités de traitement entre veufs et veuves (Yvonne Feri)
2021 M 20.4552	Décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales auprès du même service (Alois Gmür)
2021 P 21.3454	Conséquences du "Covid long" (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2021 M 21.3462	Mandat concernant la prochaine réforme de l'AVS (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2021 P 21.3604	Rapport concernant les fonctions de la Centrale de compensation en matière d'exécution et de surveillance au sein de l'administration fédérale (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2021 P 21.3741	Un observatoire national de la petite enfance (Elisabeth Baume-Schneider)
2021 P 21.3877	Évaluation de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle (Melanie Mettler)
2021 P 21.3961	Modèles de congé parental. Analyse économique globale (coûts-bénéfices) (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2021 P 21.3968	Évaluer la réalisation des objectifs visés par la réforme structurelle de la LPP (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 M 19.4110	Allocation de maternité pour les indépendantes. Allocation d'exploitation (Min Li Marti)
2022 M 20.4078	Déficit net nul en 2050. Fixer également pour l'AVS un objectif de développement durable (Andri Silberschmidt)
2022 P 20.4141	Pour optimiser la couverture sociale des indépendants (Benjamin Roduit)
2022 M 21.3452	Services fournis par des tiers dans le domaine de l'assurance-invalidité. Modèle de remboursement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 M 21.4036	Chaussures orthopédiques pour personnes diabétiques. Stop au passage douloureux de l'AI à l'AVS! (Baptiste Hurni)
2022 M 21.4340	Assurer la gouvernance, la transparence, la cohérence et la surveillance des activités de la Confédération dans le domaine de l'AVS/AI/APG (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 P 21.4430	Conséquences d'une prévoyance vieillesse indépendante de l'état civil? (Groupe libéral-radical)
2022 P 21.4586	Effets du système linéaire de rentes sur l'activité professionnelle (Barbara Gysi)
2022 P 22.3220	OPP3. Davantage de liberté dans la planification successorale (Philippe Nantermod)
2022 P 22.3237	Assurance-invalidité. Favoriser la réinsertion (Johanna Gapany)
2022 P 22.3370	Travail de soins. Revaloriser les bonifications pour tâches éducatives et pour tâches d'assistance (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2022 M 22.3377	Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2022 M 22.3792	Protéger le pouvoir d'achat. Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)
2022 P 22.4262	L'ambulatoire avant le stationnaire pour les personnes handicapées ayant atteint l'âge de la retraite, grâce à l'accès aux contributions d'assistance (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2023 M 21.4142	Protéger l'avoir de prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e (Josef Dittli)

2023 M 22.3389	Inclure les revenus tirés d'activités accessoires dans la LPP (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2023 M 22.3608	Garantir l'allocation de prise en charge en cas d'hospitalisation d'enfants gravement malades et remédier aux lacunes dans l'exécution (Damian Müller)
2023 M 22.3888	Pas de réduction de l'allocation pour impotent des enfants dont les parents supportent eux-mêmes les coûts d'un séjour en home (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2023 M 22.4019	Allocations pour perte de gain. Pour un montant maximal journalier identique en cas de service militaire et de maternité (Eva Herzog)
2023 M 22.4256	Désendettement de l'assurance-invalidité. Remboursement du prêt à l'AVS (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)
2023 M 22.4261	Soins ambulatoires plutôt que stationnaires pour les personnes retraitées atteintes d'un handicap. Sélection intelligente des moyens auxiliaires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2023 P 22.4430	Fixer l'âge de la retraite AVS en fonction de la durée de l'activité professionnelle (Ruth Humbel)
2023 P 22.4450	Examen des conséquences des réformes de l'imposition des entreprises sur l'assiette des cotisations AVS (Eva Herzog)
2023 P 22.4476	Rentes AVS pour les couples mariés. Vers une égalité (Jean-Pierre Grin)
2023 P 23.3004	Protection face aux fonctionnalités supplémentaires des jeux vidéo (microtransactions) (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2023 P 23.3011	LPP. Division de l'avoir de vieillesse des parents (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)
2023 P 23.3167	Problèmes de coordination entre l'Al et l'AVS en matière de moyens auxiliaires: il est temps de mettre fin aux inégalités de traitement! (Baptiste Hurni)
2023 P 23.3205	Délinquance juvénile. Y a-t-il un problème? (Stefan Engler)
2023 P 23.3207	Astreindre les caisses de compensation cantonales à s'en tenir au rôle qui leur est dévolu par l'article 64 LAVS (Thierry Burkart)
2023 P 23.3831	Statut des personnes vivant seules en Suisse (Andrea Caroni)
2023 P 23.4168	Améliorer la situation vis-à-vis du deuxième pilier des personnes cumulant plusieurs emplois (Rechsteiner Thomas)
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

2019 M 18.4411	Des agents de vigilance pour renforcer la lutte contre les fraudes dans le domaine des désignations protégées des produits agricoles (Géraldine Savary)
2019 P 19.3483	Remplacer la date limite de consommation des denrées alimentaires par la date de péremption (Nadine Masshardt)
2020 M 18.3828	Risques pour la santé du manque de sélénium. Mesures à prendre (Jacques Bourgeois)
2020 M 19.3112	Lutter contre le gaspillage alimentaire (Martina Munz)
2021 M 19.3624	Promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement (Benjamin Roduit)
2021 M 20.3910	Déclaration du pays de production des pains et produits de boulangerie (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2021 M 20.4267	Déclaration des méthodes de production interdites en Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2021 M 20.4349	Moins d'emballages, moins de déchets. Autoriser la vente en vrac de produits surgelés (Andri Silberschmidt)
2021 P 21.3005	Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes en améliorant la coordination et la communication (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 M 19.4083	Garantir aux consommateurs la désignation claire du pays de provenance pour les denrées alimentaires confectionnées ou préconfectionnées à l'étranger (Jacques Nicolet)
2022 P 20.4087	Comment répondre à la contamination de nos eaux potables liée au chlorothalonil et comment financer les assainissements nécessaires? (Christophe Clivaz)
2022 M 21.3403	Pas de raccourcissement de la queue sans anesthésie (Meret Schneider)
2022 M 21.3691	Mettre un terme aux fraudes alimentaires (Martina Munz)
2022 M 21.3903	Renforcer la lutte contre la fraude alimentaire pour protéger la production alimentaire nationale et les consommateurs suisses (Mike Egger)
2022 M 21.3936	Améliorer la lutte contre la fraude alimentaire (Sophie Michaud Gigon)
2022 M 21.4073	Cesser de détruire les protéines animales (Manuel Strupler)
2022 M 21.4125	Utiliser à nouveau les sous-produits animaux dans l'alimentation animale (Martina Munz)

2022 M 21.4622	Mettre fin au commerce de chiots maltraités (Martina Munz)
2023 M 20.3021	Interdire l'importation du foie gras (Martin Haab)
2023 M 20.3835	Pas de résidus toxiques de produits phytosanitaires interdits dans les denrées alimentaires importées (Christine Badertscher)
2023 P 22.4275	Un label CO2 pour les denrées alimentaires non transformées (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

Département fédéral de justice et police

2019 M 19.3228	Pour un brevet suisse en phase avec notre époque (Thomas Hefti)
2021 P 19.4031	Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Garantir le principe de proportionnalité (Albert Vitali)
2021 M 21.3591	Protection de l'indication de provenance suisse. Stop aux contrefaçons chinoises (Commission de politique extérieure CE)
2022 M 22.3014	Droits conférés par les brevets dans le domaine de la sélection variétale. Davantage de transparence (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)

Office fédéral de la justice

Office fédéral de la justice	
2002 M 02.3532	Dispositions du CO relatives au bâtiment. Protection du maître de l'ouvrage (Hildegard Fässler-Osterwalder)
2011 M 09.3392	Renforcer les droits du maître d'ouvrage en matière de réparation des vices de construction (Hildegard Fässler-Osterwalder)
2014 M 13.3931	Exercice collectif des droits. Promotion et développement des instruments (Prisca Birrer-Heimo)
2014 P 14.3782	Des règles pour la "mort numérique" (Jean Christophe Schwaab)
2015 M 14.4122	Pour un droit pénal administratif moderne (Andrea Caroni)
2015 P 15.3213	Examen du régime de la surveillance des exécuteurs testamentaires (Anita Fetz)
2016 M 11.3767	Halte aux congés et aux sorties pour les personnes internées (Natalie Rickli)
2016 M 14.3022	Pornographie enfantine. Interdiction des images d'enfants nus (Natalie Rickli)
2016 M 16.3002	Unifier l'exécution des peines des criminels dangereux (Commission des affaires juridiques CN)
2016 M 16.3142	Droit pénal des mineurs. Combler une lacune en matière de sécurité (Andrea Caroni)
2016 P 16.3263	Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (Commission des affaires juridiques CE)
2016 P 16.3632	Evaluation de la surveillance électronique (Commission des affaires juridiques CE)
2017 M 14.3801	Loi fédérale sur les voyages à forfait. Déficit d'exécution (Christa Markwalder)
2017 P 15.3098	Faut-il légiférer sur les trusts? (Groupe libéral-radical)
2017 M 15.3531	Renforcer les moyens de défense contre les squatters en assouplissant les conditions d'application de l'article 926 du Code civil (Olivier Feller)
2017 M 16.3752	Contre les doublons en matière de protection des données (Groupe libéral-radical)
2017 P 17.3269	Echange international d'avis de condamnation. Examen d'une adhésion de la Suisse à ECRIS (Commission des institutions politiques CN)
2018 M 17.3572	Internement. Intervalle plus long entre les expertises après trois résultats négatifs (Bernhard Guhl)
2018 M 17.4079	Application de l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs. Concrétisation de la possibilité qu'a le propriétaire de fournir des sûretés suffisantes (Thierry Burkart)
2018 P 18.3080	Des émoluments trop chers en matière de poursuite et de faillite? (Philippe Nantermod)
2018 P 18.3248	Obsolescence programmée. Protéger les consommateurs helvétiques (Géraldine Marchand-Balet)
2018 M 18.3379	Accès des autorités de poursuite pénale aux données conservées à l'étranger (Commission des affaires juridiques CE)
2018 P 18.4004	Adapter la loi sur les voyages à forfait aux habitudes de consommation actuelles (Prisca Birrer-Heimo)
2019 M 16.3335	Mettre un terme aux abus des extraits du registre des poursuites (Martin Candinas)
2019 M 18.3306	Renforcer l'application du droit sur Internet en obligeant les grandes plates-formes commerciales à avoir un domicile de notification (Balthasar Glättli)
2019 M 18.3383	Introduction du trust dans l'ordre juridique suisse (Commission des affaires juridiques CE)
2019 M 18.3408	Exécution systématique des expulsions pénales (Philipp Müller)
2019 M 18.3510	Permettre la réinsertion économique des personnes sans possibilités concrètes de désendettement (Claude Hêche)
2019 M 18.3683	Prévoir une procédure de désendettement pour les particuliers, dans l'intérêt des débiteurs comme des créanciers (Beat Flach)
2019 P 18.4063	Intégration de la justice restaurative dans notre législation, un progrès nécessaire (Lisa Mazzone)
2019 P 18.4092	Conséquences des "actions de loyauté" (Commission des affaires juridiques CE)
2019 P 18.4263	Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital. Rapport (Diana Gutjahr)

2019 P 19.3067	APEA. Désignation de curateurs privés (Ursula Schneider Schüttel)
2019 M 19.3410	55 ans de propriété par étages. Une mise à jour s'impose (Andrea Caroni)
2019 P 19.3478	Prendre la situation des enfants au sérieux (Pirmin Schwander)
2019 P 19.3503	Moins de conflits en lien avec l'autorité parentale. Mesures en faveur de l'enfant, de la mère et du père (Stefan Müller-Altermatt)
2019 P 19.3880	Protection de l'adulte. Renforcer l'autodétermination (Silvia Schenker)
2020 M 19.3008	Centre de compétence pour le fédéralisme. Participation au financement de base (Commission des institutions politiques CN)
2020 P 19.3570	Contrôle de la structure, de l'organisation, de la compétence et de la surveillance du Ministère public de la Confédération (Daniel Jositsch)
2020 M 19.3694	Conservation électronique des actes de défaut de biens (Doris Fiala)
2020 P 19.3759	Loi sur le crédit à la consommation. Exigences de forme compatibles avec la numérisation (Marcel Dobler)
2020 M 19.4122	Conseillers en vote et sociétés anonymes cotées en Bourse. Rendre publics et prévenir les conflits d'intérêts (Thomas Minder)
2020 P 19.4638	Pour une hypothèque des artisans et entrepreneurs plus juste (Andrea Caroni)
2020 P 20.3009	Examen des règles sur le prononcé d'une peine d'ensemble (Commission des affaires juridiques CE)
2020 P 20.3440	Article 185 alinéa 1 de la Constitution. Préciser la sphère de protection (Pirmin Schwander)
2020 P 20.3797	Testament et mandat pour cause d'inaptitude. Examiner a) la possibilité d'établir l'acte sous forme numérique et b) les autres mesures à prendre pour éviter la discrimination de certains groupes de la population (Marcel Dobler)
2021 M 19.4072	Pour l'instauration d'une autorité dépositaire cantonale, seul moyen de retrouver un mandat pour cause d'inaptitude (Marcel Dobler)
2021 P 19.4567	Banques de données de la Confédération et des cantons et protection des données. Une vue d'ensemble s'impose (Beat Flach)
2021 M 19.4586	Recours déposés contre une décision de placement à des fins d'assistance, contre une décision d'une Apea ou contre une décision au sens de l'article 439 CC. Déterminer la juridiction territoriale compétente (Lukas Reimann)
2021 M 20.3066	Registre du commerce. Publier sur Zefix des informations fiables qui déploient des effets juridiques (Philippe Nantermod)
2021 M 20.3388	Amendes d'ordre. Protéger les agents verbalisateurs (Jean-Luc Addor)
2021 M 20.4035	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Remise des actes de défaut de biens par voie électronique (Doris Fiala)
2021 M 20.4266	Moderniser les procédures civiles transfrontalières (Commission des affaires juridiques CE)
2021 P 20.4399	Modernisation de la loi sur le Tribunal fédéral (Andrea Caroni)
2021 P 20.4448	Évaluer la loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants (Yvonne Feri)
2021 M 20.4465	Réforme de la peine privative de liberté à vie (Andrea Caroni)
2021 M 21.3009	Expulsions par ordonnance pénale dans des cas mineurs, mais évidents (Commission des institutions politiques CN)
2021 M 21.3024	État civil. Aménagement des émoluments (Commission des affaires juridiques CE)
2021 P 21.3451	Imams en Suisse (Commission de la politique de sécurité CE)
2021 M 21.3970	Réforme du Ministère public de la Confédération et de son Autorité de surveillance (Commission des affaires juridiques CE)
2021 M 21.3972	Réforme du Ministère public de la Confédération et de son Autorité de surveillance (Commission des affaires juridiques CN)
2021 P 21.4141	Évaluation de la pratique des tribunaux suite à la révision du droit des contributions d'entretien, en particulier en ce qui concerne la garde et le droit de visite (Andri Silberschmidt)
2022 M 19.4632	Inscrire l'éducation sans violence dans le CC (Christine Bulliard-Marbach)
2022 P 20.3046	Égalité de traitement sur le marché de l'emploi. L'obligation pour les officiers de l'état civil d'avoir la nationalité suisse est un anachronisme (Marionna Schlatter)
2022 P 20.3879	Le protectionnisme doit faire place à la concurrence. Pour une libéralisation du notariat à l'échelle suisse (Kathrin Bertschy)
2022 M 21.3124	À l'État de mettre en place une identification électronique fiable (Gerhard Andrey)
2022 M 21.3125	À l'État de mettre en place une identification électronique fiable (Franz Grüter)
2022 M 21.3126	À l'État de mettre en place une identification électronique fiable (Min Li Marti)

2022 M 21.3127	À l'État de mettre en place une identification électronique fiable (Jörg Mäder)
2022 M 21.3128	À l'État de mettre en place une identification électronique fiable (Simon Stadler)
2022 M 21.3129	À l'État de mettre en place une identification électronique fiable (Groupe libéral-radical)
2022 M 21.3180	Création d'entreprises par voie entièrement numérique (Andri Silberschmidt)
2022 P 21.3783	Pour un droit de la société coopérative moderne et durable (Lars Guggisberg)
2022 M 21.3981	Inscription du droit de garde dans le registre des habitants du canton et dans celui de la commune (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 M 21.4183	Les personnes frappées d'une décision d'expulsion ne doivent plus pouvoir changer de nom (Thomas Minder)
2022 M 21.4191	Création d'une base de données sur les décisions en matière d'entretien dans le droit de la famille (Eva Herzog)
2022 M 21.4336	Justice restaurative (Commission des affaires juridiques CE)
2022 P 21.4343	Mort suspecte (Commission des affaires juridiques CE)
2022 P 21.4422	Moderniser la Sàrl (Andri Silberschmidt)
2022 P 21.4482	Données relatives à l'état civil. Situation insatisfaisante en l'absence de preuves (Sibel Arslan)
2022 P 22.3002	Protection juridique à titre préventif en dehors des heures de bureau (Commission des affaires juridiques CN)
2022 P 22.3010	Référendums contre des lois fédérales urgentes et relation avec l'interdiction de renouvellement selon l'article 165 alinéa 4 de la Constitution. Clarifications (Commission des institutions politiques CN)
2022 P 22.3201	Enrayer la violence numérique (Judith Bellaiche)
2022 M 22.3250	Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments. Réorganisation des autorités compétentes et ratification par la Suisse (Nicolò Paganini)
2022 P 22.3380	Pour un tribunal de la famille (Commission des affaires juridiques CN)
2022 M 22.3381	De l'harmonisation de la computation des délais (Commission des affaires juridiques CN)
2022 M 22.3382	Pas d'entraves inutiles à l'adoption de l'enfant du conjoint (Commission des affaires juridiques CN)
2022 P 22.3857	Punissabilité des violations intentionnelles de règles impératives du droit international (Mathias Zopfi)
2022 M 22.4249	Relèvement des plafonds des émoluments judiciaires perçus par le Tribunal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal pénal fédéral (Commission de gestion CN)
2022 M 22.4250	Relèvement des plafonds des émoluments judiciaires perçus par le Tribunal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal pénal fédéral (Commission de gestion CE)
2023 P 21.4660	Quelle régulation pour les produits portant gravement atteinte à la protection de la sphère privée (Samuel Bendahan)
2023 M 22.3234	Mettre en place des centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences sexuelles, domestiques ou sexistes (Marina Carobbio Guscetti)
2023 M 22.3235	Dépoussiérer le droit de l'établissement de la filiation (Andrea Caroni)
2023 M 22.3333	Mettre en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences (Tamara Funiciello)
2023 M 22.3334	Mettre en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences (Jacqueline de Quattro)
2023 M 22.3362	Lutte contre l'impunité. Transposition du crime d'agression défini par le Statut de Rome dans la législation suisse (Carlo Sommaruga)
2023 M 22.3890	Elaboration d'une loi-cadre sur la réutilisation des données (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2023 M 22.4254	Révision du droit des sûretés mobilières (réserve de propriété) (Commission des affaires juridiques CE)
2023 P 22.4407	Un cadre d'action moderne pour la prise en charge extrafamiliale (Benjamin Roduit)
2023 P 22.4412	Pour un droit pénal moderne en matière d'explosifs (Andrea Caroni)
2023 M 22.4413	Pénurie de logements dans les communes touristiques. Compléter l'article 3 OAIE afin que les logements
	pour le personnel des hôtels soient considérés comme faisant partie d'un établissement stable (Martin Schmid)
2023 P 22.4565	De quoi les victimes de violence sexualisée ont-elles besoin? (Patricia von Falkenstein)
2023 P 22.4566	De quoi les victimes de violence sexualisée ont-elles besoin? (Tamara Funiciello)
2023 P 23.3047	Rôle des autorités de protection de l'enfant dans l'élaboration de conventions d'entretien et d'accords entre parents (Yvonne Feri)
2023 P 23.3438	Recours au droit de nécessité (Commission des affaires juridiques CN)
2023 P 23.3501	Améliorer la situation des personnes non binaires (Commission des affaires juridiques CN)
2023 M 23.4312	Interdire l'organisation terroriste Hamas (Commission de la politique de sécurité CN)

Office fédéral de la police		
	2023 M 23.4345	Modernisation du droit de la garantie (Commission des affaires juridiques CN)
	2023 M 23.4329	Interdire l'organisation terroriste Hamas (Commission de la politique de sécurité CE)
	2023 P 23.4328	Analyse de la contribution d'entretien (Commission des affaires juridiques CN)
	2023 P 23.4322	Utilisation ultérieure des données obtenues illégalement (Commission de l'économie et des redevances CE)
	2023 P 23.4317	Examen de l'opportunité d'introduire une réglementation relative aux programmes de clémence (Commission des affaires juridiques CE)
	2023 M 23.4316	Modernisation du droit de la garantie (Commission des affaires juridiques CE)
	2023 P 23.4313	Examiner la possibilité de sanctionner le Hamas (Commission de la politique de sécurité CN)

2017 P 15.3325	Echange de données entre le Corps des gardes-frontière et les autorités de police cantonales ainsi qu'entre ces dernières (Urs Schläfli [Marco Romano])
2018 M 17.3862	Interdiction de se rendre dans un pays donné pour les extrémistes potentiellement violents (Beat Rieder)
2019 M 18.3592	Echange de données de police au niveau national (Corina Eichenberger-Walther)
2020 P 20.3809	Favoriser l'échange de données entre autorités dans le cadre des enquêtes (Lars Guggisberg)
2021 P 19.4016	Violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet. Que fait l'Office fédéral de la police? (Yvonne Feri)
2021 P 19.4105	Empêcher la diffusion en temps réel de pornographie infantile et mettre un terme à la prostitution infantile sur Internet (Fabio Regazzi)
2021 P 21.4219	Lutte contre la criminalité internationale organisée. Améliorer la prévention et la détection des activités mafieuses (Marco Romano)
2022 P 21.4598	État des lieux de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme (Min Li Marti)
2022 P 22.3017	Renforcer les autorités de poursuite pénale dans le domaine des cryptomonnaies (Commission de la politique de sécurité CN)
2022 P 22.3145	Poursuites pénales en matière de cybercriminalité. Efficacité des cantons (Andri Silberschmidt)
2022 M 22.3369	Nouveau plan d'action national, amélioré, contre la traite des êtres humains (Commission des affaires juridiques CE)

Secrétariat d'Etat aux migrations

	•
2014 M 11.3831	Requérants d'asile. Conclusion d'accords de réadmission avec les principaux Etats de provenance (Groupe de l'Union démocratique du Centre)
2014 M 11.3832	Requérants d'asile. Il faut mettre en oeuvre l'accord de réadmission avec l'Algérie (Groupe de l'Union démocratique du Centre)
2017 M 16.4151	Initiative "contre l'immigration de masse". Mettre en place un suivi de l'efficacité de la loi d'application (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)
2019 M 18.3758	Système d'information SYMIC. Améliorer les contrôles en supprimant les erreurs (Fabio Regazzi)
2021 P 20.4333	Rapport sur la situation des Tibétains et des Tibétaines en Suisse (Commission de politique extérieure CN)
2021 P 20.4344	Procédures de naturalisation. Tenue d'un procès-verbal (Commission des institutions politiques CN)
2021 M 20.4477	Négocier maintenant des rapatriements par voie maritime avec l'Algérie (Damian Müller)
2021 M 21.3964	Combler les lacunes de l'Agenda Intégration Suisse. Garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2022 P 20.4421	Bien de l'enfant dans le cadre du droit de l'asile et des étrangers (Samira Marti)
2022 M 21.4076	Permis de séjour. Rétablir le principe du centre des intérêts (Piero Marchesi)
2022 M 22.3392	Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle (Commission des institutions politiques CN)
2022 P 22.3397	Faible nombre de naturalisations chez les étrangères et les étrangers de la seconde génération. Quelles en sont les raisons? (Commission des institutions politiques CE)
2023 M 22.4186	Migration. Conclure un accord de réadmission simplifiée avec l'Autriche (Marco Romano)
2023 M 23.3031	Intervention à Bruxelles pour que l'Italie respecte enfin l'accord de Dublin (Damian Müller)
2023 M 23.3032	Coopération en matière de retour. Débloquer la situation avec l'Algérie au moyen de l'article 25bis du code Schengen (Damian Müller)
2023 P 23.3084	Proposer des solutions pour faire face au manque de résistance aux fluctuations dans le domaine de l'asile (Thomas Minder)

2023 P 23.3203	Expériences faites en lien avec la guerre en Ukraine. Quels seraient les gains en termes d'intégration et d'économies d'une pérennisation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers? (Samira Marti)
2023 P 23.3837	Pour que les centres fédéraux pour requérants d'asile puissent de nouveau ordonner une mise en détention administrative directe (Damian Müller)
2023 P 23.3859	Bénéfices de la réforme du régime d'asile européen commun pour la politique suisse en matière d'asile (Gerhard Pfister)
2023 P 23.4171	Actualiser le rapport sur la libre circulation des personnes et l'immigration en Suisse (Gössi [de Quattro])

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Secrétariat général

2008 M 07.3529	Négociations avec la Turquie concernant l'accomplissement du service militaire (Mario Fehr)
2021 M 19.4059	Garantir les investissements dans le sous-sol grâce au numérique (Karl Vogler [Stefan Müller-Altermatt])
2021 P 21.4176	Cyberrisques dans l'espace (Judith Bellaiche)
2022 P 21.3636	Sites pollués par l'armée. Quelles sont les perspectives d'assainissement? (Baptiste Hurni)
2022 P 21.3815	Rendre la participation à la journée d'orientation obligatoire pour les femmes (Stefanie Heimgartner)
2022 P 21.4220	Assumer et reconnaître le tort causé aux homosexuels dans l'armée (Priska Seiler Graf)
2022 M 21.4382	Une armée qui réduit son impact sur la biodiversité (Céline Vara)
2022 P 22.3006	Etat des lieux relatif à la menace que constituent pour la Suisse les campagnes de désinformation (Commission de la politique de sécurité CN)
2022 P 22.3308	Améliorer la sécurité par un renforcement de la participation suisse à la coopération européenne et internationale dans ce domaine (Corina Gredig)
2022 M 22.3367	Augmentation progressive des dépenses de l'armée (Commission de la politique de sécurité CN)
2022 P 22.3368	DDPS. Subsidiarité et cybersécurité (Commission de la politique de sécurité CN)
2022 M 22.3374	Augmentation progressive des dépenses de l'armée (Commission de la politique de sécurité CE)
2022 P 22.4081	Stratégie globale de cybertest au DDPS (Marcel Dobler)
2023 M 22.3726	Définir une stratégie de sécurité et de défense pour la Suisse (Thomas Rechsteiner)
2023 P 23.3131	Renforcer la coopération avec l'Otan dans le domaine de la défense, sans adhésion! (Josef Dittli)
2023 P 23.3740	Penser et planifier les scénarios d'évacuation à une échelle beaucoup plus large (Maja Riniker)

Service de renseignement de la Confédération

2023 P 23.3136	Extrémisme violent en Suisse (Fabian Molina)
2023 M 23.3969	Expulser systématiquement les espions russes et les autres espions étrangers (Commission de politique extérieure CN)

Groupement Défense

2018 M 17.3510	Contrat de prestations du Centre équestre national de Berne (Jean-René Fournier)
2018 M 18.3179	Numérisation du livret de service (Marcel Dobler)
2021 P 19.3779	Lancer une offensive photovoltaïque à l'armée (Beat Jans [Gabriela Suter])
2021 P 19.4244	Moins de bureaucratie pour les cadres de milice de notre armée! (Jean-Luc Addor)
2021 M 19.4599	Verser une solde adaptée à nos soldats (David Zuberbühler)
2021 P 21.3013	La sécurité de la Suisse eu égard à la technologie des drones (Commission de la politique de sécurité CN)
2021 P 21.3448	Quel avenir pour la Pharmacie de l'armée? (Beat Rieder)
2023 P 22.3410	Quel est le coût total de l'armée? (François Pointet)
2023 P 23.3000	Renforcement de la capacité de défense de la Suisse (Commission de la politique de sécurité CE)
2023 P 23.3209	Faut-il agir dans le cadre de l'achat de drones pour un usage militaire? (Josef Dittli)
2023 P 23.4314	Bilan global de l'engagement de l'armée et de la protection civile pour le soutien aux cantons durant la pandémie de COVID-19 (Commission de gestion CE)

Office fédéral de l'armement

2021 P 21.3245	Acquisitions d'armement. Réduire au maximum les risques de corruption (Priska Seiler Graf)
2021 P 21.3246	Produits hautement spécialisés. Réduire au maximum les risques liés à l'acquisition (Priska Seiler Graf)

Office fédéral de la protection de la population

2022 P 22.3007	Capacités nécessaires à la gestion des dangers naturels liés au climat (Commission de la politique de sécurité CN)
2023 M 21.4152	Diffusion cellulaire. Envoyer des alertes ciblées en cas de catastrophe naturelle (Maja Riniker)
2023 M 22.3904	Pour une adhésion de la Suisse au mécanisme européen de protection civile (Michel Matter)
2023 M 23.3001	Bases légales modernes pour la protection des infrastructures critiques (Commission de la politique de sécurité CE)

Office fédéral du sport

2020 M 20.4331	Abus dans le sport suisse. Mise en place d'un centre d'aide ou d'un service de signalement national indépendant (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2020 M 20.4341	Abus dans le sport suisse. Mise en place d'un centre d'aide ou d'un service de signalement national indépendant (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2021 P 21.3022	Jeux olympiques et autres grands évènements. Participation au processus (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2021 P 21.3078	Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe (Aline Trede)
2021 P 21.3971	Promotion du sport populaire tournée vers l'avenir (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2022 P 21.4509	Comment institutionnaliser efficacement la recherche, le développement et l'innovation dans le sport? (Marcel Dobler)
2022 P 21.4521	Pour des indemnités équilibrées permettant de participer aux manifestations sportives d'envergure (Elisabeth Baume-Schneider)

Office fédéral de la cybersécurité

2022 P 21.4512	Améliorer la protection contre les rançongiciels (Edith Graf-Litscher)
2023 P 22.3457	Couper l'accès aux sites Internet frauduleux. Coordination nationale en matière de fraude sur Internet (Stefan Müller-Altermatt)
2023 M 23.3002	Pour une meilleure sécurité des données numériques essentielles de la Suisse (Commission de la politique de sécurité CE)
2023 P 23.3861	Opportunités et risques des systèmes d'intelligence artificielle dans la cybersécurité (Gerhard Andrey)

Département fédéral des finances

Secrét	ariat	gén	éral
~~~~		5	

2014 P 12.4050	Plurilinguisme dans les hautes sphères de l'administration fédérale. Analyse détaillée (Marco Romano)
2014 P 12.4265	Plurilinguisme dans l'administration fédérale. Analyse détaillée des besoins (Ignazio Cassis)
2016 P 15.4112	Examen des critères selon lesquels les organisations externes à l'administration doivent être soumises à la surveillance du Contrôle fédéral des finances (Olivier Feller)
2020 P 20.3921	Rapport sur le respect des instructions concernant la promotion du plurilinguisme (Commission des institutions politiques CN)
2021 P 20.4594	Institutionnaliser le piratage éthique et améliorer la cybersécurité (Judith Bellaiche)
2023 P 23.3050	Définir des normes contraignantes pour le paysage de l'Administration numérique suisse. Faut-il inscrire la numérisation dans la Constitution fédérale? (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)
2023 P 23.3439	Examen d'une possible action en justice à l'égard des organes dirigeants de Credit Suisse (Commission des affaires juridiques CN)

# Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales

2007 M 06.3540	Imposition du personnel navigant suisse travaillant pour des compagnies aériennes allemandes (Filippo Lombardi)
2012 M 11.3511	Assurance tremblement de terre obligatoire (Jean-René Fournier)
2021 M 19.3066	Convention de 1976 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie. Dissiper les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11 (Marco Romano)
2021 M 20.4329	Création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)
2022 P 21.3893	Responsabiliser davantage les cadres supérieurs des marchés financiers avec des outils allégés (Gerhard Andrey)
2022 P 22.3394	Transparence des flux financiers (Commission de politique extérieure CN)
2023 M 19.4313	Fixer des flux financiers durables (Leo Müller)
2023 P 21.4628	Sanctions efficaces de la Finma à l'encontre des établissements financiers manquant à leurs obligations (Prisca Birrer-Heimo)
2023 P 23.3440	Applicabilité de la réglementation "too big to fail" pour les grandes banques internationales (Commission des affaires juridiques CN)
2023 P 23.3441	Approbation ultérieure des crédits d'engagement urgents permettant à la Confédération d'octroyer à la BNS une garantie contre la défaillance et à UBS une garantie contre les pertes (23.007). Questions à examiner selon la Commission des finances du Conseil des Etats (Commission des finances CE)
2023 P 23.3442	Approbation ultérieure des crédits d'engagement urgents permettant à la Confédération d'octroyer à la BNS une garantie contre la défaillance et à UBS une garantie contre les pertes (23.007). Questions à examiner selon la Commission des finances du Conseil national (Commission des finances CN)
2023 P 23.3443	Avenir de la place financière suisse (Commission de l'économie et des redevances CN)
2023 P 23.3445	Examen des instruments de la BNS (Commission de l'économie et des redevances CN)
2023 P 23.3446	Reconsidérer et modifier la réglementation "too big to fail" pour les cas de panique bancaire et autres événements (Commission de l'économie et des redevances CN)
2023 P 23.3447	Analyse des facteurs déterminants susceptibles d'avoir conduit à la faillite de Credit Suisse (Commission de l'économie et des redevances CN)

## Administration fédérale des finances

2017 M 17.3259	Réduire les dépenses liées (Commission des finances CN)
2021 P 20.4257	Évolution démographique et cohésion nationale (Benedikt Würth)
2021 M 20.4328	Renforcer le service public (Commission des transports et des télécommunications CE)
2022 P 21.4337	Maîtrise à terme des dépenses liées (Commission des finances CN)
2022 M 22.3008	Soutenir l'exécution des investissements des CFF et une vision à long terme en période de Covid-19 (Commission des finances CE)
2023 M 22.4273	Examen des tâches et des prestations de l'État (Commission des finances CE)
2023 P 22.4452	Assurer le bon fonctionnement de la péréquation des ressources à la suite de la mise en œuvre par la Suisse de l'imposition minimale prévue par l'OCDE (Andrea Gmür-Schönenberger)
2023 P 23.3605	Faciliter l'équilibre budgétaire en assouplissant les dépenses liées (Erich Ettlin)

2023 P 23.3971 Pour une meilleure répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (Commission des finances CN)

# Office fédéral du personnel

2020 M 19.4382	Clarifier le recours à la location de services par l'administration fédérale (Commission de gestion CE)
2021 P 20.4342	Abus comportementaux dans les entités sous contrôle de la Confédération. Mise en place d'une cellule d'aide nationale indépendante (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 P 21.4162	Introduction de l'autogestion au sein de l'administration fédérale (Min Li Marti)
2023 M 20.4727	Décentralisation du travail. La Confédération doit montrer l'exemple (Martin Candinas)
2023 P 23.3070	Marché du travail public et privé. Analyse des conditions et lutter contre une concurrence déloyale du secteur public (Philippe Nantermod)
2023 P 23.3087	Marché du travail public et privé. Analyse des conditions et lutte contre une concurrence déloyale du secteur public (Philippe Bauer)

## Administration fédérale des contributions

2005 M 04.3276	Passage à l'imposition individuelle (Groupe libéral-radical)
2009 M 05.3299	Mesures d'urgence en vue d'un passage à l'imposition individuelle (Groupe libéral-radical)
2011 P 11.3545	Impôts et rentes indépendants de l'état civil (Groupe BD)
2014 P 12.3923	Valeur locative en cas de revenu modeste (Filippo Leutenegger [Petra Gössi])
2014 P 14.3005	Conséquences économiques et fiscales des différents modèles d'imposition individuelle (Commission des finances CN)
2015 M 10.4127	Pour en finir avec la discrimination des couples mariés (Pirmin Bischof)
2016 M 16.3044	Eliminer la pénalisation fiscale due au mariage (Pirmin Bischof)
2017 M 16.3431	Pas de TVA sur les prestations subventionnées (Commission de l'économie et des redevances CE)
2019 P 17.4292	Alléger l'impôt sur le capital et l'impôt sur la fortune pour les PME à forte croissance (Fathi Derder)
2020 M 18.3235	Simplifier la TVA pour les "packages" (Stefan Engler)
2021 M 19.3892	Ne pas compromettre par la fiscalité la coordination des traitements par les médecins de famille (Ruth Humbel)
2021 M 20.4572	Raccourcissement du délai pour défiscaliser les frais relatifs aux investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement (Roberto Zanetti)
2021 P 21.3284	Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles (Benedikt Würth)
2021 P 21.4079	Analyse des effets de la réforme fiscale RFFA (Philipp Kutter)
2022 M 18.3718	Calcul de la réduction pour participation (empêcher l'augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice résultant de l'émission d'instruments financiers par la société mère et du transfert intragroupe des instruments qui en proviennent) (Commission de l'économie et des redevances CN)
2022 M 21.3001	Étendre à dix ans la possibilité de compenser des pertes (Commission de l'économie et des redevances CN)
2022 P 21.3440	Financer l'AVS au moyen d'une taxe sur les transactions financières (Beat Rieder)
2022 P 22.3384	Analyser le potentiel, pour les PME suisses, d'une inscription au guichet unique One Stop Shop de l'UE pour le décompte de la TVA (Commission de l'économie et des redevances CN)
2022 P 22.3396	Mettre en place une pratique fiscale uniforme pour éviter une pénalisation des entreprises suisses (Commission de l'économie et des redevances CN)
2022 P 22.3893	Imposition minimale de l'OCDE. Conséquences en termes de disparités cantonales et mise en oeuvre par les cantons (Commission de l'économie et des redevances CE)
2023 M 23.3012	Taxe sur la valeur ajoutée. Assujettissement des plateformes en ligne pour les services électroniques (Commission de l'économie et des redevances CE)
2023 P 23.3132	Revoir la réglementation de la TVA dans le domaine de la santé pour simplifier les règles, atteindre la neutralité concurrentielle et alléger la facture des assurés (Ruedi Noser)
2023 M 23.3225	Déduire fiscalement les frais d'installation d'infrastructures de recharge dans les bâtiments (Marianne Maret)
2023 P 23.3262	Aménager le droit de timbre d'émission pour qu'il soit plus favorable aux jeunes pousses (Andri Silberschmidt)

## Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières

2016 M 15.3551	Allègement des procédures bureaucratiques. Relever le montant du droit de douane minimal (Ruedi Noser)
2017 M 15.4153	Clients injustement pénalisés par le régime douanier (Erich Ettlin)
2017 P 17.3377	Entraves inutiles à l'économie par l'application de délais formels (Thomas de Courten)
2019 M 17.3376	Changer immédiatement la pratique répressive de l'Administration fédérale des douanes à l'égard de l'économie (Thomas de Courten)
2021 M 17.4123	Publicité pour les spiritueux. Maintenir un système qui a fait ses preuves (Lorenz Hess)
2021 M 18.3315	Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes (Manfred Bühler)
2021 M 19.3975	Améliorer l'égalité fiscale en ce qui concerne le flux de marchandises du petit trafic frontalier (Commission des finances CN)
2022 M 21.3237	Transparence dans le trafic de perfectionnement (Marcel Dettling)
2023 M 22.4122	Améliorer les conditions commerciales des entreprises frontalières (Martin Schmid)
2023 P 23.3588	Vue d'ensemble du marché des produits du tabac et des succédanés du tabac (Commission de l'économie et des redevances CN)

# Office fédéral des constructions et de la logistique

2014 M 14.3016	Interprétation de la définition de microentreprise dans la loi sur les produits de construction (Commission de l'économie et des redevances CN)
2021 M 20.3409	Marchés publics. Tenir compte de la sécurité et de la fiabilité des chaînes d'approvisionnement (Benedikt Würth)
2021 M 20.4338	Travailler à la Confédération de manière plus durable grâce aux expériences réalisées lors de la crise du Covid-19 (Commission des finances CN)
2021 P 20.4369	Poursuivre la décentralisation des places de travail de la Confédération grâce à la numérisation (Hansjörg Knecht)
2022 P 22.3658	Certificats antimafia délivrés par l'État italien pour les marchés publics en Suisse (Marco Romano)

# Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

## Secrétariat d'Etat à l'économie

2018 M 16.4094	Améliorer la situation des PME dans les procédures de concurrence (Jean-René Fournier)
2019 M 18.3717	Aucune concession en ce qui concerne l'huile de palme (Commission de politique extérieure CE)
2019 M 18.3797	Pour un accord de libre-échange entre la Suisse et les Etats-Unis (Konrad Graber)
2019 M 19.3043	Accroître le dynamisme de la place économique suisse (Hannes Germann)
2019 P 19.4379	Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable (Commission de l'économie et des redevances CE)
2020 M 18.3021	Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements (Beat Rieder)
2020 M 19.3033	Accroître le dynamisme de la place économique suisse (Groupe de l'Union démocratique du Centre)
2020 P 20.3132	Conséquences économiques de la crise du coronavirus (Commission de l'économie et des redevances CE)
2020 P 20.3752	Renforcer le positionnement de la Suisse en tant que pôle de biotechnologie et de production pharmaceutique (Martin Schmid)
2020 P 20.3933	Incitations fiscales pour un commerce international durable (Commission de politique extérieure CN)
2021 M 18.4282	La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord (Olivier Français)
2021 M 19.3234	Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin (Hans Stöckli)
2021 M 20.3127	Suisse et Royaume-Uni. Passer de la stratégie "mind the gap" à la stratégie "build the bridge" (Damien Cottier)
2021 M 20.3268	Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique (Brigitte Häberli-Koller)
2021 M 20.3665	Caisses d'assurance-chômage. Améliorer la transparence (Damian Müller)
2021 P 20.4327	Train de mesures pour faciliter la réintégration des femmes dans le monde professionnel (Sibel Arslan)
2021 P 21.3086	Réaliser une analyse ex post de la durabilité de l'accord de libre échange entre les États de l'AELE et l'Indonésie (Christine Badertscher)
2021 P 21.3498	Définir des mesures pour la future collaboration économique avec l'UE (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)
2022 M 18.3898	Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile (Gerhard Pfister)
2022 P 20.3087	Interdiction d'exportations à partir de l'étranger. Protection des intérêts suisses (Hans-Peter Portmann)
2022 P 20.3265	Etudier l'impact des nouvelles formes de travail sur les infrastructures dans le but d'implémenter les changements bénéfiques (Isabelle Pasquier-Eichenberger)
2022 M 20.3531	Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques (Andrea Caroni)
2022 M 20.3532	Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques (Beat Rieder)
2022 P 20.3950	Sécurité de l'approvisionnement. Métaux des terres rares, stratégie des ressources (Elisabeth Schneider-Schneiter)
2022 M 20.4738	Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables (Erich Ettlin)
2022 M 21.3278	Le tourisme suisse a besoin d'un programme de soutien rapide, efficace et axé sur la durabilité (Damien Cottier)
2022 M 21.3595	Permettre aux entreprises suisses de lutter à armes égales en leur garantissant la possibilité d'investir dans des entreprises chinoises (principe de réciprocité) (Commission de politique extérieure CE)
2022 M 21.3599	Transparence sur les moyens financiers des commissions paritaires (Commission de l'économie et des redevances CN)
2022 P 21.3678	Intégrer la Suisse au marché unique européen via l'adhésion à l'EEE (Roland Fischer)
2022 M 21.3743	Stimuler le développement durable et la numérisation du tourisme dans le cadre d'Innotour (Hans Stöckli)
2022 M 21.4189	Préserver le principe de l'instruction. Le fardeau de la preuve ne doit pas être renversé dans la loi sur les cartels (Hans Wicki)
2022 M 21.4426	Halte au chaos provoqué par les bulletins d'arrivée dans le secteur de l'hébergement (Andrea Gmür-Schönenberger)
2022 M 22.3021	Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement (Commission de l'économie et des redevances CN)
2022 P 22.3870	Spéculation sur les denrées alimentaires (Commission de politique extérieure CN)
2022 P 22.3872	Divergences entre le droit suisse et le droit européen en matière de protection des travailleurs (Commission de politique extérieure CN)

2023 P 21.3900	Compatibilité entre travail familial et activité lucrative. Mesures pour une meilleure exploitation du potentiel du travail familial (Marianne Binder-Keller)	
2023 M 21.4161	Ordonnance sur l'indication des prix. Simplifier l'autocomparaison (Christa Markwalder)	
2023 P 21.4227	Reconnaître les compétences acquises dans la sphère familiale pour permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle (Marianne Binder-Keller)	
2023 P 22.3273	Arrêt de principe du Tribunal fédéral. Étendre enfin le champ d'application de la loi sur le travail à la prise en charge de personnes âgées 24 heures sur 24 par des migrantes pendulaires (Samira Marti)	
2023 P 22.3296	Dossier européen. Conséquences sur l'économie suisse et pistes du Conseil fédéral (Sophie Michaud Gigon)	
2023 P 22.3405	Conséquences de la guerre en Ukraine. Identifier et réduire les dépendances stratégiques de long terme (Groupe socialiste)	
2023 M 22.3921	Flexibiliser temporairement la loi sur le travail en cas de pénurie de gaz ou d'électricité (Andrea Gmür-Schönenberger)	
2023 M 22.4447	Soutenir l'industrie du métal en Suisse (Roberto Zanetti)	
2023 P 23.3013	Rapport complémentaire à la stratégie de la politique économique extérieure (Commission de politique extérieure CN)	
2023 P 23.3227	Les régions métropolitaines et les centres économiques suisses ont besoin de perspectives de développement et d'une mise en réseau transfrontalière (Maya Graf)	
2023 P 23.3444	Fusion UBS-Credit Suisse. Evaluation de l'importance du point de vue du droit de la concurrence et de l'économie nationale (Commission de l'économie et des redevances CN)	
2023 P 23.3959	Application et contrôle des sanctions contre la Russie dans le secteur des matières premières (Commission de politique extérieure CN)	
2023 P 23.4062	Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG (Dittli)	
2023 P 23.4330	Appliquer le principe de causalité pour les retours dans la vente par correspondance en ligne (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)	
Socrátariat d'Etat à la formation, à la recharche et à l'innovation		

## Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

2017 M 17.3630	Association à part entière de la Suisse au programme Erasmus plus à partir de 2021 (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2019 M 18.3240	Renforcer les écoles supérieures (Anita Fetz)
2019 M 18.3392	Ecoles supérieures. Renforcer le profil, garantir la qualité, accroître l'attrait (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2019 P 18.3959	Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Christian Wasserfallen)
2020 P 20.3462	Pas de suppression des contributions fédérales en faveur des établissements de recherche d'importance nationale (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2020 P 20.3927	Pas de suppression des contributions fédérales en faveur des établissements de recherche d'importance nationale (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2020 P 20.3928	Feuille de route pour la coopération et la mobilité internationales qui succèderont à Erasmus plus (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2021 P 19.3764	Rapport sur l'éducation à l'environnement (Marco Romano)
2021 M 21.3007	Améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2021 P 21.3008	Transparence en matière d'utilisation des moyens alloués par la Confédération dans le domaine de la formation (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2021 P 21.3235	Formation professionnelle. Pour un changement d'approche en matière de validation des acquis de l'expérience (Mustafa Atici)
2021 P 21.3290	Conséquences de la crise du Covid-19, de la crise climatique et de la transformation numérique sur le marché du travail et perspectives pour un développement durable et innovant du monde professionnel (Maya Graf)
2021 P 21.3687	Évolution des prescriptions relatives aux cours interentreprises (Philippe Bauer)
2021 P 21.3767	Centre suisse islam et société de Fribourg. Vérifier s'il y a lieu de couper les fonds publics (Piero Marchesi)
2022 P 20.4202	Admission dans les établissements d'enseignement supérieur (universités/EPF) pour les titulaires d'une maturité professionnelle (Nadine Masshardt)
2022 P 21.4342	Faciliter l'adéquation entre les besoins du marché de l'emploi, de la main-d'oeuvre et de l'économie (Commission de l'économie et des redevances CN)

2022 P 22.3390	Pour l'égalité des chances et le soutien de la relève scientifique (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 P 22.3393	Collecter et utiliser les compétences des réfugiés (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 P 22.3877	Analyse des standards en matière d'éducation sexuelle à l'école en Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 P 22.3878	Rapport et stratégie sur l'augmentation de la proportion de femmes dans les professions Mint (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2023 P 21.3839	Ecoles polytechniques fédérales. Stagnation des étudiants en architecture et en construction ainsi qu'en géomatique (Jean-Pierre Grin)
2023 P 21.4348	Pensée et action entrepreneuriales dans le système éducatif suisse. Pour un état des lieux (Andri Silberschmidt)
2023 P 22.4265	Collecter des données de manière ciblée pour lutter contre la pénurie de personnel enseignant (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2023 P 22.4266	Résoudre à long terme le problème de la pénurie de personnel enseignant en évaluant de façon complète, systématique et scientifique les réformes scolaires adoptées par les cantons (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2023 P 22.4267	Admission des titulaires d'une maturité professionnelle à la formation d'enseignant ou enseignante primaire (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2023 P 23.3663	Passage du gymnase à la formation professionnelle. Améliorer les chances d'une transition réussie (Diana Gutjahr)
2023 P 23.3841	Financement juste et compétitif dans le domaine des hautes écoles (Olivier Français)
2023 P 23.3960	Evaluation des projets de coopération en matière de formation doctorale (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)

## Office fédéral de l'agriculture

2020 M 18.3404	Transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique (Brigitte Häberli-Koller)
2020 M 20.3919	Initiative de recherche et de sélection (Commission de l'économie et des redevances CE)
2021 M 17.3314	Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers (Jacques Bourgeois)
2021 M 19.3445	Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce (Groupe BD)
2021 P 20.4548	Mesures destinées à renforcer l'économie alpestre et l'agriculture de montagne (Christine Bulliard-Marbach)
2021 M 21.3374	Couverture sociale des familles paysannes. Améliorer sans délai la situation du conjoint travaillant sur l'exploitation (Simone de Montmollin)
2022 M 19.3494	Renforcer la recherche en faveur d'une économie alpestre moderne (Thomas Egger [Martin Candinas])
2022 M 21.3004	Adaptation du Suisse-Bilanz et de ses bases à la réalité (Commission de l'économie et des redevances CE)
2022 M 21.3804	Modifier l'ordonnance sur les zones agricoles en rapport avec des améliorations foncières (Martin Schmid)
2022 M 21.3832	Exploiter le potentiel des variétés robustes! (Meret Schneider)
2022 P 21.4585	Revenus des familles paysannes (Christine Bulliard-Marbach)
2022 P 22.3407	Consolider la position des produits suisses sur le marché. Examen des instruments (Commission de l'économie et des redevances CE)
2022 M 22.3795	Demande de révision à la baisse de l'objectif de réduction des pertes des éléments fertilisants (Johanna Gapany)
2022 P 22.3875	Améliorer l'efficacité du programme de protection des eaux dans l'agriculture (Commission de gestion CN)
2022 P 22.4252	Concurrence sur le marché de l'alimentation (Commission de l'économie et des redevances CE)
2023 P 21.3831	Produits agricoles dans le commerce de détail. Transparence des prix (Meret Schneider)
2023 P 21.4446	Simplifier le contrôle du commerce des vins pour les petites caves (Philippe Nantermod)
2023 P 22.3116	Pour une meilleure exploitation du photovoltaïque dans le secteur agricole (Thomas Rechsteiner)
2023 M 22.4251	Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique (Commission de l'économie et des redevances CE)
2023 M 22.4253	Découplage du droit foncier rural de la mise en oeuvre de la PA22+ (Commission de l'économie et des redevances CE)

2023 P 22.4440	Améliorer la transparence et la vérité des coûts (Anna Giacometti)
2023 P 22.4556	Améliorer la transparence et la vérité des prix (Meret Schneider)
2023 P 23.4074	Impact lié à la diminution de substances actives efficaces pour protéger les cultures et aux restrictions en matière de fertilisation dans l'agriculture (Bourgeois [de Montmollin])

## Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays

2020 M 20.3197 Réexamen du système des réserves obligatoires (Thomas Burgherr)

## Office fédéral du logement

2023 P 22.4289	Flambée des loyers. Analyse des facteurs ayant influencé l'évolution des loyers en Suisse depuis 2002 (Damian Müller)
2023 P 22.4290	Pénurie de logements en Suisse. Taux de logements inoccupés et pistes pour améliorer la situation (Damian Müller)
2023 M 22.4448	Droit du bail. Augmenter la sécurité juridique (Stefan Engler)
2023 P 23.4323	Promotion de l'accès au logement (Commission de l'économie et des redevances CE)

#### Office fédéral du service civil

2023 M 22.3055 Augmenter l'effectif de l'armée en prenant des mesures pour le service civil (Groupe de l'Union démocratique du Centre)

# Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

## Secrétariat général

2020 P 19.4385	Bilan global de l'affaire Car postal (Commission de gestion CE)
2022 M 18.4131	Pas de programme Copernicus sans la Suisse (Marco Romano)
2023 M 17.3918	Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement (Heinz Siegenthaler)
2023 M 20.3237	Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide (Groupe libéral-radical)
2023 P 21.4100	Examiner l'opportunité de soumettre les entreprises publiques à une privatisation (Philippe Nantermod)
2023 P 22.4580	Développer et réglementer les drones civils en Suisse (Katja Christ)

Office fédéral des transports		
2017 P 17.3262	Croix fédérale de la mobilité et vision du réseau ferroviaire (Commission des transports et des télécommunications CE)	
2019 M 18.4105	Modèle des coopérations au lieu de la libéralisation du trafic ferroviaire international de voyageurs (Commission des transports et des télécommunications CE)	
2019 P 19.3006	Développement de la liaison internationale Zurich-Munich (Commission des transports et des télécommunications CE)	
2019 P 19.4189	Tunnel de base du Lötschberg. Nouvel examen de l'aménagement complet? (Philipp Matthias Bregy)	
2020 M 20.3003	Accord international au sujet de la ligne d'accès à la NLFA sur la rive gauche du Rhin (Commission des transports et des télécommunications CN)	
2020 M 20.3221	Renforcer l'efficacité du transport de marchandises sur le rail grâce à l'automatisation (Josef Dittli)	
2020 M 20.3222	Transport ferroviaire de marchandises et contribution à la baisse des émissions de CO2 (Josef Dittli)	
2020 M 20.3286	Promotion du transport de marchandises sur le Rhin (Eva Herzog)	
2020 P 20.3874	Accessibilité des transports publics pour les personnes en situation de handicap (Mathias Reynard)	
2020 P 20.4259	Vue d'ensemble relative à la responsabilité civile dans le transport ferroviaire de marchandises (Commission des transports et des télécommunications CE)	
2021 P 19.3485	Epuiser les potentiels de protection du climat que recèle la navigation (Beat Flach)	
2021 M 19.4381	Conditions-cadres pour les véhicules utilitaires moins polluants (Commission des transports et des télécommunications CE)	
2021 M 19.4443	Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global (Martin Candinas)	
2021 M 19.4444	Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global (Edith Graf-Litscher)	
2021 M 19.4445	Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global (Barbara Schaffner)	
2021 M 19.4446	Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global (Michael Töngi)	
2021 M 19.4614	Stratégie pour augmenter à long terme le nombre de correspondances internationales du trafic ferroviaire voyageurs (Aline Trede)	
2021 M 20.3696	Monitorer le transport transalpin des marchandises dangereuses (Isabelle Pasquier-Eichenberger)	
2021 P 21.3076	Évolution du trafic marchandises à travers les Alpes. Actualisation des scénarios (Bruno Storni)	
2021 P 21.3198	Transport de marchandises. Pourquoi ne pas mieux utiliser les installations ferroviaires existantes? (Charles Juillard)	
2022 P 20.3328	Stratégie nationale en faveur de l'amélioration de la desserte en transports publics vers les régions touristiques (Christophe Clivaz)	
2022 M 20.3736	Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance (Marco Romano)	
2022 P 21.3329	Pour des incitations financières destinées à harmoniser les structures tarifaires des transports publics (Florence Brenzikofer)	
2022 M 21.3977	Promotion de véhicules de transport public utilisant des énergies non fossiles (Commission des transports et des télécommunications CN)	
2022 P 21.4366	Fiabilité et redondance de la liaison ferroviaire Lausanne-Genève. Étude stratégique (Roger Nordmann)	
2022 P 21.4518	Garantir la sécurité d'exploitation ferroviaire du réseau des grandes lignes en s'assurant sa redondance (Olivier Français)	
2022 M 22.3000	Aménager la ligne d'accès à la NLFA Wörth-Strasbourg afin de poursuivre la politique de transfert du trafic et de garantir la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse (Commission des transports et des télécommunications CN)	

2022 P 22.3001	Renforcer le transfert du trafic par l'utilisation de semi-remorques grutables (Commission des transports et des télécommunications CN)
2022 M 22.3013	Renforcer l'attrait et la compétitivité du corridor de fret traversant la Suisse (Commission des transports et des télécommunications CN)
2022 P 22.3231	Procédures ferroviaires. Etat des lieux des procédures et amélioration des processus (Olivier Français)
2022 M 22.4257	Garantir rapidement un axe ferroviaire est-ouest équilibré, performant et attractif (Commission des transports et des télécommunications CN)
2022 M 22.4263	Garantir rapidement un axe ferroviaire est-ouest équilibré, performant et attractif (Commission des transports et des télécommunications CE)
2023 M 22.3229	Le transport des touristes. Parent pauvre des transports publics? (Marianne Maret)
2023 M 22.3632	Plan d'action pour promouvoir des offres de mobilité novatrices et climatiquement neutres (Barbara Schaffner)
2023 M 22.4258	Perspective Rail 2050. Concentration également sur la réalisation et l'achèvement de la "Croix fédérale de la mobilité" (Commission des transports et des télécommunications CN)
2023 M 23.3010	Exploiter l'opportunité que représente la réalisation du tunnel multifonctionnel du Grimsel (Commission des transports et des télécommunications CE)
2023 P 23.3703	Infrastructure ferroviaire. Davantage de proportionnalité et de discernement dans les projets d'entretien et de maintien de la qualité (Benedikt Würth)

## Office fédéral de l'aviation civile

2013 P 13.3421	Conséquences de l'accord avec l'Allemagne concernant l'aéroport de Zurich (Brigitte Häberli-Koller)
2013 P 13.3426	Conséquences de l'accord avec l'Allemagne concernant l'aéroport de Zurich (Hansjörg Walter)
2017 M 15.3491	Renoncer à limiter l'âge des pilotes d'hélicoptère à 60 ans (Christophe Darbellay [Yannick Buttet])
2018 P 18.3245	Identification des drones et des engins balistiques similaires (Bernhard Guhl)
2018 M 18.3371	Encadrer l'utilisation des drones pour une meilleure sécurité aérienne (Martin Candinas)
2019 M 18.3700	Etendre la juridiction pénale fédérale aux accidents d'aviation et aux incidents graves (Martin Candinas)
2020 M 19.4562	Permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps (Josef Dittli)
2021 M 20.4412	Pérenniser les infrastructures clés que sont les aérodromes régionaux (Benedikt Würth)
2021 M 21.3020	Création d'une licence nationale de pilote professionnel (Commission des transports et des télécommunications CN)
2021 M 21.3095	Création d'une licence nationale de pilote professionnel (Erich Ettlin)
2021 M 21.3458	Le marché sectoriel des aéroports dans le contexte des marchés publics (Commission des transports et des télécommunications CN)
2022 P 21.3973	Trafic aérien neutre en termes de CO2 d'ici 2050 (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)

# Office fédéral de l'énergie

2009 M 09.3083	Contrats d'approvisionnement électrique avec l'étranger. Préserver la compétitivité de nos entreprises (Groupe libéral-radical)
2019 P 18.4107	Valeurs limites de dose pour les installations nucléaires, le rayonnement radioactif et la radioprotection (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)
2019 M 19.3277	Mieux exploiter le potentiel énergétique du bois (Erich von Siebenthal)
2020 P 19.3562	Promotion des énergies renouvelables et efficacité énergétique. Un potentiel de création d'emplois (Nadine Masshardt)
2021 P 19.4052	Assurer la mobilité de demain (Groupe libéral-radical)
2021 M 20.3485	Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer (Daniel Fässler)
2021 M 20.4063	Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol (Groupe libéral-radical)
2021 P 20.4561	Exploitation des ouvrages hydroélectriques et des lacs artificiels pour produire de l'énergie photovoltaïque (Rocco Cattaneo)
2021 P 20.4627	Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050 (Jürg Grossen)
2021 P 20.4640	Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050 (Matthias Samuel Jauslin)
2021 P 20.4694	Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050 (Marco Romano)
2021 P 20.4709	Hydrogène. État des lieux et options pour la Suisse (Martin Candinas)

	Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments (Christoph Eymann)
2022 M 20.4406	Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse (Gabriela Suter)
2022 M 21.3620	Pour plus de transparence dans la provenance de l'électricité (Damian Müller)
2022 P 21.3870	Participation de la Suisse à la relance de l'industrie solaire européenne (Gabriela Suter)
	Analyse du potentiel hydraulique lié au retrait des glaciers (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
	Problème d'assainissement énergétique des bâtiments. Il faut trouver de nouvelles solutions de financement, car trop peu de bâtiments seront assainis, faute de moyens des propriétaires (Bruno Storni)
	Remplacer les anciennes chaudières à bois par des installations modernes de chauffage au bois. Incitations financières (Jakob Stark)
2022 P 21.4561	Prévenir le gaspillage d'énergie dû aux appareils qui tournent inutilement (Kurt Egger)
2022 M 22.3240	Faire des économies d'énergie en changeant les habitudes de consommation (Othmar Reichmuth)
	Technologies V2X (vehicle to grid) et "smart charging". Utiliser les batteries des véhicules électriques comme solution de stockage et d'équilibrage du réseau (Adèle Thorens Goumaz)
2022 P 22.4128	Prévenir la survenue d'une situation de type "too big to fail" dans le secteur de l'énergie (Thomas Minder)
	Hydrogène. Stratégie pour la Suisse (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)
	Potentiel de rénovation et d'agrandissement des grandes centrales hydroélectriques (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
	Agents énergétiques synthétiques et stockage d'énergie saisonnier pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement, notamment en électricité, en hiver. État des lieux et élaboration d'une base contenant des possibilités d'action en particulier pour la Suisse (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
	Intelligence artificielle et sécurité de l'approvisionnement. Analyse des bases juridiques dans le domaine de l'énergie (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)

## Office fédéral des routes

CN)

Office rederal des routes		
2014 M 12.3102	Accélérer la réalisation de la liaison autoroutière du Rheintal entre la Suisse et l'Autriche (Walter Müller)	
2016 M 13.3818	Pour une admission simplifiée des véhicules à moteur et plus de sécurité routière (Christophe Darbellay)	
2016 M 16.3066	Taxis, VTC et Uber. Pour une concurrence plus loyale (Philippe Nantermod)	
2016 M 16.3068	Adapter la loi sur la circulation routière aux nouvelles offres (Fathi Derder)	
2016 M 16.3349	Etablissement de rapports sur les coûts d'exploitation et d'entretien des tronçons NAR (Commission des transports et des télécommunications CN)	
2018 M 16.3846	Réception par type des véhicules routiers. Réduire la bureaucratie en abolissant le timbre de contrôle (Lukas Reimann)	
2018 M 17.3924	Permis de conduire. Mêmes véhicules, mêmes routes, même permis (Philippe Nantermod)	
2018 M 18.3078	Autoriser les voitures de tourisme comme remorques de voitures automobiles de travail (Philippe Nantermod)	
2019 P 19.3422	Prise en considération des objectifs en matière d'urbanisme et de protection des paysages dans le cadre du projet de contournement de Lucerne et d'autres projets de construction de routes nationales (Commission des transports et des télécommunications CE)	
2020 M 17.3952	Autoriser la signalisation bilingue sur les autoroutes (Manfred Bühler)	
2020 P 19.3559	Résidus d'abrasion des pneus, source la plus importante de microplastiques. Mesures de réduction (Ursula Schneider Schüttel)	
2020 M 20.3080	Vélo électrique. Adapter la législation à la pratique touristique (Philippe Nantermod)	
2021 P 19.4631	Réseau de pistes cyclables sûres et rapides entre les agglomérations du pays (Rocco Cattaneo)	
2021 M 20.4339	Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)	
2022 M 20.4478	Temps de travail et de repos. Égalité de traitement (Josef Dittli)	
2022 P 22.4044	Améliorer la gestion du trafic, notamment du trafic d'évitement (Simon Stadler)	
2023 P 21.4146	Zones 30 kilomètres/heure sans passages piétons. Labyrinthe pédagogique? (Baptiste Hurni)	
2023 M 22.3907	Intégration des données concernant les bateaux et leurs conducteurs dans le système d'information relatif à l'admission à la circulation (Franz Grüter)	
2023 P 23.3497	Etude de corridor pour l'A2 en direction de l'Italie (Commission des transports et des télécommunications	

## Office fédéral de la communication

2017 M 16.4027	SSR et industrie audiovisuelle indépendante. Renforcer le marché indépendant, intensifier la coopération et éviter les distorsions de la concurrence (Kurt Fluri)
2017 M 17.3013	Inscrire dans la législation les instruments de surveillance du domaine de la poste (Commission des transports et des télécommunications CN)
2019 M 19.3039	Surveillance par la Postcom des tarifs de distribution des lettres et des colis. Faire respecter la volonté du législateur (Olivier Feller)
2020 P 20.4066	Mandat de service universel dans le domaine des services de paiement. Quels seront nos besoins à l'avenir? (Barbara Schaffner)
2021 P 20.3949	Scénarios concernant la diffusion des services d'agences de presse (Jon Pult)
2021 P 20.3984	Infrastructure numérique. Réduire les risques géopolitiques (Jon Pult)
2021 M 21.3000	Maîtrise du système pour le traitement des appels d'urgence (Commission des transports et des télécommunications CE)
2021 M 21.3063	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Marco Romano)
2021 M 21.3064	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Jörg Mäder)
2021 M 21.3065	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Franz Grüter)
2021 M 21.3066	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Anna Giacometti)
2021 M 21.3067	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Valérie Piller Carrard)
2021 M 21.3068	Numérisation et développement des appels d'urgence suisses (Gerhard Andrey)
2021 P 21.3450	Discours de haine. La législation présente-t-elle des lacunes? (Commission de la politique de sécurité CE)
2021 P 21.3461	Stratégie de la Confédération en matière de très haut débit (Commission des transports et des télécommunications CN)
2021 P 21.3596	Future utilisation des fréquences de la gamme des ondes millimétriques pour la téléphonie mobile. Impliquer les cantons (Commission des transports et des télécommunications CE)
2022 P 21.3781	Réfléchir dès aujourd'hui à la stratégie d'aide aux médias de demain (Katja Christ)
2022 P 21.4531	Transparence sur les cas de discours haineux dans les médias sociaux (Greta Gysin)
2023 M 20.3374	Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet. #banporn4kids# (Niklaus-Samuel Gugger)

## Office fédéral de l'environnement

2018 M 16.3529	Ne pas entraver la densification vers l'intérieur du milieu bâti par des méthodes de mesure des immissions de bruit qui manquent de souplesse (Beat Flach)
2018 M 17.3636	Mesures à prendre d'urgence concernant le système de reprise et de recyclage des appareils électriques et électroniques (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)
2018 M 18.3018	Utilisation correcte des indemnités fédérales destinées à l'assainissement des buttes pare-balles (Werner Salzmann)
2018 P 18.4095	Progression des grands prédateurs. Conséquences sur la gestion des surfaces agricoles des exploitations de base et d'estivage (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)
2019 M 18.3712	Réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
2019 P 19.3374	Impact des voitures de tourisme sur l'environnement. Enquêtes modernes et prospectives (Jürg Grossen)
2019 P 19.3639	Séquestration du carbone par le sol (Jacques Bourgeois)
2019 P 19.3949	Contribution des transports à la protection du climat (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)
2019 P 19.4183	Moins de déchets en incinération, plus de recyclage (Isabelle Chevalley)
2020 M 19.3207	Enrayer rapidement et résolument la mortalité dramatique des abeilles et autres insectes (Bernhard Guhl)
2020 M 19.4073	Encouragement de la recherche en matière de téléphonie mobile et de rayonnement (Edith Graf-Litscher)
2020 M 19.4100	Lutter efficacement contre l'abandon de déchets (Jacques Bourgeois)
2020 M 19.4296	Recyclage des matériaux de construction. La Confédération doit se montrer exemplaire (Peter Schilliger [Christian Wasserfallen])
2020 M 19.4615	Interdire la vente de néophytes envahissantes (Claudia Friedl)
2020 P 20.3062	Prévention et valorisation des déchets à renforcer (Jacques Bourgeois)
2020 P 20.3090	Recycler les matériaux au lieu de les déposer en décharge (Martina Munz)
2020 P 20.3477	Conséquences économiques, sociales et sociétales de la Stratégie Sol Suisse (Thierry Burkart)

2020 P 20.3727	Mesurer la durabilité environnementale de l'économie circulaire à l'aide de l'indicateur "Retained Environmental Value" (Christophe Clivaz)
2020 P 20.4211	Critères d'application du droit sur le génie génétique (Isabelle Chevalley)
2021 M 20.3010	Combattre la disparition des insectes (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
2021 P 20.3110	On ne jette pas des produits neufs. Halte au gaspillage! (Isabelle Chevalley)
2021 M 20.3625	Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable (Roberto Zanetti)
2021 M 20.3695	Doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire (Marcel Dobler)
2021 M 20.3745	Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts (Daniel Fässler)
2021 P 20.4135	Que signifie l'objectif "zéro net" pour le secteur du bâtiment, et comment l'atteindre? (Barbara Schaffner)
2021 M 20.4261	Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées (Commission de l'économie et des redevances CN)
2021 M 20.4262	Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées (Commission de l'économie et des redevances CN)
2021 P 20.4411	Développement du recyclage des déchets. Adéquation des règles du droit de l'aménagement et de l'environnement (Johanna Gapany)
2021 M 21.3293	Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation (Jakob Stark)
2021 P 21.3980	Moratoire sur les OGM. Des bonnes informations pour prendre des bonnes décisions (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2021 P 21.4345	Procédés de sélection par édition génomique (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)
2022 M 19.3734	Législation sur les produits chimiques. Combler les lacunes pour renforcer la place industrielle suisse (Martin Schmid)
2022 P 21.4224	Sanctionner juridiquement le raccourcissement délibéré de la durée de vie d'un produit (Florence Brenzikofer)
2022 P 21.4225	Atteintes à l'environnement causées par les usines d'incinération des déchets, en activité ou non. Etat des lieux (Gabriela Suter)
2022 P 21.4332	Incitation à une utilisation économe des décharges et au recyclage des matériaux de construction (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
2022 M 21.4333	Encourager la recherche et le développement de technologies d'émission négative (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
2022 P 22.3880	Une solution de financement durable pour la redistribution des denrées alimentaires par les associations caritatives (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 P 22.3881	Champ d'action Commerce de détail dans le plan d'action contre le gaspillage alimentaire (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 P 22.3882	Champ d'action Coordination dans le plan d'action contre le gaspillage alimentaire (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)
2022 P 22.3915	Valorisation des produits textiles usagés sur le territoire suisse (Roger Nordmann)
2023 P 21.3898	Promouvoir le recyclage des véhicules usagés en Suisse afin de renforcer l'économie circulaire (Christophe Clivaz)
2023 M 22.3388	Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
2023 M 22.3702	Avenir énergétique. Exploiter le potentiel de stockage du sous-sol (Matthias Samuel Jauslin)
2023 M 22.3929	Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS (Marianne Maret)
2023 P 22.4585	Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes (Tiana Angelina Moser)
2023 P 23.3007	Adapter les obligations de débits résiduels pour les centrales hydroélectriques existantes tout en améliorant la biodiversité des cours d'eau (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
2023 P 23.3129	Des forêts viables ne sont possibles que si l'abroutissement par le gibier est conforme à la loi (Othmar Reichmuth)
2023 P 23.3219	Une taxe carbone anticipée sur l'élimination des déchets plastiques serait-elle opportune? (Othmar Reichmuth)
2023 P 23.3220	Soutien à l'entretien et à l'exploitation des forêts durant la période 2020-2024 (Daniel Fässler)
2023 M 23.3346	Autoroute A1 à six voies (Erich Hess)

2023 P 23.3676 Promouvoir la biodiversité par des mesures contraignantes en se fondant sur les bases légales existantes (Heidi Z'graggen)

# Office fédéral du développement territorial

2019 P 19.3299	Smart ZIZA. Pour une conception optimisée des zones industrielles et artisanales (Claude Béglé)
2019 P 19.3665	Agglomérations. Défis particuliers (Philipp Kutter)
2019 P 19.3972	Procédures pour faciliter la densification et les assainissements énergétiques de bâtiments en zone à bâtir (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE)
2020 P 19.3730	Des procédures plus efficientes et plus courtes pour la réalisation des installations de production d'énergies renouvelables (Isabelle Chevalley)
2021 M 19.3731	Plan d'action pour les régions de montagne (Thomas Egger)
2021 P 20.3938	Conséquences de l'autorisation de l'équithérapie en zone agricole (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
2021 P 20.4660	Intégration de l'évolution attendue de la mobilité dans les plans sectoriels et dans d'autres instruments de l'aménagement du territoire (Fabio Regazzi)
2022 M 11.3285	Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)
2022 M 21.4334	Prescription de l'obligation de rétablir la situation conforme au droit hors de la zone à bâtir (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
2022 P 21.4452	Définir le trafic touristique (Josef Dittli)
2022 P 22.3638	Développer les interfaces multimodales et les infrastructures cyclables en milieu rural (Matthias Michel)
2022 P 22.4053	Lever les blocages qui entravent la réalisation des projets de mobilité douce dans le cadre des programmes d'agglomération (Marianne Maret)
2023 P 22.3640	Améliorer les exigences auxquelles doivent répondre, du point de vue de l'aménagement du territoire, les activités et les installations relevant de la vente, des loisirs et du tourisme (Martin Candinas)
2023 P 23.3020	Utiliser les grandes quantités de chaleur résiduelle (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)
2023 P 23.3125	Couplage sectoriel et convergence des réseaux. Garantir des sites appropriés du point de vue de l'aménagement du territoire! (Barbara Schaffner)
2023 P 23.3640	Permis de construire et plans d'affectation. Prévoir des frais raisonnables en cas d'opposition (Andrea Gmür-Schönenberger)
2023 P 23.3712	Analyse de la raréfaction des services de la vie courante dans les communes de montagne (Emmanuel Amoos)
2023 P 23.3918	Projets de construction ou de planification conformes à la loi. Pas d'opposition sans conséquences financières (Leo Müller)

#### Liste des abréviations

#### Départements

ChF Chancellerie fédérale

DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

DFAE Département fédéral des affaires étrangères

DFF Département fédéral des finances
DFI Département fédéral de l'intérieur

DFJP Département fédéral de justice et police

#### Commissions

CAJ Commission des affaires juridiques

CdF Commission des finances

CdG Commission de gestion

Cdl Commission de l'immunité

CdR Commission de rédaction

CEATE Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

CEP Commissions d'enquête parlementaires

CER Commissions de l'économie et des redevances

CGra Commission des grâces

CIP Commissions des institutions politiques

CJ Commission judiciaire

CPE Commissions de politique extérieure

CPS Commissions de la politique de sécurité

CSEC Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CSSS Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

CTT Commission des transports et des télécommunication

-N du Conseil national

-S du Conseil des Etats